Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – No 17095 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 12 JANVIER 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ Les premiers livres électroniques
■ La puce à ADN
■ Le Web féminin

ACTIVE:LMQPAG:W
busy

AOL Time Warner : Internet s'empare des médias

● Le premier fournisseur mondial d'accès à Internet prend le contrôle du numéro un mondial de la communication
● La plus grande fusion de l'histoire boursière crée un empire, mêlant le Net, la télévision, le cinéma et la presse
● Cette opération consacre la puissance de la « nouvelle économie » ● Les actions TF 1 et Canal+ en forte hausse

LE PREMIER fournisseur d'accès à Internet au monde, America Online (AOL), et le numéro un mondial de la communication, Time Warner, ont annoncé, lundi 10 janvier, leur fusion par échange d'actions dans une transaction estimée à 280 milliards de dollars (1 800 milliards de francs). Il s'agit de la plus grosse opération dans l'histoire boursière. Cette fusion est en fait une prise de contrôle : les actionnaires d'AOL détiendront 55 % du nouveau groupe. AOL et Time Warner donnent naissance à *« la première entreprise de presse et de communication au monde pour le siècle de l'Internet »*, selon leur communiqué. Fort d'un chiffre d'affaires de 30 milliards de dollars, le groupe AOL Time Warner mêlera la presse, le Net, la télévision et le cinéma avec AOL et Compuserve (22 millions d'abonnés), Netscape, Warner Bros., Time, Fortune, CNN, Warner Music, Looney Tunes et Time Warner Cable, avec ses 13 millions de clients...

Le PDG d'AOL, Steve Case, 41 ans, sera président d'AOL Time Warner et celui de Time Warner, Gerald Levin, 60 ans, en sera le directeur général. Ted Turner, 61 ans, numéro deux de Time Warner et son plus gros actionnaire, sera vice-président. Le fondateur de CNN, qui vient d'annoncer sa séparation d'avec l'actrice Jane Fonda, a déclaré lundi : *« J'ai voté oui avec la même excitation et le même enthousiasme qu'il y a quarante-deux ans, quand j'ai fait l'amour pour la première fois ! »* Il gagne dans l'opération plus de 3 milliards de dollars. Cette fusion donne le coup d'envoi au mariage de l'Internet et des médias classiques. Time Warner trouve le débouché tant recherché sur la Toile. AOL accède à des contenus et surtout à un réseau câblé.

AOL Time Warner consacre aussi la victoire de la « nouvelle économie ». Aux Etats-Unis, les activités liées à Internet pèsent déjà plus que les télécommunications ou les transports aériens, alors qu'une société sur trois du secteur n'existait pas avant 1996.

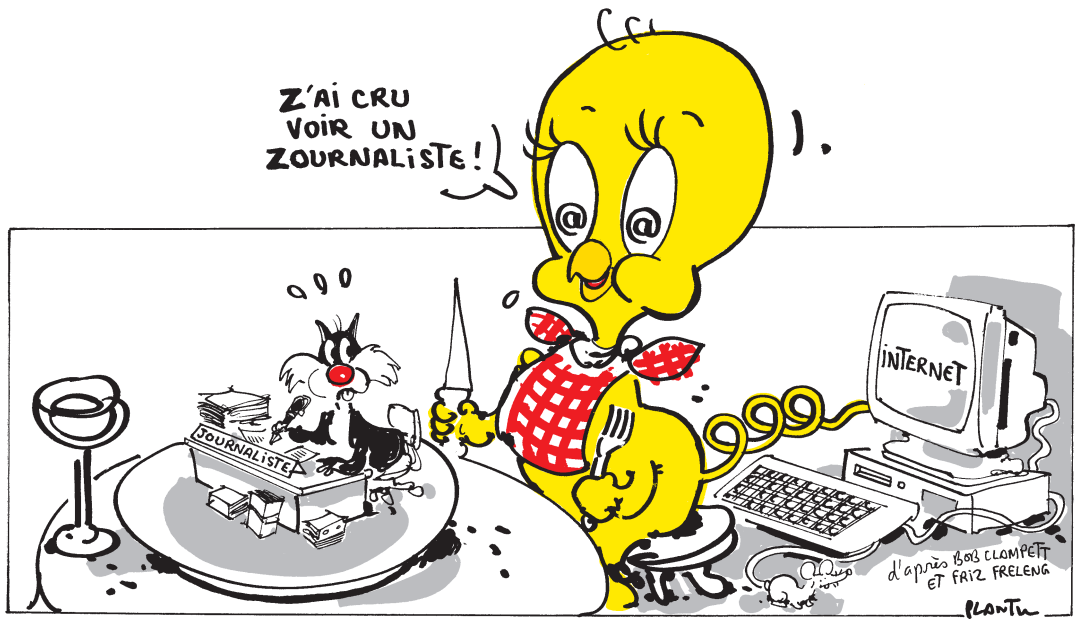

● La plus grande fusion de l'Histoire p. 18
● La stratégie d'AOL et de Steve Case p. 18
● La stratégie de Time Warner p. 19
● Economie réelle et nouvelle économie p. 19
● Tableau de bord et Bourses p. 21 à 23
● Editorial : « Le triomphe de l'Internet » p. 15

CONTRACEPTION

Gare aux bébés !

Martine Aubry a lancé, mardi, la première grande campagne d'information depuis vingt ans sur la contraception. Un guide des méthodes sera diffusé à 12 millions d'exemplaires, dont 5 millions dans les lycées et collèges. Les deux tiers des Françaises utilisent une contraception, mais le nombre d'avortements ne décroît pas (220 000 par an) et les grossesses non désirées chez les adolescentes restent nombreuses (10 000 par an). p. 8 et 9

« Erika » : le récit du capitaine

KARUN MATHUR, le jeune capitaine de l'*Erika*, pétrolier responsable de la pollution au fioul sur la côte ouest de la France, a raconté le naufrage de son navire à un expert judiciaire du tribunal de commerce de Dunkerque. *Le Monde* s'est procuré les procès-verbaux de cette audition. Karun Mathur explique à quel moment il s'est aperçu, le 11 décembre 1999, que le bâtiment donnait de la gîte sur tribord et menaçait de chavirer. Il a vu des cassures, les déformations de la coque, s'est dirigé vers Saint-Nazaire. Puis, à minuit, nouvelle gîte, les failles s'élargissent. A 5 heures, le 12, une grande tôle se détache de la coque, le gouvernail ne répond plus. Le capitaine lance un appel de détresse. L'hélitreuillage de l'équipage commence.

Lire page 10

Peut-on acheter un arbitre du Calcio avec des pâtes ou avec une montre en or ?

MILAN
de notre envoyé spécial

En football, comme ailleurs, les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Surtout celle des arbitres italiens qui, pour un malheureux coup de sifflet peuvent, chaque dimanche, faire basculer un match et entraîner les grands clubs dans une sérieuse dégringolade à la Bourse où certains ont fait leur entrée. Soupçonnés d'être *« à la solde »* de clubs du nord de la Péninsule (Juventus Turin, Milan AC et Inter Milan), les arbitres sont chaque semaine au cœur de polémiques alimentées principalement par Franco Sensi, le président de l'AS Roma, pourtant quatrième au classement.

Pour fêter la fin de 1999, les dirigeants des petites et grandes formations de la Péninsule ont décidé d'offrir quelques présents aux arbitres du Calcio. Au pied de leur sapin, les hommes en noir ont trouvé : des spécialités gastronomiques offertes par le président de la Lazio (leader du championnat), par ailleurs industriel de l'agro-alimentaire italien, un électro-stimulateur musculaire envoyé par l'Inter Milan, une bouteille de champagne millésimé sélectionnée par le Milan AC de Silvio Berlusconi pour les cent ans du club, quelques saucissons de la part du Torino, un coffret d'huile d'olives à Bari ou plusieurs paquets de pâtes achetés par le petit club de Trévise.

Rien que du très banal comparé à la chaîne stéréo envoyée par la Fédération italienne de football (FIGC) ou au magnétoscope DVD offert par la Ligue de football (LegaCalcio). Mais, le banal s'est vite transformé en scandale lorsque la *Gazzetta dello Sport*, premier quotidien sportif édité à Milan, a révélé, samedi 8 janvier, que l'AS Roma avait offert deux montres Rolex en or, d'une valeur de 25 millions de lires chacune (85 000 francs), aux deux responsables des arbitres, des Rolex en acier aux 36 arbitres de champ, d'une valeur de 5 millions de lires chacune (16 000 francs) et des simples Philipp Watch aux 74 arbitres de touche, estimées à 500 000 lires l'unité (1 800 francs). En tout, la facture dépasserait les 400 000 francs.

Aussitôt révélée, l'affaire s'est transformée en scandale. Luciano Nizzola, président de la Fédération italienne de football, a demandé aux arbitres de renvoyer ces montres. Certains d'entre eux ont découvert, à cette occasion, que tous n'étaient pas logés à la même enseigne en matière de cadeaux... De son côté, Raffaele Guariniello, le procureur de Turin qui instruit déjà plusieurs affaires de dopage dans le sport et enquête sur des pratiques douteuses dans le monde de l'arbitrage, a décidé de convoquer prochainement les deux responsables des arbitres ainsi que Franco Sensi, le président de l'AS Roma. *« Nous avons agi dans la plus grande transparence et ces dépenses ont été inscrites au bilan du club »*, se défend Franco Sensi qui accuse Adriano Galliani de *« conflit d'intérêts »*, puisqu'il est à la fois vice-président du Milan AC, de la Ligue de football et du groupe Médiaset de Silvio Berlusconi.

Dimanche 9 janvier, à Milan, la rencontre au sommet qui opposait le Milan AC à l'AS Roma pour la 16e journée du championnat s'est terminée sur un match nul (2-2). L'arbitrage a été irréprochable. Dans les tribunes, les *« brigades rouges et noires »* du club milanais avaient simplement déployé une banderole où l'on pouvait lire : *« Sensi : pour gagner le championnat, on veut aussi des Philipp Watch »*.

Daniel Psenny

GILLES MARCHAND

CINÉMA

« Ressources humaines »

Le premier long-métrage de Laurent Cantet, *Ressources humaines*, met face à face le père et le fils, Frank, venu faire un stage à la direction de l'usine qui emploie son père, ouvrier *(photo)*. Le drame, tourné avec des acteurs non professionnels, se cristallise autour de la négociation sur les 35 heures. Parmi les autres sorties, un film américain qui s'écarte des normes hollywoodiennes, *L'Arriviste* d'Alexander Payne.

p. 28 à 31

La CDU et ses caisses noires

WOLFGANG SCHÄUBLE

LE DAUPHIN de Helmut Kohl est directement impliqué dans le scandale des caisses noires de l'Union chrétienne-démocrate (CDU). Wolfgang Schäuble a reconnu avoir reçu 100 000 deutschemarks (environ 50 000 euros), en liquide, du marchand d'armes Karlheinz Schreiber pour financer le parti.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 112 - 7,50 F

POINT DE VUE

Ne nous trompons pas d'élection reine

par Edouard Balladur

C'EST une idée toute faite : dans nos institutions, depuis 1962, l'*« élection reine »* serait celle du président de la République, au suffrage universel, qui décide les grandes orientations de la politique nationale pour les sept années qui suivent. Les trois cohabitations qui se sont succédé, la dernière – la plus longue – davantage encore, remettent en cause cette affirmation devenue banale.

A l'origine, la Ve République était un régime parlementaire bien organisé : il y avait un arbitre doté de pouvoirs forts, le président, élu par un collège élargi de notables politiques, et un gouvernement détenteur de l'essentiel des compétences exécutives, nommé par le président mais dont la vie et l'action dépendaient de la confiance du Parlement.

Les travaux de ce dernier étaient soumis à certaines contraintes, aux mains du pouvoir exécutif, afin de lui permettre d'imposer sa volonté à une Assemblée mise en demeure de céder ou de prendre le risque de renverser le gouvernement.

En apparence, la réforme de 1962 n'a changé que le mode d'élection du président en l'attribuant au peuple tout entier. En réalité, elle a permis, non pas à de Gaulle qui n'avait pas besoin de cette consécration, mais à ses successeurs, de détenir l'essentiel du pouvoir exécutif, voire législatif, grâce à une majorité parlementaire qui leur était acquise et soumise, quasi par principe.

Ainsi a-t-on pu, durant un quart de siècle, répéter que la France vivait sous une monarchie républicaine, sans voir que cette monarchie dépendait de l'adhésion du peuple exprimée au travers de l'élection présidentielle, certes, mais aussi au travers des élections législatives.

Lire la suite page 17

***Edouard Balladur**, ancien premier ministre, est député (RPR) de Paris (12e circonscription).*

AGOSTINO PACCIANI

ENQUÊTE

Enfants du Kosovo

1. L'école de la résistance

Dans des caves, des greniers, sans chauffage, les petits Kosovars ont fréquenté, pendant des années, les écoles clandestines. C'était avant l'intervention de l'OTAN, le 24 mars 1999. Notre envoyée spéciale, Annick Cojean, raconte l'école de la résistance et, la paix revenue, la rentrée des classes. p. 14

International 2
France 6
Société 8
Carnet 12
Régions 13
Horizons 14
Entreprises 18
Jeu-concours 19
Communication 20
Tableau de bord 21
Aujourd'hui 24
Météorologie 27
Jeux 27
Culture 28
Guide culturel 31
Kiosque 32
Abonnements 32
Radio-Télévision 33

ALLEMAGNE **L'affaire du financement occulte de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) dans les années 90 a connu, lundi 10 janvier, un nouveau rebondissement. Le président du parti, Wolfgang Schäuble, qui avait poussé Helmut Kohl à dire toute la vérité sur les caisses noires, a lui-même avoué avoir reçu, en liquide, la somme de 100 000 marks (environ 50 000 euros), du marchand d'armes Karlheinz Schreiber, pour alimenter la campagne de la CDU. ● SIX PROCÉDURES sont en cours à l'encontre de la CDU, qui pourrait être amenée à rembourser plus de 7 millions de marks (3,5 millions d'euros) pour avoir contrevenu à la loi sur le financement des partis. ● LA CRISE qui atteint la démocratie chrétienne profite au gouvernement de Gerhard Schröder, qui avait subi de sévères défaites électorales locales dès le lendemain de son arrivée au pouvoir, il y a un an.**

Le président de la CDU mêlé à l'affaire des caisses noires

Wolfgang Schäuble, successeur de M. Kohl à la tête du parti démocrate-chrétien, a admis, lundi 10 janvier, qu'il avait reçu en 1994, d'un marchand d'armes, 100 000 deutschemarks en liquide pour financer les campagnes de son parti. Il se retrouve ainsi au cœur du scandale

BERLIN
de notre correspondant

Le scandale Kohl est en passe de devenir un scandale Schäuble. Le successeur de Helmut Kohl à la présidence de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) a reconnu, lundi 10 janvier, avoir reçu en 1994, du marchand d'armes Karlheinz Schreiber, 100 000 marks (environ 50 000 euros) en liquide, destinés à son parti. Cette somme avait été collectée lors d'une campagne de la CDU pour obtenir des sponsors.

C'est ce même M. Schreiber qui a déclenché toute l'affaire touchant la CDU, en reconnaissant qu'en 1991 il avait transmis au conseiller fiscal du parti, Horst Weyrauch, une valise contenant 1 million de marks, en présence de son trésorier de l'époque, Walther Leisler Kiep, à l'occasion d'une vente de blindés à l'Arabie saoudite. M. Schäuble a déclaré qu'il avait transmis les 100 000 deutschemarks à la trésorière de la CDU, Brigitte Baumeister. Souhaitant rester anonyme, M. Schreiber aurait refusé la délivrance d'une quittance. Sur le conseil de son prédécesseur, M. Kiep, Mme Baumeister aurait alors fait transiter la somme par un des comptes occultes de la CDU, et cette « manne » financière serait revenue dans les caisses officielles du parti sous l'appellation « Autres recettes ». C'est le trajet suivi par la plupart des fonds occultes collectés par M. Kohl.

« J'AI AGI DANS LES RÈGLES »

Cette procédure était une violation de la loi sur le financement des partis politiques, qui impose de déclarer le nom des donateurs versant plus de 20 000 marks. M. Schäuble affirme qu'il n'en a rien su à l'époque et qu'il n'a découvert le sort réservé à cet argent liquide que lors de l'audit des comptes de la CDU réalisé par le cabinet Ernst & Young. *« La faute a été commise par Brigitte Baumeister »*, a déclaré M. Schäuble au magazine *Stern,* ajoutant : *« Ce n'est pas pour moi un motif de démission. J'ai agi dans les règles. »* Il a toutefois reconnu, à propos du système de financement de la CDU, qu'on *« aurait dû poser plus de questions, mais on ne l'a pas fait »*. Alors qu'à gauche des voix se sont élevées pour demander la démission de M. Schäuble, la secrétaire générale de la CDU, Angela Merkel, a vu dans l'affaire un signe positif : *« J'estime que Wolfgang Schäuble a fait une excellente contribution pour éclairer les choses. »*

En réalité, M. Schäuble se retrouve au cœur du scandale sur le financement de la CDU après avoir nié être au courant du *« système Kohl »*. Le dernier compte occulte de la CDU a été fermé à la fin de 1998 alors que M. Schäuble était déjà président du parti, mais il a affirmé n'avoir appris son existence que lorsque le scandale a éclaté, en novembre 1999. On a appris, depuis, qu'à la fin de 1996 le groupe parlementaire CDU, alors présidé par M. Schäuble, avait versé en liquide 1,15 million de marks dans les caisses noires de la CDU. M. Schäuble affirme qu'il n'a jamais su de quelle manière le transfert avait été réalisé. Les justifications les plus rocambolesques ont été avancées : le groupe parlementaire voulait se débarrasser de l'argent avant le 31 décembre 1996 pour ne pas avoir à le faire apparaître dans son patrimoine, comme l'exigeait la nouvelle loi. Mais le responsable du parti étant malade, il n'a pas pu indiquer au groupe parlementaire le numéro du compte sur lequel virer la somme. Cette dernière aurait donc été stockée en liquide dans un coffre de la Dresdner Bank à Bonn.

Quoi qu'il en soit, la loi interdit à un groupe parlementaire de verser des fonds au parti. La CDU a alors expliqué qu'il s'agissait de la cagnotte constituée par les députés, qui versent chacun, chaque mois, 50 marks à leur groupe parlementaire.

« UNE MACHINE À BLANCHIR »

Puis une autre explication a été donnée : il s'agirait d'argent appartenant au parti depuis les années 70 et prêté au groupe parlementaire – en tout cas pas d'argent public. Un raisonnement que conteste vivement le juriste Martin Morlok, interrogé par le magazine *Der Spiegel : « Si l'on suivait la logique de la CDU, un groupe parlementaire serait une machine extraordinaire à blanchir l'argent. Comme les groupes parlementaires ne doivent pas publier l'origine de leurs fonds, un donateur n'aurait qu'à leur verser l'argent plutôt qu'au parti. »*

Le grand déballage n'est visiblement pas fini. Dans un entretien au quotidien *Die Welt* du mardi 11 janvier, le marchand d'armes Karlheinz Schreiber déclare que *« ce n'est que le début. Le vrai dommage pour la RFA est devant nous. La procédure va révéler beaucoup de faits au détriment de toute la classe politique allemande, et avant tout en Bavière. »* Il vise ainsi la CSU, l'Union chrétienne-sociale, jusqu'à présent épargnée par le scandale.

Arnaud Leparmentier

Six procédures en cours sur le financement de la démocratie-chrétienne

BERLIN
de notre correspondant

● **L'enquête du parquet d'Augsbourg.** C'est par une enquête du parquet d'Augsbourg sur la vente à l'Arabie saoudite en 1991 de trente-six véhicules blindés construits par Thyssen que tout a commencé. En août 1991, M. Karlheinz Schreiber a remis en Suisse à l'expert comptable de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), Horst Weyrauch, en présence du trésorier du parti, Walther Leisler Kiep, une valise contenant 1 million de marks. Cette somme destinée, selon M. Schreiber, à la CDU, a été ultérieurement partagée entre M. Weyrauch, M. Kiep et son fondé de pouvoir, Uwe Lüthje. En apprenant que son argent n'était pas parvenu à la CDU, M. Schreiber, qui réside au Canada et fait l'objet d'une demande d'extradition de la justice allemande, en a demandé la restitution. Les révélations sur cette valise ont contraint l'ancien chancelier à reconnaître l'existence de caisses noires dans son parti.

L'affaire a d'autres ramifications. Les blindés commandés par l'Arabie saoudite n'étant pas disponibles en 1991, la Bundeswehr a dû fournir ses propres véhicules, grâce, selon la presse allemande, à l'intervention du secrétaire d'Etat à la défense, Holger Pfahls, membre de la CSU. Cet ancien chef des renseignements aurait touché de Thyssen 3,8 millions de marks. En fuite, il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international.

● **L'enquête du parquet de Bonn.** Le parquet de Bonn a ouvert, lundi 3 janvier, une information judiciaire contre Helmut Kohl pour abus de confiance. L'ancien chancelier a reconnu, le 30 novembre 1999, l'existence de caisses noires au sein de la CDU qu'il a présidée pendant vingt-cinq ans. Le 16 décembre, il a précisé avoir reçu de 1993 à 1998 entre 1,5 et 2 millions de marks en liquide, en violation de la loi sur le financement des partis : celle-ci impose de déclarer les sommes reçues et, au-dessus de 20 000 marks, d'indiquer le nom des donateurs. M. Kohl refuse de livrer le nom de ses bienfaiteurs. Les infractions à la loi sur le financement des partis ne sont pas passibles de sanctions pénales. Les formations politiques risquent « seulement » de devoir verser au Bundestag l'équivalent de trois fois les sommes non déclarées.

Plusieurs membres de la CDU ont porté plainte contre M. Kohl en raison du préjudice que subirait le parti en cas d'amendes.

● **La commission d'enquête parlementaire.** Le Bundestag a voté à l'unanimité, jeudi 2 décembre, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le financement de la CDU. Composée de quinze membres (7 sociaux-démocrates, 5 CDU-CSU, 1 libéral [FDP], 1 vert, 1 ex-communiste [PDS]), elle doit examiner dans quelle mesure les sommes versées à Helmut Kohl, à son entourage ou aux membres de l'ancienne majorité ont pu influer sur la politique du gouvernement. La commission parlementaire doit travailler sur quatre dossiers : la vente des trente-six blindés à l'Arabie saoudite ; la privatisation de la raffinerie Leuna, dans l'ex-RDA, et sa reconstruction par Elf, au début des années 90 ; la vente d'Airbus à des compagnies aériennes thaïlandaise et canadienne ; la livraison d'hélicoptères MBB aux gardes-côtes canadiens à la fin des années 80. La commission d'enquête, qui a les mêmes pouvoirs que le parquet, peut convoquer les témoins de son choix pour des auditions publiques.

● **L'enquête du président du Bundestag.** Les partis doivent remettre chaque année au président du Bundestag, qui administre les aides publiques aux formations politiques, le détail de leurs recettes, dépenses et patrimoine de l'année précédente. Le nom et l'adresse des personnes ayant réalisé un don supérieur à 20 000 marks doivent y figurer. Si une somme n'est pas déclarée ou est perçue illégalement, le parti doit la verser au président du Bundestag, qui a autorité pour diminuer les subventions publiques versées au dit parti de l'équivalent de deux fois les sommes non déclarées. Pour la période 1993-1997, la CDU considère avoir reçu des dons d'origine non éclaircie pour 2,3 millions de marks et, donc provisionné, dans ses comptes 1998, 7,3 millions de marks si elle devrait payer une amende.

● **Les enquêtes sur l'affaire Elf-Leuna.** 256 millions de francs de commissions ont été versées dans le cadre de la reconstruction de la raffinerie Leuna par le groupe Elf, mais, pour l'heure, il n'existe pas de preuve que la CDU ait reçu de l'argent. L'homme d'affaires français André Guelfi a démenti, dans le *Spiegel* du lundi 10 janvier, avoir déclaré que de l'argent avait été versé à Helmut Kohl ou à la CDU. Plusieurs personnalités proches de l'ancienne coalition libérale-chrétienne-démocrate ont été mises en cause dans la presse allemande. Des documents sur cette affaire ont mystérieusement disparu à la chancellerie avant l'arrivée de la gauche au pouvoir.

● **L'enquête du parquet de Wiesbaden sur la CDU de Hesse.** Le parquet de Wiesbaden a ouvert, lundi 10 janvier, une enquête sur le financement de la CDU de Hesse. La section de la région de Francfort aurait reçu entre 1989 et 1996 environ 12,7 millions de marks en provenance de la Suisse et du Liechtenstein. La CDU a déclaré qu'il s'agissait d'héritages anonymes. Elle a aussi bénéficié d'un curieux prêt sans intérêt, en 1998 et 1999, de 1,5 million de marks.

Ar. Le.

La descente aux enfers de la CDU ne fait sans doute que commencer

ANALYSE

Le parti pourrait n'avoir plus de candidat à opposer à M. Schröder en 2002

BERLIN
de notre correspondant

La défaite aux élections législatives de 1998, après seize années de règne de Helmut Kohl, avait été la retraite de Russie de la CDU. Et puis... il y avait eu les Cent Jours, cette année 1999 faste, qui avait vu les chrétiens-démocrate allemands remporter toutes les élections locales en profitant des débuts calamiteux du gouvernement Schröder. Aujourd'hui, c'est Waterloo. L'ère Kohl est définitivement achevée, et le parti profondément blessé, discrédité par un scandale d'une ampleur inimaginable il y a seulement quelques semaines.

Déjouant les pronostics, la CDU s'était rapidement remise de sa défaite aux élections législatives de septembre 1998. Elle avait su renouveler profondément ses équipes dirigeantes, sans s'abandonner aux querelles de personnes. Elle avait nommé à sa tête un pape de transition, Wolfgang Schäuble, âgé de cinquante-sept ans, incontesté dans le parti : son rival potentiel, l'ancien ministre de la défense, Volker Rühe (cinquante-sept ans lui aussi), se devait d'abord de gagner ses galons électoraux, en devenant ministre-président de Schleswig-Holstein en février 2000. La droite était alors dominée par le Bavarois Edmund Stoiber, cinquante-huit ans, chef de l'Union chrétienne-sociale (CSU), parti frère de la CDU, rescapée de la déroute électorale. Mais tout le monde était d'accord pour remettre à plus tard le choix d'un candidat à la chancellerie pour 2002.

En février 1999, les élections en Hesse (région de Francfort) donnent à la droite sa première chance. Saisissant le prétexte de la réforme du code de la nationalité que veut imposer le gouvernement rouge-Vert, Edmund Stoiber force la droite à organiser une pétition à forts relents xénophobes contre le projet, qui prévoit d'accorder généreusement un passeport allemand aux étrangers sans leur demander de renoncer à leur nationalité d'origine. Contre toute attente, la CDU et le Parti libéral (FDP) battent la gauche qui dirigeait la Hesse depuis des années. Le gouvernement Schröder perd la majorité absolue au Bundesrat, la Chambre des Länder, et doit désormais composer avec les gouvernements régionaux de droite pour faire passer ses projets. Une dynamique s'enclenche qui permet à la CDU de voler de succès en succès.

La droite allemande a surmonté sa défaite de septembre 1998 parce que, dit-on, elle reste profondément en phase avec la majorité de l'opinion. Conservatrice, celle-ci a voté aux législatives pour le social-démocrate Gerhard Schröder par lassitude après seize ans de gouvernement Kohl. Mais elle ne voulait pas d'une alliance entre les sociaux-démocrates et les Verts. Elle rêvait plutôt d'une grande coalition SPD-CDU, qui aurait continué à gouverner au centre. La CDU incarne toujours en fait le modèle allemand d'économie sociale de marché souhaité par une majorité, qui ne pense rien de bon du keynésianisme du ministre des finances et président du SPD, Oskar Lafontaine, et des extravagances présumées des Verts.

L'affaire du financement de la CDU a brisé cette belle mécanique. M. Schröder, dont on disait au début de l'automne que les jours étaient comptés, s'est refait une santé politique. L'opinion commence à remarquer que le chancelier gouverne au centre sans faire d'erreurs, depuis le virage de la rigueur pris à l'été 1999 par son nouveau ministre des finances, Hans Eichel. Le gouvernement a lancé les réformes et suit une politique à laquelle la CDU n'a, au fond, pas grand-chose à redire. Le SPD, qui pourra profiter de la reprise de la croissance, est repassé dans les sondages devant une CDU discréditée, alors que M. Kohl avait annoncé en 1982, lors de son arrivée au pouvoir, *« un renouveau spirituel et moral »*. L'Allemagne, volontiers donneuse de leçons et fière de sa classe politique qu'elle croyait vertueuse, est atterrée. Pour la *Sächsishe Zeitung* de Dresde, *« la comparaison avec l'effondrement complet de la démocratie chrétienne italienne s'impose de plus en plus »*.

DEUX CLANS

Avec la mise en cause du président de la CDU, Wolfgang Schäuble, le système politique est atteint. Le parti s'est divisé depuis quelques semaines en deux clans : d'une part, ceux qui ont voulu sacrifier Kohl pour sauver le parti, avec à leur tête la secrétaire générale du mouvement, Angela Merkel (quarante-cinq ans), qui doit pourtant toute sa carrière à M. Kohl, et M. Schäuble lui-même, qui s'est brouillé avec l'ancien chancelier ; d'autre part, ceux qui ont voulu rester fidèle à l'homme qui incarne la droite allemande depuis un quart de siècle.

La CDU se trouve devant un dilemme : en lâchant Helmut Kohl, elle démotive ses militants ; en le soutenant, elle fait fuir l'électorat centriste. Ainsi, M. Rühe ne veut pas de M. Kohl dans sa campagne électorale au Schleswig-Holstein, tandis que Jürgen Rüttgers, quarante-neuf ans, ancien ministre des sciences, candidat en mai aux élections de Rhénanie-Westphalie, déclare l'ancien chancelier bienvenu. La presse allemande affirme que M. Rüttgers, soutenu par les « réseaux Kohl », comptait se présenter contre M. Schäuble au prochain congrès du parti, ce qui en dit long sur l'ambiance délétère qui règne dans la CDU, alors que l'encombrant M. Kohl refuse obstinément de prendre sa retraite politique.

Si M. Schäuble doit se retirer suite à sa mise en cause, si M. Rühe perd les élections dans le Schleswig-Holstein, la CDU n'aura plus de candidat à opposer à M. Schröder en 2002, laissant le champ libre à la candidature bavaroise de M. Stoiber. Mais l'Allemagne du Nord et de l'Est peut-elle voter pour un catholique du Sud ? Depuis l'échec retentissant de Franz-Josef Strauss en 1980, tous les observateurs en doutent. La CDU risque ainsi de laisser le champ libre à Gerhard Schröder en 2002.

La droite aux abois sera-t-elle tentée de radicaliser à nouveau son discours, comme ce fut le cas dans la foulée de la défaite de 1998, sous la pression de la CSU ? Une telle dérive ne manquerait pas d'aggraver les tensions entre le parti bavarois et l'aile gauche de la CDU. Dans le climat pourri par les affaires, il serait difficile de maintenir la cohésion de cette alliance hétéroclite de la droite allemande qui regroupe des nationalistes et des européens convaincus, des libéraux et des chrétiens-sociaux très proches du SPD, des conservateurs et des progressistes. La traversée du désert qui n'a pas eu lieu en 1998 ne fait sans doute que commencer. La CDU ne peut plus, pour l'heure, tabler que sur les erreurs de Gerhard Schröder.

Ar. Le.

LeMonde Job: WMQ1201--0003-0 WAS LMQ1201-3 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:52 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0374 Lcp:700 CMYK

Les spéculations sur la démission éventuelle de Jean Paul II sont relancées

Aucune procédure d'« empêchement » n'est prévue par l'Eglise

Les déclarations de Mgr Karl Lehmann, président des évêques allemands (*Le Monde* du 11 janvier), ont relancé les hypothèses de démission du pape. Celles-ci sont encouragées par la dégradation de son état de santé et par l'absence de dispositif institutionnel pour les cas d'empêchement physique d'exercer ses fonctions.

LA « DÉMISSION » de Jean Paul II est l'un de ces scénarios qui font les délices des conversations romaines depuis fort longtemps... Au moins depuis l'attentat du 13 mai 1981, place Saint-Pierre, et des forces qu'il a laissées dans ce dramatique épisode. Les rumeurs de « renonciation » (dans le vocabulaire ecclésiastique) se sont accélérées avec les symptômes de plus en plus visibles de sa maladie de Parkinson : difficultés de déplacement et d'élocution, paralysie faciale, etc. En évoquant l'hypothèse d'une démission du pape, Mgr Karl Lehman n'a fait qu'exprimer tout haut ce qui se chuchote tous les jours dans les couloirs du Vatican ou des évêchés du monde entier.

De même, quand, dans la *Stampa* du lundi 10 janvier, Vittorio Messori – l'écrivain catholique italien qui avait fait écrire par Jean Paul II, en 1994, son premier (et unique) livre d'entretiens – laisse entendre que le pape est *« déchiré »* intérieurement et *« tenté de se retirer dans un monastère polonais »*, il ne fait que reprendre des supputations exprimées depuis des années dans tous les cercles vaticanistes. S'il a la confiance du pape et, plus facilement que d'autres, ses entrées au Vatican, Vittorio Messori n'a pas plus de certitudes que quiconque pour étayer un tel propos.

On est là dans le champ des plus pures spéculations qu'encourage l'absence de dispositions institutionnelles pour les cas de dégradation de la santé du pape. Il n'existe pas d'autre règle écrite qu'un article du droit canon – le numéro 332 – qui stipule que, *« s'il arrive que le pontife romain renonce à sa charge, il est requis, pour la validité, que la renonciation soit faite librement et qu'elle soit dûment manifestée »*. Autrement dit, le droit ne porte que sur les conditions de *« validité »* d'une démission du pape. Il ne traite aucunement des raisons qui permettent de l'invoquer. Rien n'est envisagé, par exemple, en cas de perte brutale des facultés mentales du pape, puisque cette renonciation doit être faite *« librement et dûment manifestée »*. Aucune procédure d'empêchement *(impeachment* à l'américaine) n'est prévue.

Quand il a publié, le 22 février 1997, la constitution apostolique *Universi Dominici Gregis* sur la vacance du siège romain, Jean Paul II a rappelé qu'en dehors de la mort du pape la vacance pouvait venir d'une *« valide renonciation »*. Cela signifiait que Jean Paul II avait vaincu la résistance de la Curie romaine (hostile à toute idée de démission) et qu'il n'excluait pas de s'appliquer à lui-même un tel scénario de renonciation. Mais cette constitution apostolique ne dit rien de plus sur l'éventualité d'une vacance liée à une dégradation de son état de santé, ni des conditions permettant de la constater ni des dispositions à prendre dans cette circonstance.

AFFAIRES COURANTES

Il existe donc un risque d'impasse institutionnelle que les fracassantes déclarations de Mgr Lehman et de Vittorio Messori ont eu au moins le mérite de rappeler. L'aggravation de la maladie de Parkinson de Jean Paul II et une impossibilité pratique de continuer à exercer sa fonction sont des hypothèses qui hantent tous les responsables catholiques. Aussi est-on tenu aux supputations : le pape aurait laissé un document écrit autorisant son entourage, en cas d'extrême nécessité, à le déclarer inapte et à accepter sa démission. Mais quel entourage ? Le cardinal Angelo Sodano, son plus proche collaborateur ? Ou le cardinal béninois Bernardin Gantin, doyen du Sacré Collège ? Ou le cardinal espagnol Eduardo Martinez Somalo, camerlingue, c'est-à-dire celui qui, en cas de mort du pape, est chargé d'expédier les affaires courantes ?

Nul ne sait, mais l'hypothèse d'une renonciation du pape après le Jubilé de l'an 2000 – il aura alors dépassé les quatre-vingts ans – a des partisans. Plus nombreux sont ceux qui croient que Jean Paul II ira au bout d'une mission dont il a dit lui-même, le jour de ses soixante-quinze ans (le 18 mai 1995) – celui de la démission pour tout évêque –, qu'elle est de nature divine. Attribuée par Dieu, cette mission de pape ne peut être retirée que par lui. Lundi 10 janvier, lors de la cérémonie des vœux du corps diplomatique, il a répété la même chose, dans une allusion aux propos de Mgr Karl Lehmann : *« Dieu ne nous demande jamais rien au-dessus de nos forces, mais nous donne la force d'accomplir ce qu'il attend de nous. »*

Donc pas de démission en vue. Tout laisse penser, au contraire, que ce dernier « soufflé » retombera aussi vite que les précédents. Sur l'agenda du pape, outre le voyage qu'il doit faire, fin mars, en Israël et en Terre sainte et les nombreuses cérémonies qu'il doit présider tout au long de l'année du Jubilé, Jean Paul II vient d'inscrire en mai une troisième visite au Portugal, à Fatima. L'image qu'il donne d'un homme épuisé, luttant pied à pied contre la maladie et déterminé à aller au bout de sa mission n'entame pas sa popularité, si on en juge par les centaines de milliers de pèlerins qui ont commencé d'affluer à Rome pour l'an 2000.

Il reste que la conduite de la plus haute charge de l'Eglise – un milliard de fidèles – par un homme aussi diminué soulève des difficultés qu'un Mgr Lehmann, qui a son franc-parler, a sans doute voulu évoquer. Le pouvoir pontifical est de plus en plus limité au petit noyau des plus proches collaborateurs de Jean Paul II, comme le cardinal secrétaire d'Etat, Mgr Angelo Sodano, le substitut Mgr Giovanni-Battista Ré, ainsi que son secrétaire polonais, Mgr Stanislas Dziwisz. Ce qui entraîne une impression de paralysie qui rendra d'autant plus difficiles, le jour venu, le choix et la tâche d'un successeur.

Henri Tincq

Célestin V, au XIIIe siècle, seul précédent

Les cas de démission volontaire du pape sont très rares dans l'histoire moderne de l'Eglise catholique. Des papes de l'Antiquité ou du haut Moyen Age ont pu se retirer dans des conditions de validité qui échappent aux historiens. La question ne s'est vraiment posée qu'à partir de la « renonciation » de Célestin V le 13 décembre 1294. Il avait été élu six mois plus tôt, mais, s'estimant incompétent, ce moine avait préféré remettre sa fonction aux cardinaux qui l'avaient élu par erreur. Il faut citer également le cas de Grégoire XII, obligé de « renoncer » le 4 juillet 1415 lors du concile de Constance qui avait mis fin au grand schisme d'Occident (il y avait plusieurs papes). Depuis, seul Paul VI (1963-1978) avait évoqué sa démission pour raisons de santé, sans s'y résoudre.

La déclaration du président des évêques allemands

La conférence des évêques d'Allemagne a publié l'intégralité des déclarations de son président, Mgr Karl Lehmann, dimanche 9 janvier à la radio de Berlin Deutschlandfunk. Interrogé sur la santé du pape et son éventuelle démission, Mgr Lehmann a répondu : ***« J'ai eu l'occasion de rencontrer le pape à plusieurs reprises ces derniers mois. Il a été présent à toutes les réunions publiques avec une résistance, une patience et une discipline incroyables. (...) C'est incroyable tout ce qu'il a accepté comme rendez-vous et sorties cette année. (...) Je fais personnellement confiance au pape pour avoir le courage et la force de dire, au cas où il aurait le sentiment de ne plus être capable de diriger l'Eglise avec responsabilité : "Je n'y arrive plus comme cela serait nécessaire". Naturellement, ce n'est pas facile de penser à cela. Personne n'est habitué à l'idée d'un pape démissionnaire. (...) Ce n'est pas si mal que ça pour l'Eglise et aussi pour la société de voir qu'il peut aussi y avoir des papes malades. »***

Les Etats-Unis saisissent l'ONU du problème du sida en Afrique

Les nouveaux engagements financiers annoncés par le gouvernement américain sont cependant sans commune mesure avec les besoins

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Pour la première fois, le Conseil de sécurité de l'ONU a consacré une réunion à la lutte contre le sida en Afrique, innovant ainsi sur deux fronts : d'une part, en élargissant son champ de compétence à des questions autres que le maintien de la paix, et de l'autre en établissant un lien entre la pandémie et la sécurité.

Due à l'initiative des Etats-Unis, qui assurent la présidence du conseil pendant un mois, cette réunion a été inaugurée, lundi 10 janvier, par le vice-président américain Al Gore. Le projet a été accueilli avec réticence par certains pays, notamment la Russie et la Chine, qui ont refusé de prendre part au débat. Il était pourtant amplement justifié par les chiffres : selon l'ONU, le sida a tué en 1999 2,2 millions de personnes, soit dix fois plus que les guerres, sur le continent noir. Sur les 33,6 millions de personnes atteintes du sida dans le monde, 23,3 millions vivent en Afrique sub-saharienne. Soixante pour cent des seize millions de personnes mortes de la maladie étaient des Africains ; dix millions d'orphelins du sida sont africains.

Donnant le ton, le secrétaire général Kofi Annan a noté que le sida est désormais devenu *« la plus grande menace à la stabilité économique, sociale et politique en Afrique australe et orientale »* et devrait donc constituer une *« priorité immédiate »*. Pour souligner les effets dévastateurs de la pandémie sur le développement socio-économique en Afrique, le Conseil de sécurité a aussi entendu, pour la première fois de son histoire, le président de la Banque mondiale James Wolensohn, ainsi que l'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Mark Malloch-Brown et le directeur exécutif d'Onusida, Peter Piot.

Le vice-président américain a annoncé que les Etats-Unis avaient l'intention de consacrer 100 millions de dollars supplémentaires à la lutte contre le sida. Cette augmentation portera à 325 millions de dollars le montant de l'engagement international de Washington contre ce fléau. Les fonds alloués à la seule Afrique doivent monter à 215 millions de dollars. M. Gore a également annoncé que le gouvernement américain entend débloquer 50 millions de dollars pour l'achat de vaccins contre les maladies infectieuses qui ravagent les pays pauvres. Ces deux engagements financiers doivent cependant être approuvés par le Congrès dans le cadre du budget de 2001.

L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS

« Au cœur de l'objectif de sécurité, il y a la protection des vie humaines, a déclaré le vice-président américain, *et nous savons que le nombre de personnes qui vont mourir du sida pendant la première décennie du XXIe siècle sera comparable au nombre de ceux qui sont morts dans les guerres au cours de tout le XXe siècle. » « Il faut donc,* a-t-il ajouté, *que nous regardions la sécurité à travers un prisme nouveau et plus large. »*

C'est cette approche élargie des responsabilités du Conseil de sécurité qui *« dérange »* les pays comme la Russie et la Chine. *« Ils se disent,* selon un diplomate, *que si le sida est aujourd'hui considéré comme une menace pour la paix et la stabilité, demain, ce sera peut-être le tour des droits de l'homme... »*.

Parlant au nom de la France, l'ambassadeur Alain Dejammet a insisté sur la nécessité pour les pays pauvres d'avoir accès aux traitements. Il a rappelé l'initiative française du Fonds de solidarité thérapeutique (FSTI), qui met à la disposition des pays du Sud des médicaments pour réduire la transmission du virus de la mère à l'enfant et prend en charge le traitement des mères. *« Pourra-t-on accepter longtemps que les traitements soient au Nord et les malades au Sud ? »*, a demandé M. Dejammet, qui a appelé les Nations unies à organiser une conférence réunissant industries pharmaceutiques, pays donateurs et pays bénéficiaires. Plusieurs ministres africains de la santé se trouvaient dans la salle, dont celui du Zimbabwe, Timothy Stamps. Son intervention a été particulièrement remarquée. Evoquant les *« 600 milliards de dollars »* dépensés pour faire face au risque du bogue de l'an 2000, rappelant que dans son pays mille personnes par semaine sont victimes du sida, il s'est étonné que *« des êtres intelligents dans le monde développé soient aussi inconscients de ce qui se passe sur le continent africain depuis quinze ans »* et s'est demandé si *« cette indifférence est uniquement due à l'ignorance ou si c'est une nouvelle forme de discrimination raciale, d'épuration ethnique »*.

Tout en se félicitant de l'initiative de Washington, le directeur exécutif d'Onusida a affirmé qu'il faudrait mobiliser *« entre 1 et 3 milliards de dollars par an »* pour lutter efficacement contre la propagation de la maladie en Afrique. Le président de la Banque mondiale a affirmé que le fléau est désormais *« la priorité numéro un »* de la Banque en Afrique. Certains fonctionnaires de la Banque notent cependant que les financements qu'elle consacre à la lutte contre le sida *« n'ont cessé de baisser »* depuis 1995.

L'administrateur du PNUD a rappelé que les Etats-Unis dépensent dix milliards de dollars chaque année pour la lutte contre le sida chez eux où apparaissent 40 000 nouveaux cas par an, alors que 165 millions de dollars sont dépensés en Afrique où quatre millions de personnes sont atteintes chaque année...

Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'autres sessions prévues tout au long du mois de janvier, décrété *« mois de l'Afrique »* par l'ambassadeur américain Richard Holbrooke. Rappelant que 12 % des Américains sont d'origine africaine, les observateurs notent la dimension politique de ce *« regain d'intérêt »* des Etats-Unis pour l'Afrique, en soulignant qu'il ne s'accompagne pas d'un semblable intérêt économique.

Afsané Bassir Pour

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-ÉLIE MALKIN

1 Quelle analyse le coordonnateur du Fonds de solidarité thérapeutique international (FSTI) que vous êtes fait-il de l'initiative américaine en matière de lutte contre le sida dans le tiers-monde ?

Il faut nous en réjouir. Pour autant, on ne peut pas ne pas craindre qu'il y ait, ultérieurement, un trop grand hiatus entre l'effet d'annonce en période préélectorale et la mise en application d'un programme concret de lutte dans les pays les plus touchés. Il faut en outre noter que nous ne savons pas de quelle manière seront utilisés les nouveaux moyens financiers que le gouvernement américain souhaite débloquer.

2 L'aide occidentale à la lutte contre le sida en Afrique doit-elle, selon vous, favoriser la prévention, le dépistage ou la mise à disposition des thérapeutiques médicamenteuses ?

Elle doit d'abord prendre en compte les problèmes récurrents de risque de détournement tout comme les capacités des pays à accueillir cette aide. Par ailleurs, la lutte contre le sida ne doit pas se focaliser sur tel ou tel aspect. On ne peut pas faire de bonne prévention si l'on ne fournit pas aux personnes atteintes un minimum de prise en charge. Il serait d'autre part illusoire et absurde de consacrer la totalité de cette aide à la thérapeutique des malades.

3 Savez-vous si une partie des crédits américains seront versés au FSTI ?

Nous ne disposons malheureusement d'aucune information précise sur ce point. Des contacts politiques vont être pris par le gouvernement français pour connaître la position américaine. Je profiterai quant à moi de la prochaine conférence internationale sur le sida organisée fin janvier à San Francisco pour faire du lobbying en faveur du FSTI auprès des scientifiques américains. Pour notre part, après les récents événements politiques survenus en Côte d'Ivoire, nous devons aujourd'hui impérativement redynamiser notre programme de prévention de la transmission mère-enfant du VIH en Côte d'Ivoire.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Stressé? cliquez et partez...
Vos vols réguliers à prix réduits.
Consultez nos offres sur www.ebookers.com
Réservations en ligne 24h/24, 7j/7.
Sydney À partir de 6219F
Rio À partir de 3002F
New York À partir de 1950F
Bangkok À partir de 3062F
ebookers.com™
avec La Compagnie des Voyages
Prix A/R TTC au départ de Paris en Janvier. Sous réserve de disponibilités.
L105697001

LeMonde Job: WMQ1201--0004-0 WAS LMQ1201-4 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:53 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0375 Lcp:700 CMYK

Vladimir Poutine consolide sa position au Kremlin

Un général russe reconnaît à la télévision que des « erreurs » ont été commises en Tchétchénie. De violents combats se poursuivaient, lundi 10 janvier, dans les zones d'Argoun et de Chali, où les Tchétchènes ont lancé des contre-attaques

Le chef d'Etat par intérim, Vladimir Poutine, a annoncé lundi 10 janvier une série de remaniements *« temporaires »* au Kremlin et au gouvernement. Ceux-ci touchent essentiellement la sphère économique. Le successseur désigné de Boris Eltsine favorise ses proches et tente d'écarter ceux qui pourraient nuir à son image à dix semaines de l'élection présidentielle, pour laquelle il est donné grand favori. Le ministre des finances Mikhaïl Kassianov, négociateur de la dette russe, est promu premier vice-premier ministre, où selon un politologue il sera *« chargé de la campagne électorale de Poutine »*. Le ministre des situations d'urgence, Sergueï Choïgou, qui avait conduit la liste Unité du Kremlin aux législatives de décembre, est promu vice-premier ministre. Pavel Borodine, l'intendant du Kremlin dont le nom avait été cité dans l'affiare de corruption « Mabetex » est rétrogradé au poste relativement fictif de secrétaire d'Etat de l'Union Russie-Biélorussie.

SI L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE russe se tenait maintenant, Vladimir Poutine serait élu au premier tour, avec 56 % des voix. C'est du moins le résultat d'un sondage rendu public lundi 10 janvier par l'agence Interfax. Au même moment, le chef de l'Etat par intérim, arrivé depuis dix jours au Kremlin, annonçait des remaniements dans son équipe pour consolider ses chances, alors que les nouvelles arrivant du front en Tchétchénie prêtaient moins à l'optimisme.

M. Poutine a nommé premier vice-premier ministre le responsable des finances, Mikhaïl Kassianov. Il a en outre promu au poste de vice-premier ministre Sergueï Choïgou, chargé jusque-là des situations d'urgence, qui avait conduit le parti pro-Kremlin « Unité » lors des élections législatives de décembre. Parallèlement, l'intendant du Kremlin Pavel Borodine, mis en cause dans l'affaire de corruption « Mabetex », a été écarté de ses fonctions. Il est nommé au poste de secrétaire d'Etat de l'Union Russie-Biélorussie, qui n'existe que sur le papier.

Ces remaniements *« provisoires »* sont effectués en vue de l'élection présidentielle prévue le 26 mars, a reconnu publiquement M. Poutine. Mikhaïl Kassianov, principal négociateur du rééchelonnement de la dette russe, conserve le portefeuille des finances et devient de facto un premier ministre-bis. Il sera chargé *« de la coordination »* au sein du gouvernement jusqu'au scrutin présidentiel, a expliqué M. Poutine.

« C'est Kassianov qui organisera la campagne électorale de Poutine », a commenté de son côté le politologue Andreï Piontkovski, pour lequel le limogeage de Pavel Borodine *« est une mesure destinée à montrer aux électeurs l'intransigeance du nouveau chef d'Etat dans les questions de corruption »*.

M. Poutine a également supprimé le titre de premier vice-premier ministre de Nikolaï Axionenko, qui ne garde que le portefeuille de ministre des chemins de fer. Il rétrograde ainsi un autre membre du clan Eltsine. M. Axionenko était surnommé *« le dernier oligarche »* pour ses amitiés avec les hommes d'affaires Boris Berezovski ou Roman Abramovitch, qui exerçaient une influence directe sur le Kremlin.

Ces annonces ramenant les questions politico-économiques sur le devant de la scène sont intervenues alors que, pour la première fois depuis le début du conflit en Tchétchénie, un haut responsable militaire russe déclarait que des *« erreurs »* ont été commises dans le déroulement des opérations.

Le général Victor Kazantsev, commandant des forces russes en Tchétchénie, a constaté lundi 10 janvier sur la chaîne de télévision privée NTV : *« Nous avons eu des discussions sérieuses aujourd'hui et nous avons tiré les conclusions nécessaires. Je pense qu'à l'avenir de telles erreurs ne se reproduiront plus »*. Après la série de contre-attaques lancées ces jours-ci par les forces tchétchènes, il a laissé entendre que l'armée devait modifier son approche : *« Selon la situation, la tactique sera modifiée de manière appropriée »*, a-t-il dit.

De violents combats se poursuivaient lundi dans plusieurs régions de la république caucasienne. Notamment à Argoun (15 kilomètres à l'est de Grozny), où les forces du ministère russe de l'intérieur ont demandé des renforts en artillerie, selon l'agence Itar-Tass, et à Chali (22 kilomètres au sud-est de Grozny). Environ 500 combattants tchétchènes seraient entrés sans combats à Argoun vendredi, tandis qu'un autre groupe avait attaqué Chali dimanche. Selon Itar-Tass, l'armée russe continuait par ailleurs de bombarder les région montagneuses du sud. Lundi matin, un centre de presse militaire russe avait indiqué que les pertes infligées aux troupes fédérales dans les zones d'affrontements étaient les plus lourdes depuis le déclenchement de la guerre.

> Ces remaniements ministériels « provisoires » sont effectués en vue de l'élection présidentielle prévue le 26 mars, a reconnu publiquement le chef du Kremlin

Des informations contradictoires circulent sur le résultat des combats. Moscou n'autorise pas les journalistes à circuler librement en Tchétchénie. Le général Alexandre Stoliarov, commandant russe à Goudermès, la deuxième ville de Tchétchénie, a nié lundi que les Tchétchènes aient pris le contrôle de cette localité, comme l'avait affirmé l'un de leurs représentants, Movladi Oudougov. *« Je suis actuellement dans le quartier général et tout est calme »*, a-t-il dit.

Une réfugiée interrogée par l'AFP en Ingouchie a démenti lundi une autre déclaration de M. Oudougov, selon lequel les Tchétchènes contrôlaient Atchkhoï-Martan, à 35 kilomètres au sud-ouest de Grozny.

« Les rebelles sont en train de passer à une tactique d'attaques-éclair suivies d'un retrait. C'est une technique de guérilla à laquelle on aurait dû s'attendre », a commenté lundi l'ancien premier ministre russe Sergueï Stépachine, estimant que la situation se dégradait pour les forces russes. *« Les derniers développements en Tchétchénie rappellent énormément les évenements du printemps et de l'été 1995 »*, a-t-il ajouté, évoquant la période, pendant la précédente guerre, où les troupes russes affirmaient contrôler le territoire tchétchène mais étaient constamment harcelées par les combattants indépendantistes. – *(Reuters, AFP.)*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION DE LIMOGES

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Organisation des Transports en commun de l'Agglomération de Limoges donne avis qu'il est procédé à un appel de candidatures pour établir la liste des entreprises admises à présenter une proposition en vue d'exploiter le réseau de transports urbains à compter du 1er janvier 2001.

1 - Dénomination et adresse
Syndicat Intercommunal pour l'Organisation des Transports en commun de l'Agglomération de Limoges (S.I.O.T.A.L.)
Mairie de Limoges - 87031 LIMOGES Cedex
Téléphone : 05.55.45.60.00 - Télécopie : 05.55.32.11.87

2 - Procédure de passation de la délégation
Délégation de service public en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée et son décret d'application n° 93-471 du 24 mars 1993.
La sélection des candidats admis à présenter une offre s'effectuera après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

3 - Objet de la délégation
Convention de délégation de service public en vue de l'exploitation du réseau de transports urbains. La rémunération du délégataire sera assurée de manière substantielle par le résultat de l'exploitation du service.

4 - Caractéristiques essentielles du réseau
• Le réseau de transports en communs concerne 7 communes : Limoges, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne et Panazol, soit une population de 170 000 habitants environ.
• La production est de 4 000 000 kilomètres par an environ.
• Le parc d'exploitation est composé de 122 véhicules (40 trolleybus, 67 autobus, 3 véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite, 12 véhicules de service).
Le Syndicat met à la disposition de l'exploitant tous les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exploitation du service.

5 - Durée de la délégation
La délégation sera conclue pour 5 ans.

6 - Pièces à fournir par les candidats
Les entreprises intéressées doivent adresser leur acte de candidature sous enveloppe cachetée portant la mention : « offre de candidature pour l'exploitation du réseau de transports urbains - Ne pas décacheter ».
Doivent être fournis les documents suivants :
– une lettre de candidature présentant l'entreprise - Joindre également un extrait du registre du commerce et des sociétés ;
– les références de l'entreprise dans la gestion de services de transports urbains de voyageurs dans des réseaux comparables à celui de l'agglomération de Limoges ;
– l'attestation de capacité professionnelle et de l'inscription au registre des entreprises de transports ;
– les justificatifs attestant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales, parafiscales et sociales.
Le candidat devra attester :
– que lui-même ou l'entreprise n'est pas en redressement judiciaire. Il devra préciser s'il existe des inscriptions de privilège ou de nantissement au Greffe du tribunal de commerce ;
– qu'il ne tombe pas sous le coup d'interdictions consécutives à une liquidation judiciaire, ni faillite personnelle ou à des condamnations pénales pour fraude fiscale ou sociale ;
– que l'entreprise est en règle vis-à-vis de la législation du travail.

7 - Critères d'examen des candidatures
– Le respect des obligations fiscales, parafiscales et sociales ;
– L'absence de condamnation pénale pour fraude fiscale ou sociale ;
– Les garanties financières (capital, minimum de fonds propres, chiffre d'affaires des trois dernières années, garanties externes éventuellement) ;
– Les garanties professionnelles et les capacités techniques (titres professionnels, expérience dans des réseaux de taille comparable) ;
– L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

8 - Critères d'examen des offres
Pour l'examen des offres qui seront ensuite remises par les candidats retenus, il sera plus particulièrement tenu compte des éléments suivants :
– conditions économiques et financières de l'exploitation ;
– niveau des moyens humains mis en œuvre pour assurer les services et propositions concernant les contrats de travail existants ;
– qualité du service proposé, ses possibilités d'adaptation, de modernisation et d'optimisation.

9 - Date limite de réception des candidatures
Les dossiers de candidatures, rédigés en langue française, seront :
– soit envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception à :
Monsieur le Président du SIOTAL
Services financiers - dépenses
Mairie de Limoges - 87031 LIMOGES Cedex
– soit déposés contre récépissé aux services financiers - dépenses à la Mairies de Limoges **avant le 15 février 2000 à 12 h 30.**

10 - Renseignements
SIOTAL - Cellule administrative - Tél. : 05.55.45.60.09.

11 - Date d'envoi à la publication : 23 décembre 1999.

OSP

Saint-Pétersbourg, « capitale du crime »

MOSCOU
de notre correspondant

La longue série d'assassinats sur contrat se poursuit inexorablement à Saint-Pétersbourg, tout comme les enquêtes de routine qui jamais n'aboutissent. Dimanche 9 janvier, vers minuit, c'était au tour d'Ilia Waisman, trente-cinq ans, tué sur le coup dans la cuisine de son appartement de l'avenue des Anglais, où il se trouvait avec des amis et des membres de sa famille. Un homme s'était embusqué de l'autre côté de la cour intérieure de l'immeuble et a tiré trois ou quatre balles à travers la fenêtre avant de s'enfuir.

M. Waisman était le numéro deux et le directeur financier des brasseries Baltika, l'une des entreprises-phares de Saint-Pétersbourg, leader sur le marché de la bière en Russie. Propriété du groupe Baltic Beverages Holding, une joint-venture de deux compagnies norvégienne et finlandaise, Baltika sponsorise la plupart des grandes fêtes et événements culturels, détient 80 % des parts de marché dans la capitale du Nord et près de 40 % à Moscou.

« La version d'un meurtre lié à son activité commerciale est l'une des thèses privilégiées », a rituellement noté Tatiana Vassilieva, responsable du parquet de Saint-Pétersbourg. Le 1er juin 1999, Aslan Tchotchiev, vingt-quatre ans, directeur d'une filiale de distribution du brasseur, était abattu d'un coup de fusil. L'année précédente, un de ses collaborateurs avait été tué. Le parquet a fait état de trente-trois assassinats commandités en 1999, un chiffre qui paraît sous-estimé tant l'activité économique et politique de la ville est rythmée par ces contrats exécutés à la mitraillette, au fusil, au revolver, au lance-grenade, à la bombe et même à l'aide de mines.

Les journaux de Saint-Pétersbourg se sont livrés à une comptabilité macabre non exhaustive. Le 28 décembre 1999, Mikhaïl Kkermansson, directeur d'une firme de produits pétroliers est assassiné. Le 28 octobre, c'est au tour d'Oleg Tchervoniouk, l'un des principaux distributeurs de presse de la ville, et de son frère. Le 26 juillet, Pavel Kapych, acteurs-clés du marché des produits pétroliers périt dans un attentat au lance-grenade. A la mi-avril 1999, est tué le numéro deux de la Banque commerciale pour la reconstruction et le développement de Saint-Pétersbourg. L'année précédente, un autre banquier, dirigeant de la Menatep-Saint-Pétersbourg, avait été abattu. Les contrats politiques se poursuivent. Le 21 octobre périt un député du Parlement local, Viktor Novosselov. L'assassinat de la députée de la Douma fédérale, Galina Starovoïtova, en novembre 1998, n'a toujours pas été élucidé malgré l'engagement personnel pris alors par Boris Eltsine de tout faire pour que cette enquête aboutisse.

Alexandre Afanassiev, porte-parole d'Alexandre Iakovlev, maire de Saint-Pétersbourg, n'a eu que quelques mots pour commenter la mort du numéro deux de Baltika : *« On va de nouveau dire que Saint-Pétersbourg est la capitale du crime, c'est une complète falsification. »* M. Afanassiev a précisé qu'il s'employait à dresser une liste détaillée des assassinats sur contrat pour démontrer qu'il y avait plus de morts économiques à Moscou que dans sa ville, où aucune mesure particulière de réorganisation du parquet et de la police n'est intervenue ces derniers mois. Au premier semestre 1999, le ministère de l'intérieur a fait état de 599 assassinats commandités dans toute la Russie.

François Bonnet

Attentats : la piste vite oubliée des services russes

EN FÉVRIER 1933, Hitler faisait incendier le palais du Reichstag à Berlin par des groupes nazis et lancait de gigantesques rafles contre ses ennemis accusés du méfait, prélude à sa prise du pouvoir. *« Les attentats de Moscou, c'est comme l'incendie du Reichstag »*, dénonçait, fin décembre, dans la capitale russe, l'intellectuel français André Glucksmann. Au début de l'automne 1999, à Moscou et à Rostov, trois explosions en l'espace de quinze jours dans de grands immeubles d'habitation avaient enseveli, dans leur sommeil, près de trois cents innocents. Les rafles contre les Caucasiens s'intensifièrent aussitôt, car des *« Tchétchènes »* non identifiés furent immédiatement désignés par les autorités russes comme les seuls coupables possibles d'actes aussi ignobles.

ANALYSE

L'attitude du FSB renforce l'hypothèse d'une sinistre manipulation

L'opinion russe, traumatisée, et l'opinion internationale en général, y ont d'autant mieux cru que des menaces de lancer des représailles en Russie venaient d'être émises, de la capitale tchétchène, Grozny, par le commandant Chamil Bassaev et son acolyte saoudien, Khattab. Ces deux hommes avaient conduit en septembre deux offensives militaires au Daghestan, qui ont piteusement échoué, et promettaient de venger les centaines de civils tués dans des villages *« islamistes »* par les obus russes. Quelques jours plus tard, un premier immeuble explosait dans la périphérie de Moscou. Bassaev et Khattab démentaient aussitôt en être les auteurs. Ils firent de même après le deuxième et le troisième attentat, soulignant qu'ils avaient pour règle de toujours revendiquer leurs *« actes de guerre »*, que s'ils voulaient s'en prendre à des bâtiments à Moscou, ils choisiraient des casernes ou le Kremlin, car ils condamnent les attentats aveugles contre des civils et n'y ont jamais recouru, même pas durant la première guerre de Tchétchénie.

Les dénégations de ces deux hommes furent ignorées, mais d'autres éléments troublants surgirent assez vite. D'abord, les autorités russes firent preuve d'une célérité et d'une efficacité tout à fait inhabituelles en faisant raser les immeubles au bulldozer dans les jours suivant les attentats. Par comparaison, les Etats-Unis avaient mis de longs mois à trier soigneusement les débris des divers attentats antiaméricains commis et revendiqués par des groupes islamistes. Les explications officielles sur le déroulement de l'enquête se multipliaient et se contredisaient, sans qu'aucun nom tchétchène apparaisse.

La découverte enfin par la police d'explosifs au rez-de-chaussée d'un quatrième immeuble, dans la ville de Riazan, déposés par des membres du FSB (ex-KGB), obligea les chefs de ces derniers à d'acrobatiques explications (*« il s'agissait d'exercices pour tester la préparation des forces de l'ordre »*), qui n'ont guère convaincu. Des spécialistes de services secrets occidentaux ont estimé de leur côté que de tels attentats ne pouvaient être l'œuvre de terroristes isolés et avaient besoin d'une solide organisation pour soutenir les exécutants.

NOUVELLE GUERRE

Mais le plus troublant reste, selon l'adage qui enjoint de chercher à qui profite le crime, l'usage immodéré de ces attentats fait par le Kremlin. Les attentats ont cessé – ainsi que la mobilisation très théâtrale des forces de l'ordre russes – dès que l'opinion russe a clairement soutenu la nouvelle guerre que l'armée russe lançait, dès septembre et surtout en octobre, contre la Tchétchénie. A supposer que ces attentats étaient vraiment l'œuvre de groupes tchétchènes, on peut s'interroger sur le fait qu'ils auraient, dans ce cas, cessé d'y recourir, alors que les bombardements aveugles de l'aviation et de l'artillerie russes ont fait depuis trois mois des centaines, et plus probablement des milliers, de victimes parmis les civils.

Pour le président tchétchène, Aslan Maskhadov, comme pour tous les Tchétchènes et la plupart des peuples non russes de l'ex-empire, la cause est entendue : ce sont les services russes qui n'ont pas hésité à sacrifier des centaines d'innocents pour justifier une guerre capable de détourner l'attention des électeurs des scandales qui engloutissaient le Kremlin. Le but était de rallier l'opinion à un « homme fort » lancé à l'assaut d'un bouc émissaire, les Tchétchènes, de loin le meilleur des ennemis extérieurs dans la psyché slave.

Des politiciens russes, adversaires du Kremlin, tels le maire de Moscou, Iouri Loujkov, et l'ex-général Alexandre Lebed, ont aussi émis cette hypothèse, bien qu'en termes plus voilés. Mais le plus poignant fut de constater que l'hypothèse d'une sinistre manipulation était admise comme possible par de nombreux Russes de base, interrogés par divers sondeurs d'opinion dans les premières semaines suivant les attentats. Plus tard, de telles questions cessèrent d'être soulevées. Une chape de plomb et de sang s'est alors abattue sur la Russie officielle, prête à faire allégeance à celui qui fut, il y a quelques mois encore, le chef des structures héritées de la police secrète soviétique.

Sophie Shihab

LeMonde Job: WMQ1201--0005-0 WAS LMQ1201-5 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:37 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0376 Lcp:700 CMYK

Israéliens et Syriens doivent se retrouver le 19 janvier pour poursuivre leurs discussions

Succès à Tel Aviv de la manifestation contre un retrait israélien du Golan

Le premier acte des négociations israélo-syriennes qui s'est achevé lundi 10 janvier à Shepherdstown, aux Etats-Unis, n'a pas permis des avancées notables, mais les deux camps doivent se retrouver le 19 janvier dans un lieu encore inconnu. Pendant ce temps, les adversaires du premier ministre israélien s'organisent : une manifestation contre un retrait israélien du Golan a rassemblé, lundi, 150 000 personnes à Tel Aviv.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Alors que le premier acte des négociations syro-israéliennes s'est terminé lundi 10 janvier à Shepherdstown, aux Etats-Unis, quelque cent cinquante mille personnes, selon la police, se sont rassemblées ce même jour à Tel Aviv pour s'opposer à un retrait du Golan. Venus de tout le pays par bus, les manifestants, dont de nombreux jeunes des colonies de Cisjordanie occupée, brandissaient pancartes, calicots et drapeaux exprimant leur volonté de demeurer sur le plateau conquis aux Syriens durant la guerre de 1967. Dix-sept mille Israéliens y vivent désormais, répartis en trente-deux localités.

Plusieurs personnalités politiques, dont deux ministres du gouvernement Barak, Itzhak Levy, du Parti national religieux, et Nathan Chtcharansky, du parti russophone Israel Be Alya, étaient présents, relégués sur une tribune, sans droit de parole. Le Comité des habitants du Golan, organisateur d'une manifestation parmi les plus importantes de ces dernières années, avait en effet tenu à dépolitiser au maximum un mouvement dont la revendication, pense-t-il, risque de pâtir du soutien des colons de Cisjordanie, nettement plus marqués à droite.

Lundi, le premier ministre israélien et son partenaire, le ministre syrien des affaires étrangères, Farouk Al Chara, s'apprêtaient à rentrer chez eux. Revenu en Israël quelques heures plus tôt, le ministre des affaires étrangères, David Lévy a considéré que les pourparlers avaient permis des *« clarifications »* mais guère d'*« avancées »* significatives, lesquelles, a-t-il ajouté, devront attendre *« la prochaine étape »*, prévue le 19 janvier. Le côté israélien en rend notamment responsable l'absence de marge de manœuvre du négociateur syrien qui, avant toute décision, doit chaque fois en référer au président Hafez El Assad resté à Damas.

Pour Bill Clinton, en revanche, le bilan est moins abrupt : Israéliens et Syriens *« ont bien déblayé le terrain »* a estimé, lundi, le président américain devant des journalistes à la Maison Blanche, utilisant les termes de *« franchise »* et d'*« ouverture »* pour qualifier des entretiens où les partenaires sont allés *« pour la première fois au fond de leurs divergences »*.

De ces dernières, on a désormais une bonne idée grâce à un document révélé dimanche par *Al Hayat*, quotidien arabophone édité à Londres. Contre toute attente, on le doit aux Syriens, réputés ordinairement peu causants, mais qui ont pourtant diffusé l'un des principaux documents de la négociation : la liste des sujets en cours de discussions entre les deux parties, avec leurs points d'accord et de désaccord ainsi que les zones d'un possible compromis. Le contenu a été discuté par la partie israélienne, qui, après un ferme protestation contre une fuite qui *« ne facilite pas les discussions »*, a fait valoir que les choses avaient sensiblement évolué depuis la rédaction du document publié par *Al Hayat*. Mais, fondamentalement, il n'a pas été récusé. Sous réserve de ces changements, il offre donc une perspective d'ensemble convenable des sujets aujourdhui au centre de la négociation.

LA QUESTION DES FRONTIÈRES

Quatre grands chapitres constituent l'essentiel des discusions : les frontières, les mesures de normalisation entre voisins, la sécurité et l'eau. En ce qui concerne les frontières, les Syriens demandent un retrait israélien du Golan et un repli sur les lignes du 4 juin 1967, lorsque les hostilités ont commencé. Mais Damas reconnaît également que ces lignes ne constituent pas un réelle frontière et se dit prêt à coopérer avec des géographes et des militaires pour en tracer une nouvelle. Les Israéliens, quant à eux, accepteraient de se replier jusqu'à la frontière de 1923, la seule pour le moment internationalement reconnue, qui leur laisse le contrôle des affluents du Jourdain.

Plus généralement, les Israéliens, dont le Golan constitue la principale carte d'échange, refusent de se prononcer sur la question des frontières avant un accord sur les autres sujets.

La Syrie se dit prête à nouer des relations pacifiques normales entre pays voisins, à échanger *« des relations diplomatiques et ouvrir les frontières après le retrait »*, mais refuse de conclure *« des accords qui lui imposeraient une normalisation »* avec Israël, des *« relations de paix chaleureuses revenant aux peuples »* des deux pays. Israël pour sa part demande *« l'ouverture des frontières et l'échange d'ambassades dès le début du retrait »* et *« lie les étapes du retrait à celles de la "normalisation" »*. L'Etat juif veut des mesures de coopération volontaristes, notamment dans les domaines économique, touristique, scientifique et éducatif.

Les deux parties sont d'accord pour la mise en œuvre de mesures de sécurité réciproques qui devraient se traduire par la démilitarisation des zones contiguës de part et d'autre de la frontière. La Syrie insiste pour que ces mesures soient strictement *« équilibrées »* et *« parallèles »*, alors qu'Israël fait état de l'étroitesse de son territoire pour exiger à son profit des avantages unilatéraux, notamment une station d'alerte sur le Golan et sur le mont Hermon, et le retrait de l'armée syrienne à l'Est de Damas, ce que refuse la Syrie. Un déploiement militaire étranger – vraisemblablement américain – pour servir de force-tampon, est évoqué des deux côtés.

La Syrie qui, après le départ des Israéliens, envisage de repeupler le Golan avec une population estimée à 500 000 personnes a un intérêt tout particulier à se réapproprier le contrôle de l'eau du Golan. Damas insiste donc pour ne rien décider en la matière tant que les problèmes des frontières ne seront pas réglés. De même Israël, dont un tiers de la consommation en eau vient du Golan, demande à maintenir son contrôle sur ses sources d'approvisionnement.

Georges Marion

Retard dans le calendrier des négociations israélo-palestiniennes

Pour tenter de montrer que le dossier syrien ne se traite pas à leur détriment, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, dès son retour en Israël, mardi 11 janvier, devrait accélérer les négociations avec les Palestiniens. Ces derniers, qui ne sont guère rassurés, seraient désormais déterminés à aller au plus vite.

Il est cependant vraisemblable que l'accord-cadre israélo-palestinien, prévu initialement pour le 15 février, ne sera pas prêt, mais une solution intermédiaire pourrait être trouvée sous la forme d'un document de travail à ratifier lors d'un sommet américano-israélo-palestinien, le 15 février, aux Etats-Unis. La signature de l'accord-cadre serait reportée au mois d'avril.

Le général Gueï affirme que la Côte d'Ivoire honorera sa dette

ABIDJAN s'est engagé à tout faire pour honorer les remboursements de la dette malgré la précarité des finances publiques. Dans un communiqué, publié lundi 10 janvier dans le quotidien *Fraternité-Matin,* le nouvel homme fort du pays, le général Robert Gueï, a affirmé que le gouvernement ferait *« tous les efforts nécessaires pour honorer ses paiements envers ses créanciers publics et privés »* et pour payer les salaires. Une semaine plus tôt, le général Gueï avait annoncé que les versements concernant la dette extérieure du pays étaient provisoirement suspendus pour permettre le paiement des salaires

Cette annonce avait ébranlé les créanciers étrangers du premier exportateur mondial de cacao, longtemps considéré comme une oasis de stabilité politique et économique. Les nouveaux gouvernants ont également promis des mesures énergiques pour assainir les finances publiques, en renforçant la collecte de l'impôt et en luttant contre la fraude fiscale.

Par ailleurs, la junte au pouvoir et le principal parti de l'opposition, le Front populaire ivoirien (FPI, socialiste), n'étaient toujours pas parvenus, lundi, à un accord sur l'entrée du FPI dans le gouvernement de transition, au terme d'une rencontre entre le président du FPI, Laurent Gbagbo et le général Gueï, entouré des numéros deux et trois de la junte, les généraux Lassana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly.

Le FPI avait refusé de participer au gouvernement mis en place le 4 janvier par les militaires, affirmant qu'il faisait la part trop belle au Rassemblement des républicains (RDR, libéral) d'Alassane Ouattara, considéré comme le principal rival de M. Gbagbo pour la présidentielle. D'après des sources dignes de foi, le FPI réclame, outre les quatre ministères qui lui avaient été attribués (dans l'enseignement et la fonction publique), deux nouveaux portefeuilles : le budget d'une part, l'industrie et l'énergie de l'autre.

Le poste de ministre de l'énergie et des mines a déjà été attribué à Daouda Thiam, ancien directeur général de la Société ivoirienne de raffinage, en cours de privatisation. La vente des parts de l'Etat dans cette société constituera l'une des sources de revenus les plus importantes dans les mois à venir. Selon M. Gbagbo, ce portefeuille stratégique avait initialement été promis à son parti. – *(AFP, Reuters.)*

L'opposition serbe tente de s'unir contre Milosevic

POUR la première fois depuis l'échec des grandes manifestations anti-Milosevic de 1997, l'opposition serbe a décidé de s'unir pour faire front au pouvoir du président yougoslave. A l'initiative du Mouvement du renouveau serbe (SPO), l'opposition menace d'organiser des manifestations unitaires *« en mars »* si le pouvoir refuse toujours d'organiser des élections générales anticipées.

Quatorze des quinze dirigeants de l'opposition invités par le SPO ont approuvé, lundi 10 janvier, deux documents, dont le principal est intitulé « Accord pour une action commune de l'opposition démocratique pour des élections anticipées ». L'opposition demande *« des élections démocratiques anticipées en Serbie à tous les niveaux avant la fin d'avril »*. Les élections municipales serbes sont normalement prévues pour l'automne 2000, les législatives pour septembre 2001 et l'élection présidentielle serbe pour décembre 2002.

« Nous avons réalisé une tâche importante, responsable, étatique, nationale, démocratique », a dit Vuk Draskovic, chef du SPO, le plus grand parti de l'opposition serbe. Ses propositions ont été acceptées par l'autre grande force de l'opposition, l'Alliance pour des changements (SZP), dominée par le Parti démocratique (DS) de Zoran Djindjic. Sa rivalité avec M. Draskovic avait conduit le grand mouvement de contestation de 1997 à l'échec et empêchait, depuis, l'opposition d'unir ses forces. La mise sous tutelle internationale du Kosovo n'a pas ébranlé, à ce jour, le pouvoir du président yougoslave qui, par la voix de ses représentants, répète qu'il n'est pas question de convoquer des élections anticipées.

Le second accord, signé lundi, est une lettre commune qui sera envoyée aux ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine. L'opposition, qui a annoncé son intention de se rendre prochainement au Kosovo, demande le respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Kosovo, la sécurité des Serbes et autres non-Albanais de la province et le retour des membres de ces communautés qui ont dû la quitter. L'opposition propose par ailleurs la levée ou la suspension des sanctions internationales contre Belgrade une fois qu'un accord sur la convocation d'élections anticipées aura été atteint avec le pouvoir.

Christophe Châtelot

Bruxelles en faveur d'une agence de sécurité alimentaire indépendante

BRUXELLES. Traumatisée par la crise de la « vache folle » et l'affaire des poulets à la dioxine, la Commission européenne a décidé de soumettre aux gouvernements des Quinze, mercredi 12 janvier, un Livre blanc destiné à renforcer sa politique de sécurité alimentaire. Ce document fera l'objet de larges consultations au cours des semaines à venir. Ainsi que l'avait annoncé le président Romano Prodi (*Le Monde* du 7 octobre 1999), la Commission préconise la création d'une « autorité de la sécurité alimentaire ». Contrairement au comité scientifique directeur (CSD) qui dépend actuellement de la Commission, cette agence serait entièrement indépendante. Toutefois, elle ne disposerait pas de moyens comparables à ceux de la Food and Drugs Administration américaine (FDA). Elle ne devrait ni être chargée des contrôles vétérinaires ou sanitaires, ni avoir de pouvoir réglementaire, ces deux missions continuant d'être exercées par la Commission et par les Etats membres. C'est à eux, également, qu'il reviendrait de prendre les décisions ayant trait à la gestion du risque. – *(Corresp.)*

Première visite en Grande-Bretagne d'un ministre iranien

LONDRES. L'Iran et la Grande-Bretagne ont marqué, lundi 10 janvier, leur souci de rétablir des relations normales après l'affaire Salman Rushdie, avec la visite à Londres du chef de la diplomatie iranienne, Kamal Kharazi, la première d'un ministre iranien depuis la révolution islamique de 1979. M. Kharazi a notamment été reçu par le premier ministre britannique, Tony Blair, avant des entretiens avec son homologue britannique Robin Cook.

« Nous avons des opinions différentes sur le processus de paix au Proche-Orient et il est donc important d'avoir un dialogue entre nos deux pays » à ce sujet a déclaré Robin Cook. Il est *« important que les accords internationaux sur les armes de destruction massive soient appliqués »*, a-t-il ajouté, dans une claire référence aux soupçons, nourris notamment par les Américains, selon lesquels Téhéran tente de fabriquer la bombe atomique. Le respect des droits de l'homme en Iran, la lutte contre le trafic de drogue, la situation en Irak, en Tchétchénie et en Afghanistan devaient également être abordés. – *(AFP.)*

Cuba : un juge de Floride s'estime compétent sur la garde d'Elian

MIAMI. Un juge aux affaires familiales de Floride a estimé, lundi 10 janvier, que le petit Cubain, Elian Gonzalez, rescapé en mer le 25 novembre, devait pour l'instant rester avec ses proches à Miami, en attendant une audience sur son sort fixée au 6 mars. La juge Rosa Rodriguez a déclaré que le tribunal local de Miami était compétent pour examiner la demande du grand-oncle d'Elian, qui souhaite obtenir la garde de l'enfant de six ans dont la mère a péri dans un naufrage. *« On ne doit pas sortir le mineur de cette juridiction jusqu'à un examen plus approfondi de la question de la garde »* de l'enfant le 6 mars, a indiqué Mme Rodriguez.

Elle a justifié sa décision par la possibilité que le petit garçon puisse souffrir de dommages physiques ou psychologiques du fait de son retour à Cuba. Elian devait normalement rentrer chez son père à Cuba avant vendredi en vertu d'une décision des services d'immigration américains (INS) estimant que seul son père avait l'autorité légale sur l'enfant. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **PÉROU : onze candidatures à l'élection présidentielle** du 9 avril au Pérou, dont celle contestée du président sortant Alberto Fujimori, avaient été enregistrées, lundi 10 janvier à 16 heures, dernier délai de dépôt des dossiers devant le Jury national des élections (JNE). Cette instance juridique doit maintenant se prononcer dans les sept jours qui suivent sur la validité des candidatures. – *(AFP.)*

■ **PARAGUAY : l'ex-général putschiste Lino Oviedo**, rentré clandestinement au Paraguay, a déclaré dimanche 9 janvier, lors d'un entretien avec l'AFP, qu'il entamait *« une lutte pacifique »* pour forcer le président Luis Gonzalez Macchi à démissionner et accélérer l'organisation d'une élection présidentielle. Lino Oviedo, recherché au Paraguay pour l'assassinat du vice-président Luis Maria Argana en mars 1999, a déclaré qu'il espérait qu'une nouvelle élection, dans les quatre-vingt-dix jours, *« mette fin à ce regime de fait »*. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS/ÉGYPTE : selon le président d'EgyptAir,** Mohamed Fahim Rayyan, un incident intervenu dans la queue du Boeing 767 d'EgyptAir serait responsable de la chute de l'appareil dans l'Atlantique le 31 octobre 1999, a-t-il affirmé lundi 10 janvier au Caire. Les enquêteurs égyptiens qui travaillent aux côtés des investigateurs américains n'ont rien trouvé qui vienne confirmer *« les allégations concernant l'équipage de l'avion »*, notamment une action suicidaire du copilote, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN/FRANCE : l'ayatollah iranien Mehdi Rouhani,** considéré comme le dirigeant spirituel de la communauté musulmane chiite d'Europe, est mort dimanche à Paris à l'âge de soixante-huit ans, a annoncé sa famille, lundi 10 janvier. Opposant au régime iranien, il avait à plusieurs reprises dénoncé la politique de Téhéran. D'après son fils, Frédéric Rouhani, les autorités iraniennes ont refusé qu'il soit inhumé à Qom, sa ville natale. Il pourrait finalement être enterré en Irak, dans la ville sainte chiite de Nadjaf. – *(Reuters.)*

■ **LIBYE/GRANDE-BRETAGNE : l'ambassadeur britannique** à Tripoli a officiellement fait part, lundi 10 janvier, aux autorités libyennes de l'*« inquiétude sérieuse »* de la Grande-Bretagne après la saisie à l'aéroport de Gatwick de pièces de missiles Scud en partance pour la Libye. D'après le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, *« les Libyens ont pris note et réaffirmé qu'ils ne voulaient en aucun cas voir leurs relations avec le Royaume-Uni perturbées »*. – *(AFP.)*

LeMonde Job: WMQ1201--0006-0 WAS LMQ1201-6 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 11:03 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0377 Lcp:700 CMYK

FONCTION PUBLIQUE **Le ministère de l'économie et des finances a réagi avec sérénité, lundi 10 janvier, aux critiques formulées à son encontre par le rapport de la Cour de comptes sur la fonction publique. Il préfère mettre l'accent sur sa volonté de modernisation. Après une série de consultations avec les syndicats des finances, Christian Sautter et Florence Parly annonceront, en effet, le 27 janvier leurs décisions sur la réforme de Bercy. ● LA COUR DES COMPTES va s'intéresser prochainement aux caisses de retraite, a annoncé, lundi, son premier président, Pierre Joxe, interrogé au sujet de l'enquête de l'Inspection générale des affaires sociales sur le groupe CRI (*Le Monde* du 8 janvier). ● ALAIN MADELIN, président de Démocratie libérale, exclut un *« grand soir »* des avantages acquis par les fonctionnaires, mais il estime que l'Etat doit être réformé, et ces avantages *« rachetés »*.**

Bercy écarte les critiques sur sa gestion et accélère sa réforme

Le ministère des finances a réagi avec sérénité, lundi 10 janvier, à l'enquête de la Cour des comptes sur ses personnels. Le ministère met en avant sa volonté de réforme et de modernisation, mais les syndicats des finances se montrent hostiles à ce projet

LE MINISTÈRE de l'économie et des finances affectait, lundi 10 janvier, la plus grande sérénité face aux critiques précises formulées à son encontre par le rapport de la Cour des comptes sur sa gestion des emplois, des rémunérations et des primes (*Le Monde* du 11 janvier). Il est vrai que le calendrier a bien fait les choses : au moment où Pierre Joxe, premier président de la Cour, présentait ce rapport et soulignait que, dans l'intérêt même des fonctionnaires, l'ensemble du système de rémunérations des agents de l'Etat *« doit pouvoir être lisible, clair et limpide »*, les directeurs des cabinets du ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter, et de la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, recevaient longuement les sept syndicats des finances (FO, FDSU, CGT, CFDT, FSAFI, CFTC, CGC) pour recueillir leurs réactions sur la réforme en préparation à Bercy visant à rapprocher la direction des impôts et celle de la comptabilité publique (*Le Monde* du 8 janvier). Opportun, le message est clair : la « citadelle » de Bercy n'a pas attendu la volée de bois vert de la Cour des comptes pour réfléchir à sa modernisation et à l'adaptation de ses missions.

Du coup, les griefs de la Cour ont pu être balayés d'un revers de main. Ainsi, des crédits extra-budgétaires (crédits d'article, fonds de concours) dont les magistrats de la rue Cambon soulignaient l'usage abusif par le ministère des finances. Ce dernier note que la réintégration de ces crédits dans la loi de finances a été engagée depuis deux ans et que ce sont, dès à présent, 14 milliards de francs (2,13 milliards d'euros) de crédits qui auront été rebudgétisés entre 1998 et 2000. Le ministère assure, en outre, que *« la régularisation du mode de financement des indemnités sera totalement réalisée d'ici 2001, avec l'intégration dans le budget de l'Etat des ressources tirées de l'activité d'épargne »* du réseau du Trésor.

De même, on accueille sans trop d'émoi, à Bercy, les critiques sur les primes spécifiques dont bénéficient les agents du ministère des finances. M. Sautter n'a-t-il pas pris, par avance, l'engagement de redonner une base légale et réglementaire solide à l'ensemble du système des indemnités ? Quant aux avantages fiscaux – « indéfendables » – dont jouissent certains personnels de Bercy, on plaide qu'il s'agit de pratiques très anciennes, dont bénéficient également, par exemple, les agents du ministère des affaires étrangères en poste à l'étranger ; et l'on admet que la fiscalisation des revenus doit désormais être la règle, à la seule exception prévue par l'article 81 du code des impôts (sur les frais réels).

En revanche, les critiques de la Cour des comptes sur les emplois en « surnombre » sont accueillies fraîchement à Bercy. On rappelle tout d'abord, chez M. Sautter, que le nombre total d'agents en fonction dans le ministère n'a jamais excédé, depuis trois ans, le niveau d'emploi autorisé par le budget. Les « surnombres » ne sont utilisés, dans ce cadre, que pour assurer plus de souplesse à la ventilation par grade des effectifs et mieux tenir compte de la pyramide des âges et de l'ancienneté. *« On ne peut pas nous demander de moderniser l'administration et nous demander, en même temps, de respecter des cloisons étanches et archaïques quant au nombre précis d'agents par corps et par grade. Il faut admettre un minimum de souplesse si l'on ne veut pas tuer tout effort de modernisation de la gestion »*, plaide-t-on.

Et pour preuve de cette volonté de modernisation, Bercy préfère se mobiliser sur la réforme envisagée de ses deux grands réseaux – celui des impôts et celui du Trésor –, que vient de préconiser le rapport Bret-Champsaur. A cet égard, M. Sautter et Mme Parly entendent aller vite. Les directeurs de leurs cabinets, François Villeroy de Galhau et Nicolas Théry, ont confirmé, lundi, que les deux ministres annonceront leurs décisions, le 27 janvier, lors d'un comité technique paritaire ministériel.

APPEL À LA GRÈVE

Pour préparer ce rendez-vous, les sept fédérations syndicales des finances seront reçues, l'une après l'autre, par les deux ministres dans les deux prochaines semaines, ce qui ne s'était plus produit depuis l'été 1997. Des réunions techniques sont également prévues pour défricher les principales questions soulevées par la réforme et notamment son volet social (problèmes de carrière, de résidence, d'évolution de métier ou de rémunération liés au rapprochement envisagé entre les impôts et le Trésor).

Si la rencontre de lundi a eu lieu dans un climat que l'on qualifie d'*« ouvert »* et *« paisible »* à Bercy, elle n'a pas permis d'estomper les divergences d'analyse sur la manière de réformer le service public fiscal, pour le rendre *« plus efficace au meilleur coût »*. Les syndicats dénoncent en effet, unanimement, l'orientation tracée par le rapport Bert-Champsaur : s'ils ne contestent pas le *« besoin urgent de réformes, de modernisation que souhaitent avec force les personnels »*, ils s'opposent, en revanche, au diagnostic qui, selon la FDSU, est *« guidé par la réduction des coûts de fonctionnement »*. *« Nous voulons bien ouvrir une discussion sur toute réforme visant à améliorer le service rendu aux usagers,* résume Damien Leroux, de la CFDT. *A condition de sortir de l'a priori qui est de réduire les emplois. »*

La mission Bert-Champsaur prétendait-elle s'appuyer sur un *« dialogue continu, organisé avec les cadres, les agents et les organisations syndicales »* ? Il s'agissait de discussions *« artificielles »,* corrige la CFDT, qui n'ont permis d'arriver qu'à des *« solutions prévues dès l'origine par le ministère »*. A peine sorties de la rencontre, les organisations syndicales ont donc lancé un préavis de grève reconductible pour le 20 janvier, avec une série de manifestations à Paris, Nantes, Toulouse, Marseille, Lyon et Strasbourg.

Gérard Courtois et Alexandre Garcia

La police et la justice réservent leurs réponses

Le ministère de l'intérieur ne répondra pas dans l'immédiat aux observations de la Cour des comptes portant notamment sur le travail réel des services de police actifs et les primes versées aux fonctionnaires. Soulignant que les chiffres retenus par la haute juridiction financière s'arrêtent au 31 décembre 1997, l'administration centrale de la police nationale (DCPN) rappelle que la donne a changé avec la mise en œuvre de la police de proximité. La répartition et l'affectation des effectifs ne sont plus les mêmes qu'à la date à laquelle se réfère la cour. La DCPN veut donc se donner le temps d'examiner précisément la situation actuelle. Dans sa réponse écrite au document, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement rappelait d'ailleurs que le conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 avait décidé un *« redéploiement fonctionnel et territorial des forces de police »*. Du côté du ministère de la justice, également épinglé, on entend aussi donner le temps à l'administration pénitentiaire de répondre précisément aux griefs formulés contre elle.

Pierre Joxe souhaite que la Cour des comptes étende son contrôle aux caisses de retraite complémentaire

POUR le président de la Cour des comptes, cela ne fait guère de doute : les magistrats de la rue Cambon devront intervenir dans le domaine de la retraite complémentaire. *« Au fur et à mesure qu'on découvre qu'il y a des vastes domaines de la vie sociale qui drainent des milliards dans lesquels il n'y a pas de contrôle par un organisme indépendant comme la Cour des comptes, alors le besoin de contrôle s'affirme »*, a déclaré sur France 2, lundi 10 janvier, Pierre Joxe. Interrogé après la révélation d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales sur la gestion opaque du groupe CRI (*Le Monde* du 8 janvier), il a expliqué que les *« caisses de retraite »* sont *« un domaine dont la Cour est au bord d'avoir le droit de s'occuper »*. *« C'était discuté, c'était discutable. Je crois que cela ne va plus être discuté très longtemps »*, a affirmé M. Joxe.

Le sujet a en effet déjà été « discuté ». En avril 1998, les partenaires sociaux, consultés sur le projet de loi relatif au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, s'étaient émus d'y trouver la trace de dispositions étendant le contrôle de la Cour des comptes aux *« organismes habilités à recevoir les taxes parafiscales, des cotisations légalement obligatoires ou des versements libératoires d'une obligation légale de faire »*. Les organismes de retraite complémentaire étant de droit privé et placés sous la responsabilité des partenaires sociaux, ces derniers s'étaient opposés à cette intrusion.

« Sans méconnaître la pertinence des contrôles réalisés par la Cour des comptes, avaient-ils aussitôt écrit à Martine Aubry, *nous considérons cependant que les régimes contractuels de protection sociale* (...) *se situent totalement en dehors de son champ d'intervention. »* Les cinq confédérations syndicales et les trois organisations patronales avaient ainsi rappelé à la ministre de l'emploi et de la solidarité le principe d'*« autonomie »* cher aux organismes paritaires. Aujourd'hui, Bernard Devy (FO), président de l'Arrco (fédération des institutions de retraite complémentaire des salariés, dont dépend principalement le groupe CRI), reconnaît que le secteur *« ne pourra pas échapper, à terme, au contrôle de la Cour des comptes »*. D'autant plus, explique-t-il, que lorsque le contentieux entre l'Etat et les organismes paritaires au sujet des préretraites du Fonds national pour l'emploi sera réglé, *« l'argent des préretraites transitera par chez nous »*. Or ces sommes sont incrites, en partie, dans le budget du ministère de l'emploi.

Isabelle Mandraud

Les syndicats de fonctionnaires assurent qu'ils ont toujours critiqué les primes

LOIN de se sentir agressées par la publication, lundi 10 janvier, d'un rapport accablant de la Cour des comptes sur la gestion des effectifs et le système de rémunération des fonctionnaires, les fédérations syndicales de fonctionnaires en ont au contraire profité pour réclamer plus de transparence et pour dénoncer l'opacité d'un mode de rémunération qu'elles n'ont cessé, disent-elles, de combattre. *« L'opacité et le fonctionnement que semble "pointer" le rapport n'ont pas pour effet de donner à la masse des fonctionnaires de quelconques privilèges par rapport aux salariés du privé »*, rappelle la Fédération syndicale unitaire (FSU). Ils sont plutôt le fait de *« politiques qui, de longue date, ont choisi de répondre aux revendications par des solutions aux rabais, des expédients et des mesures ponctuelles »*, ajoute la FSU.

Toutes les fédérations de fonctionnaires dénoncent ainsi le système des primes, qui a permis à l'Etat, selon Michel Perier (CFDT), *« de faire des économies en évitant d'augmenter les salaires et, donc, les cotisations sociales »*. A ce titre, l'attribution de primes, *« moins chères à gérer que les salaires »*, selon M. Perier, pénalise les fonctionnaires, car elles *« ne sont pas prises en compte pour le calcul des retraites »*. Ce système empêche, en outre, ceux qui le souhaiteraient *« d'être mutés d'un ministère à l'autre »*.

Les fonctionnaires n'ont jamais demandé une réponse à leurs revendications sous forme de primes, affirme Bernard Lhubert (CGT). *« Nous n'avons cessé de revendiquer auprès des gouvernements successifs l'intégration des primes dans la grille des rémunérations et la mise en place de véritables politiques de reclassement et de requalification »*, souligne M. Lhubert. Le développement des indemnités s'apparente ainsi, pour la FSU, à un *« palliatif au refus d'une réforme d'ensemble de la grille »*. *« A chaque conflit social, on demande des points d'indice, on sort avec des primes,* déplore Christian Boulais, de la Fédération des syndicats unitaires. *Ça se passe comme ça depuis cinquante ans ! Dans les années 60, pour recruter avec des traitements très faibles, l'administration allait dans les universités en promettant des primes. »*

Les syndicats comptent donc profiter du rapport de la Cour des comptes pour réclamer du gouvernement, principal accusé, une *« remise à plat »* de l'édifice, une *« opération-vérité »,* en assurant que les fonctionnaires, non seulement n'ont pas peur de la transparence, mais l'exigent.

A. Ga.

Alain Madelin, président de Démocratie libérale

« Il ne saurait y avoir de "grand soir" des avantages acquis »

« La Cour des comptes vient de rendre public son rapport sur la fonction publique de l'Etat. Que vous inspirent ses conclusions ?

– Ce rapport ne fait que confirmer ce que les libéraux disent depuis longtemps, à savoir que la France est handicapée par un Etat plus lourd, plus coûteux et plus rigide que ses partenaires. La fonction publique de l'Etat est devenue tentaculaire. Le plus intéressant, dans ce rapport, c'est qu'il montre bien les rigidités qui empêchent tout redéploiement des effectifs de l'Etat.

– Quelles solutions préconisez-vous ?

– D'abord, la transparence des rémunérations, qui se sont différenciées, au fil des ans, à la fois en raison de sujétions particulières, des nécessités d'un recrutement qualifié ou, tout simplement, pour acheter la paix sociale. Voilà qui ouvrira une nouvelle politique salariale, permettant de revaloriser les métiers, de favoriser la prise de responsabilités ou des efforts de formation et de mobilité.

» Je souhaite, ensuite, offrir un projet aux fonctionnaires, en en faisant des acteurs de la modernisation de l'Etat et en développant leur intéressement aux résultats des réformes nécessaires.

ALAIN MADELIN

» Nous n'échapperons pas, non plus, à une réduction des effectifs. Il ne s'agit pas de couper à la hache, mais de recruter moins vite qu'il n'y a de départs en retraite et de développer la mobilité interne, car il y a assurément des secteurs qui, comme la justice, sont en sous-effectif chronique. Il nous faut, encore, favoriser la décentralisation en la clarifiant afin de lutter contre les doubles emplois. Le problème n'est pas celui d'un Etat maximum ni d'un Etat minimum, mais d'un Etat optimum.

– Cela fait déjà une dizaine d'années que les gouvernements successifs affichent leur volonté de réformer l'Etat, sans que cela soit suivi d'effet...

– A la différence de pays comme l'Allemagne, qui s'identifie à un peuple, ou les Etats-Unis, à une démocratie, la France s'identifie à son Etat. C'est un obstacle de taille pour les réformateurs, qui doivent faire preuve de réflexion et de méthode. Au demeurant, c'est l'absence de méthode qui a engendré le statu quo. Ainsi, en 1995, lorsqu'on a laissé croire que l'on allait ramener la retraite des cheminots à soixante ans, il y avait effectivement un problème, mais le poser en ces termes revenait à leur demander un effort disproportionné par rapport aux autres catégories sociales.

» Il ne saurait y avoir de "grand soir" des avantages acquis, car ils résultent de contrats qu'on ne saurait remettre en question unilatéralement et à partir desquels des hommes et des femmes ont fait des projets de vie. La méthode consiste à racheter des avantages acquis, à les échanger ou, encore, à les éteindre pour les nouveaux entrants. C'est ainsi, par exemple, qu'une partie du capital d'EDF pourrait être apportée en garantie du régime de retraite de son personnel à la faveur d'une privatisation.

– Vous aviez vous-même été contraint à la démission, en 1995, pour avoir tenu des propos jugés sulfureux...

– J'avais effectivement proposé que les fonctionnaires fassent, en matière de retraites, un effort comparable à celui qui venait d'être consenti par les salariés du privé. A cette époque, ces propos ont pu paraître provocateurs. Aujourd'hui, tout le monde les partage.

– Lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre, le président de la République a insisté sur *"l'importance du rôle de l'Etat"*. Jacques Chirac n'est-il pas éloigné des idées que vous défendez ?

– Je ne lui demande pas de défendre les idées qui sont les nôtres. C'est à nous de le faire. Au demeurant, le président de la République a tenu deux discours, qui peuvent paraître contradictoires... mais qui sont sûrement complémentaires ! Le 31 décembre, il souligne le rôle indispensable que doit jouer l'Etat pour assurer la sécurité des Français, mais, le 6 janvier, il dénonce l'interventionnisme excessif de l'Etat dans les relations sociales. J'interpréterai ses propos comme signifiant que l'Etat est trop présent dans les secteurs où il n'a que faire et pas assez dans les fonctions régaliennes qui sont les siennes.

> « Le problème n'est pas celui d'un Etat maximum ni d'un Etat minimum, mais d'un Etat optimum »

» Cela étant, il faut avoir le courage de dire un certain nombre de vérités. Il n'y a aucune chance que l'opposition revenue au pouvoir puisse entreprendre des réformes qu'elle n'aura pas eu le courage d'expliquer aux Français, a fortiori si elle ne les a même pas imaginées !

– L'affaire de la "vache folle" puis les dégâts causés par les tempêtes et la marée noire n'ont-ils pas engendré une "demande d'Etat" incompatible avec votre message libéral ?

– En France, on impute ces problèmes à une défaillance supposée du libéralisme, alors qu'il s'agit d'une défaillance de l'Etat, dont le premier des rôles est d'assurer la sécurité des Français. Ainsi, j'ai regretté le comportement mercantile de l'Etat dans l'affaire du sang contaminé. La liberté de circulation des produits n'étant pas la liberté de contaminer, j'ai réclamé, depuis des années, la création d'une agence européenne de sécurité alimentaire et sanitaire. S'agissant, enfin, du naufrage de l'*Erika*, on s'aperçoit qu'il y a eu une défaillance de l'Etat régulateur et, en tout cas, de l'Etat contrôleur.

» Pour conclure, il faut dire qu'il existe malheureusement une *nomenklatura* d'Etat, de droite comme de gauche, qui a peur des réformes libérales. Elle a bien raison, car ces réformes mettraient en cause ses privilèges ! »

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

LeMonde Job: WMQ1201--0007-0 WAS LMQ1201-7 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:15 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0378 Lcp:700 CMYK

Le directeur général de la gendarmerie est muté à son tour après l'affaire corse

Bernard Prévost est remplacé par un autre préfet, Pierre Steinmetz, assisté d'une magistrate

Bernard Prévost, directeur général de la gendarmerie depuis décembre 1995, devrait être remplacé par le conseil des ministres, mercredi 12 janvier. Son successeur devrait être Pierre Steinmetz, actuellement préfet du département de la Vienne et de la région Poitou-Charentes. Le départ de M. Prévost fait suite à un important remaniement de la hiérarchie militaire de la gendarmerie, conséquence de l'affaire corse.

LE CONSEIL DES MINISTRES devrait, mercredi 12 janvier, nommer l'actuel préfet de la région Poitou-Charentes, Pierre Steinmetz, à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), en remplacement de Bernard Prévost, qui occupait cette fonction depuis décembre 1995. Cette décision, révélée par l'Agence France-Presse mardi, est une suite logique du profond remaniement de la direction militaire de la gendarmerie intervenu fin 1999 (*Le Monde* du 17 décembre 1999). Ces mouvements, conséquence que le gouvernement tire de l'affaire des paillotes en Corse, ont concerné, d'un coup, pas moins d'un tiers des officiers généraux de ce corps.

Au ministère de la défense, administration de tutelle de la gendarmerie, on affirme que le départ de M. Prévost n'est pas un effet différé de l'affaire des paillotes. Prochainement, ajoute-t-on, le ministre, Alain Richard, marquera la *« qualité du travail »* de l'intéressé et l'*« estime sans réserve »* que le gouvernement lui porte pour *« la manière avec laquelle il a dirigé »* une arme comprenant 94 665 militaires et 1 865 civils. Saint-cyrien entré ensuite dans la préfectorale, M. Prévost aura exercé un des plus longs mandats – plus de quatre ans – à la tête de la DGGN, avec ceux de Jean-Claude Périé, dans les années 60 et 70, et de Charles Barbeau, dans les années 80.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, c'est traditionnellement un haut fonctionnaire civil (préfet, magistrat de l'ordre judiciaire ou administratif) qui dirige la gendarmerie, avec, à ses côtés, un officier général de haut rang au poste de major général, c'est-à-dire le numéro deux de la hiérarchie. La tradition est donc respectée avec la nomination de M. Steinmetz, qui exerce des responsabilités préfectorales depuis douze ans et qui était préfet de Poitou-Charentes depuis septembre 1998. Il n'en demeure pas moins que ce choix s'accompagne d'une décision qui, elle, est moins traditionnelle. Le nouveau directeur sera assisté par une adjointe civile en la personne d'une magistrate, Blandine Froment, inspectrice du service judiciaire à la chancellerie et ancienne membre du cabinet de Pierre Joxe au ministère de la défense, où elle avait été principalement chargée, en 1992 et 1993, des affaires juridiques et des problèmes ayant trait à la gendarmerie.

DOUBLE RATTACHEMENT

Un tel « tandem » à la tête de la DGGN fait dire à nombre de gendarmes que le gouvernement a, là aussi, tiré d'une certaine manière les leçons de l'affaire des paillotes corses. La gendarmerie a été soupçonnée, à cette occasion, de s'être sinon autonomisée, du moins affranchie des contrôles extérieurs (*Le Monde* du 11 mai 1999). Tel a été le cas de l'ex-groupe de pelotons de sécurité (GPS), créé spécialement pour la Corse à la demande du préfet Bernard Bonnet et désormais dissous. Après le départ de M. Prévost, le système mis en place fait que le nouveau directeur général de la gendarmerie ne sera plus un homme seul parmi des officiers généraux et supérieurs de l'arme et, parfois, face à eux. La présence d'un préfet et d'un magistrat au sommet de la DGGN souligne le double rattachement – pour emploi quotidien – des gendarmes au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice, le ministère de la défense exerçant leur administration de tutelle et leur gestion.

M. Steinmetz et Mme Froment découvriront une gendarmerie que la professionnalisation accrue de ses effectifs expose à *« un accroissement des éléments d'insatisfaction »*, comme le relève Georges Lemoine, député (PS) d'Eure-et-Loir et rapporteur de la commission de la défense au Palais-Bourbon. Au sein d'un corps qui voit les statuts et les emplois de ses personnels se diversifier et se spécialiser, les griefs des gendarmes portent sur l'alourdissement de leurs tâches de sécurité face à l'apparition de nouvelles formes de violence et de nouveaux lieux de délinquance, sur le manque de volontaires pour faire face à une activité soutenue et sur l'insuffisance des crédits, qui les oblige à recourir à des moyens de fortune ou à l'aide des communes.

Censés symboliser un équilibre des responsabilités entre l'intérieur et la justice, au point de réduire vraisemblablement le rôle du major général à celui de coordinateur et d'exécutant, M. Steinmetz et Mme Froment seront destinataires d'un rapport, commandé par M. Richard et escompté pour fin janvier, sur la restauration des *« contrôles »* au sein de la gendarmerie et sur la formation des cadres. La rédaction en a été confiée à M. Barbeau, ancien DGGN et ancien directeur du cabinet de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'intérieur. Les propositions de ce document ne devraient pas surprendre Mme Froment, qui a participé à cette mission d'étude pour le gouvernement.

Jacques Isnard

Le travail précaire amorce une décrue

POUR la première fois depuis huit ans, le nombre de personnes en situation de sous-emploi diminue. Entre mars 1998 et janvier 1999, indique l'étude « Insee Première » rendue publique lundi 10 janvier, la proportion de ces salariés précaires, presque tous employés dans le tertiaire, passe de 6,6 % à 6,2 %. La tendance s'inverse donc. Depuis 1990, leur nombre avait progressé d'un demi-point par an, le sous-emploi constituant le plus souvent un pis-aller ou l'unique porte de sortie du chômage. La population alors concernée était passée de 800 000 à 1 420 000 en 1999.

Les femmes représentent les trois quarts des effectifs en sous-emploi, soit un taux quatre à cinq fois plus élevé que pour les hommes. *A contrario*, l'étude souligne que 2 millions de salariés s'estiment en *« sur-emploi »* et voudraient réduire leur temps de travail.

DÉPÊCHES

■ **35 heures : Jacques Chirac *« partage les craintes »* des artisans** sur les 35 heures et l'a exprimé, lundi 10 janvier, devant la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française qui venait, comme chaque année, fêter les rois à l'Elysée. S'inquiétant d'*« une brutale réduction du temps de travail »*, les pâtissiers venaient de dire au président qu'ils comptaient sur son *« appui toujours discret et toujours efficace »*.

■ **RPR : Michèle Alliot-Marie a défendu l'idée,** lundi 10 janvier, lors de la présentation de ses vœux à la presse, d'*« une opposition frontale »* au gouvernement. *« Si l'opposition n'est pas là pour s'opposer, je ne vois pas à quoi elle sert »*, a affirmé la présidente du RPR, en précisant que la commission exécutive du mouvement serait renforcée avant la fin janvier.

■ **PARIS : le Parti communiste veut une tête de liste dans un arrondissement « gagnable »** par la gauche, aux élections municipales de 2001 et, en cas de victoire, des *« délégations importantes »* d'adjoints dans la capitale. En présentant, lundi 10 janvier, ses vœux à la presse, le groupe communiste du Conseil de Paris (neuf élus) a estimé que *« le pluralisme de la gauche doit s'affirmer clairement »*. La secrétaire fédérale, Martine Durlach, a cité comme *« gagnables »* les 2e, 4e, 12e , 13e et 14e arrondissements de Paris.

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : le Conseil constitutionnel a été saisi** par le FLNKS, pour la première fois depuis la mise en place du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, d'une *« loi de pays »*. Il dispose de trois mois pour se prononcer sur la validité de ce texte qui institue une taxe générale sur les services. – *(Corresp.)*

Les tribunaux contraignent les préfets à respecter la fermeture de la chasse

LES ASSOCIATIONS de défense de l'environnement poursuivent leur guérilla judiciaire contre les chasseurs d'oiseaux migrateurs et de gibier d'eau. L'annonce d'un projet de loi par le gouvernement (*Le Monde* du 6 janvier) n'a en rien freiné leur ardeur procédurière. Ces associations, regroupées au sein de France nature environnement (FNE), reprochent aux préfets de ne pas respecter actuellement les dates de chasse suggérées par la directive européenne de 1979 et définies par la Cour de justice des communautés européennes en 1994, soit du 1er septembre au 31 janvier. Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 3 décembre 1999, a confirmé ces dates et déclaré non conformes les arrêtés préfectoraux les dépassant. Avant même que cette décision ne soit rendue, les associations avaient porté plainte devant plusieurs tribunaux administratifs contre des arrêtés préfectoraux. Aujourd'hui, s'appuyant sur l'arrêt du Conseil d'Etat, les juges rendent les uns après les autres des décisions enjoignant aux préfets, parfois sous astreinte, de fermer la chasse au 31 janvier.

A Pau, jeudi 6 décembre 1999, le tribunal administratif a rendu un jugement qui concernait les Pyrénées-Atlantiques, le Gers, les Landes et les Hautes-Pyrénées. A Amiens, il avait statué, le 20 décembre, dans le même sens pour les départements de son ressort : la Somme, l'Aisne et l'Oise. A Châlons-en-Champagne, c'est le préfet de Haute-Marne qui a été prié de s'exécuter. A Dijon, le juge a traité une plainte contre le préfet de Saône-et-Loire, déposée par l'Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire, celle-là même qui avait obtenu la décision du Conseil d'Etat le 3 décembre. Ce département se trouve être le fief de Pierre Daillant, président de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs (UNFDC).

Et la série pourrait continuer. A Montpellier, le tribunal a examiné la plainte en audience et doit rendre sa décision incessamment ; l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard et la Lozère sont concernés. En Côte-d'Or, le département de François Patriat, l'auteur du rapport sur lequel s'est appuyé le gouvernement pour légiférer, l'affaire est également en délibéré. A Caen, les préfets de la Manche et de l'Orne sont dans le viseur. L'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) revendique à elle seule trente-sept départements. Jusqu'alors, deux tribunaux seulement ont débouté ces associations : Melun, qui statuait pour la Seine-et-Marne, et Lyon, pour la Loire et l'Ardèche.

ASSAUT DE PROCÉDURE

Les chasseurs, forcément, n'apprécient guère cette traque. M. Daillant affiche pourtant une sérénité forgée par une certaine habitude du contentieux : *« On en revient un peu à la situation de l'année dernière,* explique-t-il. *On va retrouver, d'un département à l'autre, la même diversité, voire la même cacophonie. »*

En matière procédurière, les avocats des chasseurs ne sont pas en reste. Ils invoquent un point du code rural qui fait obligation au préfet de respecter un certain nombre d'étapes avant de rendre son arrêté et dispose que ce dernier n'est applicable que vingt jours après sa publication. Avec ce paradoxe qu'un arrêté pris le 15 janvier et fermant la chasse le 31 janvier ne serait donc applicable qu'après la date-butoir...

Même contournées par quelque artifice juridique, les multiples décisions des tribunaux ont le don d'agacer les chasseurs. Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) se fait le relais de cette exaspération, qui devrait alimenter le discours de son président, Jean Saint-Josse, lors de son meeting de rentrée, le 15 janvier, à Abbeville (Somme). La tempête a ajouté à la confusion. Plusieurs préfets ont édicté des arrêtés interdisant, pour des périodes renouvelables, les promenades, et donc la chasse, en forêt. Dans les Vosges, la fédération des chasseurs a même demandé une fermeture définitive dans le département. Par ailleurs, les fédérations du Morbihan, de Charente-Maritime, du Finistère, de la Vendée et de la Loire-Atlantique ont fermé la chasse au gibier d'eau dans un souci de préservation. Cette fois, en raison de la marée noire.

Benoît Hopquin

Voyager

Nos 15 vols quotidiens au départ de Paris et de Nice vers la Scandinavie vous relient à notre réseau qui dessert plus de 100 destinations en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.
Pour plus de renseignements et vos réservations, contactez votre agence de voyage ou SAS au 0 801 25 25 25 ou encore visitez notre site **www.scandinavian.net**

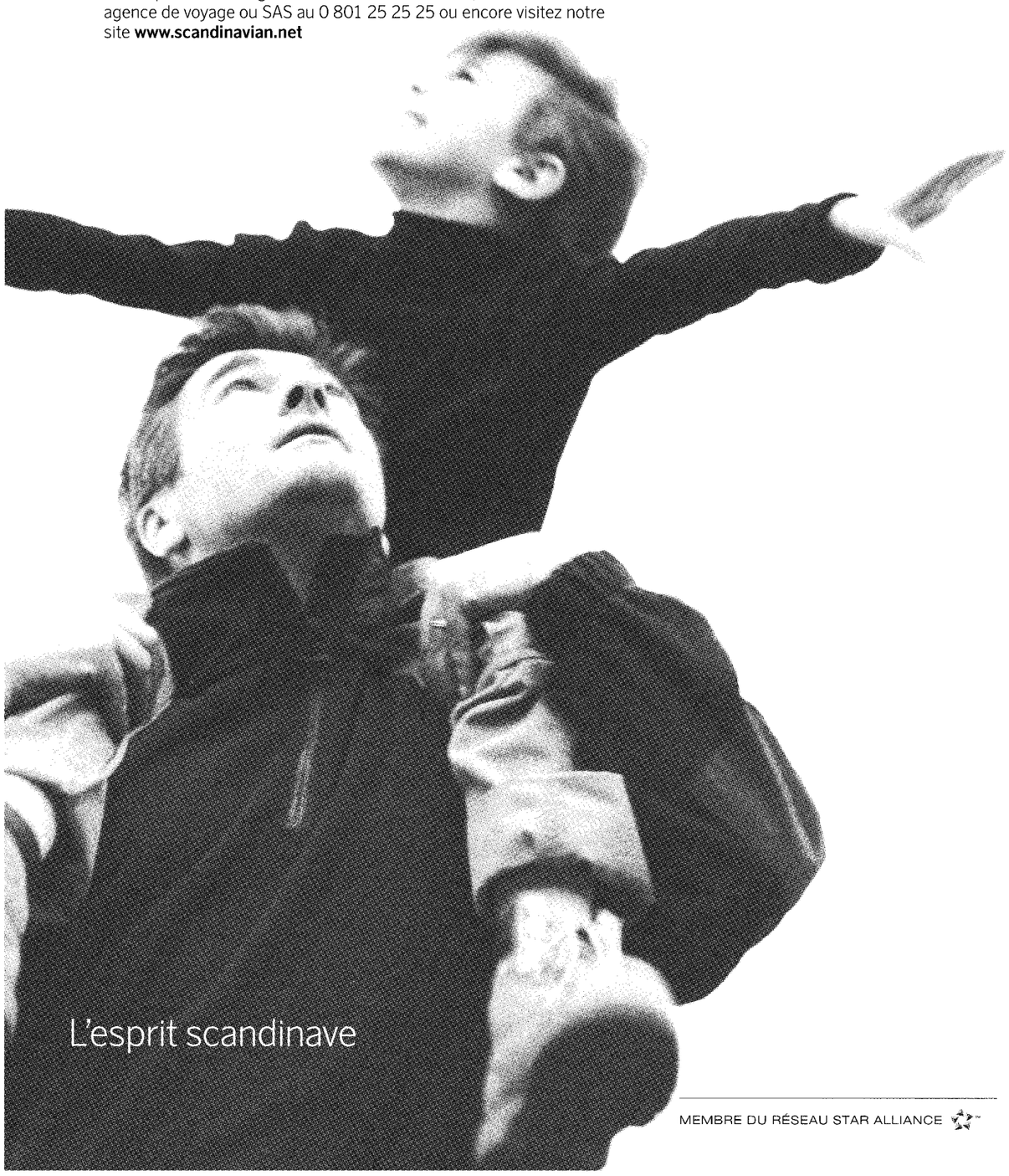

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

LeMonde Job: WMQ1201--0008-0 WAS LMQ1201-8 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:23 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0379 Lcp:700 CMYK

FEMMES Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, devait lancer, mardi 11 janvier, une campagne nationale sur la contraception. C'est la première sur ce thème depuis 1981-1982. ● PLUS DES DEUX TIERS des femmes françaises utilisent une méthode contraceptive, mais le nombre d'avortements ne décroît pas (220 000 par an) et les grossesses non désirées chez les adolescentes restent nombreuses (10 000 par an). ● POUR LES SPÉCIALISTES, les discours préventifs sur le sida ont éclipsé, ces quinze dernières années, les discours sur la contraception. ● REPORTAGE dans un collège de la banlieue parisienne où une infirmière du centre de planification familiale évoque les problèmes de sexualité avec des élèves. ● PAROLES de jeunes filles sur la contraception, entre tabous familiaux et difficultés de relation avec le partenaire.

Lancement de la première campagne sur la contraception depuis vingt ans

Un guide de poche sera diffusé à douze millions d'exemplaires, dont cinq dans les collèges et les lycées. Les deux tiers des femmes utilisent une méthode contraceptive, mais le nombre d'avortements ne décroît pas et les grossesses non désirées chez les adolescentes restent nombreuses

*« **CONTRACEPTION**, à vous de choisir la vôtre »* : le coup d'envoi de la campagne nationale sur la contraception a été donné, mardi 11 janvier, par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, entourée des quatre ministres concernés. Dotée d'un budget de 24 millions de francs, cette campagne a été élaborée par un comité de pilotage rassemblant des représentants des ministères et des associations ainsi que des médecins et des chercheurs. Dès le 12 janvier et pendant trois semaines, les chaînes de télévision et les radios diffuseront des spots – tournés par Claire Denis – et des messages. L'un des principaux outils de la campagne est un guide de poche de la contraception, qui sera diffusé à 12 millions d'exemplaires, dont 5 millions aux élèves de troisième et aux lycéens et lycéennes. Il sera accompagné d'une information par les personnels de santé. Tout au long de l'année, un numéro indigo — 0-825-08-90-90 (0,99 franc la minute) – orientera vers une structure départementale.

Cette campagne, lancée symboliquement cinq jours avant le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), répond à une attente très forte en matière d'information sur la contraception. Certes la situation française est globalement satisfaisante : *« Plus de deux femmes sur trois, entre vingt et quarante-quatre ans, utilisent une méthode contraceptive »*, selon la dernière étude de l'Institut national d'études démographiques (INED), menée en 1994, ce qui est l'un des taux les plus élevés en Europe avec les Pays-Bas. Cependant 15 % des femmes n'utilisent aucune contraception lors de leur premier rapport sexuel et le taux d'IVG ne décroît pas – environ 220 000 IVG pour 730 000 naissances par an. D'après le rapport du professeur Michèle Uzan (*Le Monde* du 23 novembre 1998), près de 10 000 grossesses non désirées surviennent chaque année chez les adolescentes et plus d'une sur deux – 6 500 – se termine par un avortement. *« Sans s'être banalisée comme le prévoyaient certains de ses adversaires, l'IVG est encore trop fréquente »*, estime Martine Aubry.

La recherche sur la contraception a stagné ces vingt dernières années. *« Il n'y a pas eu de mobilisation d'équipes de recherche, pas de programme incitatif,* regrette Alfred Spira, directeur d'une unité de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). *Du coup, on ne sait pas grand-chose sur le vécu de la contraception par les femmes, sur leurs besoins, sur ce qui explique les échecs de contraception. »* En collaboration avec l'INED et le CNRS, l'Inserm vient de lancer une grande enquête de cohorte socio-épidémiologique, l'*« enquête Cocon »*. Avec 6 000 femmes suivies annuellement pendant cinq ans, Cocon constituera un observatoire de la pratique contraceptive et un instrument d'évaluation des effets de la campagne gouvernementale sur la contraception.

Cette campagne, abordant la contraception comme *« un espace de liberté et de responsabilité »*, selon Martine Aubry, était d'autant plus attendue qu'il fallait remonter en 1981-1982 pour trouver trace d'une campagne évoquant la contraception comme *« un droit fondamental »*. Centrée sur le slogan *« La contraception, ça devient simple quand on en parle »*, celle de 1992 évoquait également la prévention du sida et insistait sur le préservatif. Une nécessité sanitaire au regard de la menace de l'épidémie à VIH, mais une source d'ambiguïté sur les moyens contraceptifs : selon le baromètre Santé jeunes 1997-1998 du Comité français d'éducation pour la santé, 87 % de jeunes utilisent le préservatif lors de leur premier rapport, mais, lorsque la relation devient *« sérieuse »*, les jeunes filles renoncent au préservatif en raison de leur confiance dans leur partenaire en matière de maladies sexuellement transmissibles, sans recourir à une autre méthode de contraception.

> Près de 10 000 grossesses non désirées surviennent chaque année chez les adolescentes et plus d'une sur deux se termine par un avortement

Pourquoi avoir tant tardé ? *« Dès mon arrivée au ministère de l'emploi et de la solidarité en 1997,* poursuit Martine Aubry, *j'ai envisagé une telle campagne, en constatant que deux catégories de femmes connaissent mal la contraception : les jeunes et les femmes des milieux les plus modestes. Mais, à l'époque, la pilule du lendemain, sous une forme spécifiquement adaptée à cette indication, n'était pas disponible, le RU 486 n'était plus produit et nous n'avions pu trouver un accord avec les laboratoires qui fabriquent les pilules de troisième génération pour les rembourser. »* Les premières propositions des publicitaires furent ensuite jugées inadéquates.

Sans attendre le lancement de la campagne, Ségolène Royal a annoncé, le 26 novembre, la possibilité, pour les infirmières scolaires, de délivrer la pilule du lendemain dans les collèges et lycées (*Le Monde* du 29 novembre). La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire voulait apporter une réponse au problème des grossesses précoces mais aussi assigner un rôle important à l'école dans le domaine de l'éducation sexuelle. Depuis la dernière rentrée, une circulaire prévoit trente à quarante heures obligatoires d'*« éducation à la sexualité »* pour les élèves de quatrième et de troisième. Désormais, il est question d'aller *« au-delà des objectifs de prévention du sida et d'information sur la contraception »* en intégrant la sexualité à un projet plus global d'*« éducation à la santé et à la vie »*.

L'*« information sexuelle »* a officiellement fait son entrée dans les programmes d'enseignement en 1973 mais sur le terrain rares étaient les établissements qui avaient pris le problème à cœur. Infirmières scolaires et professionnels de la santé sont unanimes : c'est le sida et l'urgence de la prévention, à la fin des années 80, qui ont véritablement ouvert les portes des lycées et collèges aux problèmes de sexualité. Pour le professeur Spira, directeur d'une unité de recherche à l'Inserm, *« on se situe dans un contexte de sortie de sida »*. *« Depuis 1996, les trithérapies ont fait évoluer la perception des risques. Après quinze ans où la sexualité était uniquement associée à des risques mortels, on peut reparler de la sexualité en d'autres termes, En témoigne l'épisode Viagra l'an dernier, où, tout d'un coup, et de façon excessive, a resurgi un discours sur la recherche du plaisir. »*

Paul Benkimoun, Sandrine Blanchard et Pascale Krémer

Les différentes méthodes

● **La « pilule ».** C'est le mode de contraception utilisé par la moitié des femmes françaises. Cette combinaison d'œstrogènes et de progestatifs qui bloque l'ovulation existe sous deux formes : les « normodosées » et les « minidosées », qui contiennent des doses d'œstrogènes plus ou moins importantes. Son efficacité est proche de 100 %, à condition d'être prise tous les jours, trois semaines sur quatre. La présence d'œstrogènes favorise cependant les accidents thrombo-emboliques chez les sujets à risque et chez les fumeuses.

● **Le stérilet.** Il s'agit d'un petit objet que le médecin pose dans l'utérus et que la femme peut garder plusieurs années. Du fait de sa présence dans la cavité utérine, il entraîne une réaction inflammatoire et empêche la nidation. Il en existe deux sortes : le stérilet à fil de cuivre, qui inhibe aussi la fécondation, et le stérilet qui délivre de manière continue de la progestérone, ce qui rend la muqueuse utérine non fonctionnelle.

● **Le préservatif masculin.** Cet étui en latex, qui se pose sur le pénis en érection avant pénétration, est le seul moyen contraceptif qui protège en outre du sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Il devrait donc être utilisé dans les rencontres passagères ou débutantes en plus de la contraception féminine par pilule ou stérilet.

● **La contraception d'urgence.** La « pilule du lendemain » n'est pas un mode de contraception régulière. Elle peut permettre d'éviter une grossesse non désirée si elle est prise moins de trois jours après le rapport non protégé, mais c'est au cours des vingt-quatre premières heures qu'elle est le plus efficace.

« A l'école, c'est toujours avec des mots compliqués, on ne comprend rien »

PAS SI FACILE de parler de contraception. Dans une classe de terminale d'un lycée sans histoires en banlieue parisienne, elles ne sont que sept à avoir accepté d'évoquer anonymement le sujet. Pourtant, affirment-elles très majoritairement, sexualité et contraception ne sont pas taboues dans leur famille. Certains parents ont même devancé les questions, certaines mères proposé des rendez-vous chez leur gynécologue.

Pour deux de ces jeunes filles seulement, *« on ne parle pas de ça à la maison »*. Laura, juive, dont les parents sont nés en Algérie française, et Nabila, musulmane d'orgine turque, petite femme toute de joie de vivre. *« Chez nous, c'est encore plus strict que chez les juifs »*, dit-elle. *« Non, c'est la même chose*, assure Laura. *Quand c'est traditionnel, y'a rien à faire. Pour mes parents, je n'ai pas l'âge, la question ne se pose pas. Ils croient que je n'ai pas de vie, que je rentre à la maison dès que je sors du lycée. »* Les relations sexuelles avant le mariage, pour elles deux, ne sont pas envisageables, et les sorties nocturnes savamment cachées aux parents, avec la complicité des amies du lycée.

« Je me sens hors jeu, dit Nabila. *Quand j'en parle, ma mère le prend mal. Pendant un an, j'ai même caché que j'avais mes règles pour qu'on me fiche la paix. Je fais l'ignorante. Les mecs sont persécutés quand ils osent simplement téléphoner à la maison. »* De toute façon, dira-t-elle plus tard, *« mon père m'a déjà dit qu'il me tuerait. Alors je préfère m'abstenir. Je prendrai mon indépendance quand je me marierai avec un musulman turc. » « Le problème,* ajoute Laura, *c'est qu'on n'a pas le droit à l'erreur, puisqu'on ne peut pas tester... »*

Toutes ces jeunes filles partagent le sentiment d'avoir été submergées d'informations au collège – *« Ils imaginent qu'à quatorze ans on a que ça en tête ! »* Tandis que les années lycée sont celles du vide absolu : *« Ils pensent qu'on sait tout. »* Ce qu'elles savent de la contraception, elles l'ont appris grâce à une professeur d'histoire, qui, l'an dernier, les a emmenées à une demi-journée d'information sur le sida, où elles ont pu poser d'autres questions ; grâce aussi aux magazines féminins, à l'infirmière scolaire, ou aux plaquettes d'information des salles d'attente. *« Je serais bien allée au planning familial, mais je ne savais pas où c'était »*, avoue la blonde Isis. Le planning, c'est réservé aux filles à problèmes, aux filles enceintes, disent les autres.

« LES NOTICES SONT COMPLIQUÉES »

e Les garçons sont inhibés dès lors que l'on aborde le sujet de la sexualité. Elsa se souvient encore d'une conversation de table, où *« certains gars de terminale parlaient de "la chose" d'un air gêné »*. Dans le même temps, *« les garçons doivent l'avoir fait pour le raconter aux copains, comme un exploit »*. Ils se font donc souvent très pressants. *« Ce n'est pas facile de dire non,* témoigne Isis. *Moi, la première fois, on m'a fait une sorte de chantage affectif. Si tu ne veux pas, je te quitte. Après, je m'en suis voulu. J'aurais dû attendre d'être prête. »* Les filles qui refusent trop longtemps sont vite taxées *« de coincées, de saintes nitouches »*. Celles qui ne refusent pas deviennent vite les *« salopes »* du lycée.

Le sida leur *« bouffe la vie » : « Impossible de ne pas y penser. On nous le rabâche sans arrêt. Mais mettre un préservatif, ça casse tout. »* Depuis qu'elles sont en âge d'avoir une vie sexuelle, cette *« peur »* est là, présente . *« On sait que l'amour, ça tue si on le fait pas dans les normes. Dès qu'on est avec un nouveau partenaire, on cherche à savoir ce qu'il a fait avant. La confiance est plus difficile à instaurer. »* Les préservatifs sont jugés coûteux, alors qu'*« ils devraient se donner »*. Cela dit, reconnaît Laura, ce n'est pas pour des raisons économiques qu'un bon nombre de ses copines ne prennent pas la pilule, sans utiliser pour autant le préservatif. *« C'est chiant, les mecs n'en veulent pas. Elles préfèrent faire les tests HIV et de grossesse après. Elles jouent avec le feu. »*

Elsa, qui utilise le préservatif et a commencé de surcroît à prendre la pilule, n'a pourtant *« pas confiance »* dans cette dernière : *« Je l'ai prise avec réticence. On ne sait pas les effets à long terme, on ne sait pas si elle ne donne pas le cancer. C'est quand même quelque chose qu'on introduit en nous en permanence, et qui dérègle le système. En plus, les notices sont compliquées. Je ne sais même pas quoi faire si je l'oublie un jour. »*

Nathalie, Nadia, Suzanne, Anne-Sophie, Margot, Emilie, Irène et Catherine, qui se posent parfois les mêmes questions, participent ce matin de décembre à un groupe de parole dans les locaux du Mouvement français pour le planning familial à Paris. Agées de quinze à dix-neuf ans, elles ont toutes pris rendez-vous avec le médecin du centre. Pour la plupart, c'est la première fois qu'elles consultent un gynécologue. Anne, conseillère conjugale et familiale, anime le groupe, passage obligé avant toute consultation médicale.

Assises autour d'une table, elles écoutent avec attention les informations sur l'utilisation de la pilule, les conditions de délivrance de la pilule du lendemain, mais aussi les dangers des MST. Elles ont connu le planning familial essentiellement grâce à *« une copine »*, plus rarement *« par une prof de biologie »* ou *« un panneau d'affichage dans le lycée »*. Le planning, elles l'ont toutes choisi pour la confidentialité vis-à-vis des parents et la gratuité des soins. *« C'est la première fois que je viens. Je n'ai jamais pris la pilule. Pour des questions de religion, je ne peux pas en parler dans ma famille »*, confie Anne-Sophie, seize ans, élève en BEP sanitaire et social. Ce jour-là, elle est inquiète : *« Suite à un accident,* dit-elle, *j'ai un retard de règles. »* Catherine non plus n'en parle jamais à sa mère : *« Elle est vieux jeu, pour elle, c'est jamais avant le mariage. Alors, je lis des magazines. »*

« APRÈS UN OUBLI »

Suzanne, quant à elle, prend la pilule depuis plusieurs mois, mais dernièrement, elle l'a oubliée. *« J'ai appelé mon copain pour lui expliquer qu'il faudrait que l'on prenne des précautions pendant quelque temps. Il m'a répondu : oh là, c'est quoi c't'embrouille. Depuis on est en froid. S'il n'est pas d'accord pour faire attention, c'est qu'il ne tient pas assez à moi »*, raconte-t-elle. Margot a déjà anticipé sa vie sexuelle : *« J'aurai mon premier rapport avec capote,* dit-elle, *puis on fera le test HIV et après je prendrai la pilule. »*. Si Emilie a déjà utilisé la pilule du lendemain – *« après un oubli »* –, la plupart des autres jeunes filles ne connaissent pas cette méthode. La conseillère conjugale leur explique que le Norlevo est *« réservé aux cas d'urgence et de détresse et n'est efficace qu'à 80 % »*. *« Ça veut dire quoi, détresse ? »*, s'interroge Emilie. *« Est-ce qu'on peut prendre plusieurs fois la pilule du lendemain ? Est-ce que cela pose des problèmes de santé ? »*, demande Anne-Sophie. *« Non, cela n'a pas d'incidence sur la santé »*, répond la conseillère. *« La contraception est faite pour avoir une vie sexuelle heureuse »*, ajoute-t-elle.

« Jusqu'à quel âge faut-il une autorisation pour avorter ? », « combien de cigarettes peut-on fumer quand on prend la pilule ? », « le dépistage du sida est-il anonyme ? », les questions sont de tous ordres. *« J'ai appris plein de choses »*, se réjouit Anne-Sophie. *« A l'école, c'est toujours avec des mots compliqués, on ne comprend rien »*, compare-t-elle. *« Au lycée, on n'a aucune info en dehors du sida et du préservatif »*, regrette Emilie. *« Beaucoup d'adultes dans les lycées pensent que parler de la sexualité c'est une incitation aux rapport sexuels. C'est ridicule de dire cela »*, considère Catherine. Mais la plupart réclament que l'information soit donnée par *« un intervenant extérieur, jeune, et de préférence une femme. Surtout pas par les profs »*.

S. Bl. et P. Kr.

LeMonde Job: WMQ1201--0009-0 WAS LMQ1201-9 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:41 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0380 Lcp:700 CMYK

Lutter contre les préjugés et les idées fausses

IL ÉTAIT grand temps. Militants associatifs, professionnels médico-sociaux, chercheurs, partagent aujourd'hui un sentiment de soulagement : il était urgent de reparler de la contraception aux jeunes, disent-ils unanimement, et de rééquilibrer le discours public, largement focalisé depuis quinze ans sur le risque de sida. *« Vingt ans après la dernière vraie campagne sur la contraception, nous avons des premiers éléments montrant une diminution des pratiques contraceptives chez les jeunes sexualisés à l'ère du sida, qui ont relégué au second plan les risques de grossesse non désirée parce qu'ils ne sont pas vitaux,* note Nathalie Bajos, sociologue à l'Inserm. *Il est important de relancer une parole sociale sur la contraception. »*

D'autant que préjugés et idées fausses sur la contraception continuent de circuler. *« On pensait qu'il y avait des lois, des structures, que trente ans après la légalisation de la contraception, tout fonctionnait tout seul. Mais on s'aperçoit que les changements de mentalités sont plus longs que cela »*, regrette Danielle Gaudry, du Mouvement français pour le planning familial. *« Depuis environ cinq ans,* poursuit-elle, *on retrouve chez les jeunes les craintes déjà évoquées au moment de la naissance de la pilule, sur la prise de poids, le risque de cancer, de stérilité... On entend de nouveau demander comment on calcule les jours pour ne pas tomber enceinte, alors qu'on pensait qu'il était clair pour tout le monde que la méthode Ogino n'est pas efficace ! »* Il a donc fallu refaire des affiches mettant en garde contre la méthode Ogino, raconte Elisabeth Aubeny, de l'Association française pour la contraception, *« sans doute parce que tout le monde est scolarisé, et apprend en cours de biologie que l'ovulation intervient statistiquement le quatorzième jour »...*

Si les méthodes incertaines (Ogino, retrait) et les on-dit *(« Impossible de tomber enceinte lors de la première relation sexuelle », « La pilule est efficace plusieurs mois après son arrêt »...)* ont la vie dure, c'est parce qu'il manque des lieux de proximité où les jeunes peuvent s'informer anonymement sur la contraception. Sexualité et contraception ne sont pas forcément des sujets que l'on souhaite aborder avec le médecin de famille. En zone rurale ou semi-rurale, les gynécologues sont rares, tout comme les plannings familiaux, qui n'existent souvent qu'au sein de l'hôpital du chef-lieu de département ; des plannings par ailleurs dotés de trop peu de moyens pour se faire connaître des jeunes. Quant aux parents, ils ne sont pas toujours les bons interlocuteurs, à en croire le docteur Aubeny : beaucoup d'adolescentes, qui pourraient parler en famille, ne le souhaitent tout simplement pas. *« Ceux qui demeurent tardivement chez leurs parents doivent créer une distance symbolique pour que la situation demeure vivable »,* explique Hugues Lagrange, sociologue au CNRS.

Dans certaines familles, notamment issues de l'immigration maghrébine, il est par ailleurs culturellement inconcevable de parler de sexualité. *« Or, pour bien maîtriser sa contraception, il faut assumer sa sexualité, ne pas avoir à la cacher »,* rappelle Nathalie Bajos, sociologue à l'Inserm. A l'école, l'information demeure ponctuelle, et par trop *« biologisante alors qu'il faudrait parler sexualité au sens large »*, regrette Alfred Spira, de l'Inserm. Le professeur Israël Nisand, auteur d'un rapport sur la situation de l'avortement en France, déplore que *« par précaution vis-à-vis des familles et à cause des groupes de pression qui ne voulaient pas que la sexualité s'apprenne ailleurs que dans la famille, on ait trop longtemps étouffé ce sujet à l'école »*.

L'accès à l'information, comme aux méthodes contraceptives elles-mêmes, est par ailleurs fortement marqué par les inégalités sociales. Il y a quatre fois plus de grossesses non désirées chez les jeunes filles en centres de formation des apprenties que dans les filières générales et techniques.

« Maîtriser son corps, sa fécondité, demande une capacité à maîtriser sa vie. Il y a des femmes dans des contraintes sociales telles que le risque d'avoir des enfants n'est pas prioritaire par rapport à d'autres risques », résume Nathalie Bajos. Autre inquiétude des professionnels : l'insuffisante maîtrise sur le long terme de la contraception. Si le premier rapport sexuel est relativement bien protégé grâce au matraquage du message sur le sida et au développement de l'usage du préservatif, les précautions s'étiolent vite au-delà de ce tout premier rapport. Henri Leridon, de l'Institut national des études démographiques, souligne l'existence d'*« une période incertaine pendant laquelle, sans doute parce que les rapports sont occasionnels, des risques sont pris »*.

> « On pensait que trente ans après la légalisation de la contraception, tout fonctionnait tout seul. Mais on s'aperçoit que les changements de mentalités sont plus longs que cela »

Lorsque la relation est durable, et la confiance entre les deux partenaires instaurée, il est fréquent que le préservatif soit abandonné une fois passé le test HIV. A long terme, l'usage du préservatif est vécu, par les jeunes, comme contraignant, peu plaisant, et témoignant d'un doute sur la fidélité du partenaire. Mais la pilule ne vient pas forcément, ni immédiatement, prendre le relais. *« Les jeunes démarrent leur vie sexuelle avec le préservatif, puis font le test HIV et n'utilisent plus le préservatif qu'en pointillé, au moment supposé de l'ovulation,* confirme le docteur Aubeny. *Entre le préservatif et la pilule, il y a souvent un vide, le temps de se décider à prendre rendez-vous chez le gynécologue. »*

La campagne, enfin, est pour le docteur Aubeny l'occasion de redire que la contraception est une *« liberté fondamentale, une conquête extraordinaire »*, à toutes celles qui, y ayant toujours eu accès, considèrent la contraception davantage comme une contrainte que comme une chance. Entre les mères et les filles, la mémoire du combat mené pour l'accès à la contraception ne s'est pas transmise. Il est temps, plaide-t-on souvent, de convaincre les jeunes femmes de se réapproprier cette conquête.

S. Bl. et P. Kr.

Une question qui suscite toujours un silence interminable et quelques sourires chez des élèves de troisième

Une infirmière du planning familial intervient dans un collège de la banlieue parisienne

*« **LA SEXUALITÉ**, ça vous évoque quoi ? »* Il est huit heures dans un collège de la banlieue sud de Paris. Le jour se lève à peine. Claudine, infirmière dans un centre de planification familiale et d'IVG, tente de lancer la discussion avec treize élèves de troisième. La question suscite un silence interminable et quelques sourires. Finalement, un garçon se jette à l'eau : *« La contraception »*, lance-t-il. Les autres semblent approuver. L'infirmière intervient dans le cadre des cours de sciences de la vie et de la Terre (SVT) – sans la présence de l'enseignant – auprès des classes de troisième. Dans le questionnaire distribué pour préparer cette séance, la sexualité a été majoritairement citée parmi les thèmes que les jeunes souhaitaient voir abordés.

REPORTAGE

> « Ce n'est pas un cours magistral. C'est simplement une discussion »

« Je ne suis pas professeur, ce n'est pas un cours magistral, je ne vais pas vous enseigner quelque chose. C'est simplement une réunion et une discussion », explique Claudine pour essayer de détendre l'atmosphère. Le silence persiste. Les élèves vont finalement répondre à la question par écrit et anonymement. L'infirmière ramasse les « copies ». Cette fois, les réponses ne manquent pas. Au mot sexualité les jeunes répondent contraception, MST, organes sexuels, grossesse mais aussi enfant, sentiments, relation, couple, famille, plaisir, bien-être, compréhension, ou encore positions, tabou, inquiétude, peur, première fois, intimité et enfin viol, inceste, homosexualité, pornographie, masochisme, fellation.

CONFIDENTIALITÉ

Claudine invite les élèves à classer ces termes dans un tableau à trois colonnes : biologique, psycho-affectif, social. Pour la plupart des jeunes, le mot contraception concerne les trois rubriques. *« Ça va dans social parce que cela concerne tout le monde »*, considère Fabrice. *« C'est psycho-affectif parce que c'est une décision qui se prend à deux »*, estime Patricia. Et l'infirmière ajoute : *« C'est biologique parce que cela agit sur le corps. »* Quant au mot plaisir, Bénédicte l'inscrit dans l'affectif mais aussi dans le biologique, *« parce que c'est naturel »*, dit-elle. Garçons et filles n'ont pas toujours les mêmes réponses. Ainsi, le mot viol est inscrit dans le social par Hervé mais dans l'affectif par Sabrina. Après avoir expliqué son métier et l'intérêt des plannings familiaux pour les jeunes, l'infirmière utilise les mots cités par les élèves pour les interroger sur les MST et leur montrer un préservatif. Parmi les MST, les jeunes citent l'hépatite B et le sida, *« qui s'attrape par le sang et pas en s'embrassant »*, précise Hervé.

Claudine complète leur information en leur parlant de l'herpès génital et du chlamydia. Quels sont les moyens pour éviter les MST ?, interroge l'infirmière. *« La pilule »*, tente Nadia. *« Le préservatif »*, répondent en chœur les garçons. Un préservatif à la main, l'infirmière détaille son utilisation : la manière de le dérouler, l'existence de gels lubrifiants, l'importance de ne pas *« rester à l'intérieur après l'éjaculation »* et de *« le tenir quand on se retire »*, le fait que la fille peut *« le mettre au garçon à condition d'éviter les ongles »*. Les jeunes écoutent, rigolent parfois. Une jeune fille murmure, avec un léger sourire, *« c'est dégueulasse »*. Quelques-uns, depuis le début de la réunion, se sont enfermés dans le mutisme.

« Evidemment, un rapport sexuel ne se limite pas à la pénétration. On peut même avoir un rapport sexuel sans pénétration », complète l'infirmière, qui donne alors la définition de la fellation et du cunnilingus. Evoquant *« la première fois »*, elle parle *« du désir personnel et du désir de l'autre »*, de l'importance de *« savoir dire oui et savoir dire non »*. La première fois, *« cela peut être parce qu'on a envie, parce qu'on l'aime, parce que le groupe me dit qu'à dix-sept ans il serait temps »*.

DOCUMENTATION

Mais ces élèves n'ont pas encore dix-sept ans. Et l'infirmière d'ajouter : *« Dites-vous que si vous n'êtes pas rassuré, l'autre non plus. Lors du premier rapport, on a souvent le trac, il faut arriver à se laisser aller et il n'y a pas toujours d'orgasme. »*

Claudine distribue des préservatifs. Les élèves s'amusent, certains n'osent pas ouvrir la pochette. Elle leur montre également un stérilet. Le séance s'achève. L'infirmière regrette de ne pas avoir eu le temps de leur parler de la pilule et de celle du lendemain. Pour finir, elle leur distribue de la documentation sur les moyens de contraception et l'adresse du planning familial le plus proche du collège. *« Après ce genre d'intervention, bon nombre de jeunes viennent nous voir au planning. Sous le couvert d'une demande de pilule,* constate Claudine, *des jeunes filles nous interrogent sur le premier rapport. »*

S. Bl.

NAISSANCE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE EUROPÉEN

DEXIA

Actionnaires de Dexia France,
Vous avez jusqu'au 17 janvier 2000
pour apporter vos actions
à l'Offre Publique d'Échange Simplifiée
présentée par Dexia.

Offre ouverte du 13/12/1999 au 17/01/2000 inclus

Une prime de 8,9 % sur la base du cours de Dexia France au 19/11/1999

Les titres Dexia reçus à l'échange pourront être conservés dans le PEA

Dexia, une valeur à suivre ...

Base de l'échange :
41 actions Dexia (avec strips-VVPR) pour 40 actions Dexia France.

INFORMATIONS ACTIONNAIRES : 0 800 35 50 00
ADRESSE INTERNET : www.dexia.com

Une note d'information relative à l'Offre Publique d'Échange Simplifiée de Dexia sur Dexia France ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse n° 99-1527 en date du 9 décembre 1999 est à la disposition du public, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier habituel ou de Dexia.

LeMonde Job: WMQ1201--0010-0 WAS LMQ1201-10 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0381 Lcp:700 CMYK

Le capitaine de l'« Erika » raconte, heure par heure, le naufrage du pétrolier

Interrogé par un expert judiciaire, Karun Mathur indique qu'il ne « pouvait rien faire »

Le capitaine indien de l'*Erika*, Karun Mathur, a été interrogé, les 29 et 30 décembre, par l'expert judiciaire nommé par le tribunal de commerce de Dunkerque dans le cadre de la procédure opposant TotalFina au propriétaire du navire. Il a raconté, heure par heure, le naufrage du pétrolier, entre les premières inquiétudes, le samedi 11 décembre, peu après midi, et le sauvetage de l'équipage, le lendemain matin.

LE NAUFRAGE de l'*Erika,* dans la nuit du 11 au 12 décembre, livre peu à peu ses secrets. Mis en examen pour *« mise en danger de la vie d'autrui »* et *« pollution marine »*, le capitaine indien du navire, Karun Mathur, a été entendu à plusieurs reprises par la juge d'instruction parisienne Dominique de Talencé. Mais il a également été longuement interrogé par l'expert judiciaire Jean-Paul Christophe, nommé par le tribunal de commerce de Dunkerque dans le cadre de la procédure opposant TotalFina au propriétaire du navire. Les 29 et 30 décembre, dans les locaux du Comité central des armateurs de France, à Paris, en présence de la dizaine d'avocats représentant les sociétés impliquées dans la catastrophe, il a livré un récit détaillé du naufrage.

L'*Erika,* ce jeune capitaine de trente-cinq ans l'avait découvert un mois et demi plus tôt, le 22 octobre, à Sébastopol, en Ukraine. Lors d'une première inspection, le 9 novembre, à Novorossiysk, en Russie, il avait constaté une corrosion importante sur les bas de cloisons, mais aucune cassure n'était apparente. Lors d'une nouvelle inspection, le 22 novembre à Augusta, en Sicile, réalisée cette fois par le RINA, la société de classification italienne chargée de veiller à la conformité du bateau, une nouvelle zone de corrosion avait été découverte à l'avant du pétrolier. Rien que de très naturel, avait toutefois jugé le RINA.

Le 8 décembre, à Dunkerque, alors que commence le chargement des 30 000 tonnes de fioul lourd dans le pétrolier, tout semble bien se passer. Les citernes sont remplies à 98 % et les ballasts, ces réserves d'eau permettant d'équilibrer le navire, sont chargées conformément à la procédure. A 23 h 30, l'*Erika* sort du chenal de Dunkerque.

GÎTE PAR TRIBORD

Le vent d'ouest affiche force 7 et la mer est forte sur la Manche, ce 9 décembre. Les prévisions météorologiques sont mauvaises pour les jours à venir, mais le pétrolier est habitué au gros temps. Le bateau passe Cherbourg. Le lendemain, il entre dans le rail descendant d'Ouessant, cette autoroute de la mer où défilent les cargos du monde entier, et poursuit sa route vers le sud, alors que le vent se renforce. A deux reprises, l'état de la cargaison dans les citernes ainsi que la hauteur des ballasts sont vérifiées. Aucune anomalie n'est découverte.

« Le samedi 11 décembre, vers 12 h 40, alors que je me trouvais à la passerelle avec le second lieutenant de quart, je fus le premier à constater que le navire prenait de la gîte sur tribord », déclare le commandant Mathur. Autrement dit, alors que le temps s'est encore dégradé et que le vent de sud-ouest souffle entre force 8 et force 9, le pétrolier penche curieusement. Pressentant *« quelque chose d'anormal dans les citernes »*, le capitaine envoit vérifier les niveaux. Dans les citernes arrières et centrales, ils paraissent normaux mais la gîte atteint à présent 15 degrés. *« Je craignais un chavirement du navire »*, poursuit le capitaine. A 14 heures, tandis que la pompe vide progressivement le ballast 4, côté tribord, l'*Erika* envoit un message de détresse réclamant une *« assistance immédiate »*. Deux cargos se trouvent à proximité.

Ils n'ont pas à intervenir car la gîte diminue. Le déballastage a eu un effet positif mais le pompiste a découvert une baisse du niveau dans la citerne centrale numéro 3. Le niveau du ballast tribord numéro 2 a lui monté considérablement et du fioul y flotte à la surface de l'eau. *« Je suis aussitôt allé sur le pont pour constater moi-même et j'ai vu trois cassures et des flambements de tôle du pont au niveau de la citerne 2 tribord*, raconte M. Mathur. *Les cassures étaient brillantes sur toute l'épaisseur de la tôle, les déformations transversales en trois vagues parallèles. »* La faille la plus importante est longue de 2,5 mètres et large de 5 centimètres. Le capitaine n'hésite pas : *« J'ai pris la décision de ne pas poursuivre le voyage, de prendre un cap qui éviterait d'embarquer des paquets de mer sur le pont et de gagner le port le plus proche. »*

TOTAL NE RÉPOND PAS

A 14 h 30, le pétrolier, qui s'est redressé, annule son message de détresse. Il annonce au Centre régional opérationnel de sécurité et de sauvetage (Cross) qu'il prend la direction de Saint-Nazaire, situé encore à vingt-quatre heures de mer. A 16 h 30, il informe également la société Panship, son opérateur italien, du changement de destination, en précisant que la coque semble indemne. A 18 h 30, il tente de joindre le numéro d'urgence de Total : *« Personne n'a répondu et je n'ai pu que laisser un message. »* Le contact n'est établi qu'une heure plus tard, mais peu lui importe : *« La situation était stabilisée. »*

Elle se dégrade à nouveau à partir de minuit. D'abord par une nouvelle gîte à tribord. Les pompes à eau sont relancées dans les ballasts. *« L'état de la mer se détériorait et le navire embarquait,* précise le capitaine. *Les paquets de mer entraient par les cassures dans la citerne 2 tribord. »* A 3 heures, il constate que les failles se sont élargies. Une demi-heure plus tard, des traces de fioul sont repérées partant à la mer depuis la citerne 3 tribord. Il envisage un transfert mais *« toutes les autres citernes étaient pleines, je ne pouvais rien faire »*. Il est 5 heures. Une grande tôle se détâche de la coque et se balance sur le pont. Le gouvernail ne répond plus. Karun Mathur envoie un nouvel appel de détresse. Au Cross, il explique qu'il ne peut pas attendre quatre heures l'arrivée d'un remorqueur. A 7 h 15, un premier hélicoptère arrive. Mais son treuil tombe en panne après avoir chargé cinq marins.

Le navire vient de casser. Treize hommes embarquent dans un canot mis à la mer. Six autres sont hélitreuillés à bord d'un second hélicoptère à 8 heures. Sur la partie avant du navire, Karun Mathur, son second et un sauveteur de la marine national déposé sur le bateau afin de diriger les opérations attendront l'arrivée d'un troisième hélicoptère, à 10 heures. Tous les hommes sont saufs. Mais des milliers de tonnes de fioul s'apprêtent à se déverser sur les côtes de Bretagne.

Nathaniel Herzberg

Confirmation de l'immunité pénale du chef de l'Etat

Un arrêt de la cour d'appel de Versailles

LA COUR D'APPEL de Versailles (Yvelines) a confirmé, mardi 11 janvier, le principe de *« l'irresponsabilité pénale du chef de l'Etat »* pendant la durée de son mandat. Saisis par le militant écologiste Pierre-Alain Brossault, qui s'est constitué partie civile dans l'instruction du juge Patrick Desmure relative au financement du RPR, les magistrats ont ainsi écarté l'éventualité d'une mise en examen de Jacques Chirac au titre de ses responsabilités passées à la tête du mouvement gaulliste. La cour d'appel a souligné que si la constitution préserve le chef de l'Etat de poursuites pénales hors la compétence de la Haute Cour de justice, son application *« n'entraîne aucune incompétence du juge pour instruire sur de tels faits »*. L'arrêt précise que d'éventuelles poursuites pourront être engagées contre le président au terme de son mandat.

Le juge Desmure avait été initialement saisi par M. Brossault, en mars 1999, d'une demande d'audition de M. Chirac en qualité de témoin, après la découverte d'une lettre signée par l'ancien maire de Paris en 1993. Ce courrier démontrait sans ambiguïté que le futur chef de l'Etat avait connaissance d'un système de « vases communicants » entre la Ville de Paris et le RPR, qui permettait de faire rémunérer par la municipalité qu'il dirigeait les permanents du parti qu'il présidait. Dans une *« ordonnance d'incompétence »* datée du 15 avril 1999, le juge d'instruction avait rejeté la demande d'audition conformément aux réquisitions du parquet – invoquant à la fois l'immunité constitutionnelle du président et les *« droits de la défense »*, qui interdisent l'audition en qualité de témoin d'une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction. Le juge Desmure écrivait ainsi que *« des indices »* pouvaient être retenus *« à l'encontre »* de M. Chirac *« d'avoir participé aux faits de prise illégale d'intérêt et de recel d'abus de biens sociaux »*.

Le défenseur de M. Brossault, Me Pierre-François Divier, avait interjeté appel de cette décision, mais il avait, par la suite, précisé qu'il renonçait à sa demande d'audition de M. Chirac. Dans un long mémoire adressé, le 30 novembre, à la chambre d'accusation, l'avocat sollicitait explicitement, en revanche, *« que soit mis en examen du chef de prise illégale d'intérêt* (...) *M. Jacques Chirac, président de la République. »* Il soulignait notamment que le chef de l'Etat *« peut être pénalement poursuivi devant la juridiction répressive de droit commun, durant l'exercice de son mandat, à raison de faits délictueux étrangers à ses fonctions »*. Sans souscrire à cette argumentation, la chambre d'accusation a estimé que *« l'incompétence du juge d'instruction pendant la durée du mandat du président de la République aurait pour effet d'interrompre le cours de la justice »*, y compris pour les autres personnes mises en examen dans cette affaire – parmi lesquelles, entre autres, Alain Juppé et plusieurs anciens trésoriers du RPR –, *« l'ensemble des faits dont le juge d'instruction est saisi étant indivisible »*.

Hervé Gattegno et Jean-Claude Pierrette

Le procès de « Moloch », roman policier inspiré d'un fait divers réel

D'UN CÔTÉ, il y a *Moloch*, roman policier à succès de Thierry Jonquet, publié en 1998 dans la célèbre collection « Série noire », chez Gallimard. De l'autre, il y a les époux Preud'homme, parents de Liliane Kazkaz, qui reprochent à l'auteur du livre de *« porter atteinte à la mémoire »* de leur fille. L'intrigue du roman s'inspire largement de plusieurs faits divers, dont celui relatant l'histoire d'une mère souffrant du syndrome de Münchhausen par procuration, une affection psychiatrique qui conduit des parents à simuler une maladie chez leur enfant. Dans le livre, une mère injecte de l'insuline à sa fille, finalement opérée du pancréas alors même qu'elle ne souffre d'aucune atteinte physiologique.

Les parents de Liliane Kazkaz attaquaient, lundi 10 janvier, Thierry Jonquet devant la chambre de la presse du tribunal de Paris, siégeant en matière civile, estimant que l'histoire développée dans *Moloch* reprenait point par point celle de leur fille, décédée en novembre 1995, quelques semaines avant sa comparution devant la cour d'assises pour l'*« empoisonnement »* de son enfant.

Devant le tribunal, présidé par Martine Ract-Madoux, Me Pierre-Olivier Sur, avocat des Preud'homme, a indiqué que l'auteur du livre s'était inspiré d'un fait réel non encore jugé. Il aurait donc eu accès au dossier d'instruction et aurait ainsi porté atteinte à la présomption d'innocence. Pour cette faute, il a réclamé 500 000 francs de dommages et intérêts. *« L'histoire de* Moloch*, c'est l'histoire Kazkaz »*, a-t-il soutenu, s'appuyant notamment sur les faits décrits, le mode opératoire suivi et la présentation physique de la mère, identiques en tous points, selon lui, à ce que l'on retrouve dans le dossier Kazkaz.

A l'appui de sa démonstration, l'avocat a fait valoir que Thierry Jonquet avait utilisé trois faits qui n'existent pas dans l'histoire réelle : dans le livre, la protagoniste est prise en flagrant délit alors qu'elle injecte de l'insuline à sa fille ; elle se suicide quelques jours après sa mise en examen ; et l'auteur évoque une affaire d'inceste. Trois éléments négatifs qui, à en croire Me Sur, portent eux aussi atteinte à la mémoire de Liliane Kazkaz.

Pour Me Laurent Merlet, avocat des éditions Gallimard et de Thierry Jonquet, l'existence de ces trois éléments est, au contraire, la preuve que *« le livre ne se résume pas à l'affaire Kazkaz »*. *« Dans* Moloch*, il y a trois histoires qui s'entremêlent*, a-t-il expliqué. *Pour* [ce] *livre,* [M. Jonquet] *a lu les articles de presse sur l'affaire Kazkaz, mais aussi des ouvrages médicaux sur le syndrome de Münchhausen. La question est de savoir si un romancier a le droit de s'inspirer d'une affaire judiciaire pour faire de la fiction. »*

A l'entendre, la jurisprudence a toujours reconnu au romancier *« le droit de s'inspirer de personnages réels »*. Une jurisprudence qu'il fait remonter à 1897. Une décision judiciaire relaxait alors Jules Verne, attaqué en diffamation par un architecte qui s'était reconnu dans son roman *Face au drapeau. « Les juges de l'époque ont estimé que si l'on devait interdire aux romanciers de se référer à des faits réels, " il faudrait interdire le roman et fermer les théâtres" »,* a indiqué Me Merlet.

Jugement le 7 février.

Acacio Pereira

Tempête et bâtiments scolaires : premier bilan le 15 février

SÉGOLÈNE ROYAL, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a demandé à l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires de lui remettre pour le 15 février les premiers résultats de son expertise auprès des bâtiments les plus touchés par la tempête. Pour sa part, le Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale a soumis au ministère quatre propositions : extension des compétences des commissions départementales de sécurité aux besoins de maintenance du patrimoine scolaire ; réunion d'une table ronde entre l'Etat, les collectivités territoriales et les syndicats pour redéfinir les normes de construction ; mise en place d'une procédure d'alerte météo ; prime offerte aux personnels ouvriers et de service pour leur travail depuis les intempéries. Selon le ministère, neuf établissements scolaires n'avaient toujours pas pu effectuer leur rentrée, lundi 10 janvier, sur les 388 qui avaient dû la différer le 4.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : la préfecture de la Sarthe a annoncé,** lundi 10 janvier, que la société Coudray, filiale du groupe Paul Prédault, soupçonnée d'être à l'origine d'une contamination par la listeria ayant provoqué la mort de deux personnes, ne pourra rouvrir qu'après nettoyage et désinfection totale de ses bâtiments et sous réserve d'analyses et de contrôles des services vétérinaires *« totalement favorables »*. La distribution des produits fabriqués sera, elle, *« conditionnée »* à un protocole renforcé de contrôle de leur qualité.

■ **POLLUTION : la Mairie de Paris a décidé, lundi 10 janvier, pour la première fois à titre préventif,** de laisser le stationnement résidentiel gratuit mardi à Paris, à la suite d'un avertissement d'Airparif qui prévoit un risque de dépassement du seuil des 200 microgrammes de dioxyde d'azote par mètre cube d'air. Airparif annonce des risques de pollution atmosphérique pour le lendemain environ quarante fois par an, et ce risque se produit effectivement une fois sur deux environ.

■ **JUSTICE : une enseignante d'un lycée de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine)** a été condamnée, lundi 10 janvier, à 10 000 francs d'amende, par le tribunal correctionnel de Nanterre, pour avoir involontairement sectionné le doigt d'un élève qu'elle venait d'expulser, en claquant violemment la porte sur lui. Le tribunal a requalifié en *« violences volontaires ayant entraîné une mutilation »* les faits pour lesquels la professeur était initialement poursuivie, en *« blessures involontaires par imprudence »*.

■ **RELIGIONS : Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, venu, lundi 10 janvier, à Marseille,** saluer la communauté musulmane à l'occasion de la cérémonie de l'Aïd el Fitr, a plaidé pour la construction d'une nouvelle mosquée dans la ville. – *(corresp. rég.)*

CORRESPONDANCE

Une lettre de Serge Rubin

A la suite de notre article intitulé « Une trentaine de familles s'entassent toujours au 64, rue d'Hautpoul » (Le Monde *du 8 décembre 1999), nous avons reçu du propriétaire de cet immeuble du 19e arrondissement de Paris, Serge Rubin, la mise au point suivante :*

L'arrêt du 8 novembre me condamnant a été frappé d'un pourvoi. La condamnation n'est par conséquent pas définitive. Lors de l'audience, l'avocat général près la cour d'appel avait requis la relaxe. L'instruction diligentée au tribunal de Paris contenait de nombreuses carences. En particulier, aucun des membres du commando n'a été interpellé en dépit des pistes policières qui rendaient possibles ces interpellations. Vous me présentez comme un des membres du commando responsable du saccage de l'immeuble et des biens des locataires.

Je m'oppose fermement à cette allégation et maintiens n'avoir jamais participé, ni *a fortiori* commandité une telle action. Enfin, l'allégation de *« harcèlement »* à l'encontre des locataires de cet immeuble me paraît particulièrement inappropriée, sauf à considérer que l'exercice régulier des voies de droit à l'égard de personnes qui occupent irrégulièrement un immeuble puisse être qualifié de cette manière.

[Le 7 mai 1998, le tribunal de Paris a condamné Serge Rubin à deux ans d'emprisonnement, dont vingt-deux mois avec sursis, pour *« complicité de dégradations de biens commises en réunion* (...), *complicité de violations de domiciles* (...), *complicité de violences volontaires commises en réunion avec préméditation et avec armes »*. Le 8 novembre 1999, la cour d'appel de Paris a confirmé la peine d'emprisonnement et transformé le sursis en sursis avec mise à l'épreuve. Elle a souligné que l'opération de saccage de l'immeuble, le 14 août 1995, *« devait être imputée* [à M. Rubin] *comme une tentative de dernière chance pour établir un rapport de force à son avantage en faisant comprendre aux résidents qu'ils ne seraient pas en sécurité aussi longtemps qu'ils resteraient dans l'immeuble »*.]

LeMonde Job: WMQ1201--0012-0 WAS LMQ1201-12 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 09:58 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0383 Lcp:700 CMYK

DISPARITIONS

Mathilde Leriche

Une vie consacrée à la lecture enfantine

MATHILDE LERICHE, pionnière de la lecture publique, bibliothécaire et auteur de livres pour la jeunesse, s'est éteinte à Paris, dimanche 9 janvier, à quelques jours de son centenaire, le 25 janvier.

Comme l'écrit Charles Vildrac dans la préface aux *Heures enchantées,* Mathilde Leriche avait *« consacré toute sa vie d'adulte aux problèmes de la lecture enfantine »*. Née le 25 janvier 1900 à Chartrettes, en Seine-et-Marne, elle passe plusieurs certificats de licence en Sorbonne avant d'être engagée, en 1924, à L'Heure joyeuse, à Paris, aujourd'hui l'un des centres les plus importants du livre de jeunesse.

Elle mettra tout son talent au service de cette bibliothèque financée, dans le cadre de l'après-guerre, par une œuvre américaine, et d'emblée révolutionnaire pour l'époque. *« Songez que c'était la première expérience d'éducation mixte,* nous déclarait Mathilde Leriche en 1994. *Filles et garçons dans une même salle avec des livres à leur hauteur, un accès direct aux rayons, et liberté totale de choisir. »* A L'Heure joyeuse, où elle restera jusqu'à sa retraite en 1965, elle travaille avec deux autres militantes de la lecture publique, Claire Huchet et Marguerite Gruny. Toutes trois influenceront profondément des générations de bibliothécaires pour la jeunesse.

Mais Mathilde Leriche suit aussi de très près les mouvements d'éducation nouvelle. Dans les années 30, elle donne des cours aux élèves jardinières d'enfants du collège Sévigné, commence à travailler aux éditions Bourrelier, où elle est secrétaire et animatrice du prix Jeunesse et dirige plusieurs collections jusqu'en 1972. Critique *(Vers l'éducation nouvelle),* elle est aussi, en 1964, l'une des fondatrices du CRILJ, le Centre de recherches et d'informations sur la littérature de jeunesse.

Son expérience de conteuse avait amené Mathilde Leriche à publier plusieurs recueils de contes écrits ou adaptés par elle. Tous plaident pour une écriture *« sans fioritures », « soignée »* et respectueuse de *« la sensibilité parfois fragile et secrète des jeunes enfants »*. Sont encore disponibles aujourd'hui ses *Contes pour enfants de 5 à 9 ans,* publiés par Armand Colin sous le titre *On raconte.*

Florence Noiville

■ **ALAN JOLIS,** écrivain et journaliste américain, est mort à son domicile de Stockholm, jeudi 30 décembre 1999, d'une tumeur au cerveau. Il était âgé de quarante-six ans. Né à New York en 1953, Alan Jolis avait vécu à Paris jusqu'à l'âge de treize ans. Après des études de russe et de droit aux Etats-Unis, ce jeune homme doué, polyglotte, travaille une dizaine d'années comme spécialiste en droit fiscal international à Wall Street durant la journée, écrivant la nuit, surtout pour le théâtre. Auteur de cinq pièces, il collabore aux pages littéraires de l'*International Herald Tribune* et du *Wall Street Journal,* ainsi qu'au magazine *Vogue.* A trente-cinq ans, il opte définitivement pour la littérature. Il publie son premier livre, *Mercédès et la maison des arcs-en-ciel* (Actes Sud, 1991), et, un peu plus tard, plusieurs livres pour enfants, dont *Les Sorcières de Rochenoire* (Le Livre de poche jeunesse, 1994), qui mêle les thèmes du conte classique à ceux de la mythologie nordique, *Panique à Trolhaven* (Livre de poche jeunesse, 1996) et *Monsieur Métro* (Livre de poche jeunesse, 1997). Dans tous ses textes, on retrouve cette écriture serrée, sensible et tendre, qui est aussi celle des souvenirs d'enfance parus en France en 1999, *Le Soleil de mes jours* (Gallimard, coll. « Haute Enfance »). En 1996, Alan Jolis était parti au Bangladesh écrire un livre sur Mohammad Yunus, le « banquier des pauvres ». Son dernier ouvrage, un roman historique inspiré par la Révolution française, était sorti aux Etats-Unis sous le titre *Love and Terror.*

NOMINATION

MER

Francis Vallat, armateur, a été élu président de l'Institut français de la mer, en remplacement d'Alain Grill.

[Né le 20 octobre 1945 à Limoges, Francis Vallat est titulaire d'une licence de lettres et d'un diplôme d'études supérieures de droit. Entré en 1971 dans le groupe maritime Van Ommeren Tankers Soflumar, spécialisé dans le transport de produits pétroliers, il en devient PDG en 1986, fonction qu'il garde jusqu'en 1997. A ce titre, il a siégé dans les grandes associations internationales d'armateurs pétroliers, notamment Intertanko, qui regroupe les compagnies maritimes indépendantes des grandes multinationales comme Shell ou TotalFina, et qui représente 80 % de la flotte mondiale de tankers. Au sein du Comité central des armateurs de France (CCAF), il a particulièrement milité pour le renforcement des règles relatives à la sécurité et à la compétence des équipages. Francis Vallat est actuellement président de la compagnie Renaissance Cruises France, qui arme des paquebots de croisière.]

LE FORUM DE L'ANNEE

RADIO CLASSIQUE et LE MONDE

vous invitent à découvrir*
les grands dossiers de l'an 2000,
le jeudi 13 janvier 2000
de 18 heures à 20 heures,
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne

avec

François BAYROU
Emma BONINO
Bernard CATHELAT
Jean-Marie COLOMBANI
Xavier EMMANUELLI
Luc FERRY
Alain FINKIELKRAUT
Michel PEBEREAU
Nicole NOTAT
Jacques RIGAUD
Jean-Christophe RUFIN

En partenariat avec

La Tribune — BNP PARIBAS — coface

** Offre réservée aux 100 premières personnes qui se présenteront d'ici le 12/01/2000 à midi à l'accueil de Radio Classique, 12 bis, place Henri Bergson, 75008 PARIS pour retirer leur invitation nominative.*

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Catherine et **Tristan WEBER**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Eliott,

le 9 janvier 2000, chez
Nathalie et **Alexis WALLACE.**

11 Knox Street
Boston, MA.0216.

Elsa REY et Laurent AZÉMA
sont heureux d'annoncer la naissance de

Milo,

le 7 janvier 2000.

– Le docteur **Raoul BIERER** et **Mme,**
née **Jacqueline PÉRICAT,**
ont la joie d'annoncer la naissance de leur sixième petit-enfant,

Victor,

chez
Olivier et **Valérie,**
à Bordeaux, né cent ans après son arrière-grand-père,
M. Marcel PÉRICAT,
trésorier-payeur général
du Gers et des Seux-Sèvres.

77, boulevard de Clichy,
75009 Paris.

Anniversaires de naissance

– Le président et les membres de la Société internationale de bibliographie classique,
La direction et les rédacteurs de *L'Année philologique,*
adressent leurs félicitations et tous leurs vœux à

Mlle Juliette ERNST,
directrice honoraire
de *L'Année philologique,*
chevalier de la Légion d'honneur,

à l'occasion de son centième anniversaire.

Décès

– Sœur Marie Thomas d'Aquin,
Michel et Mary-Lee Baranger,
Patrice et Monique Baranger,
Monique et Pierre Pasquier,
Pierre et Christine Baranger,
Laurence Graffin-Vène et Denis Vène,
Martine Baranger,
Marie-Bénédicte Baranger,
ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les famille Mordret et Baranger,
font part du rappel à Dieu de

Mme Jacques BARANGER,
née **Marie-Antoinette MORDRET,**

le 9 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 12 janvier, à 14 heures, en la cathédrale Saint-Julien du Mans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue des Chanoines,
72000 Le Mans.

– Lyon. Saint-Sorlin-de-Morestel.

Mme Geneviève Béjui,
son épouse,
Jacques et Hélène Béjui,
ses enfants,
Claire, Anne et Hélène,
ses petites-filles,
Parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BÉJUI,

survenu le 6 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Selon la volonté du défunt, les funérailles auront lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Marie-Hélène,
son épouse,
Ses enfants,
M. et Mme François Berchel,
ses père et mère,
Ses frères et sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Camille BERCHEL,
professeur de médecine et de pédiatrie
au CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes,
directeur de l'unité Inserm 516,

survenu le 14 novembre 1999, à Port-Louis, en Guadeloupe, dans des circonstances très suspectes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

49, rue Jean-Jaurès,
97110 Pointe-à-Pitre.

– Le président du Keren Kayemeth Leisrael mondial à Jérusalem,
Le président du KKL France et son équipe, font part de leur profonde tristesse après la disparition de

Jacques CYPEL.

Ils adressent à sa famille et à ses proches l'expression de leurs vives condoléances et les assurent de leur sympathie.

(*Le Monde* du 8 janvier.)

– Ses frères, sœurs,
beaux-frères et belle-sœur,
Ses neveux, petits-neveux,
et arrière-petits-neveux,
Ses cousins et ses amis
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mlle Bernadette DARRE,

survenu le 2 janvier 2000, à Mareil-Marly, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 12 janvier, à 10 h 30, à la chapelle de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

4, avenue Carnot,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Paris. Genève. Abidjan. Madrid. Rome.

Foulé et Jean-Marc Ancel,
Héléna Cermakova,
Giovanni Di Cola,
Alain-Richard Donwahi,
Valentin Fernández-Polanco,
Cristina Pujades,
Tessa de Saint Blanquat,
Nicolas Schultze,
s'associent au chagrin de l'épouse Kendal (née Segré) et de la famille de

Lamine DIOUF,

disparu à Paris, le 27 décembre 1999.

« Oui, mon cœur est le miroir,
Ami, où tu t'es regardé. »
J. W. Goethe

– Andrée Héraud,
son épouse,
Hélène et Claire Héraud,
Denis Héraud et Christine Garrez,
ses enfants,
Juliette, Mathieu et Camille,
ses petits-enfants,
Juliette Héraud,
sa sœur,
Et toute la famille
ont la tristesse de faire part du décès brutal de

Marcel HÉRAUD,
agrégé de l'Université,
ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud
(promotion 1942),
ancien professeur au lycée de Montgeron,

survenu le 7 janvier 2000, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 12 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques à Montgeron (Essonne).

65, rue de la Garenne,
91230 Montgeron.

– C'est avec beaucoup d'émotion que Mme Andros, présidente de l'office départemental d'HLM de Seine-Saint-Denis, M. Bramy, vice-président, les administrateurs et la direction de l'office,
font part du décès de

Jean-Claude JACHMICH,
administrateur territorial,
directeur général de l'office
départemental
d'HLM de Seine-Saint-Denis,
ancien secrétaire général des villes
d'Eragny-sur-Oise et de La Courneuve,

survenu à son domicile, le dimanche 9 janvier 2000.

Un registre de condoléances sera déposé au siège de l'office départemental à Bobigny, 159, avenue Jean-Jaurès.

– Mme Liliane Jakobowicz,
son épouse,
Annick, Laurent et Katarina,
ses enfants,
Audrey, Robin, Lucille et Sara,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Hilaire JAKOBOWICZ,

survenu le 8 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Bagneux, le mardi 11 janvier.

– M. et Mme Philippe Marini,
Caroline, Sophie et Pierre-Antoine Marini,
Le docteur et Mme Emmanuel Lustak,
Mme Lucciardi et le docteur Jeannine Lucciardi,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Mme André MARINI,

décédée le 10 janvier, dans sa quatre-vingt-onzième année à son domicile, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 13 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Séverin, Paris-5e.

16, rue Lagrange,
75005 Paris.

– Françoise et Erol Franko,
Dominique et Gérard Lelièvre,
Anne-Marie et Jean-Claude Collard,
Jean-Pierre Matet,
Philippe Matet et Françoise Denis,
Denis Matet et Sophie Nobel,
Gilles et Fernanda Matet,
Pascal et Claudine Matet,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Son arrière petite-fille,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Andrée MATET,
née **STOLL,**

survenu le 8 janvier 2000 dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 janvier à 9 heures au Vésinet, en l'église Sainte-Marguerite (RER Le Vésinet-Centre).

20, route du Grand-Pont,
78110 Le Vésinet.

– Ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques POISIER,
Glin-Glin,

survenu à Paris, le 5 janvier 2000, dans sa soixante-douzième année.

L'incinération aura lieu le vendredi 14 janvier, à 9 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris-20e.

– M. et Mme André Robert,
ses parents,
Mlle Marie Robert,
sa fille,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Stéphane ROBERT,

survenu à Aurillac, le 1er janvier 2000, à l'âge de trente-huit ans.

47, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.

– Mme Daisy Azoulai,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Bessis,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Scialom
et leur fille,
Ainsi que les parents et alliés
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Caroline SCIALOM

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

La levée du corps aura lieu le jeudi 13 janvier, à 8 h 45, à l'amphithéâtre de la fondation Sainte-Périne, rue Mirabeau, Paris-16e.

L'incinération aura lieu le samedi 15 janvier, à 9 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

– M. Jean-Yves Texier,
son époux,
Isabelle et Christophe,
ses enfants,
M. et Mme Jacques Pontacq,
ses parents,
Son frère et ses sœurs,
Les familles Texier, Pontacq,
Mouligneau, Menochet et Perez
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Yves TEXIER,
née Françoise Pontacq,
directeur d'hôpital,

survenu le 10 janvier 2000, des suites d'une maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 janvier, à 10 h 30 en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

92, rue de Fontenay,
92350 Le Plessis-Robinson.

Remerciements

– Strasbourg. Le Teil (Ardèche).

A tous ceux qui nous ont soutenus et nous soutiennent dans notre chagrin infini, nous voulons dire ici merci.
Nous étions fiers d'Henri,
Nous aimions tendrement Marie-Hélène.
Merci à vous tous qui nous avez apporté votre témoignage d'estime et d'affection.
Nous conservons tout pour Antoine et Frédéric (sept ans), pour Bénédicte (cinq ans), et pour Charles (trois ans), et, dès aujourd'hui, nous leur expliquons tout ce qu'ils peuvent comprendre.
Merci pour votre présence, pour l'hommage des fleurs, pour les messages innombrables, tous précieux et réconfortants.
Merci d'avoir fait entrer Henri dans le bel ordre de la Légion d'honneur où il rejoint ses grands-pères paternel (1897-1949. Aspirant en 1917...) et maternel (1902-1987. Lieutenant en 1939...).
Merci pour la solidarité des grands serviteurs de l'Etat, pour la solidarité militaire – et, en particulier, pour la solidarité polytechnicienne –, pour la solidarité de l'Education nationale.

François & Anne-Marie GIROUDOT.
Jean & Jeanne RIEU.

Anniversaires de décès

– Il y a aujourd'hui cinq ans,

Jean-Claude WEILL

était arraché à notre affection.

Sa famille, ses amis se souviennent.

Colloques

Essais cliniques
20 janvier 2000
Paris (Palais du Luxembourg)
Intégrité et authenticité des données dans la recherche clinique : buts, moyens et conséquences des inspections des essais cliniques
sous la présidence du
professeur Claude HURIET
sénateur de Meurthe-et-Moselle.
Pour tous renseignements :
Clinica et Statistica, Mme Bouchet, 01-46-56-00-49
E-mail : cs@clinica-statistica.com

Conférences

Sciences Po Formation,
service de formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris, organise trois cycles de conférences d'actualité, ouverts à un large public.

Cycle **« VIE POLITIQUE » : LA FRANCE AU TOURNANT DU SIÈCLE,** sous la direction d'Alfred Grosser, huit séances, le lundi de 18 h 30 à 20 h 30. Début : 21 février 2000.

Cycle **ÉTATS-UNIS 2000 : LE KALÉIDOSCOPE AMÉRICAIN,** sous la direction de Denis Lacorne, huit séances, le jeudi de 18 h 30 à 20 h 30. Début : 2 mars 2000.

Cycle **L'UNION EUROPÉENNE : NOUVEAUX CHANTIERS, NOUVEAUX DÉFIS,** sous la direction de Jean-Louis Quermonne, huit séances, le mardi de 18 h 30 à 20 h 30. Début : 7 mars 2000.

● Inscription à titre individuel pour un cycle : 600 F.

● **Programmes détaillés et inscriptions :**
Sciences Po Formation,
215, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01-44-39-07-55/41.
Fax : 01-44-39-07-61.
E-mail : info@formation-continue.sciences-po.fr
http://www.sciences-po.fr/spf/

Soutenances de thèse

– Francis Gautier soutiendra sa thèse de doctorat **« La retraite et le retour au monde chez Grégoire de Nazianze »** sous la direction de M. Alain Le Boullec, à la Sorbonne, salle Marcel-Mauss, 17, rue de la Sorbonne, à Paris-5e, le samedi 15 janvier 2000, à 14 heures.

– **Mme Nathalie Hourmant-Le Bever** soutiendra sa thèse de doctorat intitulée : **« Le théâtre de Steven Berkoff : une esthétique de la rupture »**, le 17 janvier 2000, université Rennes-II, bât. de la salle des thèses.

Jury : Mmes les professeurs N. Vigouroux-Frey, directrice de thèse, université Rennes-II, et N. Boireau, université de Metz, MM. les professeurs P. Rouyer, université Bordeaux-III, et C. Schumacher, université de Glasgow.

– **Mme Natalie Noyaret** a soutenu, le 7 janvier 2000, à l'université Michel-de-Montaigne – Bordeaux-III, sa thèse de doctorat en littérature espagnole contemporaine intitulée : **« L'œuvre de José María Merino : une poésie de l'interférence ».**

Le jury, composé de Mmes les professeurs Geneviève Champeau (Bordeaux-III, directeur de thèse), Anne-Marie Capdeboscq (Limoges, rapporteur) et de MM. les professeurs Yves Aguila (Bordeaux-III, président du jury), Georges Tyras (Grenoble-III, rapporteur), lui a décerné à l'unanimité la mention « Très Honorable avec félicitations ».

Concours

– Enseignant prépare à la note administrative et à la note de synthèse ENA-IRA.
Tél. : 01-43-36-80-70
à partir de 19 heures et le week-end.

Communications diverses

– Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris 3e, jeudi 13 janvier à 20 h 30 : la Licra face aux combats de l'an 2000, avec P. Gaubert, président de La Licra. Tél. : 01-42-71-68-19.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Après la tempête

Cahier spécial 8 pages
mercredi 12 janvier

Le Monde daté 13

LeMonde Job: WMQ1201--0013-0 WAS LMQ1201-13 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 11:12 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0384 Lcp:700 CMYK

Les sylviculteurs proposent un plan de relance au gouvernement

Retour sur les intempéries. Selon une dernière estimation, 114 millions de mètres cubes de bois ont été détruits. A la veille du conseil interministériel qui doit fixer des mesures pour les secteurs sinistrés, les forestiers font état de leurs urgences : formation de main-d'œuvre et allègements fiscaux

S'IL FALLAIT employer une métaphore médicale, on pourrait énoncer un bulletin de santé du genre : « Etat grave ; diagnostic réservé ». En effet les services du ministère de l'agriculture viennent d'établir un bilan des dégâts causés aux forêts privées, communales et domaniales plus lourd encore que celui qui avait été transmis à Jean Glavany lorsqu'il avait effectué le 3 janvier un déplacement en Lorraine. On tablait alors sur quelque 92 millions de mètres cubes de chablis, et l'on en est aujourd'hui à 114,6 millions dont 74,4 pour les propriétés privées.

La Lorraine, la Champagne-Ardenne, le Limousin et l'Aquitaine sont les régions les plus affectées. Les services de la rue de Varenne qui s'appuient sur les évaluations réalisées par les cellules de crise départementales et par les directions décentralisées de l'Office national des forêts (ONF) soulignent toutefois qu'il ne s'agit que d'estimations avec une marge d'incertitude qui peut aller jusqu'à 30 % en se fondant sur les enseignements des tempêtes de 1982 et 1987. Les propriétaires privés parlent d'ailleurs, pour ce qui les concerne de 80 à 95 millions de m³ détruits.

Sans attendre les mesures du plan de redémarrage de la filière bois que le gouvernement doit rendre public mercredi 12 janvier – et qui devrait comprendre des mesures conjoncturelles et structurelles, l'Etat s'engageant d'une manière ou d'une autre à relayer financièrement les négociants et scieurs qui accepteraient d'acheter sans tarder le bois à terre –, Gérard Longuet, président UDF du conseil regional de Lorraine, a réclamé, dans une lettre à M. Glavany, *« des mesures d'allègements fiscaux permettant aux propriétaires de supporter le coût des dégâts mais aussi d'envisager avec sérénité les opérations ultérieures de reboisement »*. La sylviculture est en effet, contrairement à l'agriculture proprement dite, un secteur très mal couvert par les assurances, sauf, dans une certaine mesure, la forêt landaise. En particulier la procédure des calamités agricoles ne la concerne pas.

La Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs a invité ses membres (il existe 3,5 millions de propriétaires), mardi 11 janvier, à *« se méfier des aigrefins qui tenteraient de se faire céder à vil prix les bois déracinés ou cassés par l'ouragan »* et à *« ne pas céder à la panique »*. Elle a adressé aux pouvoirs publics une serie de demandes destinées à *« restaurer la confiance des investisseurs »*.

La première urgence est de sortir le bois renversé, notamment les grumes des espèces qui risquent de s'abîmer (hêtres, épicéas, pins) puis d'enlever tous les déchets de coupe, ce qui représente une forte somme de travail manuel. Au plan fiscal, un certain nombre de mesures sont demandées. Il s'agirait de déclasser, dans les plans cadastraux les parcelles sinistrées, en les assimilant à des taillis ou des landes et/ou de les exonérer pendant un certain nombre d'années de l'impôt foncier non bâti et de l'impôt sur le revenu. Les propriétaires souhaitent aussi la suppression des frais de mutation sur ces parcelles, à l'occasion de la première mutation, et ce dans un délai de dix ans.

L'ONF, en liaison avec les autres acteurs de la filière, insiste pour sa part sur les actions de formation à la sécurité. Son directeur, Bernard Goury a annoncé mardi 11 janvier que 40 000 journées de formation allaient être dispensées dans ce but, financées par les partenaires sociaux avec un complément de l'Etat. Un appel est en outre lancé aux entreprises étrangères de travaux forestiers. L'appel à des RMIstes et des demandeurs d'emplois non qualifiés, lancé il y a quelques jours par M. Glavany, ne devrait, selon l'ONF, que concerner les futurs travaux de reconstitution des forêts, et non la coupe des arbres sur les chantiers, qui présente des dangers.

Car la course contre la montre dans la filière bois a commencé : il faut récupérer tout le bois abattu par la tempête avant avril, avant que les insectes et les maladies réapparaissent. La priorité est donnée aux arbres cassés (les volis) qui sont les plus fragiles. Les arbres qui conservent leurs racines (les chablis), même abîmés, peuvent attendre jusqu'à l'automne, avant d'être stockés.

Mais sortir les arbres de la forêt reste une opération complexe. Les chemins forestiers ne sont pas encore déblayés. La main-d'œuvre qualifiée manque partout et se fait payer cher. Avant la tempête, rapporte le journal *Sud-Ouest*, un débardeur dans les Landes demandait 18 francs par mètre cube abattu. Depuis, il exige 26 francs. La demande est telle que la Fédération nationale du bois a prévu d'ouvrir une bourse d'emplois sur Internet pour atteindre des professionnels à l'étranger. Elle a déjà reçu des offres de services de bûcherons belges et canadiens.

La deuxième urgence pour la filière est de trouver des aires de stockage adaptées, permettant d'accueillir l'équivalent de deux à deux ans et demi de récolte normale voire quatre ou cinq ans dans les régions les plus sinistrées comme dans les Landes ou les Vosges. *« Nous savons conserver le bois en l'aspergeant d'eau ou en l'immergeant. Ce sont des techniques éprouvées que nous avons souvent mises en œuvre. Un bois aspergé peut se garder pendant quatorze ans sans difficulté. Mais cela coûte cher »*, explique M. Costrel, délégué général à la Fédération du bois. Cette dernière, comme tous les autres professionnels du secteur, a demandé au gouvernement des aides pour financer ce stockage. Des mesures de soutien à la profession devraient être annoncées au conseil interministériel du 12 janvier.

Afin de ne pas ajouter au chaos ambiant, l'Office national des forêts et les exploitants privés ont décidé de geler toutes les coupes d'arbres prévues pendant au moins un an. Cette décision, unanimement approuvée par la profession, crée, cependant, une certaine confusion dans les 2 000 scieries françaises. La plupart d'entre elles avaient passé, à l'automne, commande de leur bois pour toute l'année et en avaient souvent payé une partie. Elles sont prêtes à changer leur disposition. Mais elles ne savent ni de quel bois elles pourront disposer ni à quel prix. Les négociations se font âpres.

Malgré les dispositions prises pour éviter une chute massive des cours, les effets commencent à se faire sentir sur le marché. Dans les Landes, un stère de vieux pins qui se vendait 280 francs avant la tempête se négocie aujourd'hui facilement à moitié, des coopératives proposent même de le prendre sur la base de 100 francs. Tentant d'enrayer le bradage, les propriétaires publics et privés se sont concertés, début janvier, pour tenter de fixer les décotes applicables dans cette nouvelle situation. Selon eux, un chêne encore sur pied devrait se vendre 20 % à 40 % en dessous des tarifs habituels (entre 600 et 1 500 francs le mètre cube, selon la qualité), et les autres essences entre 30 % et 50 % de moins. Les prix seraient encore plus bas pour les arbres les plus touchés. *« Il y aura des difficultés sur certains bois, car ils sont très abîmés et ne peuvent être utilisés par les scieries. Leur prix de vente risque d'être inférieur aux coûts de coupe et de débitage »*, prédit M. Costrel.

> La course contre la montre a commencé : il faut récupérer tout le bois abattu avant avril, avant que les insectes et les maladies ne réapparaissent

Les scieries et les transformateurs ne bénéficieront pas de cette chute des prix. Car ce sont eux qui vont devoir assumer l'essentiel des coûts de stockage. Travaillant déjà à pleine capacité, ils ne pourront même pas augmenter leur volume de sciage. Leur seul temps mort est en ce moment : car depuis la tempête, ils ne parviennent plus à être approvisionnés normalement.

François Grosrichard et Martine Orange

L'équivalent de plusieurs récoltes annuelles abattu en quelques heures dans la plupart des régions

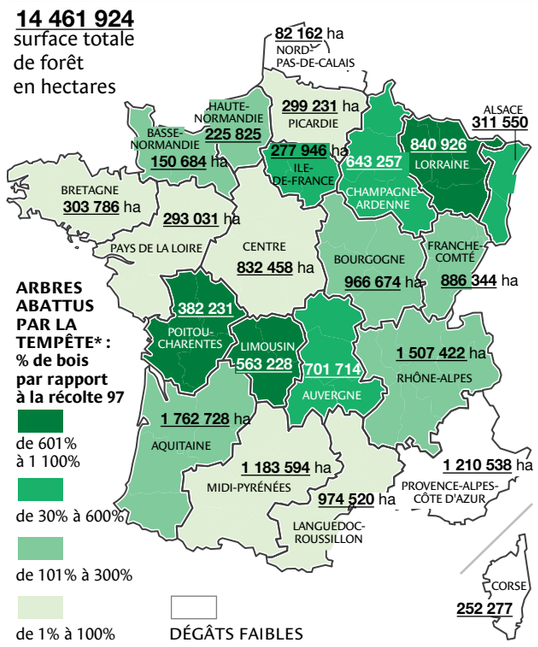

TYPE DE PROPRIÉTÉ ▶	Domaniale + communale		Privée	
RÉGIONS ▼	ARBRES ABATTUS (volume en milliers de m³)	TOTAL FORÊT AVANT TEMPÊTE (volume en milliers de m³)	ARBRES ABATTUS (volume en milliers de m³)	TOTAL FORÊT AVANT TEMPÊTE (volume en milliers de m³)
ALSACE	5 000	58 498	1 000	16 120
AQUITAINE	700	23 804	19 000	221 304
AUVERGNE	1 130	18 508	4 000	95 385
BOURGOGNE	1 100	42 857	2 000	90 145
BRETAGNE	110	3 631	480	38 302
CENTRE	250	21 124	960	85 958
CHAMP.-ARDENNE	6 000	43 208	5 000	59 517
CORSE	0	11 262	0	11 522
FRANCHE-COMTÉ	2 200	81 373	2100	60 847
ILE-DE-FRANCE	1 100	14 834	1440	27 745
LANGUEDOC-ROUSS.	120	25 402	20	48 258
LIMOUSIN	800	2 213	14 000	80 164
LORRAINE	18 400	123 022	7 400	54 003
MIDI-PYRÉNÉES	80	33 398	150	102 417
NORD-PAS-DE-CALAIS	0	4 989	0	6 049
BASSE-NORMANDIE	420	6 236	1 100	16 532
HAUTE-NORMANDIE	430	13 078	1 000	21 502
PAYS DE LA LOIRE	110	5 825	500	31 123
PICARDIE	210	14 986	300	30 875
POITOU-CHARENTES	1200	4 272	9 000	40 951
PROV.-ALP-C. D'AZ.	0	33 927	0	43 857
RHÔNE-ALPES	800	62 270	5020	157 591

Source : Ministère de l'agriculture

La puissance dévastatrice des deux tempêtes qui ont balayé l'Hexagone fin décembre se mesure à l'étendue des dégâts forestiers : le volume d'arbres abattus (chablis) représente parfois l'équivalent de 11 fois la récolte de 1997. Seules trois régions ont été globalement épargnées.

Selon M. Chevènement, le réseau électrique sera totalement rétabli jeudi

Le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement a indiqué, lundi 10 janvier sur France-Info, que le *« rétablissement complet du réseau électrique »*, sera assuré *« dès le* [jeudi] *13 janvier »*. Selon un communiqué d'EDF, quelque 16 000 foyers étaient toujours privés d'électricité lundi soir en Dordogne, en Corrèze et dans la Haute-Vienne, à la suite des deux tempêtes de fin décembre.

A la mi-journée lundi, 25 000 clients d'EDF étaient encore privés d'électricité. S'y ajoutent 12 000 clients – également privés de courant – de la société d'économie mixte Electricité Service Gironde. EDF rappelle que certains travaux effectués dans l'urgence ces derniers jours sur le réseau élecrique sont provisoires et fragiles et que *« la prudence la plus élémentaire reste de mise »*. De son côté, France Télécom a indiqué que 38 700 lignes téléphoniques restaient coupées lundi soir, en soulignant que depuis dimanche, *« il n'y a plus aucune commune isolée en matière de télécommunication »*.

Le Limousin manque cruellement de machines et de bras

LIMOGES
de notre correspondant

Deux semaines après la tempête, alors que la vie quotidienne – l'eau courante, l'électricité, le téléphone – reprend difficilement un cours plus normal, le Limousin commence à s'inquiéter des suites économiques : collines rasées, chaos d'arbres abattus (15 millions de mètres cubes abattus, l'équivalent de près de dix ans d'exploitation), futaies déchiquetées, c'est un véritable désastre pour une région où la filière bois est un secteur important.

La forêt couvre le tiers de la région. Le département de la Corrèze, avec un taux de boisement de 45,5 %, se classe quatrième, après les Landes (60,5 %), le Var (56,5 %) et la Gironde (46,5 %). C'est une forêt diversifiée, deux tiers en feuillus, un tiers en résineux : épicéas, et, depuis quelques décennies, pins Douglas. Ces derniers, importés d'outre-Atlantique dans les années 50 pour boiser les landes pelées de la montagne limousine, en forment aujourd'hui la partie la plus jeune et la plus rationnellement travaillée ; celle qui arrivait à maturité, et sur laquelle comptait la région pour muscler son économie. Elle est détruite à plus de 50 %. Selon Luc Bouvarel, directeur du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), les massifs les plus importants sont pratiquement abattus : 70 % à 80 % dans les zones du nord-ouest (monts de Blond et d'Ambazac, au nord de Limoges), de l'est (Croc-Felletin-La Courtine en Creuse, Saint-Setiers en Corrèze), du centre-est (Meymac-Eygurande en Corrèze), et du sud-ouest (Rochechouard en Haute-Vienne).

QUELQUE VINGT MILLE SALARIÉS

Toute la filière – des pépiniéristes et des entrepreneurs de travaux forestiers en amont, jusqu'à la transformation en charpentes, papier, carton ou ameublement – emploie quelque vingt mille salariés, selon Interbois, une organisation interprofessionnelle régionale. C'est le premier secteur industriel en Limousin, devant l'électricité-électronique (six mille cinq cents) et l'agroalimentaire (quatre mille cinq cents). Or la filière bois voit arriver d'un seul coup une avalanche de problèmes. D'abord il faut faire très vite, détecter les milliers d'arbres restés debout mais si fragilisés qu'il faudra les abattre, tout nettoyer en moins de six mois, pour éviter les complications phytosanitaires. Pour traiter en si peu de temps l'équivalent d'une décennie de production, le Limousin manque cruellement de bras et de matériel.

La filière dispose de trente machines d'abattage, il en faudrait quatre fois plus. Interbois a pris des contacts au Québec, en Suède, en Espagne. *« Ce dont nous avons besoin*, résume Anne-Catherine Brunet, sa déléguée générale, *ce sont des entreprises hautement performantes, qui viennent en urgence avec leur matériel et leurs techniciens. »* La principale entreprise collective, Comptoirs des bois de Brive (CBB), qui compte deux cents salariés, filiale numéro 1 du papetier mondial International Paper Co (USA) qui possède à Saillat (Haute-Vienne) la première usine européenne de papier bureautique, a commandé une nouvelle machine d'abattage mécanisé des feuillus. Elle recrute également des chauffeurs d'engins forestiers, et annonce la venue imminente d'une équipe américaine spécialisée dans le traitement d'urgence des forêts dévastées.

Reste une question délicate : la forêt limousine est à 96 % privée, très morcelée. Ils sont plus de cent mille propriétaires, souvent résidant à Paris, Lyon ou Toulouse, pour qui le morceau de forêt est moins un outil de production qu'un bien patrimonial. *« Une caisse d'épargne*, dit-on en Limousin, *on vend le bois le jour où l'on marie sa fille. »* Les professionnels ont depuis des décennies déployé des trésors de persuasion pour intéresser ces mini-propriétaires à une rationalisation de la ressource forestière, et les convaincre de rentrer dans des structures collectives. Il faut quasiment tout reprendre à zéro.

Georges Chatain

LeMonde Job: WMQ1201--0014-0 WAS LMQ1201-14 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 09:51 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0385 Lcp:700 CMYK

HORIZONS

ENQUÊTE

AGOSTINO PACCIANI

La guerre a bien sûr vidé et détruit les écoles au Kosovo, mais, bien avant les bombes, depuis dix ans, le pouvoir serbe avait interdit à la grande majorité des jeunes Kosovars l'accès aux écoles et aux universités. Une situation d'exclusion qui explique avec quelle intensité dramatique se fait la rentrée des classes, étalée dans le temps depuis le mois de septembre. Ici à Chievo, en octobre.

1 ENFANTS DU KOSOVO

L'école de la Résistance

Pendant de longues années, les enseignants du Kosovo se sont cachés pour faire la classe aux enfants albanais, utilisant des caves, des greniers ou des maisons en chantier, et contourner ainsi le diktat serbe. Annick Cojean décrit cet incroyable dispositif clandestin

ILS se sont disposés en demi-cercle devant un bâtiment préfabriqué en haut duquel deux hommes, précipitamment, venaient d'accrocher une pancarte : Ecole Pandeli-Sotiri. Les plus petits avaient sept ans et les plus grands quatorze. Deux d'entre eux portaient une rose, oui, une rose rouge improbable dans leur menotte glacée aux ongles noirs. Ce mois de décembre, il n'y avait encore ni eau ni électricité dans la plupart des maisons de Plementina.

Des voitures de l'ONU sont alors arrivées. *« Des gens importants qui travaillent avec le docteur Kouchner »,* a expliqué l'institutrice. Les petits Albanais se sont raidis, intimidés et graves. Et les discours ont commencé, applaudis docilement par les enfants. *« La voix du futur passe, chers élèves, par l'apprentissage et l'étude »,* dit un blond colonel norvégien dont le régiment, en un temps record, venait de construire l'école. On coupa donc le ruban en souhaitant un bel avenir aux petits Kosovars, lesquels furent alors invités, un par un, à entrer dans les classes. Parents, grands-parents, enseignants, applaudirent à leur tour. *« Ma fille est debout depuis 6 heures,* témoignait une maman. *Elle est si excitée. Elle n'a pas eu de cours depuis le début de la guerre ; cela fait dix mois maintenant. Et c'est la première fois qu'elle découvre une vraie école. Celle d'en face nous est interdite depuis près de dix ans. »* A vingt mètres de là, un bâtiment solide et vaste semblait en effet narguer de sa puissance l'édifice en carton inauguré ce jour. Calfeutrés à l'intérieur, élèves et instituteurs serbes, le nez collé aux vitres, observaient la scène. La mine hostile et sombre.

Dans la classe A, les enfants s'étaient glissés en silence derrière des pupitres peints en bleu. Et une femme déposa devant chacun un carré de chocolat emballé dans du papier argent. Les yeux brillèrent, mais personne n'y toucha. *« Quand arriveront les livres ? »,* demanda le chef du village. *« On les attend,* dit l'instituteur. *Pour le moment nous n'avons rien. »* Si. Un tableau vert, une boîte de craies. Les bras croisés sur la table, les enfants osaient à peine bouger. Soudain, une fillette jaillit de son banc et vint se poster devant la classe pour réciter un poème. Son aplomb fit sourire l'assistance. Un bref instant. Car le poème qu'elle cria, qu'elle hurla à tue-tête, fut un électrochoc. Suspendus à ses mots, à sa voix écorchée, à ses yeux incendiés, enfants, adultes, la fixaient avec effroi. Certains, d'instinct, se cachèrent les yeux. *« O toi mon frère qui avais dix-sept ans, ô toi mon oncle que je chérissais tant, je vous ai vus souffrir, je vous ai vus mourir, j'ai vu vos gorges tranchées, par leurs couteaux sanglants... »* La fillette eut un râle de douleur, et en sanglotant retourna à sa place. Le silence qui suivit était insoutenable. Un enfant pleurait derrière chaque bureau. Les autres avaient le regard si triste qu'on eût préféré voir des larmes. L'instituteur, passé sa propre stupeur, prit doucement la parole. *« Il est bon, c'est vrai, de penser à tous ceux qui se sont fait tuer pour que notre Kosovo connaisse enfin la liberté. Sans ces héros, vos parents, vos frères, nous n'aurions pas cette école. Mais pensons à l'avenir. Devenez des guerriers de la paix, des sciences, de la culture. Ne respectez pas vos morts avec des larmes, mais avec votre travail, votre ardeur, vos connaissances. Qu'ils soient fiers de vous et du Kosovo que vous allez bâtir. Les Albanais ont foi en l'éducation. »* Sa voix s'est brisée. Il a détourné la tête. Et pendant de longues secondes, on n'entendit dans la classe que de petits sanglots.

Foi en l'éducation... Un peuple a-t-il jamais exprimé ce credo avec plus de force, de pragmatisme, d'espoir que le peuple albanais ? A-t-il jamais démontré avec plus de panache sa confiance en l'enseignement, source de cohésion, moyen de résistance, instrument de libération ? Les mois de guerre au Kosovo ont bien sûr vidé et détruit les écoles. Mais comment ignorer que, bien avant les bombes, le pouvoir serbe avait déjà entrepris de « nettoyer » les lieux d'enseignement de toute trace d'Albanais ? Comment oublier que, pendant près de dix ans, la grande majorité des jeunes Kosovars furent interdits d'école et d'université ? Et comment ne pas s'étonner de l'incroyable dispositif mis au point pour pallier le diktat serbe et inventer un système éducatif parallèle ? A la barbe des Serbes. Sous les tracas de leur police. Mais sans l'argent de Belgrade. C'est bien simple, estime aujourd'hui Ibrahim Rugova, ce président pacifiste que les Albanais avaient élu deux fois lors d'élections clandestines, *« notre système d'éducation fut le cœur de notre résistance. Nous étions sous occupation de Belgrade, qui, en 1990, nous avait interdit l'accès à l'enseignement de notre langue, de notre histoire, de notre culture. Nous avons dû réagir, compter sur nos propres forces. Et nos habitations ont, pendant neuf ans, camouflé nos écoles. »*

Impossible, sans ce rappel d'histoire, de comprendre l'intensité dramatique de ces rentrées des classes, étalées dans le temps depuis le mois de septembre, en fonction des moyens, des réparations et des situations locales. Impossible de prendre la mesure du prix accordé à cette liberté nouvelle d'apprendre, en toute quiétude et légitimité. *« Vous savez,* nous disait un vieil Albanais, la moustache accordée à son bonnet de feutre blanc traditionnel, en regardant les enfants de Plementina entrer dans leur école, *je n'ai jamais été plus heureux qu'aujourd'hui. J'ai douze enfants, vingt-six neveux. Je connais tous les visages des petits qui rentrent ici. Eh bien, c'est magnifique. C'est comme un rêve. Ils sont libres d'étudier sans risquer d'être tabassés ou séquestrés par la police. Regardez comme ils sont fiers ! Comme ils ont soif d'apprendre ! Les larmes sont proches encore. Mais ils ont un avenir. Je ne connais rien de plus barbare au monde que d'empêcher des enfants d'aller à leur école. »*

Barbare ? L'instituteur de Plementina utiliserait volontiers cet adjectif pour qualifier l'inflexible directrice de l'école d'en face qui, campée sous le portrait de Milosevic, continue, comme en 1991 –, mais cette fois en toute illégalité –, de refuser professeurs et élèves albanais. *« C'est pourtant dans ce vieil établissement que se sont côtoyées des générations d'enfants serbes et albanais ! Chacun étudiait dans sa langue et sa culture, et l'on partageait les mêmes locaux, équipements, terrains de sport. Mais voilà qu'un jour, il fut décidé que les Serbes viendraient à l'école le matin, les Albanais l'après-midi. Et puis qu'il y eut une incroyable tentative d'empoisonnement par gaz toxique des élèves albanais. Et qu'enfin, le programme et la langue serbes furent brusquement imposés à toutes les classes. Milosevic voulait nous laminer. Notre refus indigné aboutit à notre exclusion définitive de l'école. »* Le résumé est juste. Le Kosovo tout entier subit ce qu'avait affronté Plementina. Police et armée intervinrent pour barricader, à la rentrée de 1991, écoles et universités et en chasser les étudiants. Plus de 18 000 enseignants furent licenciés. Et il s'ensuivit quatre mois de désordres, de manifestations, d'arrestations musclées et puis de réunions entre professeurs et parents. En janvier 1992, les jeunes Albanais retrouvèrent leurs enseignants. Qui dans une cave, qui dans un grenier, qui dans une maison en chantier ou une demeure clandestine rendue disponible par un parent prêt à prendre tous les risques ; parfois aussi – mais uniquement dans le primaire – dans un bout de bâtiment d'école à condition que la séparation d'avec les enfants serbes soit totale. Le système parallèle venait de voir le jour. Il prenait à sa charge près de 400 000 enfants.

Un mot, tout de même, de cet étrange affaire d'empoisonnement que nous content tous nos interlocuteurs. Elle eut lieu entre le 20 et le 23 mars 1990 et les jeunes gens qui nous en parlent gardent encore en mémoire les nausées, maux de crâne et d'estomac qui les saisirent en pleine classe, en même temps que leurs camarades et qui déclenchèrent une panique nationale. Plus de sept mille enfants furent transportés à l'hôpital et examinés par des médecins perplexes. L'Etat serbe avait-il tenté d'empoisonner la jeunesse albanaise ? Hystérie collective, accusa Belgrade, propagande anti-serbe. Le fait est que deux ou trois élèves serbes, égarés dans un bâtiment albanais, éprouvèrent les mêmes maux, et que des experts en toxicologie désignés plus tard par l'ONU conclurent, de l'analyse d'échantillons de sang et d'urine, à la présence d'un gaz utilisé dans les armes chimiques, et fabriqué par l'armée yougoslave.

MAIS il faut raconter la résistance, l'école dans les maisons, l'affolant défi consistant à trouver en quelques semaines des bâtiments susceptibles d'accueillir les mille élèves de telle ou telle école. Il faut imaginer les esquives et les ruses pour échapper à la police qui, à tout moment, pouvait arrêter un professeur (entre 1990 et 1997, 379 d'entre eux furent condamnés par les tribunaux serbes, 7 000 passèrent entre les mains de policiers) ou terroriser leurs élèves. *« Elle avait tous les droits,* raconte Xhavit Collaicu, le directeur de l'école secondaire technique de Pec (Peja), au sud-ouest du Kosovo. *Nous faisions attention à ne jamais nous déplacer avec du matériel pouvant nous identifier comme des profs : listes d'élèves, programmes ou carnets de notes. Nous sursautions au moindre bruit, tremblions lorsque s'ouvrait une porte, demandions même parfois aux élèves de se planquer dans un couloir en retenant leur respiration... Je conduisais le minibus transportant neuf professeurs vers une école de village. Un jour, la police nous a arrêtés. "Où allez-vous ? – A un enterrement", ai-je répondu. "Qui donc est mort ?" J'ai donné un nom au hasard. Mais un des policiers connaissait la personne. "Elle est parfaitement vivante !", s'est-il exclamé. On nous a donc embarqués. Cela arrivait constamment. »*

Bien sûr, au bout de quelques mois, les maisons-écoles avaient été repérées. Et leur sort dépendait du bon vouloir des policiers et miliciens. Certains se laissaient corrompre. D'autres, avec perversité, multipliaient les descentes et harcelaient les élèves, dont les conditions d'études étaient pitoyables. *« Nous étions assis à même le sol,* se rappelle Enver Gashi, aujourd'hui étudiant. *Il n'y avait pas de chauffage et en hiver nous avions du mal à tenir notre crayon. D'ailleurs on voyait mal, les cours se faisaient à la bougie car les Serbes nous coupaient l'électricité. Les parents avaient fabriqué de grands tableaux noirs où les professeurs écrivaient tout ce qu'ils pouvaient car nous n'avions guère de livres. Ils se décarcassaient tant pour qu'on puisse étudier ! Ils prenaient de tels risques ! »* L'école, coûte que coûte, devait continuer. Y compris les cours de sport. Fatmire, la prof d'éducation physique, attendait ses élèves à l'orée d'un petit bois de Pristina, puisque seuls les Serbes avaient accès aux équipements sportifs. Elle avait préparé une piste de 100 mètres, balisé un chemin de 800. Elle organisait des jeux, un spectacle de danse (en accueillant chez elle ses élèves par petits groupes de trois) et s'obstinait à organiser des matchs interscolaires. *« Il fallait continuer de stimuler les enfants, nous rapprocher au maximum de la normalité ; mais s'il arrivait qu'on nous prête une salle le week-end, nous gardions une fenêtre ouverte pour nous ménager une fuite. »*

Les élèves étaient tellement entassés dans les classes qu'il avait fallu organiser un système de rotation. Ainsi, trois, voire quatre flux d'élèves pouvaient se succéder en un même lieu dans une journée commençant à 7 heures et finissant à 20 heures, les cours ayant été ramenés à trente minutes. Cela même dans les classes encore abritées dans les locaux d'une vraie école, des « murs de Berlin » ayant été érigés à la hâte pour séparer les enfants des deux communautés (300 Serbes sur 2 000 m², 800 Albanais sur 400 m²).

Il avait beaucoup neigé cette nuit-là. Les arbres ployaient sous leur fardeau blanc et les pas des enfants, sur le chemin poudreux, n'étaient qu'un chuchotement. Ils marchaient en silence, mais leurs sourires et coups d'œil reflétaient leur excitation. Ce premier matin de neige dans ce petit village du centre du Kosovo était leur premier jour d'école

L'improvisation des débuts s'était muée en une organisation rigoureuse, grâce notamment à un syndicat de professeurs qui s'employa, toujours clandestinement, à faire imprimer les livres nécessaires au programme albanais, à attacher à chaque école les services d'un médecin, puis à collecter auprès des habitants et de la diaspora de quoi rétribuer les enseignants. 10, 20 deutschemarks au début. Puis 50. Puis 120. Une misère bien sûr. *« Mais nous étions les piliers de la résistance,* se souvient un instituteur de Gjilan. *Nous assurions la transmission de la culture albanaise, nous travaillions plus sûrement que les politiques à l'indépendance future du Kosovo. Enseigner était un honneur. »*

Un honneur et un acte militant, ajoute-t-il. Mais étudier ne l'était-il pas également ?

Annick Cojean

PROCHAIN ARTICLE
L'utopie de l'école multi-ethnique

LeMonde Job: WMQ1201--0015-0 WAS LMQ1201-15 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:34 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0386 Lcp:700 CMYK

La grande leçon *par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française*

LES DÉSILLUSIONS vont rarement seules. Le changement de millésime (et non de millénaire, première déconvenue) aura précipité des dessillements en chaîne.

Citons en vrac : la météo n'est plus une science exacte. Si le mazout n'arrive pas toujours là où elle l'annonçait, c'est que les courants, aussi anciens que les vents, n'ont pas obéi à l'informatique, qui ne devait, en principe, ni se tromper ni nous tromper. Le bogue redouté à son de trompe a moins perturbé les écrans qu'il n'a enrichi les marchands d'anti-bogues : de là à craindre que les laboratoires pharmaceutiques n'en fassent autant !

A propos de santé, n'allez pas croire que la rillette, si rustiquement avenante dans ses copeaux de graisse, vous fera des joues d'éleveur manceau : elle peut aussi receler des virus pas nets ; deux morts déjà, pour cause de pot mal étiqueté, ou par défaut de frigo, on ne sait trop. Car c'est le vent du doute qui aura soufflé le plus fort, ce sacré hiver !

Même déferlement de perplexité, quant à la fragilité de nos équipements électriques. Qu'il prenne aux dépressions atlantiques la fantaisie de flirter avec les extrêmes de la statistique, et voilà piétinés les pylônes aériens dont nous étions si fiers, avec leurs croisillons à la Bernard Buffet. L'orgueil national en prendra un coup s'il nous faut enterrer nos lignes, comme les pays voisins dont nous moquons les candeurs.

A chaque catastrophe, la France se coupe en deux : non entre le nord et le sud, cette frontière d'un autre âge depuis que le climat déraisonne, mais entre deux classes.

D'un côté : les experts (*« ex-pères »* serait mieux dire, tant leur infaillibilité en a pris un coup), qui revêtent leur blouse blanche, leur col anglais, leur rosette, leur casque de chantier, pour nous expliquer que la prévision, leur fromage, n'est plus ce qu'elle était, « et cetera, et cetera » (ce tic de dicteur de courrier est devenu leur signe distinctif, avec *c'est clair* et *faire en sorte*). « Rentrez chez vous, conseillent-ils suavement, clouez vos volets à l'ancienne, regardez l'eau monter, notez le numéro vert de notre cellule de crise, et n'ayez crainte, des psychologues vous écouteront dire vos légitimes états de choc » !

De l'autre côté : le bon peuple, qui fait l'admiration des premiers par sa patience, sa solidarité ; on ne se lasse pas de voir les mémés impotentes gagner la salle polyvalente à dos de pompiers harassés. C'est ça, la France ! enchaînent les éternels candidats en campagne. En fait de bond en avant, on dirait la vieille lutte des classes revenue, l'imagerie du temps de Zola !

Le « risque zéro » est un mythe : telle est la grande leçon des sinistres qui ont remplacé au pied levé le saut dans l'avenir qu'on nous annonçait avec illuminations, feux d'artifice et cadeaux en or massif. La justice passera, l'assureur paiera, et pas d'impôt nouveau : juré, craché. Mais en attendant, les nouveaux maîtres, ceux de la parole, conseillent aux divers « abonnés », les nouveaux pauvres, de retrouver goût à l'incertitude, créatrice de cette fraternité pour laquelle les petites gens ont tant de dons...

Telle est la parole dirigeante révisée An 2000 : non seulement le siècle n'a pas vraiment débuté, ni le millénaire, mais le ciel de Paco Rabane ne nous est pas tombé sur la tête. C'est le dieu médiéval du Hasard qui est de retour, après trop de foi dans le Progrès. Oui, les climats changent (les cours de Bourse varient bien, ces faits de nature !). Oui, les spécialistes de pylônes, de pétroliers, de charcuterie et d'avenir en high-tech sont des jocrisses. C'est de votre faute, aussi. Vous n'aviez qu'à pas croire en eux et trouer la couche d'ozone comme vous le faites. Si vous voulez que la planète reste vivable pour vos chers bambins, roulez un peu moins vite en ville, allez-y doucement sur la laque à cheveux, et allumez un cierge où vous voudrez !... Cette fois, on dirait les états-majors gâteux de juin 40 mettant leurs âneries au compte des congés payés et de l'apéro.

Les enfants sont couchés ? Les films pornos de la télé ont commencé leurs ahanements ? On est entre adultes ? Alors écoutez bien la nouvelle : le Père Noël n'existe pas.

L'ange de la politique *par Ronald Searle*

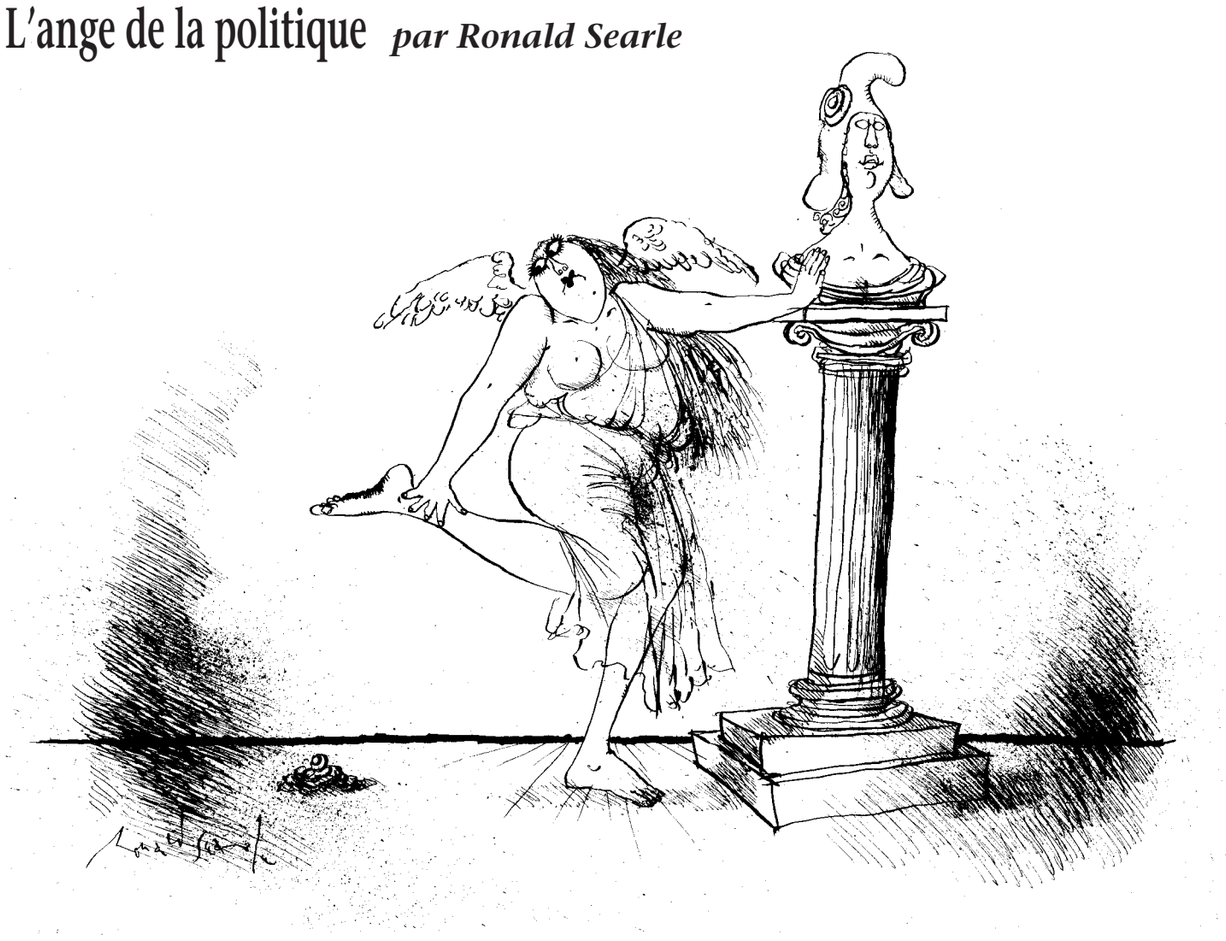

La crise des institutions économiques mondiales

LA PÉRIODE des vœux est traditionnellement l'occasion d'exprimer sa gratitude à l'égard de ceux qui ont contribué à faire bouger les choses au cours de l'année écoulée. N'hésitons donc pas à remercier Bill Clinton pour ses calculs électoraux qui ont fait échouer la conférence de Seattle ; Boris Eltsine, sa famille et les oligarques russes pour leur cupidité ; Jim Wolfensohn, président de la Banque mondiale, pour avoir poussé son économiste en chef, Joe Stiglitz, à démissionner : chacun à sa manière a déclenché un « bogue » dans le système de « gouvernement économique » mondial créé au lendemain de la seconde guerre.

L'échec du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales a fait prendre conscience de l'inadaptation des structures de décision de l'Organisation mondiale du commerce ; les énormes détournements de fonds réalisés grâce à la Bank of New York et la découverte du placement des réserves de change russes dans un centre offshore ont mis en lumière l'incapacité du Fonds monétaire international à contrôler l'utilisation des sommes qu'il verse et sa quasi-obligation de traiter même avec des gouvernements notoirement corrompus ; le refus de Joe Stiglitz de taire son désaccord sur les politiques de rigueur préconisées par les institutions de Bretton Woods, notamment durant la crise asiatique et l'aveu du *« fossé intellectuel entre ce que nous savons et ce que nous faisons »*, a fait officiellement voler en éclats le « consensus de Washington » adopté par les grands pays industrialisés en 1990, qui posait comme modèle de développement l'équilibre macroéconomique et l'ouverture des frontières, la libéralisation des marchés et les discours sur la priorité donnée aux plus démunis.

OMC, FMI, Banque mondiale : plusieurs organisations multilatérales ont montré leurs limites. Opacité de fonctionnement, inadaptation des structures, des moyens et des processus de décision, impuissance à s'affranchir d'une culture anglo-saxonne et de l'influence américaine, dilution des responsabilités, difficulté à se démocratiser malgré le nombre croissant de leurs membres : le système paraît aujourd'hui atteint de sclérose. Malmené par les opinions publiques, mieux informées grâce au réseau Internet et aux organisations non gouvernementales qui s'affirment comme un contre-pouvoir efficace et refusent une mondialisation présentée comme inéluctable, il a un an pour se réformer avant d'entrer vraiment dans le troisième millénaire. L'année 2000 pourrait donc bien être celle du grand chambardement.

A Washington, le départ de Michel Camdessus dans les semaines qui viennent facilitera peut-être l'aggiornamento du FMI. Celui-ci a déjà fait quelques progrès en matière de transparence, puisqu'il a développé, comme son institution-sœur, la Banque mondiale, un site Internet sur lequel peuvent être consultées les lettres d'intention qui résument les engagements souscrits par les pays « sous programme ». Mais l'orthodoxie économique prônée par l'institution n'a pas varié d'un iota. Critiqué pour avoir imposé aux pays en crise des remèdes de cheval, M. Camdessus a souvent répondu pour sa défense que, s'il existait d'autres solutions, il serait le premier à les adopter, mais qu'aucune, pour l'instant, n'avait fait ses preuves.

« ULTIME RECOURS »

Certains, comme le secrétaire américain au trésor, suggèrent des changements. S'exprimant mi-décembre devant la London Business School, Larry Summers a souhaité qu'*« à l'avenir les engagements financiers du FMI envers les Etats soient plus limités, plus sélectifs et à court terme »*, ajoutant qu'*« il ne devrait pas être une source de financement bonifié pour des Etats capables d'obtenir facilement des capitaux privés, ni une agence d'aide à long terme pour des Etats incapables de renoncer à leurs mauvaises habitudes économiques »*. L'institution doit s'adapter aux réalités nouvelles d'un système financier mondial où les capitaux privés, et non les fonds publics, donnent le ton. *« Le FMI doit être un prêteur non pas de premier, mais d'ultime recours,* estime M. Summers. *Le financement à long terme devrait être exclu des opérations normales du FMI. »*

Si les membres du G 7 suivent le secrétaire américain sur le FMI, ils devront alors réaffirmer la mission de la Banque mondiale d'organiser à moyen et long terme le développement, de réformer l'éducation, la santé, la justice, etc. M. Summers n'est pas le seul à avoir des idées sur la question. Dans un point de vue publié par le *Financial Times* le 4 novembre 1999, Jeffrey Sachs, professeur d'économie à l'université Harvard, suggère de supprimer toute aide internationale aux dirigeants qui restent au pouvoir plus de vingt ans (comme Suharto, Mobutu, Mugabe, etc.) pour limiter la corruption et le népotisme. *« Vingt ans, c'est assez »*, conseille-t-il d'inscrire dans les chartes des agences internationales.

La plupart des responsables mondiaux appellent à une *« mondialisation maîtrisée »*. Cela signifie le refus d'accepter le libéralisme effréné comme une fatalité. Cela suppose aussi une redéfinition des missions des institutions multilatérales et une réflexion sur les moyens de les moderniser. Si personne n'a encore trouvé le bon dosage entre coopération internationale – nécessaire – et souveraineté nationale – légitime –, un constat s'impose : l'internationalisation économique et commerciale ne saurait être totalement abandonnée à des institutions technocratiques, alors que l'organisation politique de la société internationale demeure essentiellement fondée sur le cadre de l'Etat-nation. L'Etat national demeure en effet aujourd'hui le seul réceptacle des demandes politiques de la société civile, alors même qu'il accepte progressivement de se priver d'une partie de ses fonctions d'arbitrage.

Babette Stern

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Internet : **http : //www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Le triomphe de l'Internet

ET si les boursiers avaient raison ? Depuis des mois, les sociétés liées à l'Internet, au commerce électronique, aux télécommunications font l'objet aux Etats-Unis d'une frénésie d'achats digne des plus grandes périodes de spéculation. Les cours des jeunes groupes de haute technologie atteignent des niveaux sans rapport avec leur taille, leur chiffre d'affaires et leur rentabilité. Beaucoup d'économistes et de dirigeants de banques centrales s'alarment de cette inflation boursière : ils craignent de voir exploser une véritable bulle spéculative.

Excessif, cet engouement boursier reflète le pari – qui sera peut-être le bon – de la naissance, grâce à l'Internet, d'une nouvelle économie. La prise de contrôle du numéro un mondial de la communication, Time Warner, par AOL, premier fournisseur d'accès au Web, le montre de façon spectaculaire. Non seulement parce que symboliquement elle intervient dans les premiers jours de l'an 2000, mais surtout parce qu'elle marque le mariage de l'économie « réelle » et de l'économie « virtuelle ». Significatif des nouveaux rapports de forces, c'est le fournisseur d'accès à l'Internet, fort de ses 22 millions d'abonnés dans le monde, qui prend le contrôle de la première chaîne de télévision d'informations au monde (CNN) et des films de la Warner. Le groupe qui a le lien avec l'internaute s'assure ainsi un « contenu » à lui fournir. Résumé brutalement, le Net met la main sur la télévision.

Aux Etats-Unis, les activités liées à l'Internet pèsent déjà plus que les télécommunications ou les transports aériens, alors qu'une société sur trois du secteur n'existait pas encore avant 1996. Avec un chiffre d'affaires de 507 milliards de dollars attendu en 1999, l'économie d'Internet dépasse largement les 300 milliards de dollars de ventes des télécommunications ou les 355 milliards du secteur aérien, indique une étude de l'université du Texas. Le volume de données transférées sur le réseau téléphonique mondial est supérieur aux communications vocales. Selon le cabinet d'études Forrester Research, le commerce électronique représentait 43 milliards de dollars en 1998 et pourrait atteindre 1 300 milliards de dollars en 2003 ! Une réalité de moins en moins virtuelle.

Longtemps raillée par les économistes « sérieux », la « nouvelle économie » qui émerge sous nos yeux se construit autour de deux tendances de fond : la mondialisation et l'explosion des technologies de l'information (informatique, télécommunications, Internet, commerce électronique...). Comme le souligne la revue américaine *Wired,* apôtre de longue date de la « nouvelle économie », *« presque chaque facette de l'activité humaine est transformée par la multiplication des réseaux »*. Ces technologies ne changent pas seulement le fonctionnement des entreprises, elles bouleversent aussi le comportement des consommateurs. Une révolution qui s'effectue avec une rapidité sans précédent dans l'Histoire et qui, du coup, exige de tous des efforts d'adaptation, de réflexion et d'invention, eux aussi sans précédent.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Une prime pour les fonctionnaires

LA PRIME de 3 000 francs continue de retenir l'attention. On en a parlé, ce matin, au conseil des ministres et les membres du gouvernement ont *« décidé d'attribuer au personnel de l'Etat remplissant les conditions prévues par l'arrêté du 3 novembre 1949 la prime exceptionnelle et unique de 3 000 francs fixée par cet arrêté »*.

Rappelons que ce texte prévoit une prime fixée à 3 000 francs pour les salariés qui avaient perçu en octobre un salaire inférieur à 12 000 francs et dégressive pour ceux qui avaient touché moins de 15 000 francs. Pierre-Henri Teitgen, ministre d'Etat, a rappelé qu'en novembre 1949, le gouvernement avait exclu les agents de l'Etat du bénéfice de la prime. En effet, un reclassement de la fonction publique devait intervenir dès le 1er janvier.

Mais le budget n'étant pas encore définitivement voté et le douzième provisoire ne comportant pas les crédits nécessaires à l'application en janvier du reclassement, il est apparu équitable d'étendre la prime aux fonctionnaires les plus défavorisés. Quant au versement d'une nouvelle prime aux salariés les plus défavorisés, le communiqué se borne à déclarer que *« les membres du gouvernement ont approuvé les déclarations du président du conseil »*.

Dans un commentaire, Pierre-Henri Teitgen a précisé que le conseil des ministres considérait avec Georges Bidault que les diverses demandes présentées en vue d'un renouvellement ou même d'une généralisation de la prime étaient dangereuses pour l'économie nationale, la stabilité des prix, et, en définitive, pour le pouvoir d'achat des salariés.

(12 janvier 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

LeMonde Job: WMQ1201--0017-0 WAS LMQ1201-17 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:07 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0388 Lcp:700 CMYK

Choses vues au Parlement européen

par Alain Krivine

CHASSE, bœuf anglais, euro, privatisations... Aucun doute : pour la grande majorité de l'opinion publique, l'Europe existe et décide. Oui, mais comment ? Là, le mystère s'épaissit. On n'entend presque jamais parler du Parlement européen, sauf lors des élections puis, peu de temps après, au moment de la démission des têtes de liste. Placé en juin 1999 par les électrices et les électeurs, avec quatre de mes complices de la LCR et de LO, au cœur du dispositif européen, je voudrais, modestement, lever une partie du voile.

Le décor est connu et immuable. Une semaine par mois, les élus siègent en assemblée plénière à Strasbourg. Le reste du temps est occupé par les réunions de commissions ou de groupes à Bruxelles. C'est donc en plénière que sont votés les avis ou les codécisions et c'est là que commence le parcours du combattant du député naïf qui croit encore à la valeur des écrits et du débat démocratique.

Depuis qu'il existe, ce Parlement est dominé par un esprit de consensus. Jusqu'à présent, la droite et la gauche se partageaient la présidence en milieu de législature. Les débats y sont feutrés. Encore aujourd'hui, on croit bien faire en discutant en réunion de groupe de motions avant de s'apercevoir qu'à la dernière minute, des dirigeants de groupe se sont mis d'accord sur un compromis qui aboutit généralement à un texte inodore, incolore et insipide. Près de 80 % des résolutions sont votées en commun par la droite, les socialistes, les Verts et, malheureusement souvent, la Gauche unitaire européenne (GUE).

L'ordre du jour des travaux est fixé plusieurs jours avant la séance par la conférence des présidents de groupe, mais il est généralement chamboulé la veille. Qu'importe : on ne reçoit les documents (textes et amendements) – souvent plus de 100 pages – que la veille au soir, parfois même à l'ouverture de la séance, et pas toujours traduits à temps.

Les sujets sont variés : du vote du budget à la taille des skis en passant par la reconstruction du Kosovo. Pour aider le débutant, toujours avide de démocratie citoyenne, le monceau d'amendements reçus fait souvent référence à un document absent du dossier mais parfois encore présent dans la sacoche des « anciens » qui s'étaient penchés sur le texte en première lecture lors de la précédente mandature. Et ainsi, du lundi au jeudi, les débats s'enchaînent, dans un cérémonial parfaitement huilé et réglé par les horaires stricts et légitimes des traducteurs.

Débats ? Plutôt une succession de monologues lus dans un hémicycle désespérément vide. Paresse ou mauvaise volonté des élus ? Non, c'est simplement une question de rationalité. Chaque sujet traité donne droit à un temps de parole global par groupe politique, selon son importance numérique. A charge pour chacun de répartir ce précieux temps entre collègues. Les interventions vont de 1 à 3 minutes. Chaque intervenant, qui a dû s'inscrire quelquefois plusieurs jours avant l'ouverture de la session, a un œil fixé sur son texte et l'autre, sur les secondes égrenées par une horloge qui trône au-dessus du président. Ce dernier peut accorder 20 secondes de dépassement avant de couper le micro.

J'ai pu ainsi bénéficier d'une minute – ô combien précieuse ! – pour tirer le bilan de Seattle et Arlette Laguiller du même temps sur les suppressions d'emploi chez Michelin, lors d'un débat d'urgence sur les restructurations, imposé par la GUE aux autres groupes et accepté à la condition que le nom de Michelin ne fût pas cité...

Ce système a certes un avantage considérable : pas de bavards ni de discours fleuves. Mais il a le petit inconvénient d'empêcher tout vrai débat, ce qui explique que seul le public au balcon, à raison d'un roulement toutes les demi-heures par car et visite guidée, occupe l'hémicycle. Les séances durent souvent jusqu'à minuit mais peu d'élus veillent.

Le moment le plus intense des sessions a lieu le jeudi entre midi et 13 h 30, lors des votes, tous regroupés. Moment grandiose où se révèle la nature de cette institution mais aussi de tous ses acteurs. Car là, l'hémicycle est plein. Dix minutes avant, une sonnerie a retenti pour alerter tous les députés, qui pouvaient suivre les débats grâce à la télévision intérieure. D'un seul coup, le Parlement revit. Des dizaines de portes claquent. Tous et toutes se précipitent et prennent d'assaut les ascenseurs bondés pour aller accomplir leur devoir de citoyens élus. Mais pas seulement. Pour toucher la totalité des indemnités journalières, il faut avoir participé à la moitié des votes nominaux ! A ce moment précis, le parlementaire européen se rend compte que si son vote à peu de poids politique, il a au moins un prix.

C'est donc en général à midi tapant que commence la caricature la plus désolante de ce qui pourrait être l'aboutissement d'un processus démocratique. La centaine de votes se déroule à la cadence surprenante d'environ un par minute. La présidente, dont il faut reconnaître le calme et la dextérité à diriger ce bateau ivre, lit l'intitulé du vote et le numéro de l'amendement puis procède en quelques secondes au vote à main levée ou par le système électronique, si la demande en est faite. Les députés ont sous les yeux trois listes : la liste officielle des votes, celle annotée par leurs assistants, qui y ont ajouté leur consigne, et enfin celle du groupe politique pour les plus disciplinés.

Alors commence l'opération la plus délicate : savoir sur quoi on vote. Non pas sur le contenu, c'est humainement impossible – seul l'assistant le sait, il y a travaillé souvent des heures avant, mais parfois aussi à la dernière minute. Toute la difficulté consiste à suivre la cadence infernale sans se tromper. Le bras droit prêt à se lever pour voter et le doigt de la main gauche fixé sur la ligne de l'intitulé des motions. Le rythme est harassant et la moindre erreur de ligne pourrait faire basculer en une seconde la subvention au Kosovo vers les producteurs de chocolat sans sucre.

> Alors commence l'opération la plus délicate : savoir sur quoi on vote.
> Le rythme est harassant, et la moindre erreur de ligne pourrait faire basculer en une seconde la subvention au Kosovo vers les producteurs de chocolat sans sucre

Les vieux routiers s'en sortent. Au bout de 10 minutes, les novices sont perdus. Certains copient sur leurs voisins. Heureusement, tout a été prévu pour ceux qui n'arrivent plus à s'y retrouver. A chaque vote, on peut regarder son président de groupe, qui, assis en bas de l'hémicycle, donne par un geste la consigne aux collègues perdus – le pouce en l'air signifie pour, le pouce en bas contre, la main tendue à plat, l'abstention. Voilà comment, à un rythme endiablé, le destin de l'Europe se joue un jour par mois à Strasbourg.

Certes, le travail en commission est heureusement tout autre, le temps de parole y est libre et on peut étudier plus sérieusement les dossiers. Mais là encore, le fonctionnement est aberrant : des mois et parfois des années s'écoulent entre la première discussion d'un projet et l'avis définitif. En outre, moins de la moitié des députés assiste à ces commissions.

Paperasserie sans limites, débat sans moyens, fonctionnement lent, bureaucratique et administratif, avec, en prime, l'utilisation d'un personnel de service précaire et surexploité : telles sont les dominantes d'un Parlement sans contrôle, totalement coupé de ses électeurs et souvent ignoré par la Commission européenne.

A ce théâtre d'ombres s'ajoute la gabegie financière du fonctionnement illustrée par la construction d'un nouveau bâtiment à Strasbourg pour la modique somme de 3 milliards de francs alors que l'essentiel de l'infrastructure se trouve à Bruxelles, véritable centre de liaisons de l'Europe. Mais on n'hésite pas à payer le déplacement en Alsace, et pour 5 jours par mois, de 3 000 députés, fonctionnaires et secrétaires, sans parler de la noria de camions transportant les centaines de malles des élus, soit environ 800 millions de francs payés chaque année par les contribuables pour flatter le caprice nationaliste des gouvernements français.

Alors démissionner, comme d'autres ? Il n'en est pas question. Il y a la promesse faite aux électrices et aux électeurs, mais il y a surtout la volonté et aussi la possibilité de mener des batailles. Déjà, une délégation de sans-papiers a pu pénétrer dans la cour, à Strasbourg, Les *« Michelin »* ou le leader du Mouvement des sans-terre du Brésil ont été reçus par les Verts et par la GUE et ont pu s'asseoir dans les tribunes. Quant à Xanana Gusmao, le leader du Timor-Oriental, c'est un Parlement debout, unanime, qui lui a remis le prix Sakharov. Certes après sa victoire...

Pourtant, si on veut que les peuples s'emparent de l'idée européenne, il faudra faire plus : leurs assemblées doivent être dotées de vrais pouvoirs et être contrôlées. Tout cela nécessitera une véritable rupture démocratique et sociale avec le système actuellement en vigueur.

***Alain Krivine** est député européen et porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR).*

Ne nous trompons pas d'élection reine

Suite de la première page

Tout a changé avec la cohabitation entre un président et une majorité parlementaire n'ayant pas la même orientation politique. Je l'ai prônée le premier, dès 1983, parce que je souhaitais que les institutions fassent la preuve de leur souplesse et les hommes politiques de leur tolérance mutuelle. Dans mon esprit, elle devait être occasionnelle, rare, courte. Ainsi, les deux premières cohabitations (1986-1988 et 1993-1995) ont-elles duré deux ans et, à leur issue, le président, élu ou réélu, a-t-il pu, appuyé sur une majorité parlementaire qui lui était favorable, exercer à nouveau l'essentiel du pouvoir exécutif.

Aujourd'hui, la situation est différente, car la cohabitation est beaucoup plus longue. Les grandes orientations fixées en 1995, lors de l'élection présidentielle, ont été remises en cause à l'issue de la dissolution de 1997 qui a vu la victoire de la gauche. Durant le septennat qui se sera déroulé de 1995 à 2002, ce n'est pas 1995 mais 1997 qui, pour la plus grande durée, aura fixé la ligne politique mise en œuvre. C'est la gauche victorieuse qui, en principe, gouvernera cinq ans sur sept, sur la base de principes souvent fort différents de ceux approuvés par le peuple en 1995. Voilà qui remet en cause la qualité d'*« élection reine »* qui serait celle de l'élection présidentielle. De 1995 à 2002, c'est l'élection législative de 1997 qui aura été l'*« élection reine »*.

De cette cohabitation, devenue durable et quasipermanente, il résulte qu'en politique intérieure, le pouvoir est transféré à Matignon et au Parlement, et qu'en politique étrangère, le président pas plus que le premier ministre ne peuvent agir sans l'accord de l'autre. La rivalité entre eux apparaîtra au grand jour d'autant plus vive que l'échéance présidentielle se rapprochera, dès lors qu'ils y seraient tous deux candidats.

Mais justement, quel est désormais l'enjeu de l'échéance présidentielle et revêt-elle la même importance que par le passé ? On débat de sa date et l'on regrette que les élections législatives doive, en 2002, avoir lieu un à deux mois avant l'élection présidentielle. Mais n'est-ce pas se référer aux schémas anciens ? L'expérience de 1997 qui, dans les conséquences qui en ont été tirées, a conduit à un durable renversement dans les pouvoirs respectifs du président et du premier ministre, montre que ce sont les élections législatives qui, en réalité, déterminent la politique de la nation. L'élection présidentielle, qu'elle les suive ou les précède, soit en confirme les résultats, auquel cas le président dispose d'un pouvoir important, mais parce qu'il bénéficie d'une majorité parlementaire à sa dévotion, soit ne les confirme pas et, dans ce cas c'est le premier ministre, appuyé sur l'Assemblée, qui gouverne librement.

Voilà qui remet à leur juste place les débats sur les dates respectives des élections présidentielle et législatives en 2002. Dira-t-on que, cela étant, le choix du premier ministre est plus important que celui du chef de l'Etat ? Ce serait aller trop loin : les pouvoirs d'arbitrage que la Constitution attribue au président de la République, son élection directe par le peuple tout entier, lui confèrent une autorité qui en fiat un être à part dans l'univers de la politique et lui permet d'exercer, en certaines circonstances, une influence décisive sur le cours des choses.

Mais il demeure vrai que les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. Désormais, nous pouvons nous trouver dans deux situations différentes : ou bien le premier ministre est soumis à l'autorité du président parce que celui-ci a la confiance de la majorité parlementaire, ce qui était le cas de 1995 à 1997, ou bien il n'est pas soumis à l'autorité du président parce que c'est lui qui, premier ministre, dispose du soutien de la majorité parlementaire pour mettre en œuvre une politique différente de celle que souhaiterait le président, ce qui est le cas depuis 1997.

> L'expérience de 1997, qui a conduit à un durable renversement dans les pouvoirs respectifs du président et du premier ministre, montre que ce sont les élections législatives qui, en réalité, déterminent la politique de la nation

Comment éviter cette situation et, tout d'abord, faut-il l'éviter ? On pourrait songer à s'en accommoder, à avoir des institutions à géométrie variable où le pouvoir se trouve tantôt à l'Elysée, tantôt à Matignon, en fonction de la composition de l'Assemblée nationale. Cela comporterait sur le long terme des inconvénients, y compris en politique étrangère et de défense où, de fait, le président ne dispose d'une prééminence que si le gouvernement est en accord avec la politique qu'il entend mener. Je pourrais en donner quelques exemples relevant de l'époque où j'étais premier ministre.

Ou bien l'on ne s'accommode pas de cette situation qui est confuse, instable et donne prise sur nous à nos partenaires internationaux, toujours désireux de jouer l'un contre l'autre le président et le premier ministre, l'un comme l'autre leur interlocuteur. Alors, il faut changer les institutions. Deux solutions sont possibles : revenir à un véritable régime parlementaire, qui supposerait sans doute la suppression de l'élection du président au suffrage universel, ce qui est inconcevable, et la limitation des pouvoirs de celui-ci, ce qui n'est pas souhaitable, son droit de dissolution, de nommer aux emplois supérieurs, de présider le conseil des ministres, de déclencher les procédures de modification de la Constitution étant essentiel au bon équilibre d'un régime parlementaire. Ou bien instaurer un régime présidentiel dans lequel l'unité du pouvoir exécutif serait assurée, quoi qu'il arrive, entre les mains du seul président, ce qui suppose notamment que ce dernier, comme l'Assemblée nationale, soit élu en même temps pour une durée de cinq ans. C'est cette seconde voie que, depuis des années, j'ai privilégiée et proposée.

Je pense que le moment est venu d'ouvrir le débat, au lieu de répéter des formules toutes faites qui n'ont plus guère de contenu et de proposer des solutions qui ne régleraient rien : qui peut savoir si le résultat des élections législatives serait différent selon qu'elles auraient lieu avant ou après l'élection présidentielle ? Laquelle des deux aurait le plus d'influence sur l'issue de l'autre ?

Le temps et la pratique ont changé nos institutions ; elles comportent désormais de grands inconvénients. Mieux vaudrait en prendre conscience et aussi de l'importance décisive que revêtiront les prochaines élections législatives. Selon leur résultat, le président qui sera élu deux mois après, qu'il appartienne à la droite ou à la gauche, disposera de pouvoirs très étendus ou sera réduit à ceux que lui laisserait une nouvelle cohabitation. D'où, afin de gagner, la nécessité pour l'opposition de se présenter aux élections législatives unie sur la base d'un projet élaboré en commun. Certes, il pourrait arriver que l'alternance lui bénéficie sans qu'elle l'ait mérité. Mieux vaut, cependant, ne pas trop y compter.

Si, en 2002, la droite gagne l'élection présidentielle, mais perd les élections législatives, c'est la gauche qui gouvernera comme depuis 1997 ; si la gauche gagne l'élection présidentielle, mais perd les élections législatives, c'est la droite qui gouvernera comme en 1986 et en 1993. Telle est la réalité institutionnelle, aussi longtemps qu'on ne l'aura pas modifiée. C'est tellement évident qu'on hésiterait presque à l'écrire !

Edouard Balladur

AU COURRIER DU « MONDE »

DIRECTEUR À PERPÉTUITÉ

J'ai lu avec un certain étonnement le placard publicitaire publié récemment par votre journal au sujet du désacord entre le Conseil de l'Ecole centrale de Paris et son ministre de tutelle. Je suis très respectueux de la liberté d'expression et je ne saurais d'aucune manière protester contre le fait qu'un groupement d'anciens élèves manifeste ainsi sa position.

Mais mes remarques portent sur le fond de l'affaire au sujet duquel je me sens autorisé à vous faire part de mon avis, comme ancien directeur de l'enseignement supérieur des télécommunications, et ancien membre du bureau de la conférence des grandes écoles, dont le président Daniel Gourisse fut longtemps un brillant président.

Je trouve ahurissant qu'une grande école qui prétend vouloir former des cadres dirigeants d'entreprise s'insurge contre le principe de non-renouvellement à perpétuité d'un directeur dans son poste. De tels conservatismes ont fait trop de mal aux entreprises par le passé et me semblent de curieux exemples pour les jeunes ingénieurs. *(...)*

J'ai vécu plusieurs évolutions du statut des écoles, mais il ne me serait jamais venu à l'idée que l'avis consultatif d'un conseil soit imposé, contre son gré, à l'autorité qui en assume légitimement la tutelle et dispose à cet égard du droit de nomination, même si les financements de l'école sont de plus en plus partagés.

Ou alors, il faut que les protestataires se proposent d'assumer la totalité du financement des études. *(...)*

François Schoeller
Paris

LeMonde Job: WMQ1201--0018-0 WAS LMQ1201-18 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:54 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0389 Lcp:700 CMYK

NOUVELLE ÉCONOMIE **Le premier fournisseur d'accès à Internet au monde, America Online (AOL) et le géant de la communication Time Warner ont annoncé, lundi 10 janvier, leur fusion par échange d'actions dans une transaction estimée à 280 milliards de dollars (1 800 milliards de francs). ● CE MARIAGE va créer *« la première entreprise de presse et de communication au monde pour le siècle de l'Internet »*, indiquent les deux groupes. ● LE NOUVEAU GROUPE, baptisé AOL Time Warner, regroupera des entreprises de presse, d'Internet, de télévision et de cinéma avec, entre autres, AOL et Compuserve (22 millions d'abonnés), Netscape, Warner Bros., *Time, Fortune,* CNN, Warner Music, Looney Tunes et Time Warner Cable. ● LE PDG D'AOL, Steve Case, 41 ans, sera nommé président d'AOL Time Warner et le PDG de Time Warner, Gerald Levin, en sera le directeur général.**

AOL prend le contrôle de Time Warner et consacre la suprématie d'Internet

Ce rapprochement marque le coup d'envoi du mariage entre le Web et les médias « classiques ». Il comble aussi les lacunes des deux groupes : Time Warner trouve un débouché sur la Toile ; AOL accède à un volume de contenus télévisuel, cinématographique et éditorial et à un réseau câblé

EN 1999, autant dire au XXe siècle, les groupes de communication solidement ancrés, comme Walt Disney, pouvaient encore acquérir, à prix d'or, les nouvelles compagnies Internet, comme Infoseek, l'une des portes d'accès à la toile. En 2000, la tendance est déjà inversée. Ce sont les sociétés du monde Internet qui avalent les groupes de communication. Lundi 10 janvier, AOL, le premier fournisseur mondial d'accès à Internet a annoncé son mariage, qualifié d'égal à égal, avec Time Warner, le géant des médias. Point n'était besoin de grossir démesurément les chiffres. Le communiqué commun faisait état d'une fusion de 350 milliards de dollars. Or, à l'issue de la séance de Bourse, la capitalisation boursière cumulée des deux groupes ne s'élevait qu'à 280 milliards de dollars (1 800 milliards de francs). Cela reste tout de même la plus importante fusion de tous les temps. Et surtout le véritable coup d'envoi du mariage de l'Internet et des médias classiques.

Lundi matin encore, AOL pesait 1,7 fois plus lourd en Bourse que Time Warner. Mais les parités d'échange retenues ont fait la part belle aux actionnaires du groupe de communication. Ces derniers détiendront 45 % du nouvel ensemble baptisé AOL Time Warner. Ceux d'AOL en contrôleront 55 %. Les négociations ont été menés entre les deux groupes depuis le mois d'octobre, à l'initiative de Steve Case, le patron d'AOL. Ce dernier a réussi à convaincre son homologue de Time Warner, Gerald Levin, du bien-fondé du mariage et Ted Turner, actionnaire de Time Warner à hauteur de 9 %, de l'intérêt financier de l'opération.

Initiateur, Steve Case, prendra, à 41 ans, la tête du nouveau groupe. A lui la responsabilité de conduire les développements technologiques et l'expansion internationale. Gerald Levin, 60 ans, obtient le poste de directeur général. Lors de la conférence de presse, Steve Case a déclaré que *« c'est un moment historique où les nouveaux média ont atteint l'âge adulte. Nous avons toujours dit que la mission d'America Online est de mettre Internet au centre de la vie de gens, tout comme le sont actuellement la télévision et le téléphone ». « En joignant nos forces avec Time Warner, nous allons fondamentalement changer la façon dont les gens acquièrent l'information ou communiquent entre-eux »*, a-t-il ajouté.

Stratégiquement, cette fusion comble les lacunes des deux groupes. Time Warner trouve le débouché tant recherché sur la toile. AOL accède à la fois à un volume de contenus télévisuel, musical, cinématographique et éditorial et surtout à un réseau câblé, permettant de véhiculer de l'Internet à haut débit. Car cela risquait de ne servir à rien d'accumuler autant de contenus et de services en lignes, si les tuyaux destinés à les faire passer restaient sous–dimensionnés. Internet entre dans la révolution du haut débit. Ce sont les opérateurs téléphoniques ou les câblo-opérateurs qui développent actuellement ces gros tuyaux. A terme, ils devraient être tenté d'y écouler leur propre contenu ou celui de partenaires choisis.

TUTELLE ENCOMBRANTE

AOL risquait donc de devoir composer avec un opérateur comme AT & T qui, en un an, est devenu le premier câblo-opérateur mondial. En mettant la main sur le réseau cablé de Time Warner desservant 13 millions de clients et surtout sur le service d'accès à Internet rapide Road Runner, qui compte 320 000 utilisateurs, AOL s'affranchit d'une tutelle encombrante. Actuellement les 22 millions d'abonnés des services en ligne d'AOL, utilisent des réseaux téléphoniques classiques, à faible débit. Le transfert de ces abonnés sur un réseau à haut débit sera le chantier majeur du nouveau groupe.

AOL a réalisé sur l'exercice 1999 un chiffre d'affaires de 4,8 milliards de dollars. Pragmatique, ce champion de l'économie virtuelle réalise, à l'inverse de nombre de ses concurrents, un confortable bénéfice de 762 millions de dollars. Le profil de Time Warner est différent. Imposant en terme de chiffre d'affaires, avec ses 26,8 milliards de dollars, le groupe est peu rentable, avec seulement 168 millions de dollars.

Mais Time Warner dispose d'un capital de premier ordre : un catalogue de marques et de programmes connus dans le monde entier évalué à 97 milliards de dollars. Au premier rang figure les deux studios cinéma : Warner Bros et New Line Cinema, qui disposent d'un catalogue de 5 700 films, dont de grands succès comme *Matrix, Wild Wild West* ou *Austin Powers*. Présent sur le grand écran, Time Warner est aussi actif à la télévision. Son catalogue rassemble pas moins de 32 000 épisodes, dont ceux de séries parmi les plus appréciées des téléspectateurs dans le monde, telles « Urgences » ou « Friends ». Pour compléter son offre, Time Warner détient aussi 13 500 dessins animés popularisés par les célèbres Bugs Bunny et Daffy Duck.

TRIPLE ATOUT

Depuis sa fusion avec le groupe Turner, Time Warner contrôle un impressionnant bouquet de chaînes thématiques : HBO (cinéma) CNN, (information en continu), TNT (cinéma), Turner Classic Movies (TCM, cinéma), TBS, Warner Bros TV, Cartoon Network, (dessins animés). A elle seule, CNN rassemble 150 millions d'abonnés à travers le monde *via* le câble et le satellite. Aux États-Unis, HBO est la première chaîne de cinéma à péage qui a servi de modèle au français Canal+. Time Warner est aussi actif dans la presse et l'édition. Il contrôle le groupe Time (*Fortune, Life, People* et *Time*) fort de 120 millions de lecteurs. Il est aussi présent dans l'édition musicale, avec Warner Music qui détient un portefeuille de plus d'un millier d'artistes, tels Éric Clapton ou Alanis Morissette.

Le nouveau groupe AOL Time Warner, fort d'un chiffre d'affaires de 30 milliards de dollars, cumulera les trois atouts de la nouvelle économie : une large base d'abonnés fidèles, une infrastructure technique à haut débit et des programmes de contenu. Mais diriger ce nouvel empire demandera de l'énergie et de la coordination. Steve Case et Gerald Levin en sont conscients qui, tous deux, estiment que la réussite d'une telle fusion est *« une question d'hommes »*.

Guy Dutheil
et Enguérand Renault

Une stratégie construite à coups de virages successifs

DURANT SA COURTE vie, AOL a traversé plusieurs crises graves. Mais, à chaque fois, le groupe de Dulles (Virginie) a réussi à rebondir. Créé en 1985 sous le nom de Quantum, avant de devenir America Online en 1992, il était au départ un fournisseur en ligne n'offrant l'accès qu'à ses propres programmes, moyennant un abonnement mensuel. En 1996, AOL et son principal concurrent CompuServe n'avaient toujours pas pris le virage d'Internet, le réseau des réseaux ouvert à tous. Conséquence : les internautes tournèrent massivement le dos à ces deux mastodontes, qui prétendaient les rendre captifs en leur offrant des programmes clés en main, pour se précipiter vers les nouveaux fournisseurs d'accès qui ne se voulaient rien d'autre qu'une simple passerelle d'entrée sur un monde infini de sites Internet. Pour endiguer la baisse du nombre d'abonnés, AOL, qui en avait tout de même séduit 9 millions, a acquis Compuserve en février 1998 pour 1,2 milliard de dollars. Ensemble, les deux sites ont alors dépassé le cap des 12 millions de clients.

Menacé de marginalisation sur Internet, AOL a lancé sa première grande offensive en rachetant, pour 4,2 milliards de dollars, Netscape, l'éditeur du logiciel qui permet de naviguer sur Internet, et son portail Netcenter, fort de 16 millions de visiteurs. En réalisant cette avancée, AOL a attaqué de front Microsoft qui, avec son produit rival Internet Explorer, avait décidé de mettre ce marché en coupe réglée. Depuis son rachat par AOL, Netscape a considérablement enrichi le nombre de fonctions de son logiciel Communicator. Cette stratégie d'enrichissement des contenus s'est également poursuivie sur AOL, avec le lancement des fameux services de dialogue électronique en direct. Sur ce nouveau produit, très populaire parmi les internautes, AOL doit faire face à une rude concurrence de la part de Yahoo !, un moteur de recherche progressivement transformé en portail, et de Microsoft.

CONTAGION EUROPÉENNE

Dans cette incessante bataille pour l'innovation, les fondations d'AOL se sont mises à trembler ces derniers mois. En Grande-Bretagne, un petit nouveau, Freeserve, fournisseur d'accès à Internet, filiale du groupe de distribution Dixon, a eu le culot de rendre l'accès à Internet entièrement gratuit. Après quelques mois de polémiques sur l'impossibilité de gagner de l'argent avec cette formule révolutionnaire, Freeserve a remporté la première manche. En séduisant un million d'utilisateurs en six mois, Freeserve a détrôné AOL de la première place des fournisseurs d'accès. Et la contagion a rapidement gagné le Vieux Continent, où le groupe américain opère en partenariat avec l'éditeur allemand Bertelsmann.

Face aux nombreux fournisseurs d'accès gratuit, le tandem AOL-Bertelsmann est longtemps resté sur ses positions : les internautes sont prêts à payer pour obtenir des informations et des services pratiques. Une vision à laquelle l'entreprise apportera rapidement des nuances, en lançant son propre service d'accès gratuit en Grande-Bretagne et, en France, des forfaits comprenant le téléphone et l'accès à Internet. A l'heure où la gratuité touche les Etats-Unis, AOL ne campe plus sur ses principes.

En revanche, le groupe a abordé le tournant du commerce électronique avec une longueur d'avance. Les fêtes de Noël 1999, les premières de l'ère du commerce électronique, ont été l'occasion de dépasser la barre des 20 millions d'abonnés et d'engranger un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars, soit un quart des ventes totales de l'année (10 milliards de dollars). Le supermarché en ligne shop@AOL, accessible depuis les nombreuses filiales du groupe AOL – CompuServe, Netscape, Digital City et Spinner.com –, rassemble de nombreux produits et services. Aujourd'hui, après s'être adapté à plusieurs transformations du marché, AOL restait confronté à un nouveau défi : l'accès à Internet à haut débit, qui passe soit par le câble, soit par une ligne téléphonique classique doublée d'un modem ADSL. Dans ce domaine, le numéro un américain du téléphone, AT&T, a montré une grande ambition en devenant aussi, avec l'aide de Microsoft, le premier câblo-opérateur aux Etats-Unis. Pour AOL, fournisseur de contenus en ligne, le risque était de devoir se plier aux exigences des opérateurs téléphoniques, contrôlant les infrastructures capables de transporter de l'Internet rapide. Sans ces tuyaux, difficile d'offrir les nouveaux services, gourmands en puissance informatique, tels que vidéoconférence ou cinéma à la demande. L'acquisition de Time Warner, et de ses réseaux câblés, semble lever cette incertitude.

Enguérand Renault

La Fondation de France
lance un **appel à projets**
sur la déstructuration
des liens familiaux et sociaux
dans les pays en situation de crise

Second temps : proposer, accompagner, agir *(Afrique du Nord et sub-saharienne, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Europe de l'Est, océan indien).*

Le dossier de candidature est à retirer auprès de :

Jean-Claude FAGES
Solidarités Internationales
Fondation de France
40, Avenue Hoche – 75008 PARIS
Tél : 01 44 21 31 67 – Fax : 01 44 21 31 97
Email : international@fdf.org

Et devra être retourné à la Fondation de France au plus tard le **31 mars 2000.**

FONDATION DE FRANCE

L'appel à projets est destiné à recencer et à approfondir les connaissances sur les processus de déstructuration liés à des crises temporaires ou chroniques.

Il est ouvert aux équipes universitaires, aux bureaux d'études, aux équipes d'experts locaux, ainsi qu'aux ONG nationales et internationales.

PROFIL

UN PDG DE L'AMÉRIQUE PROFONDE

PDG d'AOL et futur président d'AOL TimeWarner, Steve Case n'a cure d'être détesté à la fois de la communauté « high-tech » californienne et de l'intelligensia new-yorkaise. Elevé à Hawaï, diplômé en sciences politiques, ce jeune patron de quarante et un ans a installé son quartier général à Dulles, dans la banlieue campagnarde de Washington, un lieu presque aussi ringard que le New Jersey aux yeux d'un New-Yorkais. Il voue un véritable culte à la ménagère de moins de cinquante ans, pour laquelle il a conçu une plate-forme conviviale de connexion à Internet. Et il revendique haut et fort ses classes à l'école du marketing de masse, chez Procter & Gamble et Pizza Hut.

Depuis quinze ans, Steve Case travaille pour l'« internaute moyen », celui qui veut se connecter instantanément au réseau, envoyer des messages à la planète entière, lire la page sport d'ABC, installer ses enfants devant l'écran et commander le dernier DVD sorti. En 1985, il prend la société en faillite Computer Video Corp., un pionnier du commerce en ligne qui propose des jeux vidéo à télécharger. Il la transforme en généraliste des services en ligne et distribue 250 millions de disquettes et CD-Rom pour démarcher de nouveaux abonnés, au risque de faire exploser le réseau d'AOL en 1996. Le rachat de l'ex-numéro un Compuserve, en 1997, et celui du navigateur Netscape, en 1998, consacrent le succès d'AOL, qui additionne ses propres abonnés, ceux de Compuserve et les millions d'internautes qui échouent automatiquement sur le site de Netscape lors de leur première utilisation du navigateur.

Steve Case a déjà convaincu 22 millions d'internautes, essentiellement aux Etats-Unis, qui, en versant chaque mois 21,95 dollars à AOL, en ont fait l'une des sociétés les plus rentables, avec 762 millions de dollars pour l'exercice 1999, et la moins virtuelle de la « nouvelle économie ». Non seulement ces internautes sont plus fidèles, mais ils surfent beaucoup plus longtemps que ceux des concurrents, dont beaucoup se sont engagés, à tâtons, sur le modèle de la gratuité de l'accès à Internet. Ce sont ces 22 millions de clients fidèles qui permettent aujourd'hui à AOL de s'allier au premier groupe de communication mondial et de s'asseoir dans l'un des plus prestigieux fauteuils des médias et du cinéma.

Steve Case, qui proclame depuis plusieurs années qu'*« Internet deviendra aussi indispensable que le téléphone ou la télévision »*, est en train de faire la synthèse des différents médias. Il veut faire passer dans un même tuyau le téléphone, le réseau câblé de TimeWarner, le réseau Internet, les informations en ligne, le cinéma à la demande et le commerce électronique. Avec les 22 millions d'abonnés d'AOL et les 13 millions de foyers câblés de TimeWarner, le futur AOL Time Warner est loin d'avoir quadrillé la planète, mais il est le premier à avoir inventé un modèle économique capable de générer des profits dès aujourd'hui.

Christophe Jakubyszyn

TF 1 et Canal+ profitent de l'alliance américaine

APRÈS une petite baisse de régime aux premiers jours de 2000, les valeurs médias françaises sont brusquement reparties à la hausse. Dopées par l'annonce de la fusion entre Time Warner et America Online (AOL), les cours de Canal+ et TF 1 se sont envolés, lundi 10 janvier, à la Bourse de Paris. Très recherché, le titre de la Une a terminé, à la clôture, sur une progression de 19,72 %, à 549,5 euros. Animée d'un même mouvement, l'action de la chaîne cryptée a gagné 17,06 %, pour s'établir à 140 euros. Dans la foulée, les autres valeurs média ont elles aussi connu une hausse mais dans des proportions moindres. Cette progression générale confirme, qu'en Europe, les diffuseurs sont considérés par les investisseurs comme des *« valeurs Internet »*.

Cette valorisation continue est aussi issue *« d'un double mouvement »*, souligne David Chermont, analyste chez Merrill Lynch. Selon lui, *« les sociétés Internet, portail ou distribution, ont besoin d'un contenu riche. Dans le même temps, les sociétés de contenus, tels les opérateurs de télévision, sont à la recherche de nouveaux réseaux de distribution »*. Leur but, poursuit M. Chermont, est de trouver de *« nouvelles voies d'accès vers le consommateur final pour multiplier leurs possibilités de revenus »*.

PAYSAGE FRAGMENTÉ

Dans cette optique, Canal+, avec ses millions d'abonnés en Europe et ses services interactifs, ou TF 1, première chaîne privée française, présente aussi dans le numérique avec Télévision par satellite (TPS), suscitent les convoitises. Pour David Chermont, le cycle des fusions entamé aux États-Unis, va *« quasiment certainement »* faire tâche d'huile sur le Vieux Continent. Mais avec des acteurs différents. Car *« pour l'instant, il n'existe pas en Europe de géants de l'Internet qui ont la puissance de Yahoo ! ou d'AOL »*, ajoute l'analyste de Merrill Lynch.

Comme *« le paysage en Europe est largement fragmenté en acteurs nationaux »*, les compagnies de téléphone pouraient jouer, de ce côté-ci de l'Atlantique, le rôle endossé aux États-Unis par les grands de l'Internet. C'est le sens de la démarche réalisée par le britannique Vodafone, qui vient de lancer un portail Internet, pointe David Chermont.

G.D.

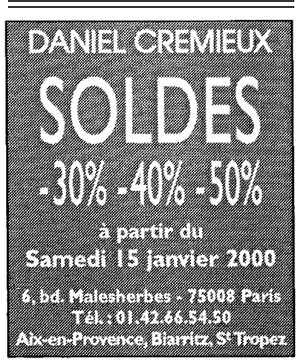

LeMonde Job: WMQ1201--0019-0 WAS LMQ1201-19 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:58 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0390 Lcp:700 CMYK

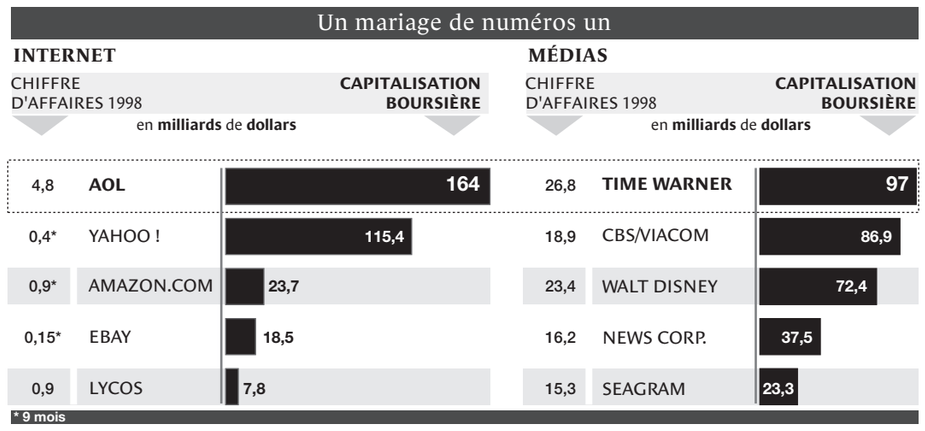

Time Warner à la recherche d'une seconde jeunesse

LOS ANGELES
correspondance

A la conférence de presse annonçant la fusion d'America Online et de Time Warner, dont il est encore le numéro un, Gerald Levin a essayé désespérément de rajeunir son groupe, en datant sa naissance de 1990, l'année de la fusion entre Time Inc. et les studios Warner ! C'est pourtant le « jeune » Steve Case, PDG d'AOL en costume-cravate, qui devient chairman, et donc numéro un, d'AOL - Time Warner.

Car le terme de fusion ne peut cacher la réalité : un nouveau venu de la « jeune économie » de l'Internet, créé en 1985, rachète le plus grand groupe de communication au monde avec une valeur boursière de 97 milliards de dollars et 70 000 employés. Et l'un des plus anciens aussi, puisque le magazine Time et les studios Warner ont été fondés... en 1923. Aujourd'hui, place aux jeunes : Jerry Levin, qui a fait ses débuts à Time Inc. en 1972, devra partager son pouvoir et se contenter d'un titre de *chief executive officer* (directeur général).

Conscient d'avoir mis un « turbo » dans son empire de communication global, Jerry Levin a parlé de *« la transformation numérique de Time Warner »* à propos de cette transaction historique qui devrait compléter l'intégration verticale de son groupe. Il est considéré à Wall Street comme l'homme habile des fusions : il a déjà réussi avec succès celle de Time et de Warner, puis celle de Time Warner avec Turner Broadcasting System en 1996, tout en redressant avec ténacité les comptes et la valeur boursière de son entreprise. Si Gerald Levin a dit oui à Steve Case, c'est que ce négociateur habile sait repérer un allié sûr, capable *« d'accélérer le développement »* d'un conglomérat qui cherchait, vainement jusqu'à présent, son avenir cybernétique.

CINQ SECTEURS

La présence du groupe Time Warner Inc. est déjà fortement établie dans cinq secteurs de la communication traditionnelle. La télévision, avec la chaîne câblée d'audience internationale CNN et ses déclinaisons (CNN-FN, CNN en espagnol, Headline News), TBS, la chaîne du câble la plus regardée, TNT, ainsi que la prestigieuse chaîne à péage Home Box Office (HBO). Côté distribution, Time Warner est un des premiers câblo-opérateurs américains, avec 13 millions d'abonnés, juste derrière AT & T. Le secteur presse publie les hebdomadaires *Time, People, InStyle, Entertainment Weekly, Sports Illustrated*, et est actif dans l'édition. Et il y a le cinéma, avec les studios Warner Bros, qui détenaient 14 % des parts du marché des films en 1999, avec des succès comme *The Matrix* et, plus récemment, le dernier long-métrage du réalisateur Oliver Stone, *Any Given Sunday*, qui a déjà rapporté 60 millions de dollars au box-office. A quoi s'ajoutent la société de production New Line Cinema (4 % de parts de marché) et le studio Warner Television, qui produit et distribue de nombreuses séries ou sitcoms à succès, tels *Urgences, Friends, The West Wing, Suddenly Susan.*

Nul doute que le secteur musique de Time Warner, avec ses artistes comme Madonna, Cher, Red Hot Chili Peppers, Eric Clapton, Alanis Morissette..., devrait bénéficier en premier lieu de cette transaction, grâce à la distribution de la musique directement sur l'Internet, ce qui, selon Gerald Levin, devrait profiter à l'industrie du disque autant que l'introduction du disque-compact. Le mot-clé de ce premier grand mariage de l'an 2000 est *« l'accès rapide à l'Internet »*. *« I am a broadband guy... »*, aime dire Jerry Levin, visiblement mis en appétit par les nouvelles possibilités d'échanges et de commerce à grand débit promises par cette nouvelle technologie.

Ted Turner, soixante et un ans, numéro deux de Time Warner et son plus gros actionnaire avec 100 millions d'actions, risque-t-il d'être éclipsé, en tout cas contraint à partager plus encore son pouvoir ? Il conserve son titre de *vice chairman*, mais on mentionne déjà de possibles différends entre ces entrepreneurs à forte personnalité. Le fondateur de CNN, qui vient d'annoncer sa séparation d'avec l'actrice Jane Fonda, ne semble pas inquiet. *« J'ai voté "oui" avec la même excitation et le même enthousiasme qu'il y a quarante-deux ans, quand j'ai fait l'amour pour la première fois ! »*, a lancé Turner, jamais à court d'une boutade. Il a de quoi se réjouir, en effet. L'action Time Warner est appréciée par la fusion. « Ted » perd un peu de sa puissance, mais il aura gagné plus de 3 milliards de dollars dans la transaction !

Claudine Mulard

PROFIL

UN CHEVRONNÉ DES RAPPROCHEMENTS STRATÉGIQUES

Est-ce pour paraître plus jeune que ses soixante ans ? Pour s'afficher aux côtés de son nouveau partenaire Steve Case, « Jerry » Levin avait effacé, lundi 10 janvier, sa moustache poivre et sel, toujours impeccablement taillée ras. Il avait même négligé de mettre une cravate, comme pour se donner une allure de grand-père décontracté au milieu de cette nouvelle génération d'entrepreneurs qu'il trouve très *« branchés »*.

Patron de l'un des plus grands groupes de médias et de loisirs, M. Levin a plutôt pour habitude de cultiver la sobriété, dans ses propos comme dans son apparence vestimentaire. Cet avocat de formation parle peu, et rarement pour ne rien dire. L'annonce surprise de la fusion de son groupe avec AOL est bien dans son style de secrète efficacité. Sa courtoisie l'empêchera de le claironner, mais cette alliance spectaculaire rive leur clou aux turbulents actionnaires de Time Warner qui ont longtemps mis en doute ses capacités à redresser le groupe. Avec cette opération, il mérite définitivement le titre de *« maître des fusions stratégiques »*. En 1990, il avait été le principal artisan du rapprochement entre Time Inc – qu'il dirigeait depuis 1988 – et Warner Communications Inc. Devenu président de Time Warner en 1992, il pesa de tout son poids pour convaincre le groupe de s'unir à Turner Broadcasting System (TBS), le 10 octobre 1996. A l'époque, la presse américaine a beaucoup glosé sur les chances de cette union entre *« Ted Turner le capricieux »* et *« Levin le réfléchi »*. Surtout, la Bourse se demandait comment le président du nouvel ensemble viendrait à bout de la montagne de dettes ainsi accumulées.

Insensible aux critiques, il a taillé sans états d'âme dans les coûts et n'a jamais varié dans sa priorité pour le câble. Or, c'est précisément cet accès au câble qui a attiré AOL. En la matière, Gerald Levin a fait preuve d'une remarquable continuité de vue. A son arrivée à Time Inc, en 1972, il a dirigé la filiale Home Box Office (HBO), une chaîne familiale du câble qui connaissait ses premiers développements. C'est lui qui décida, en 1975, de distribuer HBO via le satellite, décision pionnière qui contribua à l'émergence de l'industrie du câble.

Jean-Jacques Bozonnet

Les ténors du commerce réel courtisent les rois du virtuel

INTERNET, c'est un métier. Certains ténors de « l'économie réelle » l'ont appris à leurs dépens, croyant pouvoir bricoler dans leur coin leur propre site virtuel. Levi's a annoncé la fermeture définitive de son site Internet après Noël, faute de résultats. Levi.com avait été ouvert en 1994 et transformé en site marchand en 1998. Mais il n'avait jamais réussi à décoller. Les distributeurs « physiques » du fabricant, confrontés au déclin du jean's, s'étaient élevés contre la concurrence directe que leur faisait la firme. La vente en ligne continue, mais elle passe désormais par les sites des distributeurs, notamment ceux des chaînes de grands magasins JC Penney et Macy's.

HYPERMARCHÉ

Deux autres géants de l'économie « classique », le distributeur Wal-Mart et le constructeur automobile General Motors, chacun leader mondial de sa spécialité, sont venus frapper à la porte d'AOL ces derniers mois. Au même moment, Kmart et Ford, les deux principaux concurrents de Wal-Mart et de GM, se tournaient vers l'autre grande marque mondiale du Net, le portail Yahoo !.

Wal-Mart s'était d'abord lancé tout seul sur la Toile, proposant un hypermarché virtuel, offrant plusieurs centaines de milliers de produits à des prix égaux ou inférieurs à ceux pratiqués dans ses magasins. Mais cela n'a pas suffi. Pragmatique, le groupe de l'Arkansas a donc fermé son ancien site pour en ouvrir un tout nouveau, début janvier 2000, élaboré avec les meilleurs spécialistes du Web, dont AOL, avec qui Wal-Mart a conclu un accord de commercialisation réciproque de leurs produits et services. Wal-Mart accède ainsi aux 22 millions d'internautes abonnés à AOL et met en retour à sa disposition les 100 millions de clients qui fréquentent ses 3 600 magasins chaque semaine dans le monde.

Chez General Motors, les concessionnaires, bien que tous dotés de sites Internet, sont confrontés à la concurrence de portails spécialisés, comme CarPoint (Microsoft) ou Autobytel.com. En 1999, plus de deux millions de consommateurs aux Etats-Unis ont cherché des informations sur la Toile avant d'acheter une voiture, selon le bureau d'études Forrester Research. Ils seront 8 millions en 2003, soit plus de la moitié des acheteurs de voitures sur le marché américain. AOL a décelé ce potentiel, prévoyant de lancer Myauto.com, un site destiné aux automobilistes, au printemps 2000. En concluant une *« alliance stratégique »* avec AOL, GM espère drainer les abonnés de ce dernier en priorité vers ses sept marques de voitures américaines (Chevrolet, Pontiac, Cadillac, etc.), en attendant d'étendre l'alliance à l'ensemble du monde.

L'objectif de GM est, du moins dans un premier temps, de rabattre les clients vers ses concessionnaires. De même, Ford attend surtout du nouveau site « autos.yahoo.com » de pouvoir *« envoyer à plus de 105 millions de clients des informations et des publicités ciblés »*. Quant à Wal-Mart et Kmart, ni l'un ni l'autre n'envisagent pour l'heure de fermer de supermarchés. L'enjeu d'Internet pour ces firmes traditionnelles est de ne pas perdre le précieux contact avec le client. Pas question pour l'heure de dématérialiser leur activité.

MATCH NUL

Selon un sondage réalisé en décembre 1999, aux Etats-Unis, par PC Data Online, 18 % des acheteurs de jouets en ligne préfèrent s'adresser à toysrus.com, le site créé par le géant de la distribution réelle Toys R' Us, plutôt qu'à son rival purement « virtuel » Etoys.com, prisé par 14 % des internautes. Amazon.com, le libraire en ligne, devenu un vrai « cyberbazar », vient en troisième position (11 %), et walmart.com en quatrième (7 %). Une sorte de match nul entre réel et virtuel. Parmi les raisons de leurs choix, les sondés citaient le prix en premier, puis *« la familiarité avec la marque »*. La *« présence de magasins réels »* n'arrivait qu'en cinquième position des critères. De quoi s'interroger, pour Toys R'Us, sur la nécessité d'entretenir un parc de 1 544 magasins de jouets dans le monde entier...

Pascal Galinier

Les deux géants en chiffres

AOL, numéro un mondial des services en ligne
● **Chiffre d'affaires :** 4,8 milliards de dollars (4,66 milliards d'euros)
● **Résultat net** (1999) : 762 millions de dollars (739,8 millions d'euros)
● **Effectifs :** 12 100 employés
● **Capitalisation boursière :** 164 milliards de dollars (159,2 milliards d'euros)
● **Siège social :** Dulles (Virginie)
● **Premier fournisseur d'accès à Internet :** AOL (20 millions d'abonnés), Compuserve (2,2 millions d'abonnés)
● **Autres activités sur le Web :** Netscape (moteur de recherche), Spinner Network (diffusion musicale), AOL Interactive Services, Interactive Properties, ICQ et AOL Instant Messenger (messageries instantanées), AOL Moviefone (guide et billetterie cinéma en ligne)
● **Sites Web :** AOL.com (portail grand public), Digital City (guides locaux), When com. (agenda en ligne), Netscape Netcenter (portail professionnel), shop@aol (supermarché électronique)
● **Présence internationale :** 15 pays, 7 langues
● **Partenariats :** Bertelsmann, Cegetel (Europe), Cisneros (Amérique latine)

Time Warner, premier groupe mondial des médias
● **Chiffre d'affaires :** 26,8 milliards de dollars (26,02 milliards d'euros)
● **Résultat net** (1998) : 170 millions de dollars (165,05 millions d'euros)
● **Effectifs :** 70 000 employés
● **Capitalisation boursière :** 97 milliards de dollars (94,17 milliards d'euros)
● **Siège social :** New York
● **Télévision :** CNN, Turner Broadcasting Service, Warner Bros. TV, Home Box Office, Turner Network Television, Turner Classic Movies, Cartoon Network
● **Cinéma :** Warner Bros. (5 700 films), Newline Cinema
● **Musique :** Warner Music Group (1000 artistes, dont Madonna, Cher, Eric Clapton)
● **Presse :** 120 millions de lecteurs, 32 magazines dont *Time, People, Sports Illustrated, Fortune, Life, Money*
● **Édition :** Time inc, Warner Books, Little, Brown
● **Réseaux câblés :** 21,3 millions de prises, 13 millions d'abonnés (Time Warner Cable, deuxième réseau aux Etats-Unis)
● **Présence internationale :** activités dans plus de cent pays, 15 % du chiffre d'affaires total réalisé en Europe, vendeur de ses 10 % dans CanalSatellite au groupe Lagardère, 50 % du chiffre d'affaires de Warner Music réalisé hors des Etats-Unis
● **Partenariats :** AT & T (téléphonie, câble), Sony (CDNow, cyberdisquaire), création d'un fonds d'investissements de 500 millions de dollars (485,44 millions d'euros) dans les médias numériques

Psion s'allie à Vodafone dans l'Internet mobile

LE FABRICANT BRITANNIQUE d'ordinateurs de poche Psion a annoncé, mardi 11 janvier, une alliance stratégique avec son compatriote Vodafone AirTouch, numéro un mondial de la téléphonie mobile, pour fournir des services Internet sur les portables. Dans un communiqué, Psion précise avoir signé un accord pour développer des solutions Internet pour *« une vaste gamme d'appareils portables »* qui commenceront à être mises en place au second semestre. Dans le même temps, Vodafone va lancer en juillet une plate-forme mondiale sur Internet avec un portail à sa marque. Il s'est associé aux groupes informatiques Sun Microsystems et IBM ainsi qu'aux sociétés Infospace.com (services commerciaux), Charles Schwab (services financiers), Travelocity.com/Sabre (informations sur les transports, réservations). Aux côtés de Psion, d'autres partenaires participeront au projet, comme Ericsson et Nokia (téléphones).

Le Monde PREMIÈRE SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France inter

COMMENT PARTICIPER ?
Un événement du siècle se cache derrière l'indice ci-dessous. Trouvez son nom et sa date exacte à l'aide du cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9/01/00 disponible gratuitement ainsi que le règlement sur demande écrite à l'adresse indiquée sur le bulletin ci-contre.

3 INDICES PAR JOUR !
1 dans les pages du *Monde*, 1 sur le site www.lemonde.fr. et 1 sur *France Inter* entre 7 h et 9 h.
1 réponse par foyer et par jour maximum, sur coupon ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

195 706 F DE PRIX !
1er prix : 1 *Twingo Pack*. 2e prix : 1 camescope numérique *Thomson*. 3e prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm *Thomson*. 4e prix : 1 lecteur DVD vidéo *Thomson*. Du 5e au 10e prix : 6 appareils photos numériques *Fuji MX-500*. Du 11e au 100e prix : 90 CD baladeurs *Thomson*.

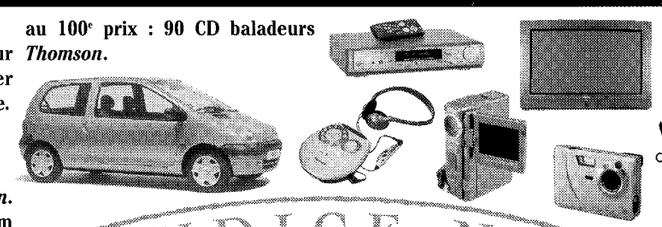

INDICE N°2
Ils ne craignent pas de faire vaciller la Couronne.
L'ANNÉE DU SIÈCLE

Coupon réponse 1re semaine - 12/01/2000
Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement,
le jour, le mois et l'année (jj/mm/aa)
nom prénom
adresse
abonné O N
Question subsidiaire pour départager les ex-aequo : devinez le tirage du Monde daté du 13/01 Signature*
*signature des parents pour les mineurs. A compléter en totalité et renvoyer avant le jeudi 13/01 midi à : l'Année du Siècle / BP 456/77838 Ozoir La Ferrière cdx. selon la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.

LeMonde Job: WMQ1201--0020-0 WAS LMQ1201-20 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:40 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0391 Lcp:700 CMYK

Le journalisme économique et financier soumis aux pressions judiciaires

Deux enquêtes en cours de la Commission des opérations de Bourse et de la brigade financière pressent des journalistes de révéler leurs sources. Pour respecter les règles qui régissent les marchés financiers, la presse devra-t-elle oublier la loi qui garantit sa liberté ?

Y AURAIT-IL une liberté d'information à deux vitesses ? En l'espace d'un mois, deux journalistes spécialistes de la vie des entreprises ont, coup sur coup, fait l'objet de pressions judiciaires. Mise en examen pour l'un, pressions de la Commission des opérations de Bourse (COB) pour l'autre. On leur reproche d'avoir rendues publiques avant qu'elles soient officielles, des informations ayant trait à des entreprises cotées à la Bourse de Paris. Ces informations ont pourtant été ultérieurement confirmées par les faits. Mais on les presse, de façon autoritaire et répétée, de révéler leurs sources. Ces deux procédures, *a priori* sans rapport et d'un genre exceptionnel en France, posent une question de fond : les journalistes économiques doivent-ils renoncer à informer librement le public en se soumettant à des règles faites pour préserver les enjeux financiers des acteurs privés ?

Après avoir publié, le 20 septembre 1999, soit deux jours avant leur annonce officielle, les résultats semestriels du groupe Aerospatiale Matra, Hubert Levet, journaliste pigiste à *L'Agefi,* a été mis en examen pour avoir divulgé *« des informations financières confidentielles »* ayant eu une incidence sur les cours de Bourse (*Le Monde* du 22 décembre 1999). Selon des sources proches du dossier, il est soupçonné de *« délit d'initié »* en ayant publié des informations qu'il aurait tenues d'un *« initié »* en position privilégiée.

La juge du pôle financier du tribunal de grande instance de Paris, Valérie Salmeron, chargée d'instruire la plainte contre X déposée par le groupe, a, dans un premier temps, soumis le journaliste à un contrôle strict l'empêchant de prendre contact avec sa rédaction. Assimilée à une interdiction d'exercer sa profession, cette mesure a ensuite été assouplie : Hubert Levet a récemment fourni de nouvelles informations à *L'Agefi*. Mais, sur ses gardes, il refuse pour l'instant d'évoquer les détails de cette affaire. La procédure dont il fait l'objet viserait, selon des sources concordantes, à percer le secret de ses informateurs. Selon l'hebdomadaire *Marianne* du lundi 10 janvier, l'origine de la *« fuite »* résulterait d'un quiproquo téléphonique. Un dirigeant d'Aerospatiale aurait commenté les résultats de l'entreprise à Hubert Levet alors qu'il croyait s'adresser à un homonyme – Jean-Louis Levet, du Commissariat général au Plan – avec qui il était en contact par ailleurs. Alerté par hasard, le journaliste aurait ensuite obtenu confirmation de ce *« scoop »* dans un document *« confidentiel »* réservé aux membres du conseil de surveillance. Le constructeur aéronautique, ennuyé par la tournure que prend sa plainte, se refuse à tout commentaire.

Dix jours plus tard, le 23 décembre, c'était au tour du *Figaro* de dénoncer, sur sa première page, les pressions subies par la journaliste économique Nazanine Ravaï. Dans un article du 28 août, elle avait révélé le mariage entre Promodès et Carrefour. Sollicitée au départ comme simple témoin, celle-ci s'est rapidement retrouvée au banc des accusés. Le 15 décembre, la journaliste reçoit un appel téléphonique d'un enquêteur de la COB qui mentionne l'enquête ouverte en septembre par l'autorité administrative. Le lendemain, elle est convoquée à la COB et subit une heure et demie d'interrogatoire censé, là encore, lui faire « donner » ses informateurs.

Face à son refus d'obtempérer, le ton monte. Les trois *« chargés de mission »* qui la pressent laissent entendre qu'ils connaissent la liste de ses appels téléphoniques et veulent en connaître la teneur. Le lendemain, deux d'entre eux se présentent au *Figaro* afin d'obtenir des copies du carnet d'adresses et l'agenda de la journaliste. Ils repartiront bredouilles après avoir reçu une fin de non-recevoir d'Yves de Chaisemartin, le directeur du *Figaro* qui monte à son tour au créneau. Il s'étonne *« de cette visite administrative fortement assimilable, dans sa forme, à une authentique perquisition »* et il oppose au personnel d'inspection de la COB – qui ne semble pas le connaître – l'article 56-2 du Nouveau code de procédure pénale stipulant que *« les perquisitions dans les locaux d'une entreprise de presse (..)ne peuvent être effectuées que par un magistrat qui veille à ce que les investigations conduites ne portent pas atteinte au libre exercice de la profession de journaliste (..) »*. L'entretien fera l'objet d'un procès-verbal devant huissier. L'affaire en reste là pour l'instant.

A l'évidence, les règles imposées par la COB semblent incompatibles avec le droit à l'information. L'ordonnance du 28 septembre 1967 donne à la Commission un statut d'*« autorité administrative indépendante »* – comme celui du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du Conseil de la concurrence. Cela lui permet d'enquêter au nom de l'Etat et de sanctionner pénalement (jusqu'à deux ans de prison et 2 millions de francs d'amende)

> Une question de fond est posée : les journalistes financiers devront-ils se cantonner à la diffusion d'informations officielles ?

ceux qui font obstacle à *« sa mission »*. Les journalistes en font-ils partie ? Les enquêteurs du service d'inspection de la COB peuvent *« se faire communiquer tous documents »* et *« accéder aux locaux à usage professionnel »* (art 5B) sans se voir opposer *« le secret professionnel (..) sauf par les auxiliaires de justice »* (art 5). Comment, dans ce contexte, protéger ses sources ?

On peut surtout s'interroger sur les pouvoirs d'une *« autorité indépendante »* qui peut, sur simple lettre administrative, se procurer les listings d'un opérateur privé de téléphonie. Chez France Télécom, opérateur des lignes du *Figaro,* on confirme *« devoir communiquer tout document aux enquêteurs de la COB »* sous peine d'être passible du délit d'entrave sans pouvoir confirmer, pour autant, avoir livré la liste des appels reçus par Nazanine Ravaï : *« adressez-vous directement à la COB »*, rétorque le porte-parole de l'entreprise. Chez Cegetel, opérateur du téléphone mobile utilisé par Mme Ravaï, *« on ne peut pas répondre »*. Il semblerait, toutefois, que tous les opérateurs se soumettent à l'autorité de la COB.

Les ministères concernés, notamment ceux de Mme Guigou, ministre de la justice, et de Mme Trautmann, ministre de la culture et de la communication, restent étonnamment silencieux malgré les réactions qui se multiplient. Celles de la direction de *L'Agefi*, de Reporters sans frontières et du Syndicat national des journalistes, notamment. En l'absence de jurisprudence et devant les risques encourus, Philippe Micouleau, le PDG de *L'Agefi*, vient de demander à deux cabinets juridiques de préciser les règles du jeu en matière d'information économique. Si tant est qu'il reste possible d'informer.

F. Am. et M. D.

TROIS QUESTIONS À...

CHRISTOPHE BIGOT

1 Vous êtes avocat spécialiste du droit de la presse et auteur d'un texte paru dans *Legicom* sur la liberté d'information appliquée à l'économie. Quelles sont les règles qui régissent la publication d'informations économiques et financières ?

Il n'y a pas de règle spécifique. L'information économique est soumise aux textes généraux régulant la liberté de l'information, c'est-à-dire pour l'essentiel la loi du 29 juillet 1881. Il n'existe donc pas d'obligation particulière qui viendrait brider la liberté du journaliste économique. La presse économique doit pouvoir s'engager dans les polémiques qui animent l'économie, comme le fait l'information généraliste avec les autres pans de la société. La Cour européenne des droits de l'homme a, par exemple, estimé dans l'affaire Calvet que l'article litigieux du *Canard enchaîné* qui comparait les augmentations de salaire du PDG de PSA et celles consenties à ses salariés apportait une contribution à un débat public relatif à une question d'intérêt général.

2 Pourtant, les récentes affaires de *L'Agefi* et du *Figaro* tendraient à démontrer que les journalistes sont appelés à briser le secret de leurs sources dès qu'il s'agit d'information financière.

La Commission des opérations de Bourse n'est pas une république bananière. Il existe une règle qui garantit le secret des sources, elle est supranationale. L'ordonnance de 1967 qui instaure la COB est inférieure à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, dont la jurisprudence rappelle que la protection des sources journalistiques est un principe fondamental de la liberté de la presse (arrêt Goodwin, mars 1996), et qu'à défaut de circonstances exceptionnelles mettant en cause la sûreté de l'Etat aucun journaliste n'est tenu de révéler ses sources.

3 Le journaliste financier qui révèle une information avant qu'un communiqué officiel de l'entreprise ne l'y autorise commet-il un délit d'initié ?

La presse a pour vocation d'informer et donc, par hypothèse, elle va voir, pour obtenir des informations, des initiés, ceux qui savent. Lorsqu'il se borne à informer en écrivant des articles, le journaliste ne peut être passible du délit d'initié. Les deux enquêtes en cours, tout à fait inédites en France, présentent un risque. Celui d'une liberté d'information à deux vitesses puisqu'on semble considérer qu'à partir du moment où il y a des enjeux économiques et financiers, on peut renforcer la répression.

Propos recueillis par Florence Amalou

Des concerts et des pétitions pour la défense de FIP

LES AUDITEURS de FIP aiment FIP, et le font savoir. Samedi 15 janvier, deux concerts sont organisés, à Marseille et à Nantes, pour s'opposer à la fermeture de certaines de ces stations, installées dans dix villes et qui diffusent un fil musical et des informations services. Dans son projet de réorganisation des antennes, Jean-Marie Cavada, PDG de Radio France, envisage en effet d'utiliser certaines fréquences des FIP pour le développement des radios locales (*Le Monde* du 20 novembre). Car elles ne recueillent pas partout la même audience : Strasbourg caracole en tête avec 5 % d'audience, Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, Paris varient entre 3 % et 4 %, Lille, Lyon et Marseille, qui dépassent à peine 1 %, sont à la traîne.

En revanche, la spontanéité des réactions a été partout la même : des associations se sont créées, des pétitions ont été signées recueillant entre 3 000 et 12 700 signatures. A Nantes, l'association des auditeurs de FIP organise une collecte de vieux postes de radio *« pour les étrennes de Jean-Marie Cavada »*. Réunies en coordination nationale, les associations veulent être reçues, le 20 janvier, par le PDG de Radio France.

Les inconditionnels de FIP se classent en deux catégories : les uns sont des fidèles qui apprécient la diversité de ce programme où se mêlent jazz instrumental, musique classique, chanson française et étrangère, folklore, etc., diffusé sans publicité ; les autres sont les professionnels de la culture, qui trouvent auprès de FIP une aide à l'organisation de spectacles.

Lors des vœux au personnel, lundi 10 janvier, M. Cavada, qui, pour la célébration des vingt-cinq ans de Radio France avait convié ses six prédécesseurs, n'a pas évoqué cette question. En revanche, il a cité les exemples des radios locales de Caen, Périgord, Limoges, Guéret et Mayenne qui, lors des tempêtes de décembre, ont mis en place *« toute une série d'opérations d'information, d'aide et de solidarité dont certaines durent encore à ce jour »*.

Françoise Chirot

Hachette change d'enseigne dans les gares et les aéroports

DEPUIS mardi 11 janvier, Hachette distribution services (HDS) a adopté une nouvelle enseigne, « Relay », pour ses 1 000 points de vente dans les aéroports, les gares et les stations de métro, en France et dans la dizaine de pays d'Europe et d'Amérique du Nord où le groupe, filiale de Lagardère, est implanté. En France, les 650 Relais H dans les zones de transport sont concernés, mais la marque a été maintenue dans les hôtels, les hôpitaux et les centres commerciaux. Cette uniformisation s'accompagne d'une modernisation des points de vente qui, outre la presse, propose livres, guides ou souvenirs.

Avec 1 million de clients par jour, HDS veut poursuivre son développement, notamment en Asie (Taïwan et Pékin), au Moyen-Orient et en Amérique latine. Premier distributeur de presse dans le monde, la société dirigée par Jean-Louis Nachury, qui emploie 2 500 personnes, vise la clientèle des transports, un marché en croissance évalué à 80 milliards d'euros, alors que le chiffre d'affaires d'HDS devrait approcher 3,3 milliards d'euros en 1999, en hausse de 10 %. Jusqu'à présent, la distribution de la presse par l'intermédiaire des filiales internationales représentait 56 % de cette activité contre 44 % pour le commerce de détail. Selon les dirigeants d'HDS, cette proportion devrait être inversée dans les prochaines années.

Lors de la présentation de la nouvelle enseigne, Arnaud Lagardère, cogérant du groupe, s'est d'ailleurs empressé de démentir toute cession de la branche de distribution internationale. Il envisage au contraire la création d'un pôle voyage autour des guides, d'une future chaîne de télévision, de la présence dans les zones de transports et de sites Internet proposant du commerce en ligne. Il a par ailleurs confirmé qu'*« Hachette entend continuer à être opérateur des Nouvelles Messageries de la presse parisienne* (NMPP) *»*.

Michel Delberghe

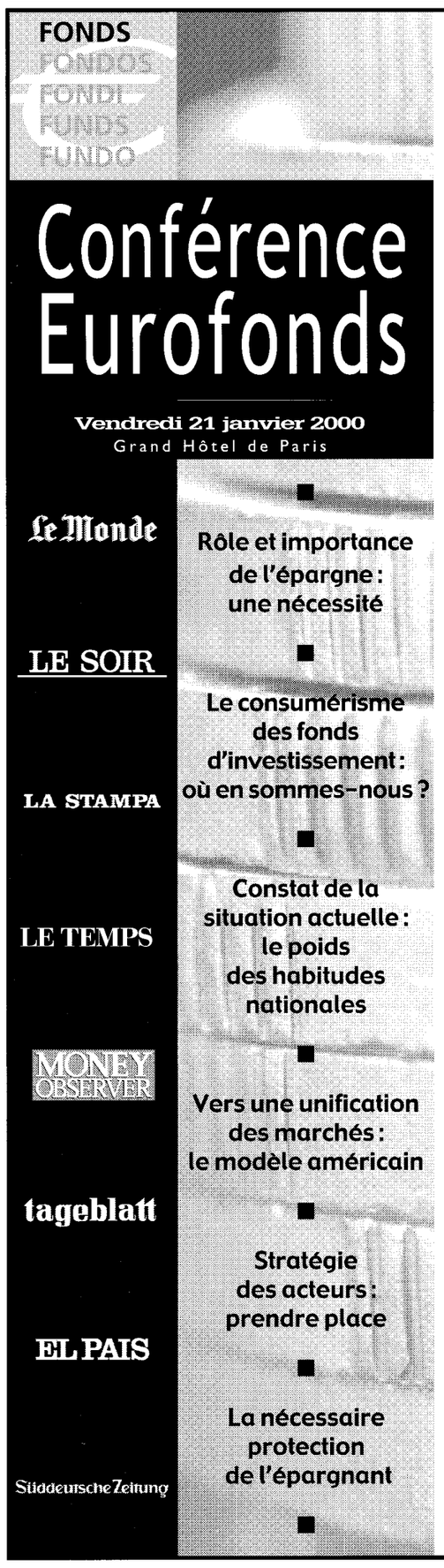

Huit journaux européens représentant plus de sept millions de lecteurs dans huit pays se sont associés depuis le 4 janvier 1999, jour de l'arrivée de l'euro sur les marchés financiers, afin d'informer leurs lecteurs des conséquences de cette révolution monétaire dans leur vie quotidienne.
Le Monde, Le Soir, Le Temps, Money, Observer-The Guardian, El Pais, Süddeutsche Zeitung, La Stampa et *Tageblatt* publient tous les trimestres un classement commun et exclusif des Sicav et Fonds de placement commercialisés en Europe. Cette association est le fruit d'une volonté commune de prendre en compte les bouleversements en matière d'épargne que connait aujourd'hui l'Europe. Pour des raisons démographiques, réglementaires et fiscales, le marché européen des produits de placement va progressivement s'unifier au point d'être un jour prochain comparable par sa taille, par l'abondance de l'offre et par le niveau de concurrence à celui des Etats-Unis. Le Colloque Eurofonds organisé le 21 janvier 2000 à Paris et qui dans les prochaines années, sera reconduit dans d'autres capitales européennes, vise à mettre en exergue et à illustrer cette évolution majeure pour l'épargnant et pour l'industrie financière.

En association avec

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PARISBOURSE SA

AFG-ASFFI

RÉSERVATION :
Francis Bellamari
tél : 01 44 50 14 17
fax : 01 42 97 54 74

TARIF : 1582,17 Frs TTC

LIEU : Grand Hôtel de Paris
2, rue Scribe - 75009 Paris

Vous pouvez consulter le programme de la conférence sur le site Internet du Monde : http://www.lemonde.fr

LeMonde Job: WMQ1201--0021-0 WAS LMQ1201-21 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:49 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0392 Lcp:700 CMYK

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **DAEWOO MOTOR : le constructeur automobile coréen Hyundai Motor** prépare une offre avec un partenaire étranger pour le rachat de son concurrent Daewoo Motor, selon le *Wall Street Journal Europe* de mardi 11 janvier. DaimlerChrysler ne sera pas candidat à l'acquisition de Daewoo, avait indiqué lundi le groupe allemand. Daewoo Motor doit être mis aux enchères par le gouvernement sud-coréen.

● **SAAB : le constructeur américain General Motors,** qui depuis 1989 détenait 50 % de Saab, a annoncé lundi 10 janvier qu'il reprenait à Investor, la société d'investissement de la famille Wallenberg, les 50 % qu'il ne possédait pas encore.

● **PIERRE FABRE : le laboratoire français a signé un accord de licence exclusive** avec le britannique GlaxoWellcome pour son traitement anticancéreux. Pierre Fabre se voit confier le développement et la commercialisation de l'eniluracile/fluoro-uracile dans l'Union européenne et certains pays d'Afrique francophone, a indiqué le groupe lundi.

● **SONATRACH : Abdelhak Bouhafs a été nommé président directeur général** de la société algérienne des hydrocarbures Sonatrach, mardi 11 janvier, en remplacement d'Abdelmajid Attar, en poste depuis juillet 1997. Proche du président Bouteflika, M. Bouhafs, mathématicien de formation, avait été à la tête de la compagnie nationale de 1980 à 1995 avant d'en être écarté pour *« divergences stratégiques »*.

SERVICES

● **BRITISH TELECOM : le groupe britannique a annoncé, mardi 11 janvier, le lancement d'une offre amicale en numéraire** sur la compagnie irlandaise Esat Telecom la valorisant à 2,461 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros). BT précise que son offre dépasse de 17,6 % l'offre hostile présentée en décembre par le norvégien Telenor. Le conseil d'administration d'Esat a immédiatement annoncé qu'il recommandait l'offre de BT.

● **PROTRAVEL : le spécialiste français des voyages d'affaires a annoncé lundi l'acquisition de son homologue VIP Travel,** numéro quatre des agences de voyages d'affaires en Belgique.

● **HITACHI-QUALCOMM : le groupe japonais d'électronique va s'allier à l'américain Qualcomm pour commercialiser** un système de transmission de données numériques via les réseaux de téléphonie mobile, basé sur une technologie développée par l'américain, a annoncé Hitachi mardi.

● **COMMERCE ÉLECTRONIQUE : cinq chaînes de magasins de proximité au Japon,** Sunkus and Associates ainsi que les chaînes FamilyMart, Circle K Japan, Ministop et Three F, vont proposer des services de commerce électronique en s'appuyant sur un réseau de 12 500 boutiques. Un porte-parole de Sunkus and Associates a indiqué mardi que ses magasins proposeront à partir d'avril des terminaux multimédias permettant de compléter son shopping par des achats en ligne.

FINANCE

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque française a annoncé mardi** que ses actions seraient cotées à la Bourse de Tokyo à partir du 1er février.

● **BSCH : le coprésident du Banco Santander Central Hispano (BSCH), Emilio Botin,** a écarté lundi l'éventualité d'une fusion entre son groupe et la banque française Société générale. *« Les relations entre les deux groupes sont très bonnes mais il n'est pas question d'une fusion »,* a affirmé M. Botin. Le BSCH détient 5,06 % du capital de la Société générale.

● **NATWEST : la banque britannique National Westmintser a annoncé lundi la signature** d'une lettre d'intention en vue d'une alliance stratégique avec l'américaine Chase Merchant, société commune entre Chase Manhattan Bank et First Data Merchant Services, dans le traitement des opérations par cartes de crédit.

● **BOGUE : le bogue de l'an 2000 a provoqué 67 perturbations significatives des systèmes informatiques** dans le monde au cours des sept premiers jours de la nouvelle année, selon une étude réalisée par la société internationale de conseil et d'audit KPMG et la British Bankers Association.

EUROPE

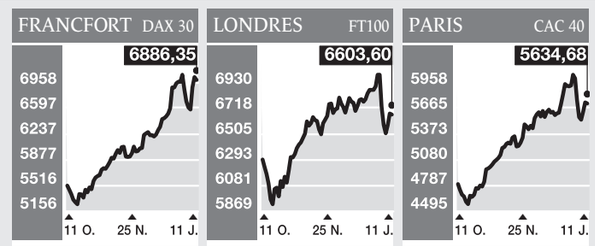

Europe 9 h 50	Indices sélection	cours 11/01	Var. % 10/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4719,52	0,12	– 3,77
EUROPE	STOXX 50	4517,68	0,13	– 4,74
EUROPE	EURO STOXX 324	402,91	0,37	– 3,20
EUROPE	STOXX 653	366,31	0,25	– 3,47
PARIS	CAC 40	5634,68	– 0,20	– 5,43
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3868,77	– 0,13	– 4,54
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	650,67	– 0,68	– 3,09
BRUXELLES	BEL 20	3182,80	– 0,65	– 4,72
FRANCFORT	DAX 30	6886,35	– 0,57	– 1,03
LONDRES	FTSE 100	6603,60	– 0,06	– 4,71
MADRID	STOCK EXCHANGE	11146,70	– 0,24	– 4,25
MILAN	MIBTEL 30	39584,00	– 0,33	– 7,92
ZURICH	SPI	7431,90	– 0,28	– 1,83

AMÉRIQUES

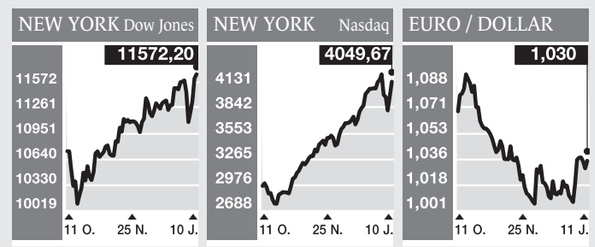

Amérique 9 h 50	Indices sélection	cours 10/01	Var. % 07/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	11572,20	0,43	0,65
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1457,60	1,12	– 0,79
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	4049,67	4,30	– 0,48
TORONTO	TSE INDEX	8602,50	2,05	2,24
SAO PAULO	BOVESPA	17022,13	4,37	– 0,41
MEXICO	BOLSA	408,53	3,92	1,73
BUENOS AIRES	MERVAL	519,97	– 0,41	– 5,54
SANTIAGO	IPSA GENERAL	101,92	1,71	– 28,73
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5497,33	0,82	1,46

ASIE - PACIFIQUE

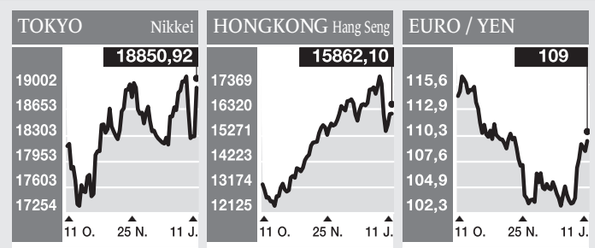

Zone Asie 9 h 50	Indices sélection	cours 11/01	Var. % 10/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18850,92	3,61	– 0,44
HONGKONG	HANG SENG	15862,10	0,09	– 6,49
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2409,70	– 0,99	– 2,82
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	123,11	– 0,81	– 5,31
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3164,60	1,98	0,38
BANGKOK	SET	32,77	– 0,73	– 5,67
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	5297,47	– 4	5,83
WELLINGTON	NZSE-40	2173,76	0,03	– 1,49

ÉCONOMIE

Hausse des recettes fiscales en Chine

LES RECETTES fiscales de la Chine ont progressé de 13,4 % en 1999, atteignant la somme record de 1 031,2 milliards de yuans (122 milliards d'euros), a annoncé mardi 11 janvier l'administration nationale des impôts (ANI). Les recettes du gouvernement central ont augmenté de 14,9 %, à 578,5 milliards de yuans, et celles des différentes collectivités locales de 11,5 % à 452,7 milliards, a indiqué le directeur général de l'ANI, Jie Renqing, au cours d'une conférence de presse. Les recettes de la TVA et des taxes à la consommation, qui donnent une indication de la vitalité de l'économie, n'ont progressé que de 6,4 %, à 484,6 milliards, soit moins que le PIB (+ 7,1 % selon des chiffres provisoires).
M. Jie a expliqué la hausse des recettes totales par la forte augmentation des revenus des douanes, qui ont lancé en 1999 une offensive contre la contrebande. Leurs recettes ont progressé de 78 %, à 103,9 milliards de yuans. Ces recettes devraient toutefois baisser avec l'adhésion en vue de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du fait de la baisse des droits de douane sur les importations.

La « bulle » financière menace d'éclater aux Etats-Unis

LA « BULLE » financière qui se forme aux Etats-Unis risque d'éclater à la face des investisseurs et de faire très mal, notamment aux théoriciens du *« nouveau modèle économique »,* a affirmé mardi à Tokyo le patron de l'agence d'évaluation financière Standard and Poor's, Leo O'Neill. *« Quand on commence à lire dans les journaux ces discours sur un nouveau paradigme, sur le fait que les critères d'évaluation traditionnels ne sont plus valables, sur ces entrepreneurs à la recherche d'une nouvelle frontière, etc., cela m'inquiète beaucoup »,* a-t-il souligné.
Leo O'Neill a estimé qu'il était trop tôt pour jeter aux orties les classiques ouvrages d'analyse économique sous le prétexte que les nouvelles technologies auraient transformé le mode d'accroissement de la productivité et que les vieilles théories sur l'expansion économique seraient obsolètes. *« Je ne pense pas qu'à ce stade on puisse se passer des traditionnelles lois économiques de l'offre et de la demande,* a lancé le directeur général de SP. *Je pense qu'elles vont finalement refaire leur apparition et que ce sera une expérience très douloureuse pour un grand nombre d'investisseurs. »* M. O'Neill a estimé qu'une forte correction des cours de Bourse rétablirait les vieilles règles. *« Les systèmes institutionnels de mesure du risque n'éliminent pas le risque »,* a-t-il averti.

■ **ROYAUME-UNI : le Royaume-Uni pourrait rejoindre l'euro au taux de 2,95 marks** (1,51 euro) pour 1 livre dans les quatre ans sans risquer d'affecter son économie, a estimé le Prix Nobel d'économie 1999 Robert Mundell dans une interview au quotidien britannique *The Guardian* parue lundi.

■ **GRÈCE : les prix à la consommation en Grèce ont augmenté de 0,6 %** au mois de décembre 1999, ramenant l'inflation en rythme annuel à 2,6 % contre 2,7 % en novembre, a annoncé lundi le directeur du service national des statistiques (ESYE), Nikos Karavitis.

■ **RUSSIE : le revenu réel en Russie a diminué de 15 % en 1999** et le salaire mensuel moyen est en recul de près de 10 %, équivalant en décembre à 67 dollars contre 74 dollars un an auparavant, selon les chiffres du ministère de l'économie donnés par Interfax. Le niveau minimum de subsistance était évalué en décembre à 980 roubles et on estime à 50 millions de personnes le nombre de ceux dont le revenu est inférieur à ce seuil (35 % de la population), contre 40 millions de personnes en décembre 1998 (27,3 % de la population), selon les chiffres cités par Interfax.

■ **LITUANIE : les prix à la consommation en Lituanie ont augmenté** de 0,3 % en décembre 1999 par rapport à décembre 1998, a indiqué lundi le département des statistiques. Ils ont grimpé de 2,4 % en 1999.

■ **LETTONIE : les prix à la consommation en Lettonie ont augmenté** de 2,4 % en 1999, comparé à 1998, a annoncé lundi le Bureau national des statistiques. Il s'agit du meilleur résultat depuis le recouvrement de l'indépendance de la Lettonie en 1991. En 1992, les prix à la consommation avaient enregistré une hausse record de 951,2 %.

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 21 658 en décembre** en République tchèque, pour atteindre 487 623, a annoncé lundi le ministère du travail et des affaires sociales. Le taux de chômage a atteint le niveau record de 9,4 %.

VALEUR DU JOUR

Le Club Med toujours sur la voie du redressement

LA PREMIÈRE SÉANCE de la semaine a été calme à la Bourse de Paris pour le titre du Club Méditerranée. A la veille de la communication de ses résultats annuels, l'action a gagné 0,65 %, à 124,5 euros. Mardi 11 janvier, Philippe Bourguignon a annoncé que le Club avait réalisé un résultat net part du groupe en hausse de 48 % à 38,6 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 octobre 1999, légèrement supérieur aux prévisions. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour sa part à 1,477 milliard d'euros contre 1,278 milliard pour l'exercice précédent en hausse de 15,6 %. A périmètre et taux de change constants, la progression du chiffre d'affaires n'atteint que 2,6 %. Sur proposition du directoire, la distribution d'un dividende de 0,50 euro (0,75 euro, avoir fiscal inclus) devrait être soumis à l'accord de l'assemblée générale lors de l'approbation des comptes.
« On a bien tenu notre plan ! », a déclaré le président du directoire, pour qui *« le bilan du redressement entamé depuis deux ans est largement positif ».* Pour le patron du Club, l'objectif reste un résultat d'exploitation de 700 à 750 millions pour l'exercice en cours en dépit de coûts sociaux plus élevés, notamment en raison de l'alignement de statuts sociaux et du passage aux 35 heures. *« Les bases du redéploiement sont jetées »,* a reconnu M. Bourguignon et *« le groupe a désormais les moyens financiers et humains d'assurer sa croissance ».* De nouveaux villages devraient voir le jour (six dès cette année). Le centre de divertissement multi-activités de Paris-Bercy, plus connu sous le nom de Club Med World, devrait ouvrir au printemps, suivi par celui de Montréal (printemps 2001), et Miami, Singapour et Los Angeles. Enfin, M. Bourguignon, qui vient d'être nommé administrateur d'eBay, leader des services sur Internet, a annoncé le création de Club Med On-Line, filiale dédiée au commerce électronique dans le domaine des loisirs et des vacances. *« Après tout,* admet le patron du Club, *nos membres ont le même langage qu'une communauté d'internautes ! »*

François Bostnavaron

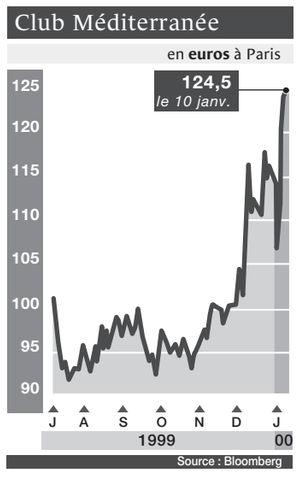

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était en hausse de 0,61 %, à 5 680,42 points, en début de matinée, mardi 11 janvier. La veille, l'indice avait terminé en hausse de 1,92 %, à 5 646,12 points, après avoir, dans le courant de la séance, dépassé les 5 700 points.

FRANCFORT

LE MARCHÉ des actions allemandes, représenté par l'indice DAX, s'affichait en recul de 0,12 %, à 6 916,88 points dans les premiers échanges, mardi. La Bourse de Francfort avait bondi de 2,13 %, lundi, après s'être approchée en cours de séance du seuil des 7 000 points. Dopée par les gains de Wall Street, le DAX avait terminé à 6 925,52 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres progressait de 0,36 %, à 6 631,30 points, mardi matin. Le marché s'était fortement repris, lundi, grâce à la flambée des valeurs des médias. Le Footsie avait clôturé à 6 607,7 points, en hausse de 102,9 points, soit 1,58 %, par rapport à la clôture précédente.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a fortement progressé mardi, les valeurs de la haute technologie ayant amorcé une reprise après leur forte baisse de la semaine dernière. L'indice Nikkei a gagné 657,51 points, soit 3,61 %, à 18 850,92 points.

NEW YORK

WALL STREET a terminé la séance du lundi 10 janvier sur un record. L'indice Dow Jones s'est inscrit en clôture à 11 572,20 points, après une progression de 49,64 points (0,43 %). De son côté, l'indice du Nasdaq, la Bourse électronique où sont cotés la plupart les titres de la haute technologie et de l'Internet, a poursuivi son rétablissement. Il a gagné 167,05 points (4,30 %), à 4 049,67 points, sur un marché très actif avec 1,73 milliard d'actions échangées.

TAUX

LES MARCHÉS OBLIGATAIRES européens ont ouvert en baisse, mardi. Après quelques minutes de transactions, le contrat euro-notionnel du Matif perdait 26 centièmes, à 84,88 points. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,56 %. La veille, aux Etats-Unis, le taux de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans était remonté à 6,59 % contre 6,55 % vendredi.

MONNAIES

L'EURO était stable, mardi matin, à 1,0285 dollar. *« Pour le grand public, il n'était pas indifférent que l'euro ait été affiché pendant de nombreux mois sur les écrans de télévision avec une flèche orientée à la baisse »,* avait expliqué, la veille, Otmar Issing, chef économiste de la BCE. *« Je ne suis pas inquiet à moyen terme,* a-t-il ajouté. *Nous finirons par voir la flèche s'orienter à la hausse. »*

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	10/01
COURONNE DANOISE	7,4448
COUR. NORVÉGIENNE	8,1900
COUR. SUÉDOISE	8,6570
COURONNE TCHÈQUE	35,9880
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5587
DOLLAR CANADIEN	1,4873
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9783
DRACHME GRECQUE	330,6500
FLORINT HONGROIS	254,6900
ZLOTY POLONAIS	4,1567

Cours de change croisés

11/01 9 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,94567	1,03050	0,15714	1,64075	0,64016
YEN	105,74500	.....	109	16,60500	173,47000	67,71500
EURO	0,97040	0,91743	.....	0,15245	1,59135	0,62100
FRANC	6,36355	6,01785	6,55957	.....	10,43845	4,07495
LIVRE	0,60948	0,57630	0,62840	0,09580	.....	0,39025
FRANC SUISSE	1,56210	1,47685	1,60965	0,24540	2,56240	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,89	3,09	5,53	6,04
ALLEMAGNE	2,99	3,31	5,41	6,02
GDE-BRETAG.	4,38	5,87	5,64	4,51
ITALIE	2,99	3,29	5,65	6,20
JAPON	0,07	0,07	1,72	2,42
ÉTATS-UNIS	5,72	5,37	6,55	6,60
SUISSE	0,60	1,70	3,56	4,29
PAYS-BAS	2,94	3,29	5,55	6,09

Matif

Cours 9 h 50	Volume 11/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS NC	6070	84,76	85
Euribor 3 mois			
JANVIER NC	NC	NC	NC

Matières premières

En dollars	Cours 10/01	Var. % 07/01
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1849,50	– 0,13
ALUMINIUM 3 MOIS	1648,50	– 0,33
PLOMB 3 MOIS	498,50	– 0,70
ETAIN 3 MOIS	6008	– 0,20
ZINC 3 MOIS	1215	– 0,25
NICKEL 3 MOIS	8146	– 0,66
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,20	+ 0,29
PLATINE A TERME	95629,90	+ 0,63
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	253,75	+ 0,10
MAüS (CHICAGO)	208,50	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	148,80	– 0,40
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	839	– 1,64
CAFÉ (LONDRES)	1530	+ 3,03
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Pétrole

En dollars	Cours 10/01	Var. % 07/01
BRENT (LONDRES)	23,73	....
WTI (NEW YORK)	24,29	+ 0,66
LIGHT SWEET CRUDE	24,70	– 0,16

Or

En euros	Cours 10/01	Var % 07/01
OR FIN KILO BARRE	8760	....
OR FIN LINGOT	8850	+ 0,11
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	50,40	+ 0,40
PIÈCE SUISSE 20 F	50,50	+ 0,60
PIÈCE UNION LAT. 20	50,50	+ 0,60
PIÈCE 10 DOLLARS US	252	– 1,95
PIÈCE 20 DOLLARS US	365,50	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	325	– 2,90

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

LeMonde Job: WMQ1201--0022-0 WAS LMQ1201-22 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:44 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0393 Lcp:700 CMYK

VALEURS EUROPÉENNES

● Les actions des groupes pharmaceutiques **SmithKline Beecham** et **Glaxo Wellcome** ont respectivement progressé de 0,84% et de 2,37%, au cours de la séance de Bourse du lundi 10 janvier. Les discussions de rapprochement entre les deux sociétés, qui avaient été abandonnées en 1998, auraient repris.

● Les valeurs des médias et des télécommunications ont été entraînées par l'annonce du mariage entre AOL et Time Warner, lundi. A Londres, **Pearson**, propriétaire du *Financial Times*, a affiché la plus forte progression avec une hausse de 261 pence, à 1 962 pence, soit un gain de 15,3 %. A Milan, le titre du groupe de télévision **Mediaset** a gagné 10,48 %, à 15,09 euros.

● Lundi, **SAP** a poursuivi son mouvement de hausse, porté par ses résultats provisoires du dernier trimestre 1999 meilleurs que prévu et les recommandations sur le titre de plusieurs établissements : il s'est apprécié de 6,09 %, à 679 euros, après avoir déjà gagné 18 % vendredi en clôture.

● Les sociétés d'assurance en Italie ont nettement reculé, lundi, à la suite de rumeurs d'un durcissement de la fiscalité sur les produits d'assurance-vie. **Generali** a perdu 1,86 %, à 30,1 euros tandis que sa filiale assurance-vie **Alleanza** a reculé de 2,66 %, à 11,03 euros. **Ras** (groupe Allianz) a abandonné 2,78 %, à 9,06 euros.

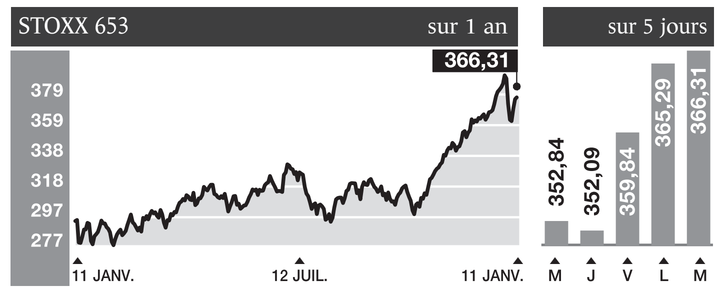

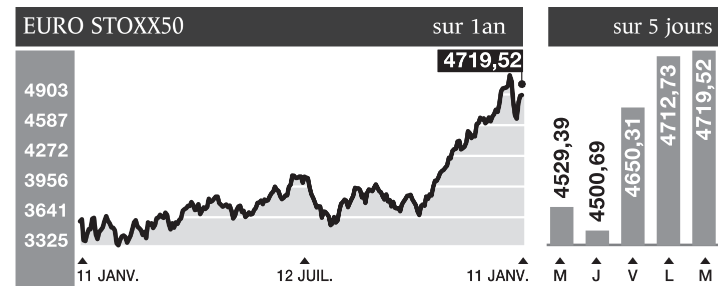

11/01 9 h 46 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AUTOLIV SDR	SE	29,98	....
BASF AG	BE★	49,65	− 1
BMW	DE★	28,25	− 1,57
CONTINENTAL AG	DE★	19,05	+ 0,79
DAIMLERCHRYSLER	DE★	75,20	− 0,53
FIAT	IT★	31,15	+ 0,65
FIAT PRIV.	IT★	14,48	+ 2,70
MICHELIN /RM	FR★	41,40	− 0,48
PEUGEOT	FR★	229,20	− 0,04
PIRELLI	IT★	2,67	+ 2,30
RENAULT	FR★	50,50	+ 1,18
VALEO /RM	FR★	79,20	− 2,10
VOLKSWAGEN	DE★	53,80	+ 0,37
VOLVO -A-	SE	24,72	....
VOLVO -B-	SE	25,59	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		258,37	− 0,06

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ABBEY NATIONAL	GB	15,06	− 0,21
ABN AMRO HOLDIN	NL★	23,05	+ 0,09
ALL & LEICS	GB	11,87	− 0,93
ALLIED IRISH BA	GB	17,92	....
ALPHA CREDIT BA	GR	75,49	....
ARGENTARIA R	ES★	22,18	....
B PINTO MAYOR R	PT★	21,68	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	57	....
BANK OF IRELAND	GB	12,40	....
BANK OF PIRAEUS	GR	23,11	....
BK OF SCOTLAND	GB	10,69	+ 1,37
BANKINTER R	ES★	47	....
BARCLAYS PLC	GB	25,09	− 0,51
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	70,60	+ 0,71
COMIT	IT★	5,16	....
BCA FIDEURAM	IT★	10,45	+ 3,47
BCA INTESA	IT★	3,76	− 1,05
MONTE PASCHI SI	IT★	3,71	− 0,54
BCA ROMA	IT★	1,23	....
BBV R	ES★	13,45	....
ESPIRITO SANTO	PT★	27,18	....
BCO POPULAR ESP	ES★	62,65	....
BCP R	PT★	5,52	....
BIPOP CARIRE	IT★	82,50	+ 1,23
BNL	IT★	3,33	+ 0,30
BNP /RM	FR★	86,60	....
BSCH R	ES★	11,22	....
CCF /RM	FR★	126,10	+ 0,08
CHRISTIANIA BK	NO	4,93	....
COMIT	IT★	5,16	....
COMM.BANK OF GR	GR	72,28	....
COMMERZBANK	DE★	36,50	+ 0,27
CREDIT LYONNAIS	FR★	42,98	+ 0,19
DEN DANSKE BK	DK	102,76	....
DEN NORSKE BANK	NO	....	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	83,05	....
DEXIA	BE★	151,50	....
DRESDNER BANK N	DE★	56,60	+ 0,35
EFG EUROBANK	GR	40,51	....
ERGO BANK	GR	91,12	....
ERSTE BANK	AT★	47,49	− 0,19
FOERENINGSSB A	SE	14,84	....
HALIFAX GROUP	GB	10,34	− 1,37
HSBC HLDG	GB	12,34	− 1,28
IONIAN BK REG.S	GR	48,59	....
KBC BANCASSURAN	BE★	52,40	....
LLOYDS TSB	GB	11,14	+ 1,46
MERITA	FI★	5,65	− 1,22
NAT BANK GREECE	GR	68,53	....
NATEXIS BQ POP.	FR★	70	− 0,28
NATL WESTM BK	GB	20,32	+ 0,16
NORDBANKEN HOLD	SE	5,76	....
ROLO BANCA 1473	IT★	18,10	+ 1,12
ROYAL BK SCOTL	GB	17,43	....
SAN PAOLO IMI	IT★	12,19	+ 0,25
S-E-BANKEN -A-	SE	9,65	....
STANDARD CHARTE	GB	13,79	....
STE GENERAL-A-/	FR★	220,20	+ 1,47
SV HANDBK -A-	SE	13,17	....
UBS REG	CH	260,12	− 0,36
UNICREDITO ITAL	IT★	4,55	− 0,44
UNIDANMARK -A-	DK	66,54	+ 0,08
XIOSBANK	GR	23,14	....
▶ DJ E STOXX BANK P		311,09	+ 0,11

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ACERINOX R	ES★	41,50	....
ALUSUISSE LON G	CH	804,90	....
ALUMINIUM GREEC	GR	45,20	....
ARJO WIGGINS AP	GB	3,33	....
ASSIDOMAEN AB	SE	16,17	....
AVESTA	SE	5,49	....
BEKAERT	BE★	56,55	....
BILLITON	GB	6,11	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	49	....
BUHRMANN NV	NL★	16,72	− 0,30
BUNZL PLC	GB	5,74	....
CART.BURGO	IT★	6,37	− 1,24
CORUS GROUP	GB	2,59	− 1,22
ELKEM ASA, OSLO	NO	22,34	....
ELVAL	GR	14,41	....
JOHNSON MATTHEY	GB	11,92	....
MAYR-MELNHOF KA	AT★	49,88	+ 0,77
METSAE-SERLA -B	FI★	11,20	....
MODO -B-	SE	36,96	....
NORSKE SKOGIND-	NO	50,18	....
OUTOKUMPU OY -A	FI★	15,65	+ 0,32
PECHINEY-A-	FR★	77,40	− 1,84
PORTUCEL INDUST	PT★	7,51	....
RAUTARUUKKI K	FI★	7,20	+ 0,70
RIO TINTO	GB	23,09	− 1,70
SIDENOR	GR	17,06	....
SILVER & BARYTE	GR	45,50	....
SMURFIT JEFFERS	GB	3,23	− 0,98
SOPORCEL	PT★	13,01	....
STORA ENSO -A-	FI★	17,80	....
STORA ENSO -R-	FI★	17,86	+ 0,34
SVENSKA CELLULO	SE	31,42	....
THYSSEN KRUPP	DE★	31,30	− 2,19
TRELLEBORG B	SE	8,61	....
UNION MINIERE	BE★	37,93	....
UPM-KYMMENE COR	FI★	42,75	+ 0,12
USINOR	FR★	19,30	− 2,53
VIOHALCO	GR	32,35	....
VOEST-ALPINE ST	AT★	39,19	+ 0,10
▶ DJ E STOXX BASI P		265,49	− 0,87

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AIR LIQUIDE /RM	FR★	166	+ 1,53
AKZO NOBEL NV	NL★	48,15	− 0,74
BASF AG	DE★	49,65	− 1
BAYER AG	DE★	46,75	− 1,58
BOC GROUP PLC	GB	22	....
CELANESE N	DE★	21,70	....
CIBA SPEC CHEM	CH	74,90	+ 0,42
CLARIANT N	CH	489,15	+ 0,38
DEGUSSA-HUELS	DE★	39,30	− 0,51
DSM	NL★	39,83	+ 0,08
DYNO	NO	24,42	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4552,80	− 0,54
ICI	GB	10,79	+ 0,60
KEMIRA	FI★	6,40	....
LAPORTE	GB	8,47	....
LONZA GRP N	CH	600,41	+ 0,42
RHODIA	FR★	23,20	− 1,07
SNIA	IT★	1,04	− 1,89
SOLVAY	BE★	80,60	....
TESSENDERLO CHE	BE★	54,95	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		395,87	− 0,84

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
CGIP /RM	FR★	61,30	− 2,54
CHRISTIAN DIOR	FR★	229	+ 0,88
CIR	IT★	2,35	+ 6,82
D'IETEREN SA	BE★	378,10	....
GAZ ET EAUX /RM	FR★	53	+ 1,92
GBL	BE★	195	....
GEVAERT	BE★	46,10	....
HAGEMEYER NV	NL★	20,37	− 2,26
INCHCAPE	GB	4,90	− 0,33
INVESTOR -A-	SE	14,09	....
INVESTOR -B-	SE	14,27	....
KVAERNER -A-	NO	21,79	....
MYTILINEOS HOLD	GR	18,15	....
NORSK HYDRO	NO	43,41	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	194,54	− 0,63
ORKLA -A-	NO	17,70	....
ORKLA -B-	NO	14,53	....
SONAE SGPS	PT★	51,17	....
TOMKINS	GB	3,52	− 1,35
VEBA AG	DE★	50,40	+ 0,40
▶ DJ E STOXX CONG P		326,29	+ 0,24

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
EIRCOM	IE	4,05	+ 1,25
BRITISH TELECOM	GB	19,36	− 0,49
CABLE & WIRELES	GB	16,40	− 0,10
DEUTSCHE TELEKO	DE★	65,50	− 2,02
ENERGIS	GB	43,13	+ 6,31
EQUANT NV	DE★	113	+ 12,44
EUROPOLITAN HLD	SE	16,11	....
FRANCE TELECOM	FR★	121,20	− 0,41
HELLENIC TELE (	GR	22,79	....
KONINKLIJKE KPN	NL★	88	− 1,29
MANNESMANN N	DE★	239	+ 1,49
NETCOM ASA	NO	47,86	....
PANAFON HELLENI	GR	12,97	....
PORTUGAL TELECO	PT★	10,97	....
SONERA	FI★	58	+ 1,93
SWISSCOM N	CH	374,79	+ 0,33
TELE DANMARK -B	DK	74,82	+ 0,72
TELECEL	PT★	16,31	....
TELECOM ITALIA	IT★	13,02	+ 1,88
TELECOM ITALIA	IT★	5,94	+ 1,71
TELEFONICA	ES★	23,58	....
TIM	IT★	9,87	+ 1,65
VODAFONE AIRTOU	GB	5,01	+ 5,39
▶ DJ E STOXX TCOM P		1083,72	+ 0,16

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ACCIONA	ES★	52,50	....
AKTOR SA	GR	22,70	....
UPONOR -A-	FI★	19,02	+ 0,16
AUMAR R	ES★	16,81	....
ACESA R	ES★	9,65	....
BLUE CIRCLE IND	GB	5,90	+ 1,10
BOUYGUES /RM	FR★	623,50	+ 3,66
BPB	GB	6,03	....
BUZZI UNICEM	IT★	10,90	+ 0,65
CARADON	GB	2,40	....
CIMPOR R	PT★	15,90	....
COLAS /RM	FR★	224	− 1,75
CRH PLC	GB	34,25	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	8,16	....
FCC	ES★	19,50	....
GROUPE GTM	FR★	99,40	− 1,19
HANSON PLC	GB	8,03	+ 0,20
HEIDELBERGER ZE	DE★	72,50	....
HELL.TECHNODO.R	GR	34,25	....
HERACLES GENL R	GR	33,31	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	32	....
HOLDERBANK FINA	CH	1354,34	+ 0,09
IMERYS /RM	FR★	153	+ 0,66
ITALCEMENTI	IT★	12,40	+ 0,40
LAFARGE /RM	FR★	110	− 0,45
MICHANIKI REG.	GR	17,87	....
TARMAC	GB	8,90	....
PILKINGTON PLC	GB	1,39	+ 1,16
RMC GROUP PLC	GB	13,84	....
RUGBY GRP	GB	2,19	....
SAINT GOBAIN /R	FR★	182,20	− 2,57
SKANSKA -B-	SE	36,91	....
SUPERFOS	DK	21,49	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,32	− 1,36
TECHNIP /RM	FR★	111,10	+ 1
TITAN CEMENT RE	GR	56	....
WIENERB BAUSTOF	AT★	23	+ 0,70
WILLIAMS	GB	4,98	+ 2,30
▶ DJ E STOXX CNST P		244,53	+ 0,38

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ACCOR /RM	FR★	48	+ 1,48
ADIDAS-SALOMON	DE★	72,50	− 1,36
AIR FCE	FR★	21,12	− 0,61
AIRTOURS PLC	GB	6,42	+ 1,01
ALITALIA	IT★	2,21	+ 0,91
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	19,30	....
BANG & OLUFSEN	DK	36,94	+ 1,85
BARRATT DEV PLC	GB	4,43	....
BEAZER GROUP	GB	2,35	+ 0,68
BENETTON GROUP	IT★	2,33	− 0,85
BERKELEY GROUP	GB	10,85	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,13	− 3,53
CLUB MED. /RM	FR★	128	+ 2,81
COMPASS GRP	GB	13,46	....
DT.LUFTHANSA N	DE★	23,35	− 2,51
ELECTROLUX -B-	SE	25,47	....
EMI GROUP	GB	10,79	+ 11,22
EURO DISNEY /RM	FR★	0,94	....
G WIMPEY PLC	GB	1,92	....
GRANADA GROUP	GB	10,18	− 1,24
HERMES INTL	FR★	137,50	....
HPI	IT★	0,89	+ 3,49
HUNTER DOUGLAS	NL★	27,50	....
KLM	NL★	25,55	+ 0,20
HILTON GROUP	GB	3,15	− 0,51
LVMH / RM	FR★	406,20	+ 1,50
MOULINEX /RM	FR★	9,75	+ 0,41
NCL HLDG	NO	4,20	....
PERSIMMON PLC	GB	3,79	....
PREUSSAG AG	DE★	55,30	− 0,54
RANK GROUP	GB	3,30	+ 0,98
SAIRGROUP N	CH	209,15	− 1,61
SAS DANMARK A/S	DK	10,41	+ 0,65
SEB /RM	FR★	78,05	− 0,89
SODEXHO ALLIANC	FR★	160,50	+ 0,63
THE SWATCH GRP	CH	1057,24	+ 0,35
THE SWATCH GRP	CH	215,05	+ 0,58
WW/WW UK UNITS	IE	1	....
WILSON BOWDEN	GB	10,80	....
WOLFORD AG	AT★	38,51	− 1,18
▶ DJ E STOXX CYC GO P		183,84	+ 0,62

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ASTRAZENECA	GB	40,20	− 1,14
AVENTIS /RM	FR★	59	− 0,84
ELAN CORP	GB	30	+ 5,04
GLAXO WELLCOME	GB	28,21	− 0,34
NOVARTIS N	CH	1435,76	− 0,17
NOVO NORDISK B	DK	143,84	+ 0,08
ORION B	FI★	25,23	+ 1,73
ROCHE HOLDING	CH	16626,27	....
ROCHE HOLDING G	CH	11877,68	+ 0,16
SANOFI SYNTHELA	FR★	38,59	− 0,16
SCHERING AG	DE★	119	+ 0,25
SMITHKLINE BEEC	GB	12,43	− 1,15
UCB	BE★	42,20	....
▶ DJ E STOXX PHAR P		377,66	− 0,48

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AKER MARITIME	NO	7,57	....
BG	GB	5,36	....
BP AMOCO	GB	9,31	− 0,17
BURMAH CASTROL	GB	18,11	....
CEPSA	ES★	9,85	....
DORDTSCHE PETRO	NL★	51,80	+ 0,58
ENI	IT★	5,22	− 0,57
ENTERPRISE OIL	GB	6,08	− 0,52
F.OLSEN ENERGY	NO	7,45	....
LASMO	GB	2	+ 2,46
OMV AG	AT★	96,14	− 0,99
PETROLEUM GEO-S	NO	15,63	....
REPSOL	ES★	21,90	....
ROYAL DUTCH CO	NL★	60,87	+ 0,05
SAIPEM	IT★	3,52	+ 0,86
SHELL TRANSP	8,27 + 0,78		
SMEDVIG -A-	NO	11,97	....
TOTAL FINA /RM	FR★	120,60	− 0,41
▶ DJ E STOXX ENGY P		303,17	+ 0,08

(Publicité)

www.lemonde.fr

EDITIONS MOBILES

Consultez *Le Monde* sur assistant personnel

(Palm Pilot, Windows CE...)

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
3I	GB	17,65	....
ALMANIJ	BE★	50,75	....
ALPHA FINANCE	GR	73,43	....
AMVESCAP	GB	10,56	....
BENI STABILI	IT★	0,33	....
BPI R	PT★	4,11	....
BRITISH LAND CO	GB	6,53	− 2,16
CANARY WHARF GR	GB	6,18	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,50	+ 0,25
COBEPA	BE★	57,90	− 0,26
CONSORS DISC-BR	DE★	83,42	+ 0,51
CORP FIN ALBA	ES★	31,85	....
CS GROUP N	CH	188,02	+ 0,17
EURAFRANCE /RM	FR★	550	+ 0,36
FORTIS (B)	BE★	33,50	....
FORTIS (NL)	NL★	33,19	− 0,18
GECINA /RM	FR★	109	+ 0,09
HAMMERSON	GB	6,91	− 0,23
ING GROEP	NL★	58,81	+ 0,02
KAPITAL HOLDING	DK	47,68	....
LAND SECURITIES	GB	11,12	+ 0,87
LIBERTY INTL	GB	7,20	....
MEDIOBANCA	IT★	9,40	+ 0,11
MEPC PLC	GB	7,25	− 5,03
METROVACESA	ES★	17,23	....
PROVIDENT FIN	GB	11,86	....
RODAMCO UK	NL★	38,25	....
RODAMCO CONT. E	NL★	39,55	....
RODAMCO NORTH A	NL★	37,35	....
SCHRODERS PLC	GB	18,37	....
SIMCO N /RM	FR★	79,60	+ 0,13
SLOUGH ESTATES	GB	5,65	....
UNIBAIL /RM	FR★	133,50	+ 1,60
VALLEHERMOSO	ES★	7,37	....
WCM BETEILIGUNG	DE★	39,10	+ 0,77
WOOLWICH PLC	GB	5,18	− 1,82
▶ DJ E STOXX FINS P		259,83	+ 0,07

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ALLIED DOMECQ	GB	5,09	+ 0,63
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,79	+ 1,12
BASS	GB	11,87	+ 0,82
BBAG OE BRAU-BE	AT★	40,19	....
BRAU-UNION	AT★	44	− 0,45
CADBURY SCHWEPP	GB	6,14	+ 1,05
CARLSBERG -B-	DK	36,94	− 1,79
CARLSBERG AS -A	DK	36,97	+ 0,08
DANISCO	DK	37,88	....
DANONE /RM	FR★	235,30	+ 0,47
DELTA DAIRY	GR	33,27	....
DIAGEO	GB	8,61	− 1,10
ELAIS OLEAGINOU	GR	37,94	....
ERID.BEGH.SAY /	FR★	108,20	+ 0,09
GREENCORE GROUP	GB	3,09	....
HEINEKEN HOLD.N	NL★	36,10	− 0,96
HELLENIC BOTTLI	GR	22,49	....
HELLENIC SUGAR	GR	25,46	....
KERRY GRP-A-	GB	12,10	....
MONTEDISON	IT★	1,54	....
NESTLE N	CH	1809,93	− 0,38
KONINKLIJKE NUM	NL★	38,46	+ 0,42
PARMALAT	IT★	1,27	+ 0,79
PERNOD RICARD /	FR★	58,30	+ 1,66
RAISIO GRP -V-	FI★	4,20	....
RIEBER & SON -B	NO	5,86	....
SCOTT & NEWCAST	GB	7,04	− 2,22
SOUTH AFRICAN B	GB	10,15	− 0,16
TATE & LYLE	GB	6,48	− 0,25
UNIGATE PLC	GB	4,91	....
UNILEVER	NL★	57,95	+ 1,31
UNILEVER	GB	7,60	− 0,84
WHITBREAD	GB	10,13	− 1,56
▶ DJ E STOXX F & BV P		215,04	− 0,51

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
ABB N	CH	122,29	+ 3,55
ADECCO N	CH	760,77	+ 1,66
ALSTOM	FR★	31,80	+ 3,45
ASSA ABLOY-B-	SE	13,57	....
ASSOC BR PORTS	GB	4,48	....
ATLAS COPCO -A-	SE	29,69	....
ATTICA ENTR SA	GR	17,44	....
BAA	GB	6,98	....
BBA GROUP PLC	GB	8,42	....
BERGESEN	NO	16,42	....
BONHEUR	NO	23,81	....
CMG	GB	65,45	+ 2,53
COOKSON GROUP P	GB	4,05	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10570,73	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11292,07	+ 0,68
DAMSKIBS SVEND	DK	16265,85	+ 0,64
DET SONDENFJ NO	NO	6,78	....
ELECTROCOMPONEN	GB	10,74	....
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,16	− 0,85
FINNLINES	FI★	33,20	....
FKI	GB	4,10	....
FLS IND.B	DK	24,72	− 1,60
FLUGHAFEN WIEN	AT★	36,58	− 0,19
GKN	GB	15,33	+ 0,21
GLYNWED INTL PL	GB	3,87	+ 1,68
HALKOR	GR	9,84	....
HAYS	GB	14,40	+ 1,35
HEIDELBERGER DR	DE★	55,50	− 0,72
HUHTAMAEKI VAN	FI★	35,16	+ 0,46
IFIL	IT★	9,42	+ 0,96
IMI PLC	GB	4,61	....
ISS INTL SERV-B	DK	64,47	....
KOEBENHAVN LUFT	DK	77,91	....
KON.NEDLLOYD	NL★	26,40	+ 1,34
KONE B	FI★	52,30	....
LEGRAND /RM	FR★	253	+ 3,69
LEIF HOEGH	NO	10,68	....
LINDE AG	DE★	56,70	+ 1,25
MAN AG	DE★	37,90	− 0,26
METALLGESELLSCH	DE★	21,90	+ 2,34
METRA A	FI★	19,60	....
METSO	FI★	15,10	+ 0,67
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,85	− 2,26
NFC	GB	4,19	....
NKT HOLDING	DK	57,09	+ 1,19
OCEAN GROUP	GB	17,63	....
PARTEK	FI★	14,40	....
PENINS.ORIENT.S	GB	15,95	+ 1,63
PREMIER FARNELL	GB	7,11	+ 1,60
RAILTRACK	GB	17,20	+ 1,80
RANDSTAD HOLDIN	NL★	48	....
RATIN -A-	DK	122,30	....
RATIN -B-	DK	110,14	− 11,83
RENTOKIL INITIA	GB	4,14	− 1,15
REXAM	GB	4,64	− 2,36
REXEL /RM	FR★	92,50	− 0,54
RHI AG	AT★	28,40	− 1,22
RIETER HLDG N	CH	655,11	+ 0,38
SANDVIK -A-	SE	33,50	....
SANDVIK -B-	SE	34,19	....
SAURER ARBON N	CH	528,31	....
SCHNEIDER ELECT	FR★	78,10	+ 1,69
SEAT-PAGINE GIA	IT★	2,34	....
SECURICOR	GB	2,40	....
SECURITAS -B-	SE	19,06	....
SHANKS GROUP	GB	3,74	....
SIDEL /RM	FR★	100,90	+ 0,40
INVENSYS	GB	5,25	− 2,09
SKF -A-	SE	24,72	....
SKF -B-	SE	26,34	....
SOPHUS BEREND -	DK	25,32	....
SULZER FRAT.SA1	CH	707,32	− 0,52
SVEDALA	SE	18,60	....
T.I.GROUP PLC	GB	7,67	....
TOMRA SYSTEMS	NO	16,85	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	68,64	+ 0,38
▶ DJ E STOXX IND GO P		541,65	+ 0,96

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AEGON NV	NL★	89,85	− 0,44
AGF /RM	FR★	51,55	− 0,29
ALLEANZA ASS	IT★	11	− 0,27
ALLIANZ AG	DE★	339,30	− 0,73
ALLIED ZURICH	GB	10,96	− 0,58
AXA /RM	FR★	131,30	− 0,68
BALOISE HLDG N	CH	772,58	+ 0,57
CGU	GB	14,77	....
CNP ASSURANCES	FR★	36,15	+ 0,42
CORP MAPFRE R	ES★	16,04	....
ERGO VERSICHERU	DE★	116	− 0,43
ETHNIKI GEN INS	GR	40,39	....
FORSIKRING CODA	DK	77,77	....
FORTIS (B)	BE★	33,50	....
GENERALI ASS	IT★	30,40	+ 0,83
GENERALI HLD VI	AT★	187,87	+ 3,06
INA	IT★	2,53	− 0,39
INTERAM HELLEN	GR	32,53	....
IRISH LIFE & PE	GB	10,08	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,59	+ 1,25
MEDIOLANUM	IT★	11,90	+ 2,59
MUENCH RUECKVER	DE★	280,50	+ 2
NORWICH UNION	GB	6,82	− 1,39
POHJOLA YHTYMAE	FI★	57,50	+ 0,88
PRUDENTIAL	GB	18,19	+ 1,61
RAS	IT★	9,10	+ 0,44
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,71	....
SAMPO -A-	FI★	37,50	+ 1,35
SWISS RE N	CH	1931,13	− 0,10
SEGUROS MUNDIAL	PT★	51,20	....
SKANDIA INSURAN	SE	29,80	....
STOREBRAND	NO	7,08	....
SUN LF & PROV H	GB	7,68	....
SWISS LIFE REG	CH	553,79	+ 0,79
TOPDANMARK	DK	19,88	....
ZURICH ALLIED N	CH	534,53	+ 0,12
▶ DJ E STOXX INSU P		378,29	− 0,23

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
B SKY B GROUP	GB	16,99	+ 7,49
CANAL PLUS /RM	FR★	147	+ 5
CARLTON COMMUNI	GB	9,76	....
ELSEVIER	NL★	12,65	+ 0,80
EM.TV & MERCHAN	DE★	74	+ 4,23
EMAP PLC	GB	22,96	+ 1,49
HAVAS ADVERTISI	FR★	406,50	+ 3,36
INDP NEWS AND M	IR★	6,30	....
LAGARDERE SCA N	FR★	63,80	+ 5,02
MEDIASET	IT★	15,60	+ 3,38
PEARSON	GB	31,38	+ 0,31
REED INTERNATIO	GB	8,07	+ 2,65
REUTERS GROUP	GB	13,55	+ 2,54
SCHIBSTED	NO	18,19	....
TELEWEST COMM.	GB	5,28	....
TF1	FR★	530	− 3,55
UNITED NEWS & M	GB	13,57	....
UNITED PAN-EURO	NL★	119,50	+ 4,82
WOLTERS KLUWER	NL★	37,20	+ 0,62
WPP GROUP	GB	15,83	+ 5,55
▶ DJ E STOXX MEDIA P		502,42	+ 2,59

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AHOLD	NL★	28,98	+ 0,28
ALTADIS -A-	ES★	13,26	....
ATHENS MEDICAL	GR	49,60	....
AUSTRIA TABAK A	AT★	52,25	+ 0,67
BEIERSDORF AG	DE★	67,50	....
BIC /RM	FR★	46,80	− 0,43
BRIT AMER TOBAC	GB	5,15	− 2,13
CASINO GP /RM	FR★	109,50	+ 0,92
CFR UNITS -A-	CH	2376,16	+ 0,39
DELHAIZE	BE★	71	....
ESSILOR INTL /R	FR★	314,90	− 0,03
COLRUYT	BE★	55,85	....
FRESENIUS MED C	DE★	79	+ 0,51
FYFFES	GB	2,24	− 7,89
GALLAHER GRP	GB	4,80	....
GIB	BE★	43,45	....
IMPERIAL TOBACC	GB	9,12	− 0,70
JERONIMO MARTIN	PT★	23,16	....
KESKO -B-	FI★	12,35	....
L'OREAL /RM	FR★	753,50	− 1,44
MODELO CONTINEN	PT★	18,14	....
MORRISON SUPERM	GB	2,24	+ 2,94
HENKEL KGAA VZ	DE★	64	....
RECKITT BENCKIS	GB	10,11	− 2,77
SAFEWAY	GB	3,54	− 1,34
SAINSBURY J. PL	GB	5,41	+ 3,05
SMITH & NEPHEW	GB	3,39	....
STAGECOACH HLDG	GB	2,83	+ 0,57
TESCO PLC	GB	2,83	− 1,12
TNT POST GROEP	NL★	27,40	− 2,14
▶ DJ E STOXX N CY G P		550,42	− 0,52

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
BOOTS CO PLC	GB	9,94	− 0,32
CARREFOUR /RM	FR★	161,80	− 0,12
CASTO.DUBOIS /R	FR★	293,80	+ 1,49
CENTROS COMER P	ES★	15,15	....
CONTINENTE	ES★	18,75	....
DIXONS GROUP PL	GB	22,40	− 0,28
GEHE AG	DE★	36,50	+ 1,39
GREAT UNIV STOR	GB	6,24	− 3,70
GUCCI GROUP	NL★	106,50	− 1,84
HENNES & MAURIT	SE	33,04	....
KARSTADT QUELLE	DE★	38	+ 1,33
KINGFISHER	GB	10,29	− 8,01
MARKS & SPENCER	GB	4,93	− 0,32
METRO	DE★	49,25	− 0,91
NEXT PLC	GB	9,54	− 1,81
PINAULT PRINT./	FR★	235	+ 2,17
RINASCENTE	IT★	5,89	+ 2,26
VALORA HLDG N	CH	275,96	+ 0,34
W.H SMITH GRP	GB	6,87	− 1,61
WOLSELEY PLC	GB	7,31	....
▶ DJ E STOXX RETL P		415,39	+ 0,21

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AEROSPATIALE MA	FR★	21,68	− 0,91
ALCATEL /RM	FR★	219,70	− 0,95
ALTEC SA REG.	GR	24,74	....
ASM LITHOGRAPHY	NL★	107,70	+ 1,89
BAAN COMPANY	NL★	7,94	− 12,27
BARCO	BE★	132	....
BRITISH AEROSP.	GB	....	....
CAP GEMINI /RM	FR★	247	+ 2,87
COLOPLAST B	DK	92,68	....
COLT TELECOM NE	GB	47,69	+ 2,05
DASSAULT SYST./	FR★	60,60	− 0,66
ERICSSON -B-	SE	60,07	....
FINMECCANICA	IT★	1,14	....
GAMBRO -A-	SE	8,66	....
GETRONICS	NL★	70,95	+ 0,78
GN GREAT NORDIC	DK	46,21	+ 1,18
INTRACOM R	GR	43,54	....
LOGICA	GB	24,72	+ 0,98
MERKANTILDATA	NO	11,78	....
MISYS	GB	13,28	+ 3,11
NERA ASA	NO	4,24	....
NOKIA	FI★	174,05	+ 1,99
NYCOMED AMERSHA	GB	6,75	+ 2,93
OCE	NL★	15,88	− 0,13
OLIVETTI	IT★	2,60	+ 3,59
KON. PHILIPS	NL★	135,15	+ 0,30
ROLLS ROYCE	GB	3,73	+ 1,75
SAGE GRP	GB	11,07	+ 3,44
SAGEM	FR★	1651	....
SAP AG	DE★	547	+ 1,11
SAP VZ	DE★	690	+ 1,40
SEMA GROUP	GB	16,35	− 0,20
SIEMENS AG N	DE★	126,70	+ 1,56
SMITHS IND PLC	GB	14,69	....
STMICROELEC SIC	FR★	141	+ 3,83
TECNOST	IT★	3,10	+ 2,99
THOMSON CSF /RM	FR★	34,53	− 1,90
TIETOENATOR	FI★	58	+ 1,05
WILLIAM DEMANT	DK	97,38	....
▶ DJ E STOXX TECH P		806,09	+ 0,77

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 10/01
AEM	IT★	3,80	+ 1,33
ANGLIAN WATER	GB	9,57	+ 0,84
BRITISH ENERGY	GB	6,22	+ 2,64
CENTRICA	GB	2,91	+ 1,68
EDISON	IT★	8,11	− 1,58
ELECTRABEL	BE★	301	....
ELECTRIC PORTUG	PT★	16,71	....
ENDESA	ES★	19,31	....
EVN	AT★	142,01	− 0,82
FORTUM	FI★	4,78	+ 0,21
GAS NATURAL SDG	ES★	21,92	....
IBERDROLA	ES★	13,20	....
ITALGAS	IT★	3,64	+ 1,39
NATIONAL GRID G	GB	7,31	− 0,65
NATIONAL POWER	GB	6,19	+ 0,26
OESTERR ELEKTR	AT★	138,49	+ 0,61
POWERGEN	GB	7,79	+ 1,04
SCOTTISH POWER	GB	7,99	− 0,20
SEVERN TRENT	GB	10,63	+ 1,37
SUEZ LYON EAUX/	FR★	152,40	− 0,52
SYDKRAFT -A-	SE	23,10	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,56	....
THAMES WATER	GB	12,37	− 1,15
FENOSA	ES★	18,30	....
UNITED UTILITIE	GB	10,79	+ 2,12
VIAG	DE★	19,80	+ 0,51
VIVENDI/RM	FR★	90,50	+ 2,90
▶ DJ E STOXX PO SUP P		316,25	+ 0,72

EURO NOUVEAU MARCHÉ

11/01 9 h 46 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 10/01
AIRSPRAY NV	19,80	+ 2,06
ANTONOV	1,05	+ 0,96
C/TAC	9,75	+ 1,56
CARDIO CONTROL	5,10	+ 2
CSS	23,90	....
HITT NV	6,75	− 3,57
INNOCONCEPTS NV	21	....
NEDGRAPHICS HOLD	22,60	+ 0,67
SOPHEON	8,10	+ 0,50
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	6,30	+ 0,80
RING ROSA WT	0,50	....
UCC HOLDING NV	23	+ 0,88

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 10/01
ENVIPCO HLD CT	1,39	....
FARDEM BELGIUM B	22	....
INTERNOC HLD	2	+ 0,50
INTL BRACHYTHER B	14,50	− 2,62
LINK SOFTWARE B	9,50	+ 5,56
PAYTON PLANAR	1,61	+ 0,63
ACCENTIS	7,45	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 10/01
1 & 1 AG & CO.KGAA	227,50	− 1,09
AIXTRON	135,95	+ 0,48
AUGUSTA TECHNOLOGIE	73	+ 1,25
BB BIOTECH ZT-D	73,50	+ 2,97
BB MEDTECH ZT-D	14,20	....
BERTRANDT AG	81,50	− 1,81
BETA SYSTEMS SOFTWA	8,66	+ 1,76
CE COMPUTER EQUIPME	82,40	− 0,72
CE CONSUMER ELECTRO	135,50	+ 2,92
CENIT SYSTEMHAUS	35,90	....
DRILLISCH	6,60	− 1,49
EDEL MUSIC	44,40	+ 5,44
ELSA	65,04	+ 5,81
EM.TV & MERCHANDI	73	+ 2,82
EUROMICRON	18,45	− 0,81
GRAPHISOFT NV	11,60	− 1,11
HOEFT & WESSEL	11,65	− 1,27
HUNZINGER INFORMAT	9,90	− 1,98
INFOMATEC	36,50	+ 1,39
INTERSHOP COMMUNICA	277,80	+ 2,51
KINOWELT MEDIEN	74,50	+ 3,47
LHS GROUP	24,10	− 1,03
LINTEC COMPUTER	85,50	+ 0,12
LOESCH UMWELTSCHUTZ	6,60	....
MENSCH UND MASCHINE	24,30	+ 0,83
MOBILCOM	80,98	+ 0,72
MUEHL PRODUCT & SERV	14,98	+ 3,31
MUEHLBAUER HOLDING	87,88	+ 5,88
PFEIFFER VACU TECH	25,80	+ 0,78
PLENUM	23	....
PSI	33,65	− 0,18
QIAGEN NV	96,50	+ 8,24
REFUGIUM HOLDING AG	7,85	− 0,13
SACHSENRING AUTO	11,25	+ 0,45
SALTUS TECHNOLOGY	17,10	− 2,06
SCM MICROSYSTEMS	56,05	− 1,32
SER SYSTEME	40,80	− 0,12
SERO ENTSORGUNG	5,80	....
SINGULUS TECHNOLOGI	77	+ 0,98
SOFTM SOFTWARE BERA	38	+ 0,53
TDS	17,35	+ 0,29
TECHNOTRANS	39,50	+ 1,28
TELDAFAX	11,60	− 0,85
TELES AG	38,10	+ 7,32
TIPTEL	4,85	+ 1,04
TRANSTEC	40,50	+ 2,79
W.E.T. AUTOMOTIVE S	37,60	+ 0,53
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

LeMonde Job: WMQ1201--0023-0 WAS LMQ1201-23 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:44 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0394 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Société générale** était en hausse de 1,47 % à 220,2 euros, mardi 11 janvier, dans la première heure de cotation à la Bourse de Paris. La banque a annoncé sa prochaine cotation à la Bourse de Tokyo à partir du 1er février. Par ailleurs, le coprésident de la banque espagnole, Banco Santander Central Hispano (BSCH), Emilio Botin, a écarté, lundi, l'éventualité d'une fusion entre les deux groupes.

● L'action **Renault** progressait de 1,28 %, à 50,55 euros, mardi matin, après que son président, Louis Schweitzer, eut affirmé que le groupe ne paiera pas un prix « *illimité* » pour racheter les actifs du constructeur coréen Samsung Motors.

● La valeur **Labeyrie** (foie gras, saumon fumé), gagnait 3,19 %, à 32,3 euros, mardi matin, au lendemain de l'annonce du rachat de Vensy, le leader espagnol du saumon fumé.

● L'action **Vivendi** avançait de 2,73 %, à 90,35 euros, mardi en début de matinée. Selon le quotidien *Wall Street Journal Europe*, le patron du groupe allemand Mannesmann, Klaus Esser, a rencontré Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, alors que se multiplient les rumeurs d'accord entre les deux entreprises pour contrer l'offre de Vodafone AirTouch sur Mannesmann. M. Esser a, de son côté, affirmé lundi soir que Vivendi ne jouerait pas le rôle de chevalier blanc.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 11 JANVIER — **Cours relevés à 9 h 50**

Liquidation : 24 janvier

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	142,50	....	....	....	5,25
CR.LYONNAIS(TP) L	140	142,50	934,74	+ 1,79	5,22
RENAULT (T.P.)	329	334,50	2194,18	+ 1,67	16,10
SAINT GOBAIN(T.P.	169,80	....	....	....	8,24
THOMSON S.A (T.P)	150	150	983,94	....	4,99
ACCOR	47,30	47,79	313,48	+ 1,04	4
AEROSPATIALE MATR	21,88	21,26	139,46	− 2,83	....
AGF	51,70	51,60	338,47	− 0,19	1,14
AIR FRANCE GPE NO	21,25	21,30	139,72	+ 0,24	2,74
AIR LIQUIDE	163,50	165	1082,33	+ 0,92	2,40
ALCATEL	221,80	219,10	1437,20	− 1,22	2
ALSTOM	30,74	31,37	205,77	+ 2,05	0,50
ALTRAN TECHNO. #	177	187	1226,64	+ 5,65	0,69
ATOS CA	167,40	170	1115,13	+ 1,55	....
AVENTIS	59,50	59,15	388	− 0,59	0,61
AXA	132,20	131,20	860,62	− 0,76	1,70
BAIL INVESTIS	129,40	129,40	848,81	....	9,45
BAZAR HOT. VILLE	120	122	800,27	+ 1,67	2,75
BIC	47	47	308,30	....	0,50
BIS	87,05	....	....	....	1,22
B.N.P.	86,60	86,75	569,04	+ 0,17	1,50
BOLLORE	195	195,80	1284,36	+ 0,41	4,12
BONGRAIN	321	323	2118,74	+ 0,62	9,76
BOUYGUES	601,50	623,50	4089,89	+ 3,66	2,59
BOUYGUES OFFS	40,45	40,52	265,79	+ 0,17	0,90
BULL#	7,42	7,48	49,07	+ 0,81	....
BUSINESS OBJECTS	131,90	136,60	896,04	+ 3,56	....
CANAL +	140	148,40	973,44	+ 6	3,20
CAP GEMINI	240,10	243,90	1599,88	+ 1,58	0,84
CARBONE LORRAINE	45,40	45,80	300,43	+ 0,88	0,88
CARREFOUR	162	160	1049,53	− 1,23	4,90
CASINO GUICHARD	108,50	108,80	713,68	+ 0,28	1,27
CASINO GUICH.ADP	72,80	73	478,85	+ 0,27	1,31
CASTORAMA DUB.(LI	289,50	294,40	1931,14	+ 1,69	1,90
C.C.F.	126	126,90	832,41	+ 0,71	1,40
CEGID (LY)	199,90	199	1305,35	− 0,45	3,81
CERUS	8,20	8,25	54,12	+ 0,61	0,15
CGIP	62,90	60,80	398,82	− 3,34	0,80
CHARGEURS	58,60	58,15	381,44	− 0,77	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	59,35	59	387,01	− 0,59	0,76
CHRISTIAN DIOR	227	229	1502,14	+ 0,88	1
CIC -ACTIONS A.	96	95,90	629,06	− 0,10	....
CIMENTS FRANCAIS	68,35	68,20	447,36	− 0,22	1,15
CLARINS	117	118,80	779,28	+ 1,54	1
CLUB MEDITERRANEE	124,50	124,10	814,04	− 0,32	0,69
CNP ASSURANCES	36	35,96	235,88	− 0,11	0,64
COFLEXIP	73,30	76,30	500,50	+ 4,09	1,16
COLAS	228	225	1475,90	− 1,32	4,88
CDE PROV. REGPT.	39,30	39,30	257,79	....	....
CPR	43,75	43,65	286,33	− 0,23	1
CRED.FON.FRANCE	17,84	17,95	117,74	+ 0,62	....
CFF.(FERRAILLES)	37,82	37,85	248,28	+ 0,08	0,57
CREDIT LYONNAIS	42,90	42,65	279,77	− 0,58	....
CS SIGNAUX(CSEE)	48,75	48,85	320,43	+ 0,21	0,84
DAMART	75	75	491,97	....	2,90
DANONE	234,20	234,40	1537,56	+ 0,09	3
DASSAULT-AVIATION	194,70	192	1259,44	− 1,39	6
DASSAULT SYSTEMES	61	61	400,13	....	0,22
DE DIETRICH	56	56,15	368,32	+ 0,27	1,20
DEVEAUX(LY)#	74	75	491,97	+ 1,35	4,95
DEV.R.N-P.CAL LI	14,35	14	91,83	− 2,44	0,20
DMC (DOLLFUS MI)	5,72	5,65	37,06	− 1,22	0,61
DYNACTION	27,50	27,14	178,03	− 1,31	0,50
EIFFAGE	67,75	68,15	447,03	+ 0,59	1,54
ERAMET	58,50	60,20	394,89	+ 2,91	1,14
ERIDANIA BEGHIN	108,10	109,30	716,96	+ 1,11	5,34
ESSILOR INTL	315	313,80	2058,39	− 0,38	3,20
ESSILOR INTL.ADP	330,10	330,20	2165,97	+ 0,03	3,32
ESSO	76	75	491,97	− 1,32	2,29
EURAFRANCE	548	546	3581,53	− 0,36	8,54
EURO DISNEY	0,94	0,94	6,17	....	....
EUROTUNNEL	1,17	1,17	7,67	....	....
FACOM SA	70	70,90	465,07	+ 1,29	1,50
FAURECIA	57,95	57,70	378,49	− 0,43	0,61
FIMALAC SA	119,40	119,80	785,84	+ 0,34	2,75
FIVES-LILLE	82	82,10	538,54	+ 0,12	1,10
FONC.LYON.#	126,30	....	....	....	3
FRANCE TELECOM	121,70	121,70	798,30	....	1
FROMAGERIES BEL	700	700	4591,70	....	9,15
GALERIES LAFAYETT	195	193	1266	− 1,03	2
GAUMONT #	57,10	64,70	424,40	+ 13,31	0,57
GAZ ET EAUX	52	52,60	345,03	+ 1,15	0,84
GECINA	108,90	109	714,99	+ 0,09	3,06
GEOPHYSIQUE	52,25	53	347,66	+ 1,44	1,22
GFI INFORMATIQUE	127	129	846,18	+ 1,57	0,61
GRANDVISION	28,61	29	190,23	+ 1,36	0,20
GROUPE ANDRE S.A.	171,50	172	1128,25	+ 0,29	0,99
GASCOGNE	83,50	83,20	545,76	− 0,36	2,50
GR.ZANNIER (LY) #	42,11	41,50	272,22	− 1,45	0,50
GROUPE GTM	100,60	99,50	652,68	− 1,09	1,50
GROUPE PARTOUCHE	85	84,50	554,28	− 0,59	1,52
GUILBERT	135,10	137	898,66	+ 1,41	2,52
GUYENNE GASCOGNE	456	449	2945,25	− 1,54	5,50
HACHETTE FILI.MED	65,20	69,30	454,58	+ 6,29	2,52
HAVAS ADVERTISING	393,30	406	2663,19	+ 3,23	2,60
IMERYS(EX.IMETAL)	152	152,20	998,37	+ 0,13	2,82
IMMEUBLES DE FCE	17,52	17,65	115,78	+ 0,74	0,27
INFOGRAMES ENTER.	35	36,10	236,80	+ 3,14	....
INGENICO	52	52,40	343,72	+ 0,77	0,16
ISIS	63	62,60	410,63	− 0,63	2,16
KLEPIERRE COMP.FI	96	97	636,28	+ 1,04	2,29
LABINAL	112,40	112,50	737,95	+ 0,09	4,70
LAFARGE	110,50	108,30	710,40	− 1,99	1,83
LAGARDERE	60,75	64,70	424,40	+ 6,50	0,78
LAPEYRE	69,80	69,70	457,20	− 0,14	0,96
LEBON (CIE)	52,95	....	....	....	1,22
LEGRAND	244	253	1659,57	+ 3,69	0,85
LEGRAND ADP	143	145,40	953,76	+ 1,68	1,36
LEGRIS INDUST.	44,50	43,10	282,72	− 3,15	1
LOCINDUS	108,50	111,40	730,74	+ 2,67	7,50
L'OREAL	764,50	746	4893,44	− 2,42	2,82
LVMH MOET HEN.	400,20	408,80	2681,55	+ 2,15	1
MARINE WENDEL	204	203,50	1334,87	− 0,25	3,60
METALEUROP	7,69	7,68	50,38	− 0,13	0,61
MICHELIN	41,60	41,17	270,06	− 1,03	0,64
MONTUPET SA	37,95	37,55	246,31	− 1,05	0,46
MOULINEX	9,71	9,71	63,69	....	0,61
NATEXIS BQ POP.	70,20	70,90	465,07	+ 1	1,68
NEOPOST	42,50	43,20	283,37	+ 1,65	....
NORBERT DENTRES.#	20,80	20,70	135,78	− 0,48	0,36
NORD-EST	27,97	27,97	183,47	....	0,84
NORDON (NY)	67	68	446,05	+ 1,49	....
NRJ #	668	710	4657,29	+ 6,29	1,27
OLIPAR	9,10	....	....	....	....
PECHINEY ACT ORD	78,85	77,50	508,37	− 1,71	0,80
PENAUILLE POLY.CB	441	447	2932,13	+ 1,36	1,45
PERNOD-RICARD	57,35	58,25	382,09	+ 1,57	0,78
PEUGEOT	229,30	229,70	1506,73	+ 0,17	1,50
PINAULT-PRINT.RED	230	235,20	1542,81	+ 2,26	1,44
PLASTIC OMN.(LY)	118,70	118,80	779,28	+ 0,08	1,52
PROMODES	942,50	940	6166	− 0,27	3
PUBLICIS #	348	349,50	2292,57	+ 0,43	1,22
REMY COINTREAU	22,01	22,01	144,38	....	0,70
RENAULT	49,91	50,60	331,91	+ 1,38	0,76
REXEL	93	92,30	605,45	− 0,75	1,14
RHODIA	23,45	23,35	153,17	− 0,43	0,20
ROCHETTE (LA)	6,68	6,60	43,29	− 1,20	0,18
ROYAL CANIN	75	76,75	503,45	+ 2,33	0,66
RUE IMPERIALE (LY	1864	....	....	....	20,28
SADE (NY)	37,75	38	249,26	+ 0,66	1,91
SAGEM S.A.	674	725,50	4758,97	+ 7,64	....
SAINT-GOBAIN	187	185,20	1214,83	− 0,96	3,20
SALVEPAR (NY)	75	74,55	489,02	− 0,60	2,82
SANOFI SYNTHELABO	38,65	38,48	252,41	− 0,44	....
SAUPIQUET (NS)	91,50	91,50	600,20	....	1,52
SCHNEIDER ELECTRI	76,80	77,25	506,73	+ 0,59	1,15
SCOR	48	48	314,86	....	1,70
S.E.B.	78,75	78	511,65	− 0,95	1,90
SEITA	41,25	41,40	271,57	+ 0,36	5
SELECTIBANQUE	13,20	13,20	86,59	....	0,91
SGE	46	47,67	312,69	+ 3,63	1,40
SIDEL	100,50	101,30	664,48	+ 0,80	0,92
SILIC CA	164,90	165	1082,33	+ 0,06	6
SIMCO	79,50	79,50	521,49	....	2,36
SKIS ROSSIGNOL	15,80	15,93	104,49	+ 0,82	0,15
SOCIETE GENERALE	217	218,10	1430,64	+ 0,51	....
SODEXHO ALLIANCE	159,50	159,50	1046,25	....	1,34
SOGEPARC (FIN)	81	....	....	....	2,60
SOMMER-ALLIBERT	29,50	29,30	192,20	− 0,68	0,70
SOPHIA EX.SFI	26,50	26,10	171,20	− 1,51	2,61
SOPRA #	96,80	100	655,96	+ 3,31	0,53
SPIR COMMUNIC. #	74,80	75,40	494,59	+ 0,80	2,60
SR TELEPERFORMANC	215	221	1449,66	+ 2,79	0,88
SUEZ LYON.DES EAU	153,20	152,30	999,02	− 0,59	....
TF1	549,50	535	3509,37	− 2,64	3,35
TECHNIP	110	111,40	730,74	+ 1,27	2,45
THOMSON-CSF	35,20	34,45	225,98	− 2,13	0,55
THOMSON MULTIMEDI	49	53,35	349,95	+ 8,88	....
TOTAL FINA SA	121,10	120,70	791,74	− 0,33	2
TRANSICIEL #	122	124,60	817,32	+ 2,13	0,91
UNIBAIL	131,40	132,50	869,14	+ 0,84	4,73
UNILOG	98,50	111,50	731,39	+ 13,20	2,20
UNION ASSUR.FDAL	114	114	747,79	....	3,35
USINOR	19,80	19,40	127,26	− 2,02	0,48
VALEO	80,90	79,05	518,53	− 2,29	1
VALLOUREC	47,12	46,78	306,86	− 0,72	1,14
VIA BANQUE	27,10	....	....	....	0,61
VIVENDI	87,95	90,10	591,02	+ 2,44	2,75
WORMS (EX.SOMEAL)	16,20	16,19	106,20	− 0,06	0,40
ZODIAC	206	206,70	1355,86	+ 0,34	2,60
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	149,60	151,40	993,12	+ 1,20	0,19
A.T.T. #	50,25	50	327,98	− 0,50	0,18
BARRICK GOLD #	17,04	17,08	112,04	+ 0,23	0,07
CROWN CORK ORD. #	22,84	....	....	....	0,20
DE BEERS #	29,35	30,10	197,44	+ 2,56	0,11
DU PONT NEMOURS #	68,70	67,50	442,77	− 1,75	0,29
ERICSSON #	60,20	61	400,13	+ 1,33	0,16
FORD MOTOR #	54	52,50	344,38	− 2,78	0,40
GENERAL ELECTR. #	149,80	147,50	967,54	− 1,54	0,35
GENERAL MOTORS #	74,50	74	485,41	− 0,67	0,41
HITACHI #	14,90	15,18	99,57	+ 1,88	0,02
I.B.M.	115,20	115	754,35	− 0,17	0,10
ITO YOKADO #	101	100	655,96	− 0,99	0,09
MATSUSHITA	26,50	26,60	174,48	+ 0,38	0,03
MC DONALD'S	39,80	39,65	260,09	− 0,38	0,04
MERK AND CO	72,70	70,15	460,15	− 3,51	0,24
MITSUBISHI CORP.#	7,97	7,34	48,15	− 7,90	0,02
MORGAN J.P.#	122	118,80	779,28	− 2,62	0,85
NIPP. MEATPACKER#	11,10	11,60	76,09	+ 4,50	0,09
PHILIP MORRIS#	23,40	23,40	153,49	....	0,40
PROCTER GAMBLE	113,60	111,80	733,36	− 1,58	0,25
SEGA ENTERPRISES	36	37,50	245,98	+ 4,17	0,08
SCHLUMBERGER#	56,55	57,30	375,86	+ 1,33	0,19
SONY CORP.#RGA	234	244,40	1603,16	+ 4,44	0,13
SUMITOMO BANK #	13,73	13,11	86	− 4,52	0,02

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 10 JANVIER

Cours relevés à 17 h 35

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	14,50	95,11	+ 5,45
AB SOFT	10,30	67,56	+ 6,19
ACCESS COMME	82,85	543,46	+ 3,56
ALGORIEL#	23	150,87	+ 6,73
ALPHAMEDIA	12	78,71	− 7,69
ALPHA MOS	7,35	48,21	+ 7,30
ALTAMIR & CI	190,10	1246,97	− 2,01
ALTAMIR BS 9 ♦	11,05	72,48	....
ALDETA	5,10	33,45	+ 0,20
ALTI #	88	577,24	+ 11,53
A NOVO	159,50	1046,25	+ 1,92
ASTRA	1,79	11,74	....
ATN ♦	5,50	36,08	....
AUTOMA TECH	20,10	131,85	− 4,29
AVENIR TELEC	224	1469,34	+ 17,89
BARBARA BUI	7,99	52,41	+ 11,59
BELVEDERE	86	564,12	+ 2,38
BIODOME #	18,90	123,98	+ 5
BOURSE DIREC	25,15	164,97	+ 10,31
BRIME TECHNO	45,10	295,84	+ 4,88
BVRP EX DT S	79	518,21	+ 17,91
BVRP ACT.NOU ♦	53,95	353,89	....
CAC SYSTEMES	8,70	57,07	+ 1,05
CAST	22,89	150,15	+ 3,81
CEREP	21	137,75	+ 13,51
CEREP ACT.NO ♦	15	98,39	....
CHEMUNEX #	0,56	3,67	....
COHERIS ATIX	174	1141,37	+ 7,74
CMT MEDICAL	10,79	70,78	− 0,09
COIL	49,50	324,70	+ 5,32
CONSODATA #	44,50	291,90	+ 4,71
CROSS SYSTEM	257	1685,81	+ 9,83
CRYO INTERAC	44,67	293,02	+ 6,36
CYBER PRES.P	26,50	173,83	....
CYRANO #	7,31	47,95	+ 0,14
DESK #	10,41	68,29	− 5,36
DESK BS 98 ♦	0,46	3,02	....
DEVOTEAM #	82	537,88	+ 20,06
DMS #	9,95	65,27	+ 4,74
DURAND ALLIZ	4,74	31,09	+ 5,10
DURAN DUBOI	127	833,07	+ 7,45
DURAN DUBOIS ♦	125	819,95	....
EFFIK #	21,90	143,65	+ 4,29
EGIDE #	64,95	426,04	+ 4,76
ESKER	41,40	271,57	+ 2,96
EUROFINS SCI	108,90	714,34	+ 10,67
EURO.CARGO S.	8,40	55,10	+ 5
EUROPSTAT #	469	3076,44	+ 4,69
FABMASTER # ♦	17	111,51	....
FI SYSTEM #	335	2197,46	+ 13,95
FLOREANE MED	10,60	69,53	+ 7,07
GENERIX #	66,10	433,59	+ 5,76
GENESYS #	32	209,91	+ 1,33
GENSET	64,90	425,72	+ 10
GL TRADE #	24,50	160,71	+ 9,38
GROUPE D #	55	360,78	....
GUILLEMOT #	88,10	577,90	− 2
GUYANOR ACTI	0,41	2,69	....
HF COMPANY	105,50	692,03	+ 3,43
HIGH CO.	63,60	417,19	+ 6
HOLOGRAM IND	84	551	+ 7,69
IDP	3,20	20,99	+ 23,08
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	13,15	86,26	− 2,59
ILOG #	23,80	156,12	+ 8,68
IMECOM GROUP	6,03	39,55	+ 9,24
INFOSOURCES	76,65	502,79	+ 11,33
INFOSOURCE B ♦	24,95	163,66	....
INFOTEL #	59	387,01	+ 1,20
INTEGRA NET	130	852,74	+ 5,26
INTERCALL #	39,50	259,10	+ 8,52
IPSOS #	72,80	477,54	+ 1,11
IT LINK	20,50	134,47	+ 3,43
KALISTO ENTE	80	524,77	+ 14,29
LEXIBOOK #	17,40	114,14	+ 2,35
JOLIEZ-REGOL	7,90	51,82	+ 7,48
JOLIEZ-REGOL ♦	0,18	1,18	....
LACIE GROUP	7,70	50,51	− 2,04
MEDIDEP #	23	150,87	+ 0,88
METROLOGIC G	183	1200,40	+ 1,67
MILLE AMIS #	7,60	49,85	− 0,13
MILLE AMIS B ♦	0,68	4,46	....
MONDIAL PECH	8	52,48	+ 3,63
NATUREX	9,21	60,41	+ 1,21
NICOX	43,10	282,72	− 6,30
OLITEC	62,50	409,97	+ 5,49
OXIS INTL RG	1,84	12,07	+ 8,24
PERFECT TECH	27	177,11	+ 6,72
PHONE SYS.NE	19,35	126,93	+ 20,94
PICOGIGA	33,50	219,75	+ 6,35
PROSODIE #	262,40	1721,23	− 2,42
PROLOGUE SOF	77,50	508,37	+ 1,84
PROXIDIS	2,19	14,37	+ 4,29
QUANTEL	4,05	26,57	+ 1,25
APPLIGENE ON	2,49	16,33	+ 4,62
R2I SANTE	40	262,38	....
RADOUX INTL	43	282,06	+ 7,23
RECIF #	30	196,79	+ 5,26
REPONSE #	32,92	215,94	+ 15,51
REGINA RUBEN	9,50	62,32	....
RIGIFLEX INT	27	177,11	+ 3,81
SAVEURS DE F	16,50	108,23	....
GUILLEMOT BS	18,99	124,57	+ 8,51
SILICOMP #	36	236,14	+ 0,84
SERP RECYCLA	9,07	59,50	....
SOI TEC SILI	122,50	803,55	+ 1,24
STACI #	44	288,62	+ 0,46
STELAX	0,70	4,59	+ 16,67
SYNELEC #	29,90	196,13	+ 6,79
SYSTAR NOM.	141,50	928,18	+ 20,94
TEL.RES.SERV.	33,90	222,37	+ 5,94
LA TETE D.L.	1,85	12,14	+ 3,35
THERMATECH I	32	209,91	+ 4,99
TITUS INTERA	48,09	315,45	+ 6,87
TITUS INTER. ♦	32,40	212,53	....
TITUS INTER. ♦	43,50	285,34	....
TITUS INTER.	13	85,27	+ 30
TRANSGENE #	39,50	259,10	+ 14,16
UNION TECHNO	0,35	2,30	....
VALTECH	94,60	620,54	+ 2,83
V CON TELEC.	11,40	74,78	+ 3,64
VISIODENT #	38,50	252,54	+ 12,24
WAVECOM #	81,50	534,60	− 2,98
WESTERN TELE	9,99	65,53	+ 1,42

SECOND MARCHÉ

MARDI 11 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 50**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALES GPE EX.	23,51	154,22	+ 0,04
ALGECO #	80	524,77	+ 0,63
ALTEN #	165	1082,33	+ 4,36
APRIL S.A.#(	121,10	794,36	− 2,57
ARKOPHARMA #	70	459,17	....
ASSUR.BQ.POP ♦	97,50	639,56	....
ASSYSTEM #	42,60	279,44	+ 0,12
AUBAY TECHNO	122,60	804,20	+ 4,97
BENETEAU CA#	328	2151,54	+ 0,92
BOIRON (LY)#	58,95	386,69	− 0,08
BOIZEL CHANO	85,95	563,80	− 0,06
BONDUELLE	18,30	120,04	+ 0,05
BQUE TARNEAU ♦	79,30	520,17	....
BRICE	56,70	371,93	+ 1,25
BRICORAMA #	84	551	− 1,18
BRIOCHE PASQ	94	616,60	+ 1,08
BUFFALO GRIL	22,10	144,97	− 1,78
C.A. MIDI CC ♦	62	406,69	....
C.A. PARIS I	149,10	978,03	− 1,26
C.A. SOMME C	57,20	375,21	+ 0,35
C.A.LOIRE/H. ♦	47,50	311,58	....
CEGEDIM # ♦	85	557,56	....
CIE FIN.ST-H ♦	74,50	488,69	....
CR.AG.SUD RH. ♦	62	406,69	....
CROMETAL ♦	49,10	322,07	....
DECAN GROUPE ♦	45,50	298,46	....
DU PAREIL AU	72	472,29	....
ENTRELEC CB	59,50	390,29	+ 0,85
ENTREPRISE I	107,40	704,50	− 0,09
ETAM DEVELOP	25	163,99	− 0,52
EUROP.EXTINC	39	255,82	− 0,38
EUROPEENNE C	122,50	803,55	....
EXEL INDUSTR	62	406,69	....
EXPAND S.A.	35,16	230,63	+ 0,46
EXPLOIT.PARC ♦	110	721,55	....
FACTOREM ♦	154	1010,17	....
FINATIS(EX.L ♦	112,90	740,58	....
FININFO ♦	282	1849,80	....
FLO (GROUPE)	38,50	252,54	+ 0,79
FRAIKIN 2#	81	531,33	....
GAUTIER FRAN	51,20	335,85	+ 0,10
GENERALE LOC ♦	63,20	414,56	....
GEODIS	66,80	438,18	....
GFI INDUSTRI	23,10	151,53	− 0,43
GO SPORT ♦	67	439,49	....
GRAND MARNIE ♦	5440	35684,06	....
GROUPE BOURB ♦	58,50	383,73	....
GROUPE J.C.D.	72,50	475,57	− 1,36
GUY DEGRENNE	36,20	237,46	− 4,59
GUYOMARC H N	61	400,13	....
HERMES INTL	136,70	896,69	− 0,58
HUREL DUBOIS ♦	139	911,78	....
HYPARLO #(LY	39,90	261,73	− 2,68
I.C.C.# ♦	34,50	226,31	....
IMS(INT.META	9,39	61,59	+ 1,51
INFO REALITE	31,80	208,59	....
INTER PARFUM	55,90	366,68	+ 1,64
IPO (NS) # ♦	49,10	322,07	....
JET MULTIMED	468,30	3071,85	+ 5
L.D.C.	90,50	593,64	+ 0,56
LATECOERE #	103,20	676,95	+ 1,18
LAURENT-PERR	38,60	253,20	....
LECTRA SYST.	6,05	39,69	− 0,82
LOUIS DREYFU	15,70	102,99	+ 0,64
LVL MEDICAL	36	236,14	+ 0,28
M6-METROPOLE	487	3194,51	+ 4,96
MANITOU #	66,95	439,16	− 1,40
MANUTAN INTE	66	432,93	− 2,22
MARC ORIAN ♦	88	577,24	....
MARIONNAUD P.	74	485,41	− 1,14
MECATHERM #	40	262,38	+ 0,25
MICHEL THIER ♦	155	1016,73	....
NAF-NAF #	15,50	101,67	− 1,27
ONET #	157,70	1034,44	− 0,19
PIERRE VACAN	30,01	196,85	− 0,40
POCHET ♦	73	478,85	....
RADIALL #	84	551	....
RALLYE(CATHI	65,90	432,28	+ 3,29
RODRIGUEZ GR ♦	78,30	513,61	....
RUBIS #	24,85	163,01	+ 0,77
S.T. DUPONT	12,75	83,63	+ 0,39
SABATE SA #	123,10	807,48	+ 0,90
SECHE ENVIRO	57	373,90	+ 1,42
SEGUIN MOREA	85,15	558,55	− 0,18
SERVICES ET ♦	68	446,05	....
SIDERGIE	152	997,05	+ 1,33
SIPAREX (LY)	29	190,23	....
SODICE EXP.(♦	124,90	819,29	....
STEF-TFE #	48,50	318,14	....
STERIA GROUP	121,10	794,36	− 0,33
SYLEA	48,90	320,76	+ 2,73
SYLIS #	250	1639,89	....
TRIGANO	91,50	600,20	+ 0,66
UBI SOFT ENT	202,50	1328,31	− 0,44
UNION FIN.FR	119,90	786,49	+ 0,08
VILMOR.CLAUS	79,40	520,83	+ 2,32
VIRBAC	57,05	374,22	− 2,81
VRANKEN MONO.	46,50	305,02	....
WALTER #	101,90	668,42	+ 1,80
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 10 janvier**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,34	185,90	05/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	29,58	194,03	05/01
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	147,55	967,86	10/01
BNP ACTIONS FRANCE	187,61	1230,64	10/01
BNP ACT. MIDCAP EURO	155,94	1022,90	10/01
BNP ACT. MIDCAP FR.	53,73	352,45	10/01
BNP ACTIONS MONDE	211,69	1388,60	10/01
BNP ACTIONS PEA EURO	234,65	1539,20	10/01
BNP ÉP. PATRIMOINE	33,24	218,04	10/01
BNP ÉPARGNE RETRAITE	37,39	245,26	10/01
BNP MONÉ COURT TERME	2320,96	15224,50	10/01
BNP MONÉTAIRE C	877,74	5757,60	10/01
BNP MONÉTAIRE D	796,06	5221,81	10/01
BNP MONÉ PLACEMENT C	12787,47	83880,30	10/01
BNP MONÉ PLACEMENT D	11461,36	75181,59	10/01
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1759,81	11543,60	10/01
BNP MONÉ TRÉSORIE	144835,53	950058,80	10/01
BNP OBLIG. CT	165,49	1085,54	10/01
BNP OBLIG. LT	34,13	223,88	10/01
BNP OBLIG. MONDE	180,33	1182,89	10/01
BNP OBLIG. MT C	140,58	922,14	10/01
BNP OBLIG. MT D	133,84	877,93	10/01
BNP OBLIG. REVENUS	161,38	1058,58	10/01
BNP OBLIG. SPREADS	167,68	1099,91	10/01
BNP OBLIG. TRÉSOR	1819,38	11934,35	10/01
BNP SECT. IMMOBILIER	141,50	928,18	10/01
BPAM			
BP NOUV. ÉCONOMIE	267,82	1756,78	06/01
BP OBLIG. EUROPE	46,73	306,53	07/01
BP SÉCURITÉ	95363,95	625546,51	10/01
FRUCTI EURO 50	122,63	804,40	07/01
FRUCTIFRANCE C	96,31	631,75	09/01
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	215,59	1414,18	09/01
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	446,58	2929,37	05/01
NORD SUD DÉVELOP. D	379,98	2492,51	05/01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	59,83	392,46	10/01
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	80,98	531,19	10/01
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,05	138,08	10/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,36	264,74	10/01
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	54,41	356,91	10/01
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	50,54	331,52	10/01
ÉCUR. EXPANSION C	13683,10	89755,25	10/01
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,30	257,79	10/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	62,04	406,96	10/01
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	210,30	1379,48	10/01
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	184,91	1212,93	10/01
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	161,74	1060,94	10/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	273,06	1791,16	10/01
ÉPARCOURT-SICAV D	28,34	185,90	10/01
GÉOPTIM C	2087,24	13691,40	10/01
HORIZON C	567,73	3724,06	10/01
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,93	97,93	10/01
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,45	245,66	10/01
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,42	212,66	10/01
ÉCUREUIL VITALITÉ C	45,99	301,67	10/01
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	51,34	336,77	10/01
ATOUT ASIE	27,45	180,06	10/01
ATOUT CROISSANCE	498,64	3270,86	10/01
ATOUT FONCIER	328,14	2152,46	10/01
ATOUT FRANCE EUROPE	237,56	1558,29	10/01
ATOUT FRANCE MONDE	56,88	373,11	10/01
ATOUT FUTUR C	242,51	1590,76	10/01
ATOUT FUTUR D	224,57	1473,08	10/01
ATOUT SÉLECTION	120,06	787,54	10/01
COEXIS	317,12	2080,17	10/01
DIÈZE	481,65	3159,42	10/01
EURODYN	658,52	4319,61	10/01
INDICIA EUROLAND	144,23	946,09	07/01
INDICIA FRANCE	494,92	3246,46	07/01
INDOCAM CONVERT. C	271	1777,64	10/01
INDOCAM CONVERT. D	239,58	1571,54	10/01
INDOCAM EUR. NOUV.	2536,02	16635,20	07/01
INDOCAM HOR. EUR. C	184,56	1210,63	10/01
INDOCAM HOR. EUR. D	162,89	1068,49	10/01
INDOCAM MULTI OBLIG.	149,37	979,80	10/01
INDOCAM ORIENT C	44,90	294,52	07/01
INDOCAM ORIENT D	40,04	262,65	07/01
INDOCAM UNIJAPON	227,89	1494,86	10/01
INDOCAM STR. 5-7 C	312,79	2051,77	10/01
INDOCAM STR. 5-7 D	214,09	1404,34	10/01
MONÉDYN	1553,04	10187,27	07/01
MONÉ.J C	1928,75	12651,77	11/01
MONÉ.J D	1747,99	11466,06	11/01
OBLIFUTUR C	90,77	595,41	10/01
OBLIFUTUR D	80,73	529,55	10/01
ORACTION	226,44	1485,35	10/01
REVENU-VERT	171,71	1126,34	10/01
INDICIA MEDIAN	19,11	125,35	07/01
SYNTHÉSIS	3044,59	19971,20	10/01
UNIVERS ACTIONS	69,35	454,91	10/01
MONÉ ASSOCIATIONS	182,06	1194,24	11/01
UNIVAR C	200,73	1316,70	11/01
UNIVAR D	183,74	1205,26	11/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	37,24	244,28	10/01
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	343,46	2252,95	06/01
MASTER ACTIONS	52,50	344,38	06/01
MASTER OBLIGATIONS	28,28	185,50	06/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	22,33	146,48	07/01
OPTALIS DYNAMIQ. D	21,74	142,61	07/01
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,22	132,63	07/01
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,28	126,47	07/01
OPTALIS EXPANSION C	20,38	133,68	07/01
OPTALIS EXPANSION D	20,29	133,09	07/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,53	114,99	07/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,37	107,38	07/01
PACTE SOL. LOGEM.	74,46	488,43	04/01
PACTE VERT T. MONDE	79,09	518,80	04/01
CIC BANQUES			
FRANCIC	42,07	275,96	10/01
FRANCIC PIERRE	31,90	209,25	10/01
EUROPE RÉGIONS	67,14	440,41	10/01
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,10	1102,66	10/01
AURECIC	86,88	569,90	10/01
CAPITAL AVENIR	319,63	2096,64	10/01
CICAMONDE	37,26	244,41	10/01
CONVERTICIC	86,01	564,19	10/01
EPARCIC	800,43	5250,48	10/01
EUROCIC LEADERS	529,37	3472,44	10/01
MENSUELCIC	1442,78	9464,02	10/01
OBLICIC MONDIAL	662,82	4347,81	07/01
OBLICIC RÉGIONS	175,24	1149,50	07/01
RENTACIC	23,99	157,36	10/01
SECURICIC	367,16	2408,41	10/01
SECURICIC D	326,12	2139,21	10/01
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	212,77	1395,68	10/01
LION 20000 C/3 11/06/99	922,07	6048,38	07/01
LION 20000 D/3 11/06/99	822,67	5396,36	07/01
SICAV 5000	204,12	1338,94	10/01
SLIVAFRANCE	353,86	2321,17	10/01
SLIVARENTE	39,15	256,81	10/01
SLIVINTER	202,89	1330,87	10/01
TRILION	741,58	4864,45	10/01
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	217,35	1425,72	10/01
ACTILION DYNAMIQUE D *.	213,89	1403,03	10/01
ACTILION ÉQUILIBRE C *	192,66	1263,77	10/01
FFACTILION ÉQUILIBRE D	188,96	1239,50	10/01
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	187,61	1230,64	10/01
ACTILION PRUDENCE C *	172,77	1133,30	07/01
ACTILION PRUDENCE D *	169,35	1110,86	07/01
INTERLION	210,61	1381,51	10/01
LION ACTION EURO	116,56	764,58	10/01
LION PEA EURO	113,68	745,69	10/01
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	26,75	175,47	10/01
CM FRANCE ACTIONS	42,83	280,95	10/01
CM MID. ACT. FRANCE	35,80	234,83	10/01
CM MONDE ACTIONS	403,33	2645,67	10/01
CM OBLIG. LONG TERME	98,58	646,64	10/01
CM OPTION DYNAM.	34,87	228,73	10/01
CM OPTION ÉQUIL.	52,08	341,62	10/01
CM OBLIG. COURT TERME	151,44	993,38	10/01
CM OBLIG. MOYEN TERME	307,40	2016,41	10/01
CM OBLIG. QUATRE	160,44	1052,42	10/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,18	119,25	10/01
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	153,60	1007,55	07/01
ASIE 2000	108,40	711,06	07/01
NOUVELLE EUROPE	260,03	1705,68	07/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3239,66	21250,78	05/01
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	307,77	2018,84	06/01
ST-HONORÉ FRANCE	56,93	373,44	07/01
ST-HONORÉ PACIFIQUE	143,77	943,07	07/01
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	222,08	1456,75	07/01
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	309,40	2029,53	06/01
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	110,82	726,93	07/01
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	86,72	568,85	06/01
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	295,50	1938,35	10/01
STRATÉGIE IND. EUROPE	249,80	1638,58	07/01
STRATÉGIE RENDEMENT	324,47	2128,38	07/01
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	29,57	193,97	10/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	29,30	192,20	10/01
AMPLITUDE EUROPE C	43,92	288,10	10/01
AMPLITUDE EUROPE D	42,90	281,41	10/01
AMPLITUDE MONDE C	299,42	1964,07	10/01
AMPLITUDE MONDE D	274,26	1799,03	10/01
AMPLITUDE PACIFIQUE C	27,07	177,57	10/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	26,67	174,94	10/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	53,09	348,25	10/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	134,75	883,90	10/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	40,88	268,16	10/01
GÉOBILYS C	106,40	697,94	10/01
GÉOBILYS D	98,98	649,27	10/01
INTENSYS C	19,24	126,21	10/01
INTENSYS D	17,16	112,56	10/01
KALEïS DYNAMISME C	249,54	1636,88	10/01
KALEIS DYNAMISME D	244,52	1603,95	10/01
KALEïS ÉQUILIBRE C	205,90	1350,62	10/01
KALEIS ÉQUILIBRE D	200,85	1317,49	10/01
KALEïS SÉRÉNITÉ C	186,18	1221,26	10/01
KALEIS SÉRÉNITÉ D	181,19	1188,53	10/01
LATITUDE C	24,05	157,76	10/01
LATITUDE D	20,95	137,42	10/01
OBLITYS D	102,44	671,96	10/01
PLÉNITUDE D PEA	49,06	321,81	10/01
POSTE GESTION C	2432,67	15957,27	10/01
POSTE GESTION D	2275,19	14924,27	10/01
POSTE PREMIÈRE SI	6623,79	43449,21	10/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39151,51	256817,07	10/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8309,57	54507,21	10/01
REVENUS TRIMESTR. D	777,64	5100,98	10/01
THÉSORA C	169,05	1108,90	10/01
THÉSORA D	145,67	955,53	10/01
TRÉSORYS C	43909,25	288025,80	10/01
SOLSTICE D	356,54	2338,75	10/01
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	82,76	542,87	10/01
POSTE EUROPE D	80,10	525,42	10/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	175,35	1150,22	10/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	164,41	1078,46	10/01
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,35	1019,03	10/01
CADENCE 2 D	155,47	1019,82	10/01
CADENCE 3 D	153,67	1008,01	10/01
INTEROBLIG C	51,80	339,79	10/01
INTERSÉLECTION FR. D	89,49	587,02	10/01
SÉLECT DÉFENSIF C	187	1226,64	10/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	270,09	1771,67	10/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	176,73	1159,27	10/01
SÉLECT PEA 3	178,10	1168,26	10/01
SG FRANCE OPPORT. C	525,44	3446,66	10/01
SG FRANCE OPPORT. D	493,97	3240,23	10/01
SOGENFRANCE C	568,76	3730,82	10/01
SOGENFRANCE D	514,26	3373,32	10/01
SOGEOBLIG C	102,03	669,27	10/01
SOGÉPARGNE D	44,37	291,05	10/01
SOGEPEA EUROPE	280,61	1840,68	10/01
SOGINTER C	93,43	612,86	10/01
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	19,83	130,08	07/01
DÉCLIC ACTIONS FRANC	59,24	388,59	07/01
DÉCLIC ACTIONS INTER.	49,96	327,72	07/01
DÉCLIC BOURSE PEA	59	387,01	07/01
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,54	115,05	07/01
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,46	107,97	07/01
DÉCLIC PEA EUROPE	22,61	148,31	07/01
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	73,19	480,09	07/01

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

LeMonde Job: WMQ1201--0024-0 WAS LMQ1201-24 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 08:56 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0395 Lcp:700 CMYK

SCIENCES **Un tiers de la population mondiale éprouve des difficultés pour s'approvisionner en eau potable. ● LA NÉGOCIATION israélo-palestinienne sur la maîtrise des ressources hydriques du plateau du Golan témoigne de l'acuité du problème. Pourtant, l'eau douce est abondante à l'échelle de la planète, même si elle est très inégalement répartie. Une meilleure gestion pourrait permettre d'éviter le pire. ● LES OCÉANS sont une ressource inépuisable pour les régions les plus arides et 12 500 unités de dessalement assurent déjà 1 % de la production mondiale d'eau potable. Leur coût est en baisse, grâce aux progrès réalisés. ● TROIS FRANÇAIS ont inventé un nouveau procédé de distillation et des avancées sont attendues dans la technique concurrente, l'osmose inverse. Selon les experts, le marché du dessalement pourrait doubler d'ici à 2020.**

Les techniques de dessalement de l'eau de mer sont en plein essor

Grâce aux progrès réalisés dans la conception des membranes semi-poreuses et à la mise au point de techniques de distillation moins gourmandes en énergie, l'eau potable tirée des océans devient plus abordable. D'autres avancées importantes sont attendues dans ce secteur

1,4 MILLIARD d'habitants de la planète ne disposent pas, aujourd'hui, d'une eau *« propre et saine »*. Si l'on en croit le dernier rapport des Nations unies sur le sujet, leur nombre devrait être de 2,3 milliards en 2025. Les négociations menées actuellement entre Israéliens et Palestiniens sur la maîtrise des ressources hydriques du plateau du Golan témoignent de l'acuité du problème. Mais ces dernières risquent de ne pas suffire aux besoins de la région. Après deux années consécutives de sécheresse, en 1998 et 1999, le gouvernement israélien envisage de créer une unité de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de production de 50 millions de mètres cubes par an.

Les océans constituent, en effet, une réserve inépuisable d'eau potable dont le coût, jadis très élevé, est en baisse constante. Aristote l'avait déjà remarqué trois siècles avant notre ère : *« Lorsque l'eau de mer s'évapore, elle devient douce, et sa saveur, une fois condensée, n'est pas salée. »* Le moyen le plus classique et le plus ancien pour rendre l'eau de mer buvable est la distillation. C'est ce procédé de base, industrialisé au début du XXe siècle, qui équipe aujourd'hui 70 % des usines de dessalement dans le monde. Le reste est assuré par un procédé plus sophistiqué, l'osmose inverse.

Mais la distillation est gourmande en énergie : pour vaporiser un kilogramme d'eau, il faut, à pression atmosphérique, fournir 540 kilocalories. Au fil des années, les perfectionnements techniques ont néanmoins permis d'en diminuer la consommation énergétique, et donc le prix du mètre cube d'eau dessalée. Plusieurs versions ont été développées, et deux d'entre elles s'imposent actuellement. Le système « multi-flash », par détentes successives, est utilisé dans les très grandes unités de dessalement, souvent couplées à une centrale thermique. Une autre technologie, la distillation à effets multiples, consiste à installer plusieurs évaporateurs-condensateurs en série, ce qui permet de réutiliser plusieurs fois la chaleur latente de condensation. Plus économe en énergie, elle est moins coûteuse – jusqu'à 20 %– que la précédente, explique Gérard Canton, directeur commercial de la Société internationale de dessalement d'eau de mer (Sidem), une filiale de Vivendi spécialisée dans le dessalement par distillation.

Face à ces améliorations, trois scientifiques français ont imaginé un « évaporateur-condenseur à plaques et à film ruisselant ». De conception très simple, il se présente sous la forme de deux plaques métalliques de 2 mètres de hauteur et de 1 mètre de largeur, espacées de deux centimètres par un cadre en polypropylène. *« Le fluide chauffant circule sur les faces externes des plaques, et l'eau salée sur les faces internes, tous deux par gravité. Cela offre l'avantage de supprimer les tuyauteries, et donc les pertes de chaleur sur les conduites extérieures »*, explique Viviane Renaudin, du Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC) du CNRS à Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui a créé ce nouveau procédé avec Jean-Marie Hornut, du même laboratoire, et Pierre Le Goff, professeur émérite à l'Institut national polytechnique de Lorraine.

Cet évaporateur-condenseur extra-plat constitue un module élémentaire qui peut être facilement assemblé en parallèle en grande quantité. Selon les calculs des trois chercheurs, l'association de 7 000 de ces modules pourrait fournir 4 500 mètres cubes d'eau douce par jour. Pour le moment, l'invention, qui a été brevetée, en est encore au stade du prototype. Elle a reçu le soutien de l'Anvar et du Centre international de l'eau de Nancy (Nancie), une association qui a pour but de faire émerger les nouvelles technologies concernant l'eau et l'environnement dans le monde.

OSMOSE INVERSE

Mais si les techniques de distillation ont connu de grandes améliorations depuis dix ans, *« l'évolution technologique la plus marquée a surtout touché le second grand procédé de dessalement, l'osmose inverse*, estime Patricia Renaud, directeur du Centre international de recherche sur l'eau et l'environnement (Cirsee) de la Lyonnaise des eaux, au Pecq (Yvelines). *Les gros progrès accomplis dans la conception des membranes ont permis de rendre ce procédé compétitif avec la distillation. »*

Cette technique consiste à placer de l'eau salée et de l'eau douce, séparées par une membrane semi-poreuse, dans un récipient commun. Normalement, dans ce cas, c'est l'eau pure qui migre vers la saumure. Mais si l'on exerce une pression sur l'eau salée, le processus s'inverse, tandis que la membrane arrête les sels. Ce procédé, peu gourmand en énergie, équipe surtout les usines de traitement des eaux saumâtres, moins salées que l'eau de mer. Mais il nécessite un prétraitement poussé et coûteux, afin d'éliminer le sable et les colloïdes en suspension dans l'eau, susceptibles de colmater la membrane.

Le Cirsee mène actuellement – en association avec des sociétés israéliennes et espagnoles et dans le cadre du programme européen Joule – des recherches pour remplacer ce prétraitement par une membrane d'ultrafiltration, placée en amont. *« Le coût d'exploitation pourrait alors baisser d'un tiers »*, estime Patricia Renaud. Selon elle, *« d'autres avancées technologiques devraient porter la part de l'osmose inverse dans le monde à 50 % en 2015 »*.

Christiane Galus

Deux grandes techniques de production

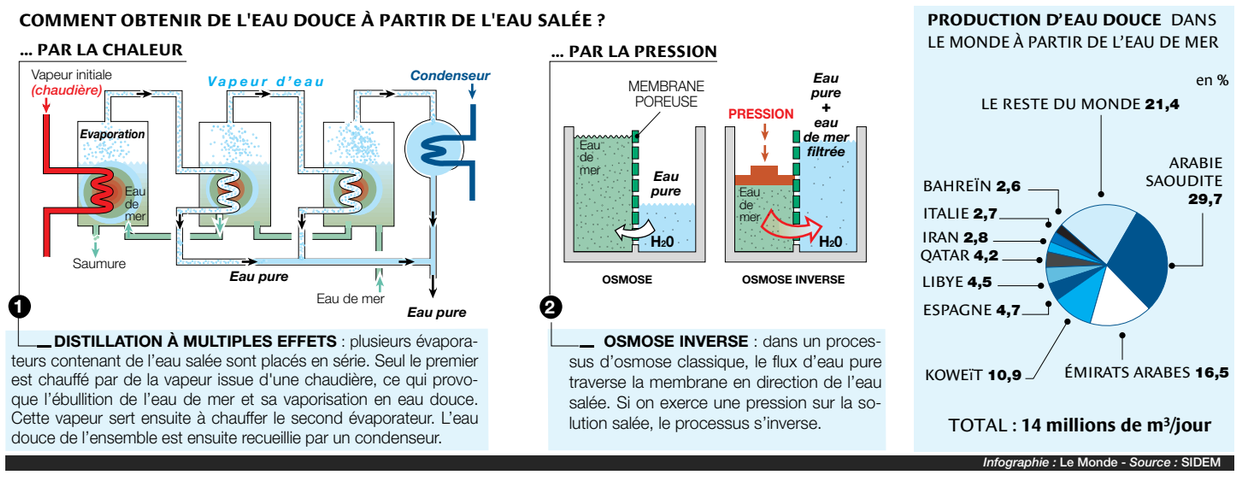

Un marché en pleine expansion

12 500 usines de dessalement fonctionnent dans le monde, produisant 20 millions de mètres cubes par jour, soit 1 % de la production mondiale d'eau potable : 14 millions à partir de l'eau de mer, 6 millions à partir d'eaux saumâtres. Le coût du dessalement oscille entre 3 et 12 francs le mètre cube. *« Le dessalement commence à être abordable pour des pays n'ayant pas les moyens financiers des pays du Golfe, qui restent, aujourd'hui, les principaux utilisateurs »*, commente Gérard Canton, directeur commercial de la Sidem (Vivendi). Le marché devrait doubler d'ici à 2020.

Une ressource abondante, mais inégalement répartie

UN TIERS de la population mondiale vit, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), dans des conditions de *« stress hydrique »*. Ce concept est défini comme la situation dans laquelle la consommation d'eau est supérieure à 10 % de l'approvisionnement global d'eau douce. Et, selon le récent rapport *Global Environment Outlook* du PNUE, si la tendance actuelle se poursuit, ce sont les deux tiers de l'humanité qui connaîtront le stress hydrique.

A l'échelle de la planète, pourtant, l'eau douce ne semble pas manquer : quelque 44 000 km³ s'écoulent chaque année sur les terres émergées, ce qui, réparti sur 6 milliards d'humains, devrait assurer près de 7 300 m³ d'eau à chacun. C'est un niveau bien suffisant ; par exemple, la France dispose de 3 100 m³ par an et par habitant. Mais la ressource en eau est très inégalement répartie : de la bande de Gaza (59 m³/habitant) à l'Islande (630 000 m³/h), il y a un rapport de un à dix mille ! Ainsi, de plus en plus de gens manquent d'eau. Or la demande va croître, du fait de la croissance de la population mondiale : celle-ci devrait passer à 8,9 milliards vers 2050.

TENSIONS FUTURES

Qui dit nouvelles bouches à nourrir dit besoins agricoles supplémentaires. L'irrigation, qui représente environ 70 % de la consommation mondiale d'eau, est donc la variable-clé des tensions futures sur l'eau : si son efficacité s'améliore nettement, la croissance de la consommation d'eau pourra être maîtrisée. Cependant, dans certaines régions, la poursuite des tendances actuelles provoquera presque certainement une pénurie, notamment en Arabie saoudite, en Asie de l'Ouest, et à l'ouest des Etats-Unis.

Le pis n'est cependant pas sûr. Le principe d'économiser l'eau se généralisera peut-être : ainsi, de légères décroissances de la consommation d'eau sont observées depuis quelques années aux Etats-Unis et en Europe. L'agronomie va sans doute améliorer l'efficacité de l'irrigation et développer les performances des cultures sèches. Il faut aussi s'attendre à des progrès dans les techniques pour provoquer les pluies et dans l'efficacité des usines de désalinisation.

Mais face à la pression pour privilégier les solutions techniques, un courant s'affirme qui insiste sur une gestion plus écologique : il promeut le recyclage, la lutte contre les pertes dans les réseaux de distribution, la redécouverte des pratiques anciennes de gestion collective de l'eau, et critique l'agriculture productiviste et exportatrice, très consommatrice d'eau.

Hervé Kempf

L'Inde mène des recherches communes avec la France

NEW DELHI
de notre envoyé spécial

La France et l'Inde vont créer, sur des sites scientifiques indiens, plusieurs laboratoires communs formés d'un noyau d'une dizaine de chercheurs, mais appelés à agréger autour d'eux des jeunes docteurs. Une dizaine de ces équipes mixtes sont en cours d'installation ou en projet. Les deux premières s'intéresseront aux ressources en eau : une question vitale pour une nation de presque 1 milliard d'habitants, où 40 % de la population n'a pas accès à l'eau potable et où 1,5 million d'enfants meurent chaque année de la pollution de ce trop rare élément.

L'une de ces unités, associant le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) français et le National Geophysical Research Institute de Hyderabad (Deccan intérieur), est dédiée à l'étude des nappes phréatiques indiennes, menacées par trois maux : la salinisation, provoquée par des pompages agricoles intensifs, le fluor, présent en quantité très importante dans le sous-sol, et l'arsenic, dont est chargée, notamment, la zone alluvionnaire du Bengale. Il faut donc mettre au point des méthodes de traitement adaptées, améliorer la disponibilité en eau par des techniques de recharge artificielle des nappes, mais aussi identifier les milieux géologiques susceptibles de receler des réserves hydriques de bonne qualité.

La seconde équipe, mise en place par l'Institut de recherche pour le développement (IRD, ex-Orstom) et l'Indian Institute of Science de Bengalore, se consacrera à la géophysique et à la géochimie des eaux souterraines et de surface. *« Deux projets vont être lancés,* précise l'IRD, *sur l'influence de l'intensification de l'agriculture et sur l'impact de l'exploitation minière. »*

NOUVELLE ÉTAPE

Des laboratoires communs sont aussi en préparation dans d'autres secteurs : physique des lasers, informatique, biotechnologies ou mathématiques. Ces partenariats, conclus à l'occasion d'un récent voyage effectué par Claude Allègre en Inde, marquent une nouvelle étape dans une coopération scientifique animée par le Centre franco-indien pour la recherche avancée (Cefipra). En douze ans d'existence, celui-ci a soutenu près de 150 projets de recherche conjoints, auxquels ont été affectés 200 millions de francs.

Pierre Le Hir

LeMonde Job: WMQ1201--0025-0 WAS LMQ1201-25 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 11:03 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0396 Lcp:700 CMYK

Sur la Coupe Louis-Vuitton, Paul Cayard multiplie les victoires intimidantes

Au terme d'une régate splendide mais marquée par des spectaculaires incidents de course, « AmericaOne » a gagné le duel au sommet contre « Luna-Rossa », mardi 11 janvier

Emmené par Paul Cayard, le voilier *AmericaOne* a battu son homologue italien, *Luna-Rossa*, mardi 11 janvier dans la baie d'Auckland. Avec cette victoire, les Américains sont quasi assurés d'une place en finale de la Coupe Louis-Vuitton, épreuve qualificative de la Coupe de l'America. La régate, qui a vu s'imposer *AmericaOne*, a été splendide mais émaillée d'incidents. L'équipage américain a remporté ce duel en exerçant une intense pression sur les juges, qui ont fini par infliger une pénalité aux Italiens. Certains experts ont parlé d'« *intimidation* ». En Italie, les aventures de *Luna-Rossa* sont avidement suivies par les médias, qui ont donné à l'épreuve un engouement sans précédent. La société Prada, initiatrice du Défi italien, bénéficie déjà de retombées importantes. En décembre, les ventes de la griffe de luxe se sont envolées.

AUCKLAND
de notre correspondante

Le bateau argenté de Prada était sans doute un peu mieux parti, avec six secondes d'avance au départ, mais le bateau noir et vert fluo des Américains de San Francisco a choisi, une nouvelle fois, le côté du plan d'eau qui devait se révéler la zone la plus favorable à la variation du vent. « *Je ne pense pas qu'on ait jamais raté la première risée depuis le début de ces demi-finales* », déclarera d'ailleurs Paul Cayard. Et, dès la première marque, *AmericaOne* avait une très imposante avance (1 min 2 s) sur son adversaire italien. Les dés étaient jetés, pensait-on. Le nouveau bateau de Paul Cayard est décidément bien au-dessus des autres.

VOILE

Pourtant, une heure et demie et 12 milles nautiques plus tard, la situation s'était inversée au profit de *Luna-Rossa,* qui, prioritaire en arrivant tribord à la bouée, s'impose devant *AmericaOne* et hisse son spinnaker avec six secondes d'avance. Le dernier bord de portant vers la ligne d'arrivée, au cours de la demi-heure qui suivit, fait dores et déjà partie de l'anthologie de la Coupe de l'America.

Ces deux engins de course, arborant environ 700 mètres carrés de voilure chacun, sont bord à bord. Les deux spis, l'un vert fluo et marqué des noms des multiples sponsors de l'américain, l'autre tout blanc, déboulent vers la ligne d'arrivée à grande vitesse. *Luna-Rossa* est devant, d'un rien, à droite d'*AmericaOne*, avec sa bôme sur la gauche. La situation est tendue. Les Américains hurlent. Ils estiment que le bateau italien leur barre la route.

Le tacticien de Paul Cayard, John Kostecki, réclame, ou plutôt exige, des arbitres qu'ils imposent une pénalité contre *Luna-Rossa* qui, selon eux, les empêche de suivre leur course vers la ligne d'arrivée. Dans le camps adverse, son homologue, le Brésilien Torben Grael, considère être sur la ligne la plus courte vers l'arrivée, et juge que c'est *AmericaOne* qui, cherchant le contact, doit s'écarter. Les Américains ont d'ailleurs de bonnes raisons de chercher les complications. La ligne d'arrivée est à quelques centaines de mètres, et la seule manière pour eux de gagner cette régate cruciale, puisqu'elle garantit quasiment au syndicat américain une place en finale de la Coupe Louis-Vuitton, est de faire infliger une pénalité aux Italiens.

Les experts qui commentent la course en direct sont sidérés par l'agressivité des Américains, qui s'acharnent à hisser des drapeaux de pénalité en sommant les arbitres d'agir à leur tour. « *C'est de l'intimidation pure et simple* », dit un des observateurs. « *Ils ont clairement une surdose de testostérone* [NDLR : hormone mâle] », lance un autre. L'étonnement est donc général quand les arbitres finissent par lever le drapeau jaune qui signifie à *Luna-Rossa* qu'il est sanctionné d'une pénalité. S'ensuivent une série de croisements des plus périlleux. En deux minutes, les deux bateaux empannent une demi-douzaine de fois. C'est à se demander comment les équipages peuvent suivre la vitesse de décision du barreur et du tacticien.

« *Cela me rappelle notre finale contre Lion-Heart en 1983. Il y avait collision tous les jours. C'est extraordinaire* », commente Bruno Troublé, ancien skipper pour les défis du baron Bich, devenu directeur du centre de presse de la Coupe Louis-Vuitton. Pour d'autres, cela n'a qu'un équivalent historique, c'est « le » match de finale de *Il-Moro-di-Venezia* en 1992 contre *America-3*. A l'issue de cette incroyable passe d'armes, qui a finalement vu *AmericaOne* écoper d'une pénalité équivalente, ce sont les Américains qui coupe la ligne d'arrivée avec huit secondes d'avance sur leur rival. « *On se calme, les gars ! On respire et on se calme* », entend-on sur le bateau américain.

« C'EST DUR À AVALER »

A quai, si Paul Cayard et John Kostecki sont assez fiers d'eux, le duo Francesco de Angelis-Torben Grael est sombre. Ils sont abattus, écœurés. « *Je suis content d'avoir gagné, je suis désolé que cela se soit fait ainsi. Toutes mes excuses aux femmes et aux enfants* », ironise Paul Cayard, à propos du lot d'insultes émises par son bord à l'égard des juges et de l'équipage italien, et retransmises à la télévision. Francesco de Angelis, lui, n'est pas d'humeur à plaisanter : « *Je n'ai toujours pas compris pourquoi nous avons eu cette pénalité alors que nous réclamions une pénalité contre AmericaOne depuis longtemps, leur spi ayant touché nos bastaques.* »

Torben Grael est dépité et ne le cache pas. « *Finir comme cela une course, avec un résultat sur lequel on ne peut absolument pas influer, c'est très triste*, lâche-t-il. *Tout cela ne me plaît pas. Bien sûr que cela fait mal.* » « *C'est la sixième pénalité consécutive contre Luna-Rossa, cela commence à faire beaucoup et c'est normal que cela lui pèse*, commente, contrarié, Laurent Esquier, directeur de la logistique de Prada Challenge. *C'est dur à avaler pour nous tous, et l'on est encore en train de l'avaler.* » Et, mardi soir, ce qui avait été porté au pinacle comme une course fantastique quelques heures auparavant laissait un goût plutôt amer quant au fair-play et à l'égalité des chances.

Florence de Changy

« 6e-Sens » ne fera pas de cadeau à « Luna-Rossa »

« *On est ici pour gagner des régates. Nous ne tiendrons compte d'aucune autre considération* », déclarait, péremptoire, Pierre Mas, directeur sportif du défi français, mardi 11 janvier, à propos de la possibilité de laisser gagner *Luna-Rossa*, si la situation se présentait, afin de faciliter au « confrère » européen sa qualification en finale de la Coupe Louis-Vuitton. Certes, au vu du passé, les chances de voir *6e-Sens* battre les Italiens lors de la neuvième régate, mercredi 12 janvier, sont faibles. Mais pour *Luna-Rossa*, la victoire est impérative. Une défaite pourrait coûter la finale au seul défi européen aujourd'hui capable de gagner la Coupe Louis-Vuitton et de bien figurer contre le *defender* néo-zélandais de la Coupe de l'America. Le point que les Français rêvent d'inscrire flatteraient un orgueil bien malmené au cours de ces demi-finales mais rendrait la situation encore plus difficile pour les Italiens. Pierre Mas reconsidérera-t-il sa position pendant la nuit ? « *Pour rien au monde* », a-t-il insisté, mardi, avec un petit sourire.

Résultats et classement

● **Coupe Louis-Vuitton** (8e régate) : *Asura* (Jap., Peter Gilmour) bat *America-True* (EU, John Cutler) de 1 min 20 s ; *Stars-and-Stripes* (EU, Dennis Conner) bat *6e-Sens* (Fra., Bertrand Pacé) de 19 s ; *AmericaOne* (EU, Paul Cayard) bat *Luna-Rossa* (Ita., Francesco de Angelis) de 8 s.

● **Le classement** (chaque victoire vaut un point) : *AmericaOne*, 7 points ; *Luna-Rossa*, 5 pts ; 3. *Stars-and-Stripes* et *Asura*, 4 pts ; 5. *America-True*, 1 pt ; 6. *6e-Sens*, 0,5 pt.

● **Le programme :** 9e régate : *Prada-6e-Sens* ; *AmericaOne-Asura* ; *Stars-and-Stripes -America-True*. 10e régate : *Prada-Asura* ; *AmericaOne-Stars-and-Stripes* ; *6e-Sens-America-True*.

Les médias italiens suivent heure par heure les aventures de « Luna-Rossa »

MILAN
correspondance

Quel que soit le sort de *Luna-Rossa* dans la Coupe Louis-Vuitton, le voilier de Prada a déjà gagné une bataille : la couverture médiatique écrasante dont il a bénéficié en Italie, où presse généraliste et télévisions ont suivi étape par étape toute son aventure néo-zélandaise. A l'exception des performances de Giovanni Soldini dans les courses en solitaire, les Italiens n'avaient pas eu l'occasion de suivre autant la voile depuis les exploits d'*Il Moro di Venezia,* le voilier que Montedison avait armé au temps de sa splendeur.

Pas un journal télévisé qui ne relate quotidiennement les bonheurs et les mésaventures de *Luna-Rossa*. La chaîne publique RAI2 assure une couverture totale de la Coupe Louis-Vuitton. A partir de minuit et demi, elle transmet toutes les régates en direct, et en propose certaines en différé dans l'après-midi. Les interviews à répétition ont transformé le barreur Francesco de Angelis, le tacticien Torben Grael, mais aussi Patrizio Bertelli, le patron de Prada, en personnages familiers pour des millions d'Italiens. Quant à la presse généraliste, elle a fait des régates d'Auckland un véritable feuilleton. Le *Corriere della Sera* et *La Repubblica*, les deux plus importants quotidiens de la Péninsule, consacrent au minimum une demi-page au suivi de la compétition.

Croquis et fiches techniques à l'appui, les Italiens n'ignorent plus rien des particularités techniques du bateau, des subtilités des relations entre les membres de son équipage, des erreurs commises et des coups de colère de M. Bertelli, des atouts et des comportements incorrects des concurrents... Friands de potins, les journaux italiens ont fait grand cas de l'arrivée, au jour de l'An, de Giovanni Agnelli, PDG de Fiat, en Nouvelle-Zélande pour soutenir *Luna-Rossa*.

Dans l'un de ses nombreux entretiens au *Corriere della Sera*, le patron de Prada a dénoncé l'insistance avec laquelle on souligne que les frais de la compétition sont en réalité déjà couverts par les « retours » dans les médias. « *On dirait que je ne suis entré dans la Coupe de l'America que pour des exigences commerciales,* explique-t-il. *J'ai fait ce choix par passion sportive.* » Si Patrizio Bertelli est beaucoup plus loquace sur les régates que sur les stratégies de son groupe, il a néanmoins reconnu lui-même les retombées fort concrètes de ce matraquage médiatique : « *En décembre, au moment-clef du troisième round, les ventes des 134 boutiques que nous contrôlons dans le monde ont augmenté de 18 %* », a-t-il déclaré au quotidien économique *Il Sole-24 Ore*, qui lui a consacré fin décembre un article intitulé « *Luna-Rossa* gonfle les ventes ».

Marie-Noëlle Terrisse

Le cyclisme international renforce ses outils médicaux de prévention du dopage

L'UNION CYCLISTE internationale (UCI) a communiqué, lundi 10 janvier, le nouveau cahier des charges du suivi médical auquel devront se plier les coureurs. Conformément à ce qu'avait déclaré au *Monde* Hein Verbruggen, le président de l'organisation, « *l'éventail des paramètres* » pris en compte dans ces examens médicaux, considérés comme outils de prévention du dopage, a été « *actualisé* » (*Le Monde* du 9 décembre). « *Le suivi 2000 est devenu plus contraignant* », assure le professeur Patrice Mengin, directeur de l'institut médico-légal de Lausanne, qui a coordonné, avec le docteur Leon Schattenberg, président de la commission sécurité et conditions du sport de l'UCI, cette refonte d'un système mis en place au 1er janvier 1999.

Présenté, le 16 décembre, aux représentants médicaux désignés par les groupes sportifs, le nouveau règlement a « *fait l'objet de leur approbation unanime* », note la direction de l'UCI, qui relève que ce « *consentement* » serait le « *meilleur garant de l'annulation de toute crainte d'un cyclisme à deux vitesses* ». Cette notion était apparue la saison dernière, entre autres – mais pas seulement – en raison des différences entre le cahier des charges du suivi médical de l'UCI et celui imposé aux groupes sportifs français par la Fédération française de cyclisme (FFC), réputé plus contraignant. « *Je suis satisfait. Il y a réellement une avancée*, a indiqué, lundi, Daniel Baal, le président de la FFC. *Il n'y a plus de différence essentielle.* »

En ce qui concerne la liste des explorations médicales et biologiques imposées, « *on est quasiment à niveau, à quelques différences de méthodologie près* », se satisfait Daniel Baal. Ce dernier pointe notamment avec satisfaction le fait que le nouveau cahier des charges du suivi UCI « *prend en compte tous les paramètres sur lesquels on travaille généralement pour déterminer s'il y a stimulation de l'érythropoïèse* », c'est-à-dire prise d'érythropoïétine (EPO).

CARNET DE SANTÉ

Tous les trimestres, le bilan sanguin comprendra « *un dosage de la ferritine, couplé à celui de la protéine C réactive* ». Il s'agira d'observer le métabolisme du fer des coureurs, dont l'UCI admet désormais qu'« *un grand nombre* » ont présenté d'« *importantes altérations* » en raison d'une « *consommation excessive* » de fer. Ce dernier est notamment associé à la prise d'EPO, car il est réputé l'« optimiser ».

Un autre élément novateur du suivi médical 2000 concerne les obligations faites aux médecins d'équipe et le rôle dévolu au médecin contrôleur de l'UCI. Les premiers sont dorénavant tenus, dès lors que des anomalies sont constatées dans les bilans, de faire procéder à des examens complémentaires, mais surtout d'informer, dans un délai de 10 jours (à réception des résultats) le médecin contrôleur de l'UCI, à la fois sur la nature des anomalies et sur les décisions prises pour y remédier. Ce dernier pourra, à tout moment, demander que lui soient communiqués les dossiers.

« *En laissant la responsabilité de ce suivi aux médecins d'équipes, il sera quasi impossible d'être certain qu'il n'y a pas censure pour protéger tel ou tel coureur* », tempère François Poyet, responsable médical du comité Auvergne de la FFC. « *Il paraît indispensable, pour que ce suivi soit crédible, qu'une commission indépendante prenne connaissance des résultats et puisse les interpréter.* » « *On n'est pas encore tout à fait au niveau français, où le médecin fédéral se fait communiquer directement les résultats des analyses*, reconnaît Daniel Baal, *mais le pas franchi est important.* »

L'année 2000 marque également l'entrée en vigueur d'un carnet de santé, dans lequel devront être mentionnés « *les traitements prévoyant l'administration de produits soumis à restrictions* ». Seules les justifications médicales portées dans ce carnet pourront être prises en compte lors des contrôles antidopage.

Philippe Le Cœur

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : Christine Arron effectuera sa rentrée à la réunion de Karlsruhe**, a annoncé son manager Alain Blondel, lundi 10 janvier. Pour cette saison hivernale, la championne d'Europe du 100 mètres a décidé de s'aligner lors du 60 mètres.

■ **BOXE : l'Association canadienne de boxe amateur** a annoncé, lundi 10 janvier, son intention d'autoriser Pardeep Nagra, un boxeur de religion sikh, à participer à des matchs au Canada, même s'il porte la barbe, ce qui est normalement interdit. Aux termes d'une bataille judiciaire de plusieurs mois, l'association est revenue sur sa décision d'exclure Pardeep Nagra des compétitions canadiennes de boxe, acceptant de reconnaître que des raisons « *religieuses* » pouvaient empêcher un boxeur de raser sa barbe.

■ **GOLF : Tiger Woods a remporté une cinquième victoire consécutive**, dimanche 9 janvier, en s'imposant au tournoi de Kapalua (Hawaï). Le joueur américain a battu le Sud-Africain Ernie Els dans le barrage. Les deux hommes avaient rendu une carte de 276. L'Américain David Duval a terminé troisième (280). C'est la seizième victoire en 71 tournois disputés pour Tiger Woods et la neuvième au cours des douze derniers mois.

■ **FOOTBALL : Diego Maradona devra revenir se présenter devant la justice uruguayenne** à Punta del Este avant de s'expliquer sur ses sources d'approvisionnement en drogue. La juge uruguayenne avait autorisé, dimanche 9 janvier, l'ancien capitaine de l'équipe d'Argentine à quitter le territoire uruguayen pour aller se faire soigner dans son pays. Il avait été hospitalisé six jours à Punta del Este à la suite d'une surdose de cocaïne. L'agent de Maradona, Guillermo Coppola, a été inculpé de faux témoignage à la suite de déclarations jugées contradictoires. Il a été laissé en liberté mais ne peut pas quitter l'Uruguay. – *(AFP.)*

■ **RUGBY : le troisième ligne aile du Castres Olympique, Ismailia Lassissi,** retenu, dimanche 9 janvier, par le nouveau sélectionneur Bernard Laporte pour deux stages de l'équipe de France de rugby, les 17 et 24 janvier à Blagnac (Haute-Garonne), a indiqué, lundi 10 janvier, qu'il « *n'est pas sélectionnable* ». D'origine ivoirienne, le joueur a porté le maillot de la Côte d'Ivoire à 15 reprises, notamment à l'occasion de la Coupe du monde 1995 en Afrique du Sud. Selon le règlement de l'International Rugby Board (IRB), un joueur sélectionné dans une équipe nationale ou A ne peut jouer pour une autre nation. Mais Bernard Laporte reste persuadé qu'Ismailia Lassissi pourra éventuellement porter le maillot du XV de France puisque, selon lui, le club de Castres a reçu, au mois de décembre, une lettre du ministère de l'emploi et de la solidarité annonçant la naturalisation du joueur.

■ **TENNIS : Monica Seles a déclaré forfait pour les Internationaux d'Australie** qui se disputent du 17 au 30 janvier. La joueuse américaine, âgée de 26 ans, sixième joueuse mondiale, souffre toujours d'une fracture de fatigue au pied, qui la tient éloignée des courts depuis l'automne.

■ **VOILE : Philippe Monnet a passé une première journée difficile,** lundi 10 janvier, dans sa tentative de record du tour du monde en solitaire à l'envers sur *Uunet* : « *La première nuit a été plus mouvementée qu'agréable.* a-t-il expliqué, lundi soir, lors d'une vacation radio. *Le vent est tombé, il est devenu irrégulier et mouvementé, Je suis resté en éveil pour profiter de la moindre brise. En plus, j'étais en plein rail d'Ouessant, et il y avait beaucoup de bateaux. C'était dangereux, il fallait constamment être aux aguets.* »

LeMonde Job: WMQ1201--0026-0 WAS LMQ1201-26 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 08:56 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0397 Lcp:700 CMYK

L'oignon sans les larmes

Du réconfort garanti et pour pas cher

DESSINS DESCLOZEAUX

IL Y A de multiples façons de s'y prendre pour la mener à son terme, mais le résultat est toujours le même : un moment de probe et pur plaisir. La soupe à l'oignon comme l'une des premières tentations culinaires de l'homme sortant des ténèbres. Le pharaon en offre aux maçons de ses pyramides pour leur redonner du cœur à l'ouvrage et le Romain s'ombrage de la jubilation gaillarde que son Gaulois prend à la lamper dans les aubes d'après-spectacle. Réconfort en même temps que goût d'exister, cette eau baignée de candeur nous enseigne sur le passé aussi bien qu'elle nous protège des incertitudes du futur. Une bouée.

Chantante, claire et clairvoyante, elle est la propriété de tous ; herse sur le chemin de l'effort gastronomique, contre-pouvoir légitimement élu pour enrayer la charge gourmétisante. Pure, populaire et sans faute. Chacun a la sienne. Nous la trimballons dans notre mémoire à l'appréciation assez juste de ce que nous sommes. Bref juge de paix qui ne nous lâchera plus jusqu'au banquet final, jusqu'à la dernière cuillère, l'ultime regret.

POTION MIRACLE

Il faut dire aussi l'oignon, zigue magnifique, réconfort absolu contre toutes les morosités. Depuis la naissance du monde, le voilà en charge de nous autres, pauvres pleurants, éplucheurs de la première heure, victimes consentantes de ses étreintes. Ce bien-aimé ne peut se passer de nos larmes. Comment lui en vouloir ? L'ail, son compère en assaisonnement, a toujours pris des voies plus radicales pour nous convaincre de ses mérites ; c'est un dur, un brutal au velouté dangereux. Lui, Sa Douceur, cherche d'abord à arrondir les angles en nous entraînant sur les chemins de la concorde et du grand rétablissement.

Ainsi, en même temps qu'il nourrissait une population très sage et hautement travailleuse, son brouet allait devenir une potion presque miraculeuse pour nous guérir de nos excès dans l'espoir d'en commettre de plus ronflants. Diable et Bon Dieu dans le même faitout. Remède universel, la soupe à l'oignon traversait notre histoire comme un saint Georges transperçant nos démons.

Dispensaire reconnu d'utilité publique, aux Halles, le Pied de cochon soigne depuis plus de cinquante ans tout ce que la nuit glane comme papillons de l'ombre venus se réchauffer aux lumières de la célébrité. Au sommet de l'enseigne scintille la gratinée. Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, jour après jour, minute après minute, ses éclats sont maintenus en activité, apportant l'aide nécessaire aux naufragés ayant perdu le sens des orientations élémentaires.

Endroit que son succès a usé jusqu'à la corde, ce vieux bateau-phare arrive encore à faire le plein de passagers, pour la plupart empoignés de force par l'internationale touristicole. Japonaises distinguées et voraces, Allemands à l'œil embué, Italiens saisis par le décor ; tous soumis à un service monté sur roulement à billes et dirigé par un Monsieur Loyal à qui l'on aurait du mal à en remontrer. Une affaire qui tourne. Paris au cœur de ses légendes et de ses clichés les moins masqués.

LE JUSTE CLIMAT

L'écailler écaille, l'escargotier escargote, le charcutier charcute et le gratineur gratine à tout-va à mesure que la nuit se fait plus noire et la faim plus injonctive. Remue-ménage et mandibules en action, cadence soutenue et régal en direct. Pourquoi sourire, pourquoi ne pas sourire ? La soupe à l'oignon et ses suppliants venus comme à Compostelle remplir leur devoir, faire leurs gammes. Très respectable.

Pauvre pèlerin, la nôtre était tiède ; un bon fond, mais tiède. Hormis pour les plats à servir glacés, qui ne le sont jamais assez, le reste, à servir brûlant, ne l'est jamais suffisamment. Une mauvaise manie de la petite gastronomie : bâcler le juste climat. Renvoyer le plat vous destinant à supporter les pires outrages, mieux vaut se taire ou changer de rôtissoire. Mais cet endroit remuait trop et trop bien pour avoir la moindre envie de le quitter.

Panorama de la brusquerie du ventre, vitrine des sursauts de la découverte la plus innocente appliquée à l'essentiel des devoirs de se rassasier, il était en train de remplir son office dans un exotisme cruel et bon enfant, signe de bonne santé dans un quartier – ne revenons pas sur les erreurs du passé – assez sévèrement malmené.

Jean-Pierre Quélin

★ Au pied de cochon, 6, rue Coquillière, 75001 Paris. Tél. : 01-40-13-77-00. Carte : 250-350 F (38-53 €).

BOUTEILLE

AOC côtes-du-rhône village Cairanne Prestige blanc

Domaine des Beauchières

■ La technique empirique de vinification des blancs mise au point par Michel et André Berthet au Domaine des Beauchières, qui avait donné d'excellents résultats en 1997, s'est révélée moins probante l'année suivante. Le millésime 1999, mis récemment en bouteilles, renoue avec le succès. Une partie des cépages – roussane, marsanne, viognier et bourboulenc (15 % chacun) – fermentent en phase liquide pendant 120 jours en fûts de chêne neuf. La grenache blanche et la clairette (40 %) évoluent en cuves traditionnelles. Le résultat, cette année, est à nouveau un magnifique composé de parfums de fleurs d'aubépine et de violette. Un vin sincère, affranchi de ses nuances boisées, gras et riche, et qu'il convient de boire frais, mais non glacé, à l'apéritif ou bien avec quelques préparations de truffes comme le fameux sandwich de Michel Rostang. Soit deux tranches de pain au levain garnies, la veille, d'un peu de beurre salé et de lamelles de truffes abondantes et bien croquantes.

★ La bouteille, AOC Cairanne Prestige blanc 1997 : 51 F, 7,77 €, TTC. Michel et André Berthet-Rayne, Domaine des Beauchières, 84290 Cairanne, tél. : 04-90-30-88-15.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

SOUN

■ Claude Peyrot, depuis son départ du Vivarois, s'est plongé, nous dit-il, *« dans un univers musical de paix et de sérénité »*. C'est peu de dire que son départ a laissé un grand vide. Et c'est avec émotion et nostalgie que l'on franchit à nouveau la porte de ce qui fut pendant près de trente ans un haut lieu de la cuisine française. Maître exigeant, il imprima sa passion à des cuisiniers aussi différents que Pacaud, Dutournier ou Massonnet à Poitiers. Son successeur, Soun Chieu, est un cambodgien d'origine chinoise. Sa carte mêle des plats thaïlandais et chinois. Aux saveurs puissantes et parfumées des premiers – petits pâtés aux crevettes, merveilles sautées au basilic – s'ajoutent les nuances délicates des seconds : raviolis préparés à la maison (dim sun) ou filet de bar sauté au gingembre frais et ciboulette. Le décor s'est finement orientalisé. Accueil et service d'une agréable courtoisie. Quelques bouteilles, encore, de l'ancienne cave. Menus : 98 F, 14,94 € (déj. sauf dim.). Vapeur : 120 F, 18,29 €. Avec canard pékinois : 430 F, 65,55 €. A la carte, compter 230 F, 35,06 €

★ 192, avenue Victor-Hugo 75016 Paris, tél. : 01-45-04-04-31. Tous les jours.

LA GIRONDINE

■ Les vaillants marronniers du boulevard Arago abritent une adresse réconfortante où la carte, fièrement ancrée dans le Sud-Ouest, est complétée par une ardoise du jour. Les portions sont généreuses – les habitués l'admettent – et l'ambiance joviale. L'os à moelle à la fleur de sel de Guérande, la garbure girondine au chou et confit d'oie ou bien le marbré de poireaux au vinaigre balsamique figurent parmi les entrées de saison. Les plats s'inscrivent tous dans la tradition régionale avec le cassoulet à l'oie ou au canard, l'entrecôte de Salers poêlée à la bordelaise, le gigot de sept heures au loupiac, ou bien le foie gras poêlé aux raisins. Desserts du pays encore, avec les œufs à la neige au caramel et aux noix ou la croustade landaise aux cerises noires. L'ardoise ce jour-là faisait la part belle au gibier avec un lièvre à la royale (128 F, 19,51 €), un pavé de biche sauce poivrade (108 F, 16,46 €). Carte des vins éclectique où l'épineuil de La Chablisienne 1997 accompagne avec élégance ces mets consistants. Formule 78 F, 11,89 €. Menu : 98 F, 14,94 € (au déj. seulement).

★ 48, boulevard Arago 75013 Paris, tél. : 01-43-31-64-17. Fermé samedi midi et dimanche.

Gastronomie

LE BRISTOL

■ Le comte Jules de Castellane, qui fit ajouter un petit théâtre ovale de 400 places à l'hôtel particulier où séjourna Jeanne Poisson, marquise de Pompadour, pouvait-il imaginer, en 1829, qu'avec son décor Régence aux boiseries de chêne de Hongrie et sa verrière travaillée à la feuille d'or il deviendrait, un siècle plus tard, l'un des plus élégants restaurants de la capitale ? C'est sur cette scène qu'Eric Fréchon, l'ancien second de Christian Constant au Crillon, a choisi de faire sa rentrée à l'automne 1999, après quelques années passées dans son bistrot des Buttes Chaumont. Nous y avions découvert une cuisine vive, intelligible, efficace, car le jeune Fréchon est lucide autant que volontaire. Pouvait-on croire que tout était dit des cuisses de grenouille en persillade ? Les voici, dans un jeu de textures, de saveurs et de couleurs, flanquées de cocos de Paimpol au pistou et pignons de pin torréfié. La cuisine d'Eric Fréchon associe des saveurs soigneusement contrôlées, souvent juxtaposées deux à deux : contraste du ris de veau et des huîtres, de la poulette jaune des Landes et des cardons à la moëlle, de la tête de veau poêlée et des anchois salés. Très motivé par cette cuisine, le service, dirigé par Jean-Paul Montellier, fait merveille. Cave de jour et vin au verre. Menu de saison : 360 F, 54,90 €. Dégustation : 680 F, 104 €. A la carte, compter 600 F, 91,47 €.

★ 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris, tél. : 01-53-43-43-00. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

Le corned-beef

La dernière fois où le corned-beef fut à la mode, c'était il y a dix ans. En 1990, lorsque le réalisateur Jean-Marie Poiré sortit un film avec Christian Clavier et Jean Reno, baptisée *Opération corned-beef*. Le succès du long-métrage n'a cependant pas fait exploser les ventes du produit. Elles s'érodent, inexorablement. Démodé, le bœuf en boîte ? Pourtant, après les orgies du réveillon estampillé millénium, le miroton en fer blanc est idéal pour changer de registre et bien sûr faire des économies.

Selon le Petit Robert, le mot corned-beef (« bœuf salé ») serait apparu en 1806, mais en réalité ce n'est que dans les années 1860 que la version appertisée de cette recette vit le jour dans les abattoirs de Chicago. Dans *Tintin en Amérique*, le jeune reporter y visite d'ailleurs les établissements Slift, où les bœufs rentrent sur pied à un bout de tapis roulant et ressortent sous forme de boîtes à l'autre extrémité.

Aujourd'hui, les principaux producteurs de corned-beef dans le monde sont toujours en Amérique, mais du Sud. Ce sont le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. En Europe, un seul pays en est encore producteur. Le nôtre. Quatre usines sur le territoire français fabriquent en effet chaque année près de 20 000 tonnes de corned-beef. Les trois quarts de cette production sont exportés, notamment chez les Anglais, très amateurs de ce produit riche en protéines (21 % minimum) et pauvre en graisse.

La recette ? La viande, préalablement salée, est mise à cuire pendant un peu plus d'une demi-heure dans une grande quantité d'eau. Elle est ensuite grossièrement hachée, puis compressée dans une boîte que l'on sertit avant de lui faire subir une nouvelle cuisson.

Semblable à un tabouret de cirque sur lequel on fait bondir les tigres ou s'asseoir les éléphants, la boîte trapézoïdale est d'ailleurs le signe distinctif du corned-beef. *« Elle facilite grandement le démoulage,* raconte Gabriel Mahiet, qui fabrique du corned-beef en Poitou-Charentes sous les marques Bella ou Loutore. *A l'exportation, dans les pays d'Asie et du Moyen-Orient, nous la remplaçons désormais par des boîtes rondes et légèrement évasées au sommet, produites grâce aux nouvelles technologies. »*

Si certaines de ces boîtes sont équipées d'une ouverture facile, la plupart, comme celle de Hereford (leader du marché avec plus du tiers des ventes), sont toujours munies à la base d'une clef à l'ancienne et d'une languette de métal. En enroulant celle-ci autour de celle-là, on dégoupille d'un geste délicieusement anachronique son corned-beef.

C'est le plus souvent froid, en salade, mélangé avec des pommes de terres, des oignons doux ou des tomates, que l'on déguste ce produit. Dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui représentent à eux seuls 60 % de la consommation nationale, on apprécie aussi le corned-beef chaud, pour farcir des tomates ou accompagner des pâtes. Pour ceux qui ne seraient pas convaincus de l'extrême snobisme du met, sachez toutefois que la maison Toupnot, de Lourdes, fabrique sous la marque Tulip un corned-beef du dernier chic puisque *« fournisseur officiel de la cour royale danoise »*.

Guillaume Crouzet

★ Corned-beef en grande surface, entre 12 et 14 F (1,8 à 2,1 €) environ la boîte de 340 g.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 4e
La Brasserie de l'Isle Saint-Louis
Une des dernières Brasseries indépendantes de Paris
55, Quai de Bourbon ☎ 01 43 54 02 59

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 5e
LA MAREE VERTE
Cuisine traditionnelle.
Un cadre chaleureux
La Marée Verte vous propose 2 menus-carte :
Menu à 198 F, vin compris
(1 bouteille pour 2 personnes)
Menu à 168 F, vin à la carte
(entrée, plat, dessert)
Ravioles de fruits de mer en nage de basilic,
Lapin rôti au miel, morue fraîche à l'Auvergnate.
Ouvert du lundi soir au samedi soir
9, rue de Pontoise - ☎ 01.43.25.89.41

PARIS 5e
TOUTOUNE
Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence... "Simple avec des produits frais et raisonnables" JC Ribaut.
Menu 138 F au déjeuner en semaine.
Carte menu à 198 F avec la soupière de Saison d'office - (Ouvert dim. / Fermé lundi)
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

Renseig. Publicité :
☎ 01.42.17.39.63
Fax : 01.42.17.39.25

PARIS 7e
LA TERRASSE
Face à l'École Militaire, qualité et tradition, au 1er étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin compris).
Menu prestige à 225 F avec homard.
- Banc d'huîtres -
2 pl. de l'École Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

PARIS 7e
Choumieux
SPÉCIALITÉ DE CASSOULET et CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h. à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7e) Tél. 0 147.05.49.75

PARIS 14e
MONIAGE GUILLAUME
Cheminée, Spécialités de Poissons et Bouillabaisse, Homards du Vivier.
Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU CARTE : 185 F/245 F
88, rue de la Tombe-Issoire. Tél. 01.43.22.96.15

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLÉS DE L'INFO
Au sommaire du numéro de janvier
EUROPE
Un géant émerge
Un an après la création de l'euro, l'Europe s'affirme comme une puissance qui compte dans le monde.
ROYAUME-UNI
Sous l'impulsion de Tony Blair, le Royaume-Uni a décidé de jouer un rôle plus actif sur le continent malgré un fort courant anti-européen au sein du Parti conservateur et dans la presse populaire.
Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité
Chez votre marchand de journaux 12 F - 1,83 €

LeMonde Job: WMQ1201--0027-0 WAS LMQ1201-27 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:38 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0398 Lcp:700 CMYK

Gris et froid

MERCREDI. Un vaste anticyclone s'étend du proche Atlantique à l'Europe centrale. Le temps est calme et froid, les brouillards, très fréquents le matin, ont beaucoup de mal à se dissiper l'après-midi. La petite dépression sur la Corse apporte des nuages sur le pourtour méditerranéen.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les brumes et brouillards sont au programme du matin. Ils se dissipent plus difficilement sur les pays de Loire. Ailleurs, les éclaircies de l'après-midi alternent avec quelques passages de nuages élevés. Il fait de 3 à 9 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La matinée se déroule sous de nombreux brouillards parfois givrants. Le soleil de l'après-midi a du mal à s'imposer, surtout sur l'Ile-de-France et le Centre. Il fait de 2 à 5 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les brouillards givrants matinaux évoluent en journée en nuages bas. La grisaille est donc persistante sauf sur les montagnes, où le soleil brille. Les températures vont de 0 à 4 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brouillards localement givrants sont fréquents le matin. L'après-midi, les éclaircies sont de retour près des côtes. La chaîne pyrénéenne reste quant à elle sous le soleil. Il fait de 3 à 9 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards givrants du matin, dans leur majorité, se transforment en journée en couvert nuageux gris et bas. Seules les montagnes profitent du soleil. Les températures de l'après-midi sont froides, de l'ordre de 0 à 5 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les éclaircies alternent avec des passages nuageux. Des averses peuvent se produire sur le littoral corse. Les températures s'échelonnent entre 9 et 13 degrés.

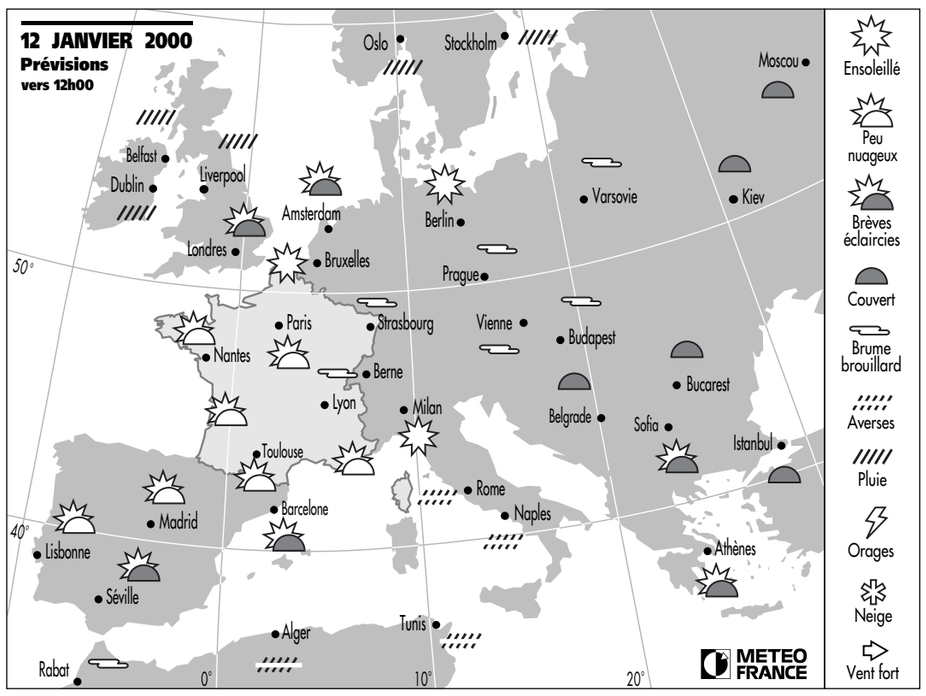

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Jusqu'au 4 février, Air Liberté propose un tarif unique de 499 F TTC (76 €) A/R sur ses vols de Paris à destination de Nice, Perpignan et Toulon. Les billets, non modifiables, sont remboursables moyennant une pénalité de 200 F (30 €). Ils ne donnent lieu à aucune réduction pour les enfants, et les bénéficiaires doivent rester une nuit sur place. Renseignements au 0-803-805-805, sur Internet (www.air-liberte.fr) et Minitel 3615 Air Liberté.

■ **LOCATION.** Partant du principe que se décider au dernier moment, c'est se condamner à un choix limité, Interhome, le n° 1 de la location de vacances en Europe, propose de réserver dès maintenant une semaine de location estivale grâce à une programmation printemps/été disponible sur le site : www.interhome.fr. Une réservation que les Français peuvent effectuer avant leurs voisins européens. Renseignements au 01-53-36-60-00.

PRÉVISIONS POUR LE 12 JANVIER 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	1/11	N
BIARRITZ	-1/11	S
BORDEAUX	-3/8	S
BOURGES	-2/4	N
BREST	4/8	S
CAEN	0/4	N
CHERBOURG	0/5	S
CLERMONT-F.	-3/6	N
DIJON	-2/3	C
GRENOBLE	-2/6	S
LILLE	0/3	S
LIMOGES	-2/4	S
LYON	-3/5	C
MARSEILLE	3/10	N
NANCY	-2/3	C
NANTES	-5/5	S
NICE	3/12	S
PARIS	-4/2	S
PAU	-2/9	S
PERPIGNAN	1/10	S
RENNES	-5/4	S
ST-ETIENNE	-4/4	C
STRASBOURG	-3/3	C
TOULOUSE	-2/7	S
TOURS	-6/2	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/28	C
FORT-DE-FR.	24/27	S
NOUMEA	22/28	S
PAPEETE	25/30	P
POINTE-A-PIT.	22/28	S
ST-DENIS-RÉ.	24/28	C
EUROPE		
AMSTERDAM	-1/2	N
ATHENES	3/10	N
BARCELONE	3/10	N
BELFAST	2/6	P
BELGRADE	-6/-2	C
BERLIN	-3/1	S
BERNE	-5/1	C
BRUXELLES	-2/2	S
BUCAREST	-7/-6	C
BUDAPEST	-6/-3	C
COPENHAGUE	1/3	P
DUBLIN	2/8	P
FRANCFORT	-2/2	C
GENEVE	-1/4	C
HELSINKI	-2/3	C
ISTANBUL	2/5	C
KIEV	-4/-2	C
LISBONNE	5/11	S
LIVERPOOL	3/8	P
LONDRES	4/9	N
LUXEMBOURG	-3/1	C
MADRID	-1/8	S
MILAN	-5/3	S
MOSCOU	-5/-1	C
MUNICH	-7/-2	C
NAPLES	5/11	P
OSLO	-4/2	P
PALMA DE M.	4/12	S
PRAGUE	-8/-4	C
ROME	2/10	P
SEVILLE	5/14	N
SOFIA	-8/-4	N
ST-PETERSB.	1/3	N
STOCKHOLM	3/6	P
TENERIFE	10/14	C
VARSOVIE	-6/-2	C
VENISE	-3/3	S
VIENNE	-7/-4	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	18/26	S
BUENOS AIR.	21/31	S
CARACAS	23/25	P
CHICAGO	-3/4	S
LIMA	20/23	C
LOS ANGELES	9/17	S
MEXICO	2/22	S
MONTREAL	-11/-2	S
NEW YORK	2/5	S
SAN FRANCIS.	8/11	C
SANTIAGO/CHI	11/29	S
TORONTO	-4/-1	S
WASHINGTON	3/8	S
AFRIQUE		
ALGER	3/13	P
DAKAR	21/25	S
KINSHASA	23/27	P
LE CAIRE	10/16	N
NAIROBI	15/28	S
PRETORIA	18/28	S
RABAT	6/15	C
TUNIS	9/12	P
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	24/34	S
BEYROUTH	9/15	N
BOMBAY	20/31	S
DJAKARTA	25/29	S
DUBAI	16/22	S
HANOI	20/27	S
HONGKONG	21/24	S
JERUSALEM	7/17	N
NEW DEHLI	12/18	S
PEKIN	-6/-1	C
SEOUL	-3/5	C
SINGAPOUR	25/29	S
SYDNEY	19/22	S
TOKYO	4/9	P

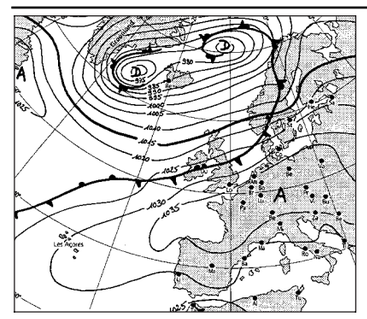

Situation le 11 janvier à 0 heure TU

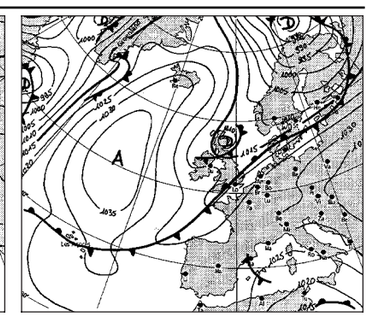

Prévisions pour le 13 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Les services aux salariés proposés par les comités d'entreprise

DEPUIS son embauche dans une grande société, Emilie achète des places de théâtre à prix réduit, paie ses tickets de cinéma 35 F (5,34 €), suit des cours de yoga sur son lieu de travail, loue un appartement en février à la montagne à un tarif très bas, sans oublier les bons d'achat à Noël (600 F, 92 €) et une allocation pour la rentrée scolaire de son petit dernier (2 500 F, 381 €). Elle doit toutes ces largesses au comité d'entreprise (CE).

Il y a une grande inégalité entre les salariés, selon qu'il existe ou non un CE dans leur entreprise. Cette instance, qui a pour rôle d'améliorer les conditions de vie et de travail des employés et de faire entendre leur voix dans les délibérations relatives à la gestion de l'entreprise, n'est obligatoire que si l'effectif est d'au moins cinquante personnes. S'il est inférieur, on peut créer un CE par voie de convention, mais le cas est plutôt rare. Le CE doit obligatoirement être informé et consulté en matière d'emploi. En cas de licenciement collectif, le CE peut faire appel à un expert-comptable pour vérifier la situation de l'entreprise, et négocier un plan social pour les salariés : recours à un cabinet d'aide au reclassement, garantie d'une « allocation temporaire dégressive » qui complète la rémunération de ceux qui ont retrouvé du travail à un salaire inférieur.

Pour les activités sociales et culturelles, le CE a un véritable pouvoir de décision, limité cependant par les ressources dont il dispose : un budget de fonctionnement équivalent au minimum à 0,2 % de la masse salariale brute, auquel s'ajoute une subvention annuelle de l'employeur variable selon les sociétés, et qui est en moyenne de 1 % de la masse salariale. Grâce à divers suppléments (dons, legs, recettes provenant de manifestations organisées par le CE, revenus de biens mobiliers et immobiliers), les ressources du CE peuvent atteindre 3 % de la masse salariale.

Certains privilégient les salariés les plus défavorisés : octroi de prêts à taux zéro, attribution de locations de vacances subordonnée à des critères de revenus. D'autres sont moins rigoristes : *« Les avantages sont offerts à tous. Priorité est donnée à ceux qui n'en ont pas encore profité »*, explique un responsable. De nombreux CE font porter l'essentiel de leurs efforts sur les enfants : aide à la rentrée scolaire, cadeaux de Noël, subventions pour les séjours linguistiques ou les colonies de vacances.

Bibliothèque et salle de sport nécessitent de l'espace. Mais en la matière les employeurs – qui sont tenus de fournir un local au CE – sont plus ou moins généreux. *« Lorsque le gymnase a été transformé en salle de réunion, on a dû négocier des tarifs préférentiels avec les équipements sportifs du quartier, et prévoir un plafond de financement pour les cours »*, explique un secrétaire de CE. Si l'entreprise possède plusieurs sites, l'éloignement est un obstacle supplémentaire : *« Je n'ai plus le temps d'aller emprunter des livres ou faire du sport »*, déplore un salarié.

« Etant donné le peu de temps (vingt heures de délégation par mois) dont disposent les membres du CE, qui dans les PME sont également délégués du personnel, on voit disparaître certaines traditions », constate Sadia Mancel, consultante chez Comité Conseils. Les expositions dans l'entreprise au moment des fêtes de fin d'année sont peu à peu remplacées par des bons d'achat. *« Nous étions sollicités en permanence par les démarcheurs. Il fallait effectuer un choix dans les magasins et les catalogues et assurer la distribution en temps et heure ; tout cela était trop lourd à gérer »*, explique une secrétaire de CE. Pourtant, ces expositions *« donnaient des idées de cadeaux et permettaient de passer des commandes rapides à l'heure du déjeuner »*, regrettent des salariés. Un CE sur six est propriétaire d'un patrimoine immobilier à la mer ou à la montagne ; mais on assiste, là aussi, à un désengagement au profit de la location d'appartements à des organismes spécialisés, ou de la distribution de chèque-vacances.

DE LA CHORALE AU SKI

Il y a cependant des CE qui diversifient leurs activités afin qu'elles profitent au plus grand nombre. Au premier rang arrivent les week-ends dans les capitales étrangères et au ski en hiver, ainsi que les voyages. Les grands CE qui peuvent faire partir des groupes importants obtiennent des conditions avantageuses. Certains CE sortent des sentiers battus en proposant des consultations juridiques ou de planning familial, des visites de musée, une chorale, ou en faisant découvrir des sports extrêmes comme le parapente ou la spéléologie.

« J'ai perdu dix kilos grâce aux réunions des Weight Watchers organisées par le CE », raconte Marianne, qui travaille chez Alcatel. *« Cette activité a pourtant été très décriée, beaucoup l'ayant trouvée ridicule »*, se rappelle l'initiatrice. En revanche, l'œnologie a remporté un tel succès que son budget a doublé en un an. *« Toutes les six semaines, un atelier suivi d'un dîner réunit quarante participants au Concorde Lafayette ; c'est l'occasion pour les cadres étrangers de s'intégrer de manière conviviale. »*

Certains responsables de CE font preuve d'imagination, d'autres consultent les salariés. *« Toute personne peut proposer des idées ; l'autre jour, quelqu'un est venu me voir pour créer un club de bridge »*, raconte une secrétaire de CE. La réduction du temps de travail pourrait modifier la nature des activités : les salariés préféreront sans doute aux loisirs organisés dans l'entreprise le financement d'activités extérieures (billets de spectacle, voyages).

Michaëla Bobasch

A savoir

● **Histoire**. Créés le 22 février 1945 par le général de Gaulle, les comités d'entreprise se sont d'abord intéressés aux problèmes vitaux de l'après-guerre, le logement et la nourriture ; d'où leur surnom de « comités patates ». Avec la fin du rationnement en 1949, ils se sont reconvertis dans des activités de loisirs.

● **A lire.** Tous les textes qui régissent le comité d'entreprise (attributions, composition, fonctionnement, financement) sont rassemblés dans un opuscule publié par le *Journal officiel : Le Comité d'entreprise* (96 p., 39 F, 5,95 €). En vente 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, ou sur commande par courrier, Minitel (3615 ou 3616 Journal officiel) ou Internet (www.journal-officiel.gouv.fr).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 010

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

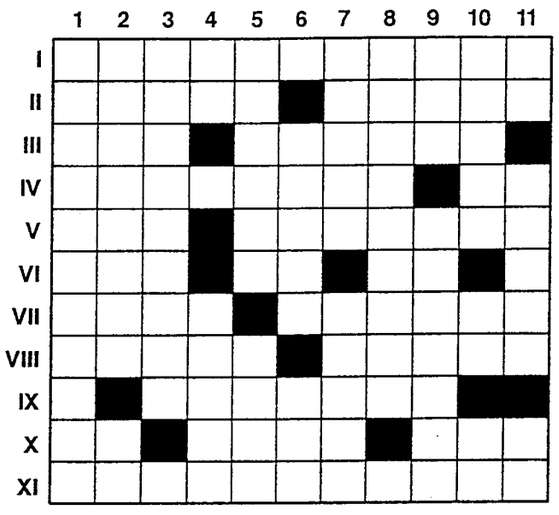

HORIZONTALEMENT

I. Grande ouverture politique. – II. Fournit teinturerie et officine. Négatif dans sa charge. – III. Soutien provisoire. A fait tourner la tête à plus d'un mouton. – IV. Préparer les raisins. Note. – V. Déjà vue. Complètement faux. – VI. Devient noble sous les coups. Tirer par un bout. Oui chez Boris. – VII. Colline inspirée. Entraîne vers des plaisirs inavouables. – VIII. Limite du changement. Déplacer au sol. – IX. Régime plus très en cours ni en cour. – X. Conjonction. Nous sommes tous dessous. Propre pour chacun. – XI. Qui a retrouvé ses formes premières.

VERTICALEMENT

1. Répare les trous dans la couche. – 2. Baisse importante du niveau de l'émission. Personnel. – 3. Point qu'il ne faut pas atteindre. – 4. Roule en piste. Corse et piquant. – 5. Recueil qui doit beaucoup à Esope. Capitale régionale. – 6. Bien attaché. Edentés et peu rapides. – 7. Pour les disques et les rayons. Regroupement dans les affaires. – 8. Présente. – 9. Titre chez Blair. En mettent une bonne couche. – 10. Polder flamand. Dans la gamme. Donne le choix. – 11. Préposition. Poursuivre. Personnel.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 009

HORIZONTALEMENT

I. Résignation. – II. Inexaucé. Io. – III. Nc. Oreilles. – IV. Coude. Ont. – V. Eure. Queuta. – VI. Dru. Bulle. – VII. Oubliées. AG. – VIII. Dt. Albi. – IX. Gestuel. – X. Tu. Elue. Cou. – XI. Shéhérazade.

VERTICALEMENT

1. Rince-doigts. – 2. Encouru. Euh. – 3. SE. Urubus. – 4. Ixode. Teh (thé). – 5. Gare. Bidule. – 6. Nue. Quêteur. – 7. Acidule. Léa. – 8. Tel. Elsa. – 9. Loue. Laça. – 10. Oient. AB. Od (do). – 11. Nostalgique.

SCRABBLE ® PROBLÈME N° 156

Rendez-vous à la rhumerie

PARTIE jouée en club. A lui seul, ZIP transformant RHUMERIE en RHUMERIEZ a rapporté 76 points. Autres exemples : ABOULIE, Z – ABOUTIE, Z – ACIERIE, Z – AMNISTIE, Z – ATTERRIE, Z. *(A suivre.)*

1. Tirage : A B D E K S T.

a) En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 34, 36 et 61 points.

Ecrivez sur la grille la solution à 61 points (elle est donnée ci-dessous).

b) **Tirage suivant : A B E O V S T.**

Trouvez un huit-lettres en le complétant avec une lettre différente appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

Solution de a) : BEKES, *créoles antillais*, M 5, 61, faisant CAB, KIL et EPI.

2. Préparatiopn de la grille de la semaine prochaine.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	■							A							■
B								F							
C								F							
D								R							
E								E					W		
F						R		T		E			A		
G						H		E		N		E	X		
H	■			V	A	U	T	R	E	R		D			P
I						M				O		E		C	E
J						E				L		N		H	O
K					C	R	E	U	S	A	I	T		A	N
L	Y	O	D	L	A	I				I		A		T	E
M	O					E						I		O	S
N	G					Z	I	P						N	
O	A						L	I	G	N	E	U	L	S	■

c) A D E O Q R U : trouvez un sept-lettres. Avec ce tirage, appuyez-vous sur un C puis sur un F pour former deux huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 19 janvier.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 5 janvier.

a) CANOPES, *vase funéraire égyptien*, K 5, 44 – COPINAS, 5 E, 44, ou l'anagramme CAPIONS.

b) PACSONS, G 5, 92, en collante au-dessus de LISEUSE et faisant NEOGENES.

c) SCALPONS, 4 E, 74 – PONÇASSE, 7 A, 64, ou l'anagramme ESPAÇONS – CONSPUAS, 8 C, 63 – SYNCOPAS, 12 H, 96.

d) LIGNEUL – ANGUILLE, ou les anagrammes GAULLIEN et LINGUALE – GUENILLE.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

LeMonde Job: WMQ1201--0028-0 WAS LMQ1201-28 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 08:56 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0399 Lcp:700 CMYK

CINÉMA **L'usine est un lieu où le cinéma s'aventure rarement, où ses facultés d'observation ne sont d'ailleurs pas forcément les bienvenues. Ce n'est pas le moindre mérite du premier long métrage de Laurent Cantet que de construire les méandres d'une fiction dans ce cadre très contemporain, puisque le face-à-face père-fils raconté par *Ressources humaines* se déroule sur fond de conflit social suscité par la réforme des 35 heures. Le document publié ci-dessous en complément de la critique met en évidence l'originalité de la préparation et de la manière de filmer d'un cinéaste déterminé à prendre en charge la réalité grâce au travail collectif avec des interprètes non professionnels. En attendant cette sortie, repoussée au samedi 15 pour cause de diffusion prioritaire de ce film sur Arte, un autre événement de cette semaine extrêmement fournie en nouveautés (quatorze films) est la sortie de la vaste fresque animée intitulée *Princesse Mononoke,* du Japonais Hayao Miyazaki. Cette légende épique permet au réalisateur d'illustrer le thème de l'affrontement entre le progrès technique et la sauvegarde de la nature. Un thème qui, malgré le Moyen Age légendaire où se situe le récit, n'est pas dépourvu d'échos dans l'actualité de ces jours derniers.**

L'utopie, folie des possibles

C'EST DONC reparti pour un cycle de trois mois, au cours duquel l'association Documentaire sur grand écran – qui tient depuis quelques années la gageure d'une programmation documentaire régulière sur grand écran – a choisi de placer ce changement de millénaire sous le signe de l'utopie. Comme premier effet du bouleversement des valeurs appelé par ce thème, on mentionnera la présence inaccoutumée de nombreuses fictions dans ce programme, parmi lesquelles *La vie est à nous* (1936) de Jean Renoir, *Quatre nuits d'un rêveur* (1970) de Robert Bresson ou *Rêves* (1990) d'Akira Kurosawa. Une occasion inespérée de « rattraper », sous le signe de la révolution et du désir, ces films généralement méconnus et très rarement repris.

Autre nouveauté, la carte blanche accordée à deux excellentes revues de cinéma, *Vertigo* et *L'Image, Le Monde.* Cette dernière a ainsi organisé, dimanche 9 janvier, une journée passionnante au cours de laquelle on a pu découvrir une partie du travail documentaire des frères Dardenne, généralement ignoré en France, ainsi qu'une œuvre singulière et rarissime : *Le Moindre Geste* (1971) de Jean-Pierre Daniel et Fernand Deligny.

Sélectionné par la Semaine de la critique lors du Festival de Cannes de 1971, ce film est le fruit d'un travail en deux temps. D'abord, quelque vingt heures d'images et de sons enregistrés par l'éducateur Fernand Deligny avec le concours de son personnage principal, Yves, un *« débile profond »* qu'il a accueilli dans sa retraite cévenole. Quelques années plus tard, Jean-Pierre Daniel, aujourd'hui directeur du cinéma L'Alhambra à Marseille, s'empare de ce matériau et met en forme les quelque cent minutes du *Moindre Geste*, grâce à l'entremise de Slon, coopérative de production alternative créée par Chris Marker.

ZOOM

Un cycle placé sous le signe de la révolution et du désir

Le film met en scène l'évasion d'Yves de l'asile, avec un art consommé de la fugue : dérive champêtre et rencontre amoureuse à l'image, fragments non synchrones de ses paroles sur la bande-son. L'une à l'autre reliées par ce que le philosophe Gilles Deleuze a nommé *« le flagrant délit de légender »*, où l'affabulation du personnage et la dépossession du cinéaste se conjuguent pour faire imploser la frontière entre fiction et documentaire, vérité et mensonge. A sa manière, le préambule de Deligny dans le film ne dit pas autre chose, : *« Tel il est, pour nous source intarissable de rire aux larmes, quoi qu'il arrive, et, dans ce film comme dans la vie très quotidienne, porteur d'une parole dont je certifie qu'elle n'est pas la mienne. Peut-on dire qu'elle soit la sienne ? Mais pourquoi faudrait-il que la parole appartienne à quelqu'un même s'il la prend ? »* Ce film, tourné en 16 millimètres et dont le tirage d'une copie en 35 est en cours en vue d'une plus large exploitation, est sans conteste l'un des plus remarquables jamais réalisés autour de la folie.

Jacques Mandelbaum

★ Faites vos rêves ! Du 9 janvier au 26 mars ; tous les dimanches (séances à 11 heures, 14 heures, 18 heures et 20 heures). Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Tél. : 08-36-68-97-17.

RENCONTRE

Catherine Lecoq : « L'aide à la production sera réservée aux premiers films »

« Depuis douze ans, la Fondation GAN, dont vous êtes déléguée générale, est l'un des rares mécènes importants du cinéma. La privatisation du GAN et son rachat par Groupama ont-ils modifié vos possibilités ?

– Non, nous disposons toujours d'un budget de 7 millions de francs pour le mécénat, ce qui nous a permis de continuer nos actions avec la même ampleur. Il y a quelques changements mineurs : par exemple, l'aide à la production est désormais réservée aux premiers films. Parmi les cinq lauréats pour 2000 figurent *Capitaines d'avril*, de Maria de Medeiros, et *Le Peuple migrateur*, le nouveau film consacré à la nature produit par Jacques Perrin, après *Microcosmos* et *Himalaya* que nous avions aidés. Réalisé par Michel Debats, il est consacré aux oiseaux migrateurs. Chaque projet obtient une aide de 400 000 francs (60 000 euros), 100 000 francs de plus que les années précédentes.

– En 1996, vous avez créé l'opération « Parti prix », qui offre à des films choisis par vous le complément financier permettant que, le premier vendredi d'exploitation, les places soient à 15 francs (2,3 euros). Quel est le sens de cette opération ?

– Elle facilite le bouche-à-oreille, en accroissant le nombre des premiers spectateurs pour des films qui ne disposent pas de lancement promotionnel important. Ils profitent ainsi d'une baisse de tarif mais également de la confiance qu'inspire notre recommandation à un public qui ne va pas forcément voir ce type de films. Cela permet aussi que ces films disposent d'un plus grand nombre d'écrans.

– Quel bilan tirez-vous de cette opération ?

– Une enquête a montré que 96 % des spectateurs de ces séances étaient satisfaits. Le problème est qu'on ne peut pas les multiplier : plus l'opération est un succès, plus elle nous revient cher. Vingt-deux films ont bénéficié de cette opération, le prochain « Parti prix » se fera avec *Ressources humaines,* de Laurent Cantet, notre plus récent coup de cœur. Exceptionnellement, il aura lieu un samedi, le jour même de la sortie du film. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Œdipe à l'usine sur fond de conflit social pour les 35 heures

Ressources humaines. Ce premier long métrage de Laurent Cantet conjugue l'exaltation du romanesque et l'âpreté du constat social

Film français de Laurent Cantet. Avec Jalil Lespert, Jean-Claude Vallod, Chantal Barré, Véronique de Pandalaère, Michel Begnez, Lucien Longueville. (1 h 40.) Ce film sortira en salles le samedi 15 janvier, après avoir été diffusé, mardi 14, sur Arte, dans le cadre d'une série consacrée au travail (*Le Monde* daté 9-10 janvier).

Ce film, comme le *Muriel* d'Alain Resnais, se déroule le temps d'un retour. Frank, étudiant dans une grande école de commerce parisienne, revient habiter chez ses parents en province afin de faire un stage à la direction de l'usine où son père et sa sœur continuent de travailler comme simples ouvriers. Affecté au service des ressources humaines, ce jeune loup rompu aux méthodes modernes d'encadrement « à visage humain » mésestime la dureté du monde du travail et la délicatesse de sa propre situation. Il lui faudra concilier le sentiment de revanche sociale que constitue pour les siens sa réussite, les manœuvres de séduction patronales dont il est l'objet, et l'hostilité des responsables syndicaux. Le drame se cristallise autour de la négociation sur les 35 heures quand, sommé de choisir son camp, Frank réalise à son corps défendant que choisir, fût-ce en conscience, c'est nécessairement exclure.

Ecrit et conçu selon une méthode originale avec des acteurs non professionnels issus de l'ANPE *(lire ci-dessous),* ce premier long métrage remarquable de Laurent Cantet a pour vertu de revitaliser la représentation du travail au cinéma. En pénétrant dans l'usine et en s'y installant comme il le fait, *Ressources humaines* prend à contre-pied une tradition cinématographique inaugurée dès le premier film de l'histoire du cinéma (*La Sortie des usines Lumière*), qui veut généralement qu'on sorte du travail pour entrer dans le cinéma. Il n'échappe pas pour autant à cette règle d'airain, selon laquelle le cinéma semble condamné à ne pouvoir donner du travail qu'une image édulcorée. Davantage que l'antagonisme qui les oppose par vocation (monde du travail/ monde des loisirs), le cinéma peine à saisir la contrainte, l'usure, le harassement suscités par le travail. Il se réfugie alors souvent dans le spectaculaire.

À CÔTÉ DE LA PLAQUE

Qu'il l'idéalise à la façon de Dziga Vertov (*L'Homme à la caméra*, 1928) ou qu'il le stigmatise à la manière de Chaplin (*Les Temps modernes*, 1936), il met dans tous les cas à côté de la plaque, cassant délibérément le rythme rébarbatif et fuyant de la réalité laborieuse.

Tel Charlot devant la chaîne, le cinéma court toujours à la poursuite du travail sans jamais avoir les moyens, ni nécessairement l'envie, de le rattraper. C'est donc en prenant conscience de cette distance, en la « travaillant », qu'il peut espérer surmonter son handicap. Très rares sont les films qui y parviennent – *Coûte que coûte* (1996) de Claire Simon ; *Rosetta* des frères Dardenne en sont deux exemples récents – dans lesquels il advient ce que Jean-Louis Comolli définit par cette formule judicieuse : *« Le travail du spectacle peut remplacer l'impossible spectacle du travail » (à lire dans la revue* Images documentaires *qui a consacré au sujet un excellent dossier : « Filmer le travail », n° 24, 1er trimestre 1996).*

GILLES MARCHAND

Jalil Lespert (le fils) et Jean-Claude Vallot (le père) les mains dans le cambouis.

C'est aussi le cas de *Ressources humaines*, pour trois raisons essentielles. La première tient à la justesse documentaire que lui confère sa méthode. La deuxième relève, a contrario, du poids tragique de son héros (Jalil Lespert, seul et indiscutable acteur professionnel du film) qui instille le trouble romanesque dans un scénario très documenté, en même temps qu'il bouleverse, comme personnage divisé entre ses origines ouvrières et son devenir néo-libéral, le scénario social qui œuvre d'ordinaire à les maintenir séparés. La troisième raison concerne la réflexion sur la mise en scène.

Construit en deux parties, le film semble tout d'abord calquer la sienne sur celle mise en place par le monde du travail, avec ses compartimentements (le jeu des portes et des vitres qui délimitent l'espace) et sa hiérarchie des rôles. L'enthousiasme du jeune stagiaire, la soumission craintive du père, le paternalisme des dirigeants, l'opposition butée de la déléguée CGT donnent cependant l'impression d'être pris dans la gangue des déterminismes sociaux.

Mais le film renverse à mi-temps la vapeur, dénonçant cette mise en scène pour ce qu'elle est : une mascarade. Avec la révélation de la machination patronale (profitant de la négociation sur les 35 heures, l'entreprise prépare des licenciements massifs) et le basculement de Frank du côté des ouvriers, la situation semble se clarifier. En réalité, le film déborde le cadre mécanique de l'organisation du travail pour s'inscrire dans celui de l'impondérable des actions humaines. Tandis que les masques tombent et que les conflits se durcissent, une seconde chance est accordée aux personnages, quitte à déboucher sur une nouvelle impasse, autrement plus inquiétante.

HUMILIATION ET HONTE

Ce moment, qui n'est pas par hasard celui du début de la grève, et donc de la suspension de la logique du travail, est dominé par la confrontation qui oppose le fils à son père non gréviste, culminant dans un face-à-face d'une rare violence où se déverse la révolte de tous les fils contre l'humiliation et la honte où les réduit la société des pères.

Sans cesser un instant d'être politique (il s'agit toujours de la reproduction sociale des classes et de l'exclusion qui menace celui qui veut mettre à bas cet ordre), le film bascule dès lors dans le mythe, avec Frank dans le rôle d'Œdipe, et son père dans celui de Laïos. Contrairement à *Ça commence aujourd'hui,* de Bertrand Tavernier, avec lequel il est intéressant de le comparer, ce film, plus proche de Kafka que de Capra, met en scène un héros à jamais irréconcilié avec le monde qui nous annonce, sur le fond d'un meurtre symbolique et d'un ordre social fondé sur le pouvoir et l'humiliation, que ça continuera vraisemblablement demain.

J. M.

Le discours de la méthode

SIGNATAIRE de son premier long métrage à trente-huit ans, Laurent Cantet a parcouru un long chemin depuis sa sortie de l'Idhec en 1986. « J'ai mis longtemps à trouver ce que j'avais envie de raconter, et comment le faire. » *Il en découvre les prémices avec un petit groupe d'anciens de l'école de cinéma, réunis par la société de production Sérénade (aujourd'hui disparue) :* Vincent Dietschy (Julie est amoureuse, *1998), Dominik Moll* (Intimité, *1994), Thierry Bardinet (*Le Cri de Tarzan, *1999), Gilles Marchand (coscénariste de* Ressources humaines*). Pour son premier court métrage (en 1993,* Tous à la manif *montrait déjà un conflit père-fils sur fond d'actualité sociopolitique, dans un lieu de travail), Cantet met au point ce en quoi il se reconnaît le plus : ni une thématique ni un style, mais une méthode de travail. Citant volontiers Maurice Pialat comme référence, il résume d'une formule l'idée du cinéma défendue à Sérénade :* « l'ancrage dans le réel ». *Sa manière de travailler en résulte directement, elle est* « la véritable origine du projet *Ressources humaines*, exposée dans la note d'intention que j'ai transmise à Pierre Chevalier, le responsable des fictions d'Arte. C'est sur la foi de ce document que Chevalier m'a fait confiance ». *Sur la foi de ce document, mais aussi de la qualité des précédentes réalisations de Cantet : son deuxième court métrage,* Jeux de plage *(1995, à nouveau un conflit père-fils, déjà avec Jalil Lespert), et* Les Sanguinaires, *épisode français de la série internationale* 2000 vu par..., *déjà produit par Haut et court pour Arte.*

VERBATIM

« Derrière une histoire familiale, à travers elle, c'est le rapport des sphères privée et publique qui est en jeu dans ce film, la situation des individus, les liens sociaux, le politiques, l'implication individuelle et collective... Mais aussi le travail, la place qu'il prend dans la vie des hommes, celle qu'il occupe dans leur esprit (accomplissement personnel et social ou aliénation). Par ailleurs, le film se propose d'explorer un univers rarement montré dans la fiction, l'entreprise, qui agit comme une loupe braquée sur les rapports sociaux (hiérarchie, autorité, paternalisme, culture d'entreprise, lutte des classes...).

Des préoccupations si profondément ancrées dans le réel qu'il me semble plus important que jamais de chercher à en capter la complexité plutôt que d'espérer la refabriquer. Ce volet documentaire servira de contexte à l'intérieur duquel viendra s'inscrire l'histoire intime. Mais en aucun cas cette histoire ne devra être bradée au profit du documentaire, elle constituera l'ossature du film et elle se nourrira autant du réel qu'elle en sera le vecteur, le révélateur. Plus la trame dramaturgique sera présente, plus elle aura des chances d'approcher et d'expliciter ce qu'il y a d'indicible dans le réel. Cette ambition implique une méthode de travail qui sera tout aussi déterminante que le scénario lui-même. En effet, j'entends dans un premier temps réduire le travail d'écriture à la rédaction d'un séquencier précis qui ne s'attachera qu'à définir la structure de la fiction, sa colonne vertébrale. Mais au lieu de donner au film sa chair en développant le scénario seul face à mon bureau, je souhaite très tôt me confronter à la réalité.

Concrètement, il s'agira de trouver rapidement un lieu de tournage, puis, avec l'aide de l'ANPE locale, de faire un casting « large » qui réunira des gens d'horizons aussi divers que ceux qui sont en jeu dans le film (stagiaires, ouvriers, employés administratifs, cadres, patrons, jeunes de différents milieux). La réalité des histoires personnelles de chacun viendra nourrir les différents personnages ainsi que la dramaturgie. La matière du film naîtra de la confrontation de la structure scénarisée avec le contexte de l'époque. On confrontera les points de vue nécessairement différents qu'ils auront sur les situations que proposera le séquencier.

Petit à petit, on distribuera les rôles, au cours de séances de travail qui ressembleront à des répétitions. Je filmerai ce travail qui me donnera la matière brute à partir de laquelle je pourrai chaque soir développer l'écriture proprement dite des séquences, qui seront réexpérimentées de façon plus dirigée dès le lendemain, et réécrite si nécessaire. Il va sans dire que ce ne sont pas seulement les dialogues qui sont en jeu dans cette phase du travail, mais aussi la mise en scène elle-même, qui s'élaborera progressivement de jour en jour. Ces répétitions, et le travail d'écriture qui y sera associé, nous conduiront naturellement à un tournage classique. Il ne sera alors pas plus question d'improvisation que si le scénario avait été écrit et dialogué de manière plus « classique ».

Ce mode de travail, déjà mis en œuvre dans mes courts métrages (*Tous à la manif* et *Jeux de plage*), loin de m'éloigner de mes préoccupations de départ, m'a chaque fois permis de radicaliser les enjeux de ces projets. La méthode est évidemment tout aussi stimulante pour les acteurs qui intègrent progressivement le film, l'habitent de leurs mots, de leurs corps avant même que la caméra n'entre en jeu. Cette méthode m'a chaque fois permis d'obtenir de la part d'amateurs une maîtrise de jeu étonnante, ne s'appuyant pas tant sur un savoir-faire que sur une manière d'être (allure physique, tics, accents, niveau de langage...) qui permet, plutôt que d'expliciter démonstrativement le réel, de l'approcher par petites touches. Je suis conscient que d'un point de vue de production mais également de financement, cette méthode est peu orthodoxe. Elle s'impose pourtant à mes yeux comme la plus efficace et la plus juste. »

LeMonde Job: WMQ1201--0029-0 WAS LMQ1201-29 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 08:56 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0400 Lcp:700 CMYK

L'élève Matthew Broderick est devenu professeur

PORTRAIT

L'interprète de Ferris Bueller a survécu à son image de lycéen cynique et matérialiste

CE FUT une floraison brusque, au milieu des années 80. Des acteurs très jeunes, qui le paraissaient encore plus, dont la mission – dans l'esprit des maîtres de Hollywood – était d'amener les teenagers par millions dans les salles obscures. Molly Ringwald, Ally Sheedy, Demi Moore pour les filles ; Rob Lowe, Judd Nelson, Emilio Estevez et Matthew Broderick pour les garçons. Ils jouaient des lycéens dans des films qui, souvent produits ou réalisés par John Hughes, transformaient leur vie quotidienne en aventures fabuleuses : vraies tragédies (la grossesse d'une adolescente dans *She's having a baby*) ou incidents dérisoires (une matinée de colle dans *The Breakfast Club*).

A la tête de cette cohorte, on porta un garçon au visage sympathique et malléable, Matthew Broderick. Il avait pris un peu d'avance sur ses contemporains en décrochant, dès 1983, le premier rôle de *Wargames,* de John Badham, film pionnier en bien des domaines puisqu'il s'aventurait sur le terrain des jeux vidéo et de la piraterie informatique. Broderick y incarnait un *hacker* à peine pubère (il est, en fait, né en 1962) qui mettait en danger puis sauvait la planète. En 1986, à vingt-quatre ans, il passait en terminale dans *La Folle Journée de Ferris Bueller,* de John Hughes. Immense succès populaire, le film énumérait toutes les grosses bêtises qu'un garçon entreprenant pouvait réaliser le temps d'une journée d'école buissonnière. Organisé, méthodique, cynique et matérialiste – le film repose sur les ailes d'une Ferrari 250 GTS modèle 1958 –, Ferris Bueller devint l'emblème d'une génération qui était entrée au lycée l'année de l'élection de Ronald Reagan et devint millionnaire à Wall Street sous la présidence de George Bush. A ce personnage, Broderick prêtait un aplomb d'enfer et une simplicité désarmante qui faisaient oublier l'arrogance et l'égoïsme sans limite dont le scénario faisait l'apologie.

COURBE PARFAITE

On peut imaginer qu'Alexander Payne, le réalisateur de *L'Arriviste (lire la critique ci-dessous),* avait en tête ce symbole lorsqu'il a proposé le rôle d'un professeur médiocre à Matthew Broderick. L'entreprise de Payne coïncide avec la sortie d'un autre film de collège qui sape joyeusement les lois du genre, *Rushmore,* de Wes Anderson. Deux films dont le succès critique a été à la mesure de la modestie de leur carrière commerciale.

Pour Broderick, la courbe est ainsi parfaite, du lycéen roi de 1986 au professeur déchu de 1999. Que l'acteur ait accepté de grossir, de s'enlaidir pour jouer Jim McAllister, l'enseignant raté de *L'Arriviste,* ne doit pas surprendre. Après quelques années passées dans la carrière de teenager, l'acteur a étendu son registre, réussissant là où d'autres membres du *Brat Pack* ont sombré. Le *Brat Pack* (« bande de sales mômes ») avait été baptisé en hommage au *Rat Pack* (« bande de rats ») qui réunissait Frank Sinatra, Dean Martin, Sammy Davis Jr. et Peter Lawford dans les années 60. Broderick ne fut qu'une figure marginale de cette meute dont les excès firent les délices de la télévision-tabloïd naissante. Peut-être parce qu'il était moins joli garçon que Rob Lowe ou Emilio Estevez, ou simplement meilleur acteur, il a survécu. Officier nordiste dans *Glory,* de Howard Zwick, victime de l'homophobie dans *Torch Song Trilogy,* de Paul Bogart, d'après la pièce de Harvey Fierstein qu'il avait également interprétée sur scène, il lui a fallu être parfait dans un rôle de petit professeur de province pour qu'on se souvienne de cette tête à claque de Ferris Bueller.

Thomas Sotinel

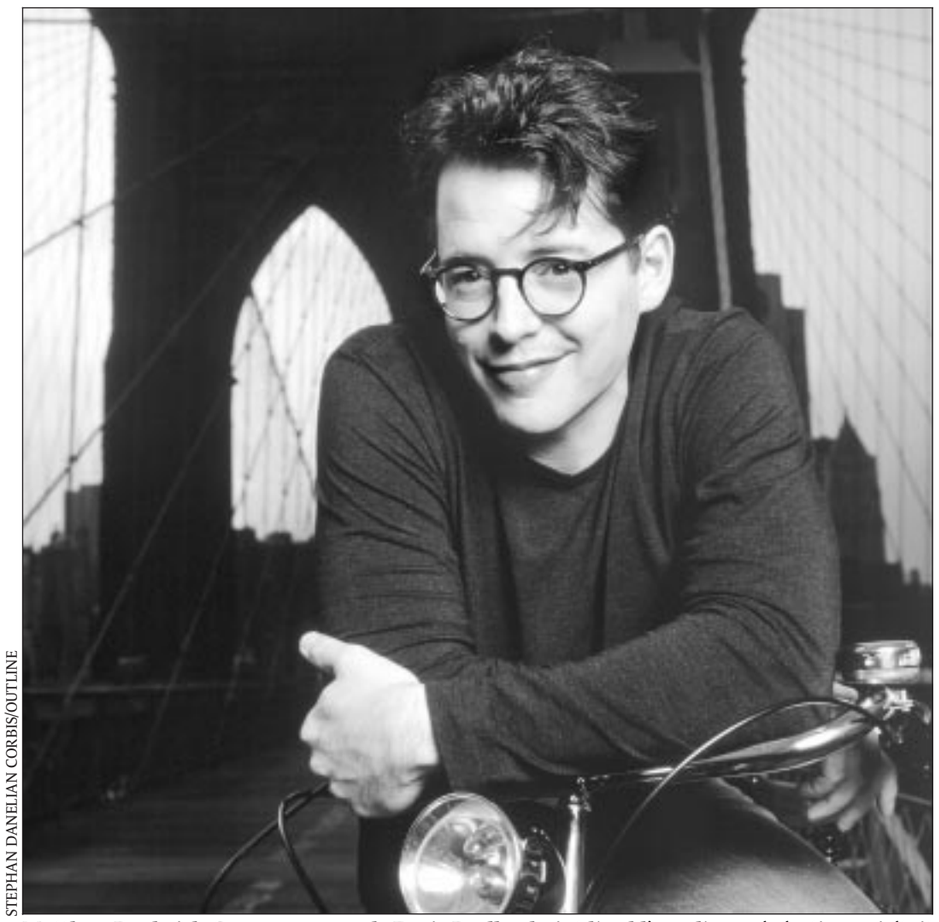

STEPHAN DANELIAN CORBIS/OUTLINE

Matthew Broderick. Son personnage de Ferris Bueller devint l'emblème d'une génération qui était entrée au lycée l'année de l'élection de Ronald Reagan et devint millionnaire sous George Bush.

Intrigues électorales au Nebraska

L'Arriviste. Les Etats-Unis vus à travers le prisme d'un lycée

Film américain d'Alexander Payne. Avec Matthew Broderick, Reese Witherspoon. (1 h 42.)

Une campagne émaillée de coups bas, un électorat désabusé, un homme mûr qui met en danger sa carrière dans les bras d'une adolescente : on trouve toute l'Amérique à Carver High School. Lycée du Nebraska, Etat fédéral en réduction, c'est le milieu naturel de Tracy Flick (Reese Witherspoon), l'arriviste du titre. Tracy veut être présidente du conseil des élèves. Sur son chemin, elle trouve Jim McAllister (Matthew Broderick), professeur d'histoire, exaspéré par l'inextinguible soif de pouvoir et de notoriété de son élève.

Si *L'Arriviste* n'était qu'un film collégien de plus, tout serait simple. Après quelques quiproquos, la dinde ambitieuse se rendrait aux arguments civiques de l'enseignant et terminerait l'année plus sage, plus belle, probablement fiancée au plus joli garçon du lycée. Alexander Payne, dont c'est le deuxième film, déçoit chacune de ces attentes, avec une minutie presque sadique.

Si l'on veut une idée du degré d'originalité de *L'Arriviste,* voici : les personnages sont mal habillés. Une star de moyenne magnitude (Broderick), boudinée dans des pantalons en polyester et des chemisettes mal coupées, c'est le symptôme le plus immédiat d'une déviance qui irradie tout le film.

L'Arriviste s'écarte des normes hollywoodiennes par nécessité, pour montrer ce que le cinéma américain – hollywoodien ou indépendant – ignore avec constance, malgré les efforts de quelques résistants. Comme Todd Solonz *(Happiness),* Alexander Payne pénètre là où les cinéastes américains ne vont plus : dans les recoins de vies quotidiennes balisées par les conventions et les habitudes, au point qu'on ne voit plus les désirs et les violences qui les parcourent.

LABYRINTHE DE LABORATOIRE

Le film est une galerie des mensonges que les personnages se racontent pour supporter leurs vies. Pour mesurer le gouffre qui sépare l'autojustification de la réalité, Alexander Payne recourt à la voix off. Chaque personnage défend sa cause pendant que la caméra expose froidement ses turpitudes. La lycéenne aux dents longues est la victime privilégiée de ce jeu de massacre, avec ses infernales robes de flanelle grise, son sourire à la commande et ses regards meurtriers. Reese Witherspoon s'enlaidit hardiment, ne reculant pas devant un grotesque assez frappant chez une actrice que beaucoup présentent comme un espoir de l'industrie cinématographique américaine.

Le statut d'enseignant ne protège pas Matthew Broderick des pires avanies. On le voit au tout début du film qui s'échine à faire comprendre la nuance entre morale et éthique. La tâche est au-dessus de ses forces, au point que, à la première occasion, son sacerdoce pédagogique s'effondre sous la pression de désirs contradictoires.

D'abord, l'envie irrépressible de saboter la candidature de Tracy Flick qui fait naître l'idée saugrenue de susciter la candidature d'un sportif populaire, sympathique et stupide (Chris Klein). Ensuite, la convoitise qui le saisit à la contemplation du décolleté de la femme d'un collègue. Manipulateur inepte, amant catastrophique, le professeur est précipité dans l'abîme.

Qui sera sauvé du naufrage de Carver High School ? Une petite de deuxième année, lesbienne et nihiliste (Jessica Campbell), la seule à maîtriser sa trajectoire : elle convainc ses parents de la mettre en pension chez les bonnes sœurs. Et le candidat sportif, protégé par sa bêtise et par son bon cœur des turpitudes qui l'entourent.

De ce conte, Alexander Payne fait un film burlesque et tranquille. Les paroxysmes sont gommés pour laisser plus de place aux petites idées visuelles qui font plaisir, comme les arrêts sur image qui figent les personnages au pire de leur for intérieur, ou l'architecture anxiogène du lycée filmé comme un labyrinthe de laboratoire.

Une fois menée à bien la déchéance de Jim McAllister, le réalisateur hésite sur la meilleure conclusion à donner à sa fable. Trois épilogues se succèdent, le dernier – le plus pessimiste – est le plus réussi.

T. S

Dernières nouvelles d'un judaïsme contemporain

Sonia Horowitz. Fine observation d'une communauté orthodoxe à New York

Film américain de Boaz Yakin. Avec Renée Zellweger, Christopher Eccleston, Glenn Fitzgerald, Julianna Margulies, Allen Payne, Kathleen Chalfant. (1 h 52.)

A price above rubies – « Plus de valeur qu'un rubis » –, le titre américain original de *Sonia Horowitz* fait référence à un proverbe biblique : *« Qui peut trouver une femme à l'âme forte ? Celle-ci a plus de valeur qu'un rubis. »* Lue le vendredi soir durant le shabbat, cette phrase signifie que l'accomplissement d'une femme tient à son aptitude à servir son mari et à tenir sa maison. Dans le film de Boaz Yakin, cette femme inestimable s'appelle Sonia Horowitz. Sa valeur ne tient pourtant pas à l'application stricte de la loi, mais au contraire à la violation de celle-ci qui pourrait l'exclure de sa communauté. *Sonia Horowitz* reprend l'une des problématiques les plus récurrentes du roman juif américain de l'après-guerre – elle traverse par exemple l'œuvre d'un écrivain comme Chaïm Potok ; Boaz Yakin s'est explicitement inspiré de deux de ses romans, *L'Elu* et *Je m'appelle Asher Lev* –, à savoir la possibilité de vivre un judaïsme en harmonie avec le monde environnant ou, au contraire, la nécessité de bâtir un ghetto pour préserver son identité.

Sonia Horowitz vit dans l'une des communautés orthodoxes – le film ne précise jamais laquelle – de Boro Park, à New York. Mariée à un brillant talmudiste, elle vient de mettre au monde son premier fils. Cloîtrée depuis son enfance dans une communauté dont elle rejette les règles et la rigueur d'une loi régissant chaque moment de la vie quotidienne, elle refuse une existence écrite à l'avance, dans le respect des rites, à l'ombre d'un mari totalement dévoué à son étude. Un beau-frère bijoutier va utiliser les connaissances en joaillerie de Sonia pour l'employer dans sa boutique afin de négocier l'achat de bijoux anciens. Cette ouverture sur l'extérieur va rendre de plus en plus problématique sa place au sein de la communauté.

VISION MULTIPLE

En évitant les pièges du film à thèse, sans chercher à répondre aux questions qu'il soulève, Boaz Yakin pose l'un des regards les plus intéressants du cinéma sur le fonctionnement d'une communauté orthodoxe car il est totalement dénué du moindre a priori. Guidé en partie par une préoccupation documentaire qui décrit le fonctionnement quotidien d'une communauté – les séquences rituelles (une circoncision et un repas de shabbat) sont presque filmés en un seul plan-séquence –, se concentrant sur une série de personnages, bons ou mauvais, Boaz Yakin montre les aspects à la fois séduisants et repoussants du monde religieux : un beau-frère à l'éthique religieuse douteuse, époux admirable qui trompe sa femme avec Sonia ; un rabbin, conseiller familial, au discours fondé sur la stricte application de la loi, totalement déconnecté de la réalité quotidienne ; un autre rabbin, chef spirituel de la communauté, qui reçoit Sonia dans son bureau et dont le travail se fonde au contraire sur une écoute de ses problèmes affranchie de tout principe dogmatique.

Ces scènes renvoient à une vision multiple d'une communauté saisie dans sa diversité, c'est-à-dire à un groupe humain dont la richesse ne peut être réduite à un seul point de vue. Boaz Yakin réussit là où *Kadosh* d'Amos Gitaï échouait. Une succession de détails inexacts dans ce film finissait par donner de la communauté orthodoxe de Mea Shearim à Jérusalem un aspect caricatural. *Sonia Horowitz* ne tombe jamais dans ce piège. Servi par une interprétation remarquable – Renée Zellweger dans le rôle de Sonia est bouleversante –, empreint d'une grande rigueur de la part d'un cinéaste qui observe d'abord avant de livrer tout jugement, *Sonia Horowitz* envisage la communauté comme un ensemble mouvant qui ne peut rester indifférent à son époque. C'est pourquoi ce film est passionnant : il inscrit la communauté dans le présent et non dans une indétermination qui donnerait l'impression que le judaïsme est une religion figée, exempte de tout débat.

Samuel Blumenfeld

Un tournage avec Andie MacDowell, ça vous dit ?

En exclusivité le 12/01, le dernier jour de tournage de «Harrison's Flowers» d'Elie Chouraqui.

WWW.CANALPLUS.FR

LeMonde Job: WMQ1201--0030-0 WAS LMQ1201-30 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:08 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0401 Lcp:700 CMYK

HORS CHAMP

■ **Hollywood a battu un nouveau record de recettes en 1999** avec 7,3 milliards de dollars sur le territoire nord-américain – le box-office le plus élevé du siècle. Il dépasse de 9 % le résultat de l'année précédente (6,76 milliards de dollars), qui déjà établissait un record. Il s'agit de la huitième année de progression financière du cinéma américain, dont les recettes ont augmenté de 65 % durant les années 1990. En 1999, 1,48 milliard de billets ont été vendus (+ 5 %).
Pour la 5e fois en six ans, Disney se classe en tête avec 17 % du marché grâce au succès du *Sixième Sens* et de *Toy Story 2*. Suivent Warner Brothers, avec 14 %, et Universal, en hausse à 13 %. *The Blair Witch Project* est le titre le plus profitable avec 140,5 millions de dollars de recettes : le film avait été acquis par Artisan pour 1,1 million de dollars.

■ **La liste des dix meilleurs films de la décennie,** selon l'association des critiques américains, se compose de la manière suivante. Deux films de Steven Spielberg occupent les deux premières places : 1. *La Liste de Schindler* (1993), 2. *Il faut sauver le soldat Ryan* (1998), 3. *L. A. Confidential »* (1997), 4. *Forrest Gump* (1994), 5. *Goodfellas* (1990), *Fargo* (1996), *Le Silence des agneaux* (1991), 8. *Les Evadés* (1994), 9. *Pulp Fiction* (1994), 10. *Impitoyable* (1992).

La Cinémathèque française rend hommage au réalisateur John Stahl

Tout l'œuvre conservé de l'auteur de « Péché mortel » est projeté au Palais de Chaillot

JOHN M. STAHL (1886-1950), à qui la Cinémathèque française rend hommage, reste un des réalisateurs classiques les plus mystérieux de Hollywood. Ce spécialiste du mélodrame est surtout connu pour *Back Street* (*Histoire d'un amour*, 1932) – il fut à l'époque un phénomène de société pour sa manière directe d'évoquer l'adultère – et pour un chef-d'œuvre incontestable, *Péché mortel* (1946).

Stahl a réalisé plus de la moitié de ses films au temps du muet, développant les entrelacs matrimoniaux rendus célèbres par Cecil B. DeMille, soit en comédie, soit en drame. Mais il ne rencontre de véritables succès qu'au cours des années 30. S'il a surtout travaillé pour de grands producteurs (Louis Mayer, Carl Laemmle Jr., Darryl Zanuck), ce fut en imposant ses sujets, ses scénarios, ses rythmes de travail et ses dépassements de budget, tant que son succès le justifiait. Il appartient à cette génération qui sera écartée des studios après la seconde guerre mondiale. Malgré l'exceptionnel succès public et financier de *Péché mortel*, la page est tournée lorsque Zanuck le renvoie de la superproduction *Ambre,* que reprend Otto Preminger.

Douglas Sirk a tourné deux remakes de films de Stahl – *Mirage de la vie* (1959) d'après *Images de la vie* (1934), et *Le Secret magnifique*, en 1953, d'après le film homonyme de 1935 – en apportant à son traitement un regard plus distancié et plus funèbre sur le rêve américain. Mais est-ce bien sûr ? En vérité, Stahl était allé assez loin dans ce sens. S'il n'a ni la perversité souveraine de Leo McCarey (*Elle et lui*), ni la tendresse cosmique de Frank Borzage (*L'Heure suprême*), son traitement des sentiments n'a rien de sentimental.

Dans *Images de la vie,* une jeune Noire veut passer pour blanche et sa mère la supplie d'accepter *« la volonté de Dieu »*. L'héroïne d'*Une nuit seulement* (1933), mère après une nuit d'amour, refuse de se présenter au père ; quand sa famille la chasse, une amie lui explique qu'il est dans l'ordre des choses d'être mère célibataire à New York, au XXe siècle. Dans *La Fière Créole* (1947), la blessure originelle de la bâtardise et l'esclavage sont mis en parallèle.

Les personnages de Stahl se révoltent contre leur sort, mais pas contre l'injustice. Inaccomplis, frustrés, ils se rattrapent par la réussite professionnelle ou financière. Il leur faut s'intégrer à tout prix, battre les autres sur leur terrain sans mettre en cause la légitimité d'un ordre qui les opprime. Le cinéaste n'a pas d'illusions sur cet ordre : sa sensibilité le porte vers ceux, ou plus souvent celles, qui en sont écartés. Sans doute pouvait-il les comprendre, lui qui se disait John Malcolm Stahl, né à New York, alors qu'il s'appelait Moritz Strelizky, originaire de Bakou.

CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

John Stahl avec Claudette Colbert.

C'est sur des visages de femmes qu'il donne à voir la fêlure : sans la vulnérabilité de Margaret Sullavan dans *Une nuit seulement,* la révolte de Fredi Washington dans *Images de la vie*, et l'évolution sensible dans les traits de Claudette Colbert dans le même film, ou la pulsion de mort de Gene Tierney (*Péché mortel*). Des quatre grands mélos qui se succèdent entre 1932 et 1937, le plus beau est peut-être le moins connu, *Une nuit seulement*, adaptation pirate de *Lettre d'une inconnue*, de Stefan Zweig.

Grâce à la possibilité offerte par la Cinémathèque de voir quasiment tout l'œuvre conservé, il apparaît possible de lire Stahl à rebours, en remontant à partir de ses derniers grands films, *Péché mortel* et *La Fière Créole*, où il fait éclater les lois du genre, donnant libre cours à une amertume et une cruauté qui étaient le refoulé de ses mélodrames et comédies matrimoniales.

S'y ajoute une misogynie qui va au-delà de l'ambiance machiste de l'après-guerre. Il ne craint plus rien : dans le premier film, Gene Tierney se fait avorter en se jetant du haut d'un escalier (Stahl est un maître des escaliers), noie le frère infirme de son époux et tente de faire exécuter sa sœur adoptive. Dans le second, Rex Harrison devra passer par la mort de son enfant pour affirmer sa lucidité de déraciné, seul à avoir vu l'unité du pays au filtre de son obsession.

Bernard Eisenschitz

★ Du 12 janvier au 13 février à la Cinémathèque française. Palais de Chaillot. 7, avenue Albert-de-Mun, 16e . Tél. : 01-56-26-01-01.
Le Festival de Saint-Sébastien, auquel on doit l'initiative de la rétrospective, a publié avec la Filmoteca española un très beau livre collectif bilingue (espagnol-anglais) de 432 pages consacré au cinéaste. Le numéro 467 (janvier) de *Positif* lui consacre un dossier.

L'esprit de la forêt

Princesse Mononoke. Ce somptueux récit d'aventures inspiré à Miyazaki par les légendes antiques pose le problème des relations entre l'homme et la nature

Film japonais d'animation de Hayao Miyazaki. (2 h 15.)

Le personnage principal du film n'est pas la princesse qui lui donne son titre. Ce n'est même pas le héros de ce récit épique, Ashitaka, jeune prince d'un peuple déchu et isolé dans la forêt. Le « personnage principal » est une question, celle du rapport des hommes à la nature. Elle est posée avec une complexité tout à fait inattendue dans un dessin animé, sur un thème si propice aux simplifications démagogiques, et sur un tel ton, celui d'un grand récit épique.

A peine le film a-t-il commencé que le vaillant Ashitaka anéantit au péril de sa vie un dieu-sanglier devenu monstre tueur qui menaçait sa communauté. Victime d'un maléfice qui le ronge, le jeune homme part à la recherche des causes du drame, début de la quête initiatique que conte *Princesse Mononoke.* Il découvre successivement un moine difforme et hilare chargé d'une terrifiante mission secrète, l'île-château sidérurgique commandée par une amazone artificière et féministe, la forêt magique où règne la divinité majeure et ambiguë qui donne et reprend vie à tous les êtres, et où les loups aidés d'une jeune guerrière – la princesse Mononoke – mènent une guerre impitoyable aux humains qui, pour produire l'acier, détruisent la forêt et l'univers habité par les esprits. Batailles, romances, séduction, énigmes, tout l'appareillage du récit épique est au rendez-vous, servi par l'incroyable virtuosité de l'animation.

MASSE DES ÉLÉMENTS

Dès la première séquence, on a compris où sont les atouts esthétiques du film. Certainement pas dans le dessin du héros, dont le visage est (délibérément ?) aussi asexué et inexpressif que dans l'ordinaire des dessins animés japonais. Et *Princesse Mononoke* ne cherche pas non plus à rivaliser avec les technologies sophistiquées d'animation grâce auxquelles chaque brin d'herbe semble bénéficier d'un mouvement autonome. Au lieu de viser une représentation hyperréaliste, c'est par la mise en forme de l'action que Miyazaki donne vitalité et style à son film. Il mise parfois sur la vitesse, parfois sur la masse des éléments simultanément présents à l'écran, parfois sur le cadrage et l'éclairage, toujours sur le montage et sur le rapport entre image et son – la bande musicale de Joe Hisaichi est d'une redoutable efficacité.

Les qualités spectaculaires du film tiennent donc à des procédés cinématographiques plutôt qu'à ceux particuliers à l'animation. Cela suffirait à signer la singularité de ce qui est à la fois un film de distraction très réussi et un dessin animé différent des canons imposés par le format Disney (et désormais son rival Dreamworks). Mais l'œuvre maîtresse des studios Ghibli, la société de Miyazaki qui, avec *Princesse Mononoke,* a pulvérisé les records de fréquentation au Japon, recèle surtout un étonnant scénario – exactement celui qui serait refusé par les majors pour excès de complexité.

C'est que tous les protagonistes y sont placés sous le signe d'une troublante ambivalence. Ainsi de Mononoke, rien moins que gentille, ainsi de la belle patronne des Forges, séduisante et haineuse, accueillante aux proscrits de l'ordre social et décidée à exterminer la forêt et ce qu'elle symbolise. Ainsi du dieu à la double apparence, qui évoque lointainement le Pan de nos mythologies, ou du bonze Jigo, âme damnée de l'affaire et pourtant traité avec une bienveillance dont ne bénéficient jamais les « méchants » dans ce type de productions. Ainsi de Ashitaka lui-même, qui ne peut devenir héros de l'aventure qu'en perdant sa pureté originelle. Ainsi, enfin, de l'intrigue, qui jamais ne se réduit à une opposition simpliste entre état de nature et progrès technique, et se garde bien de valoriser entièrement l'un ou l'autre. *Princesse Mononoke* réussit donc ce prodige de susciter à la fois l'élan de satisfaction d'un récit d'aventures mené à bride abattue et la stimulante interrogation sur le sens jamais prévisible que prendra le récit.

J.-M. F.

Un improbable retour aux sources

Trois saisons. Il ne suffit pas d'aller tourner sur sa terre natale pour éviter les clichés de carte postale

Film américain de Tony Bui. Avec Harvey Keitel, Don Duong, Nguyen Ngoc Hiep, Tran Manh Cuong, Zoe Bui. (1 h 44.)

Présenté comme le premier film américain tourné au Vietnam depuis la fin de la guerre, *Trois saisons*, de Tony Bui, se complaît dans une nostalgie qui prend plusieurs formes. Bui, dont la famille a quitté en 1975 le Vietnam du Sud pour la Californie du Sud, est retourné dans le pays de ses ancêtres pour y réaliser son film. A en juger par la manière dont il la filme, sa terre natale produit sur lui un effet soporifique. Son film est lent, figé, glacé, d'une esthétique de carte postale.

Trois saisons a pourtant remporté le Grand Prix du jury au Festival de Sundance en 1999 ainsi que celui du public. On imagine que les jurés, comme les spectateurs, ont été plus impressionnés par la gageure de sa réalisation que par son propos. Situé dans ce qui était auparavant Saïgon, le film se concentre sur une poignée de personnages très convenus : une jeune vendeuse de fleurs ; un conducteur de pousse-pousse romantique ; un petit vendeur de rue au visage angélique ; une prostituée au grand cœur ; un vétéran du Vietnam (Harvey Keitel) qui recherche sa fille qu'il a abandonnée à la fin de la guerre. Ces individus finissent par se croiser. La vendeuse de fleurs au regard innocent se rapproche de son employeur atteint de la lèpre. Le chauffeur de taxi à vélo tombe amoureux de la prostituée. Le vétéran du Vietnam regarde fixement la publicité pour Coca-Cola affichée au-dessus du bar Apocalypse Now, alors que le petit Woody recherche désespérément la boîte contenant les briquets, les montres et les chewing-gums qu'il vend aux touristes.

La tendance du réalisateur à rechercher obstinément le drame sensationnaliste se traduit par un traitement des saisons pour le moins particulier. Le gamin vendeur de chewing-gums évolue dans une atmosphère de mousson permanente alors que la prostituée serait plutôt victime d'une chaleur étouffante et poisseuse. Le film se déroule peut-être, comme son titre l'indique, l'espace de trois saisons, sauf que celles-ci, fait rare dans l'histoire de la météorologie, se superposent au lieu de se succéder. *Trois saisons* culmine dans un crescendo de rencontres où chaque personnage trouve la félicité par la grâce d'un hasard que même Paul Auster remettrait en cause. Reste le talent certain du chef-opérateur Lisa Rinzler. Réalisé avec une certaine élégance, *Trois saisons* ne se remet jamais d'un scénario calamiteux. Cet improbable retour aux sources réussit ce que la plus longue guerre jamais livrée par les Etats-Unis en territoire étranger n'avait jamais réalisé : transformer le Vietnam en une publicité.

S. Bd.

Promenade dans la nuit de l'enfance

Le Sang. Sa sortie en salles aujourd'hui permet de découvrir un jeune et ténébreux créateur de formes

Film portugais de Pedro Costa. Avec Pedro Hestnes, Inès Medeiros, Nuno Ferreira, Luis Miguel Cintra. (1 h 30.)

On se souvient peut-être d'*Ossos* – mais qui l'a vu ne peut que s'en souvenir –, film météorique tourné dans un quartier déshérité de Lisbonne qui traversa les écrans en février 1998 à la manière d'un coup de poignard surgi de l'ombre et du silence. Son auteur, Pedro Costa, jeune cinéaste portugais qui marche sur les traces de ses glorieux aînés, y dépeignait en longues stases hallucinées l'épuisement vital d'un couple de jeunes gens, porte-parole muets, raidis par la douleur et les vapeurs d'alcool, d'un peuple de mutants, crevant de faim et de froid aux portes de nos cités.

Ce dernier film en date de Pedro Costa avait été précédé de *Casa de Lava*, embardée cap-verdienne réalisée dans la réminiscence du *Vaudou* (1943) de Jacques Tourneur et distribuée en France en 1995, tandis que *Le Sang*, premier long métrage réalisé en 1989, n'était connu jusqu'à présent que des privilégiés qui l'avaient découvert dans le cadre d'une rétrospective du cinéma portugais organisée par la galerie du Jeu de paume voici trois ans.

Sa sortie en salles aujourd'hui permet enfin au plus grand nombre de découvrir sous quels auspices fut inaugurée la carrière de ce jeune et ténébreux créateur de formes. L'histoire, qui file comme le sable entre les doigts, n'en constitue probablement pas le meilleur accès. Elle évoque, plus qu'elle ne décrit, l'errance amoureuse d'un jeune couple, Vincente et Clara, durant la période de Noël, sur fond de la disparition mystérieuse du père de Vincente et du rapt de son jeune frère Nino par leur oncle.

De monumentales ellipses, des dialogues comme volés aux conversations, une construction apparemment aléatoire achèvent de désintégrer cette trame narrative tandis que le film, insensiblement, se recompose ailleurs, dans des zones et selon des raccords qui font violence aux attendus du spectateur, en le dépossédant des repères ordinaires que sont le sens explicite, la cohérence de l'action ou les motivations des personnages.

SANG FÉDÉRATEUR

De l'acceptation de cette offre, qui encourage moins à la passivité qu'elle n'invite à l'abandon, dépend la possible circulation du *Sang* en nous. La formule est à entendre au sens littéral. Tourné en noir et blanc, ouvert par une comptine qui renvoie aux terreurs de l'enfance et plongé dès lors dans une nuit sans fin, ce film en appelle à la voix archaïque du fluide qui lui donne son titre, tel un flux de sensations qui vient battre sourdement à nos tempes.

Signe électif d'une œuvre qui se garde d'en verser une seule goutte, le sang fédère ici les principaux thèmes : la filiation, l'enfance, la violence, la peur, la dette, la fuite, l'amour, la mort, la rédemption. A l'autarcie du récit répond la constellation primitive des mondes auxquels il renvoie, depuis l'univers du conte jusqu'à la mystique chrétienne, en passant évidemment par une histoire du cinéma où se rencontreraient *L'Aurore*, de Murnau, *Changer de vie*, de Paulo Rocha et les *Amants de la nuit*, de Nicholas Ray. L'important, ici, est moins la citation en tant que telle que la réminiscence qui la fait naître soudain au détour d'un plan et la met en relation avec une sorte d'arrière-monde dont elle serait la trace sensible. Ainsi va donc d'emblée le cinéma de Pedro Costa, à la recherche de lui-même dans la nuit du temps qui passe.

Jacques Mandelbaum

LeMonde Job: WMQ1201--0031-0 WAS LMQ1201-31 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:50 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0402 Lcp:700 CMYK

HORS CHAMP

■ **Les 155 millions de spectateurs qui ont fréquenté les cinémas en 1999** montrent que la *« croissance structurelle des entrées »* continue *« au prix de lourds investissements du secteur de l'exploitation »*, déclare la Fédération nationale des cinémas français (FNCF) dans un communiqué publié lundi 10 janvier. Dans son « baromètre » de la fréquentation, qui regroupe les résultats de 70 % des salles françaises, la FNCF souligne que le bilan 1999 est en baisse de 9 % par rapport à l'année précédente mais en hausse de 4 % par rapport à 1997.

■ **Jodie Foster a décidé de ne pas tourner *Hannibal*, la suite du *Silence des agneaux*,** préférant se consacrer à la réalisation de *Flora*, son prochain film, situé dans le milieu du cirque et les années 30, avec Claire Danes. La production d'*Hannibal* est toujours prévue avec Anthony Hopkins dans le rôle de Lekter, Ridley Scott à la réalisation, et un scénario signé David Mamet et Steve Zaillian *(La Liste de Schindler)*.

■ **La onzième édition du festival de cinéma Travelling**, qui se déroule jusqu'au 17 janvier à Rennes, convie les spectateurs dans les décors orientaux du cinéma égyptien. Plus de cent films seront projetés autour de ce thème. Outre la projection de dix films représentatifs du cinéma égyptien d'aujourd'hui, une rétrospective sera consacrée à Youssef Chahine.

Hollywood raconte une histoire de tabac censurée par la télévision

LOS ANGELES
correspondance

L'industrie du tabac aura constaté avec soulagement que *The Insider*, le film qui révèle quelques-uns de ses vilains secrets, n'a pas écrasé le box-office américain, malgré des critiques élogieuses. Le long métrage de Michael Mann, produit par Disney, relate l'histoire de Jeffrey Wigand (interprété par Russell Crowe), premier cadre supérieur à dévoiler publiquement que les fabricants de cigarettes (comme Brown & Williamson, dont il dirigeait la recherche) connaissaient la nature nocive du tabac et manipulaient sciemment les taux de nicotine et la composition chimique des cigarettes aux dépens des consommateurs. Véritable scoop que cette histoire pour *60 Minutes*, légendaire magazine d'information de la chaîne télévisée CBS, et pour son journaliste d'investigation, Lowell Bergman (interprété par Al Pacino). Sauf que la hiérarchie de la chaîne décide d'annuler la diffusion de l'interview par crainte d'un procès. A l'époque évoqué par le film (1995), le lobby du tabac intimidait les médias, la chaîne ABC (rachetée depuis par Disney) ayant dû s'excuser publiquement pour avoir diffusé un sujet critiquant Philip Morris.

The Insider présente deux hommes seuls confrontés à leurs corporations respectives, le puissant lobby du tabac pour Wigand, une entreprise de presse dont les intérêts économiques l'emportent sur le devoir d'informer pour Bergman. Les deux scénaristes, Eric Roth et Michael Mann, ont pris la liberté de dramatiser certains événements mais racontent fidèlement le versant tabac du film, au point que The Honorable Michael Moore, secrétaire à la justice du Mississippi, premier Etat à intenter un procès, joue son propre rôle.

CONTRE-ATTAQUE DANS LA PRESSE

Brown & Williamson, numéro trois du tabac américain et fabricant des cigarettes Kool, s'inquiète de la véracité documentaire du film, et a sondé les spectateurs à la sortie des cinémas... Les réactions de CBS étaient tout autant attendues, puisque le film dresse un portrait peu flatteur de Mike Wallace, célèbre journaliste-présentateur de *60 Minutes*, qui se rangea dans un premier temps derrière sa direction. Wallace est dépeint dans un moment de renoncement à cette intégrité journalistique qui a créé la réputation de *60 Minutes* et la sienne. Comme les responsables de B & W l'ont fait avec Wigand (en soutenant qu'il avait inventé des menaces de mort), les producteurs de CBS se défendent dans la presse en attaquant la crédibilité de Lowell Bergman, qui a été rémunéré comme consultant sur le film et a donné sa propre version des faits.

Alors que la télévision a reculé, pourquoi un studio comme Disney a-t-il investi près de 70 millions de dollars (68,14 millions d'euros, 447 millions de francs) dans un film à thème – un terrain risqué pour Hollywood – qui attaque les grandes entreprises ? Michael Mann a reçu le soutien de Joe Roth, producteur de l'un de ses films et qui savait que le souci principal du PDG Michael Eisner était l'exactitude du versant tabac. Disney murmure déjà le mot « oscar » d'autant que le film a été primé par la Los Angeles Film Critics Association et nominé au Golden Globes. Le studio compte aussi sur une comparaison favorable avec *Les Hommes du président* et son duo Robert Redford-Dustin Hoffman, transformés en modèles du journalisme d'investigation pour toute une génération. Mais *The Insider* arrive trop tard pour remettre l'héroïsme journalistique à la mode. En revanche, l'impact international d'une histoire vraie demeure un gros risque pour les marchands de cigarettes.

Claudine Mulard

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Le Sixième Sens	1	1 232 668	411		1 232 668
2	Tarzan	7	241 258	690	▽ - 65 %	7 015 349
3	Himalaya, l'enfance ...	4	216 836	415	▽ - 18 %	1 197 914
4	American Pie	5	174 778	368	▽ - 16 %	1 144 879
5	Le monde ne suffit pas	6	133 906	504	▽ - 58 %	3 392 561
6	Just Married (ou presque)	5	128 785	486	▽ - 45 %	1 744 879
7	Une pour toutes	2	123 770	440	▲ +21 %	262 924
8	La Fin des temps	4	92 525	404	▽ - 56 %	1 183 909
9	La Bûche	7	70 194	379	▽ - 40 %	1 346 171
10	Kennedy et moi	3	67 724	143	▽ - 26 %	303 394

* Période du mercredi 5 janv. au dimanche 9 janv. inclus

Le Sixième Sens vogue mieux dans les salles françaises sous pavillon américain. C'est même un raz-de-marée : non seulement le score des cinq premiers jours d'exploitation est énorme, mais il est enregistré avec un nombre relativement faible de copies, soit un taux de fréquentation par séance exceptionnel de 3 000 spectateurs en moyenne par salle. Les autres résultats sont aussi significatifs : que *Tarzan* se classe encore deuxième, malgré la fin des congés scolaires, donne la mesure du fossé qui sépare le leader de ses suivants. La présence au quatrième rang d'*American Pie* signifie quant à elle que lorsqu'on a vu « le Disney », « le James Bond », « le film avec Julia Roberts » et « le super nouveau film » (*Le Sixième Sens*, donc), c'est encore un truc américain qu'on ira voir. Deux titres maintiennent l'expression d'une petite différence : l'exotique et familial *Himalaya*, l'événement public de la fin d'année, et le nouveau Lelouch, qui, pour sa première semaine complète (la semaine précédente, il était sorti un samedi), obtient un résultat honorable.

Source : "Ecran total"

NOUVEAUX FILMS

W. EADIE

« Ratcatcher » : naturalisme juste et onirisme trop voyant.

RATCATCHER

■ Le mélange de naturalisme et d'onirisme qui caractérise *Ratcatcher*, le premier film de Lynne Ramsay, donne des résultats mitigés. Le talent de la réalisatrice à filmer les conditions de vie difficiles d'un garçon de douze ans à Glasgow dans les années 70 est anesthésié par des moments de rêverie et de poésie trop voyants, très nettement inspirés de *Badlands*, de Terrence Malick, dont la réalisatrice reprend aussi par instants la musique. Certains épisodes du film restent, par leur rigueur, d'une extrême justesse – le père du jeune garçon incapable de sortir de chez lui après avoir trop bu, la visite des services sociaux de la mairie dans l'appartement du garçon... Le film aurait été bien meilleur si la réalisatrice s'était cantonnée dans cette veine documentaire. ***S. Bd***

Film anglais de Lynne Ramsay. Avec William Eadle, Tommy Flanagan, Mandy Matthews, Leanne Mullen. (1 h 33.)

AMI/AMANT

■ A Barcelone, un vieux professeur mourant tente de léguer le meilleur de son œuvre au plus brillant de ses élèves, dont il est amoureux. Le jeune homme, prostitué homosexuel, a engrossé la fille du meilleur ami et ex-amour de jeunesse du vieux professeur. Vient alors à ce dernier l'idée d'encourager la naissance de l'enfant, qui serait ainsi la synthèse des deux hommes qu'il a le plus aimés. Drôle d'idée, comme celle de réaliser ce film, tiré d'une pièce de théâtre, qui mélange sans grâce vaudeville et interrogations existentielles. ***T. S.***

Film espagnol (en catalan) de Ventura Pons. Avec Josep Maria Pou, David Selva. (1 h 30.)

LA LÉGENDE DU PIANISTE SUR L'OCÉAN

■ Les métaphores ont ceci de commun avec les éléphants qu'il est possible de les faire danser avec légèreté, à condition de pouvoir leur insuffler une grâce surnaturelle. On est loin du compte avec le troupeau pachydermique embarqué à bord de son paquebot par Tornatore, décidé à en mettre plein la vue à tout prix. L'enfant, de parents inconnus, baptisé 1900 par l'équipage qui l'a recueilli, qui deviendra un pianiste virtuose sans jamais descendre à terre, est ainsi le prétexte à une pesante parade de morceaux de bravoure, où les allusions symboliques à l'histoire du siècle, à la condition de l'artiste, à la relation entre l'Europe et l'Amérique, à l'idéal féminin et à une demi-douzaine d'autres thèmes en fonte ne tardent pas à envoyer le film par le fond, bien avant que ne soit désarmé le rafiot qui lui sert de décor. ***J.-M. F.***

Film italien de Giuseppe Tornatore. Avec Tim Roth, Pruit Taylor Vince, Mélanie Thierry, Bill Nunn. (2 heures.)

RÉSURRECTION

■ Un tueur en série opère en découpant ses victimes en morceaux, dont il emporte selon les cas un bras, une jambe, la tête... Un inspecteur de police, tourmenté par un vieux sentiment de culpabilité, enquête. Quand *Résurrection* commence, on se dit qu'il ne faut pas s'attendre à une quelconque originalité, mais qu'on n'aura qu'à se laisser conduire au gré d'un récit à suspense en escomptant au moins un certain savoir-faire du cinéaste et des scénaristes. Eh bien non ! L'avalanche de clichés, le plagiat pur et simple de films déjà existants (*Seven* et son tueur mystique pratiquant une sorte de *body art* macabre), les approximations grotesques du scénario, la prétention formelle de l'image empêchent *Résurrection* de remplir un contrat minimum avec le spectateur. Celui-ci n'a plus qu'à se lever et marcher vers la sortie. ***J.-F. R.***

Film américain de Russel Mulcahy. Avec Christophe Lambert, Leland Orser, David Cronenberg. (1 h 44.)

SUSPICION

■ Une jeune femme s'accuse dans un commissariat du meurtre de la première épouse de son mari, censément morte quelques années plus tôt. La situation est étrange, un long retour en arrière entreprend de l'éclaircir, ou plutôt de la compliquer à loisir, selon la loi du genre. C'est donc moins sa confusion que l'on est en droit de reprocher à ce film que la maladresse d'une mise en scène qui échoue à donner corps à ses personnages et à faire vivre son intrigue. Il importe dès lors assez peu de savoir si c'est bien le fantôme de la morte qui dispute à la jeune femme le droit de s'installer à sa place ou s'il s'agit d'une pure hallucination de sa part, tous les personnages étant peu ou prou réduits à l'état de fantômes. Nonobstant la référence au *Rebecca* de Hitchcock, saupoudrée ici d'une dimension fantastique très au goût du jour, le photographe David Bailey signe avec ce premier long métrage une œuvre simplement décorative. ***J. M.***

Film anglais de David Bailey. Avec Charlotte Gainsbourg, John Hannah, Nastassja Kinski. (1 h 30.)

LA TAULE

■ Voici dix ans, Alain Robak s'était essayé au film d'horreur avec *Baby Blood*. Il signe avec *La Taule* son retour au cinéma, dans un exercice qui ne réussit qu'à titre très exceptionnel au cinéma français : le film de genre. Le réalisateur entreprend donc avec audace de relever une gageure, mais la vision du film démontre qu'il s'agit moins d'une revisite, au sens noble du terme, que d'une sorte de best-of qui se contente d'aligner les principales figures afférentes au film de prison. Après une ouverture plutôt intéressante qui semble démarquer *Le Trou*, de Jacques Becker, on passe très rapidement à la dimension pompière du genre, pour les besoins de laquelle Claude Brasseur interprète un gardien-chef pervers et sadique, Olivier Martinez un détenu ténébreux champion de karaté et Bernard Lecoq un directeur de prison humaniste. Les effets de distanciation sont inopérants, et les ressorts dramatiques pesants. ***J. M.***

Film français d'Alain Robak. Avec Olivier Martinez, Claude Brasseur, Bernard Lecoq. (1 h 40.)

RESSOURCES HUMAINES
Lire page 28
PRINCESSE MONONOKE
Lire page 30
L'ARRIVISTE
Lire page 29
LE SANG
Lire page 30
SONIA HOROWITZ
L'INSOUMISE
Lire page 29
TOUT EST CALME
MA MÈRE, MOI ET MA MÈRE
LA CERISAIE
La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition

Théâtre de la Ville
DIRECTION GERARD VIOLETTE
PARIS
18, 20, 21 JAN. 20H30
CHARLES CRÉ-ANGE
CHRISTIE LEHUÉDÉ
Movies (1998)
pour 12 interprètes
2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4
01 42 74 22 77

(Publicité)

Botho Strauss
La Trilogie du revoir
mise en scène Patrick Haggiag
13 janvier - 6 février 2000
Théâtre de Gennevilliers
Centre Dramatique National
Location 01 41 32 26 26

SORTIR

PARIS

Taraf de Haïdouks
Joyeuse bande indisciplinée formée il y a bientôt dix ans, les Gitans roumains de Haïdouks se sont illustrés par un appétit sans limite à jouer leur rôle de musiciens ambulants, quêteurs impénitents, faiseurs de bals avec contrebasse défoncée, violons à cordes libres. Un nouveau disque, *Dumbala dumba* (Crammed Disc), et revoilà les accordéons, les voix de nostalgie, d'errance.
L'Européen, 3, rue Biot, 17e. Mo Place-de-Clichy. Du 11 au 22, 20 h 30 ; les 16 et 23, 17 heures. Relâche lundi. Tél. : 01-43-87-97-13. 138 F.

Henri Texier Azur Quintet
Le contrebassiste Henri Texier joue rarement en clubs ;
sa notoriété, sa place dans le jazz européen l'amènent plus souvent en tournée et en concert dans des salles. On peut donc supposer qu'il y aura foule au sous-sol carrelé du Sunset pour entendre ce grand mélodiste entouré de son Azur Quintet actuellement formé de Bojan Zulfikarpasic (piano), Tony Rabeson (batterie), Sébastien Texier (saxophones, clarinette) et Glenn Ferris (trombone).
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Du 12 au 15, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPORT

Le récital de la pianiste Hélène Grimaud qui devait avoir lieu le 11 janvier au Théâtre des Champs-Elysées, est reporté au 15 mai. Tél. : 01-49-52-50-50.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Jacques et son maître
de Milan Kundera, mise en scène de Nicolas Briançon.
Espace Michel-Simon, 36, rue de la République, 93 Noisy-le-Grand. Le 12, 20 h 30. Tél. : 01-45-92-27-75. 65 F et 130 F. Au Théâtre de Boulogne, le 15, 20 h 30 ; le 16, 15 heures. Tél. : 01-46-03-60-44. 150 F et 170 F.

Jeanne
d'après Charles Péguy, mise en scène de Christian Schiaretti.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Mo Gambetta. Du 12 janvier au 12 février. Du mercredi au samedi, 21 heures ; dimanche, 16 heures ; mardi, 19 heures et 21 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 80 F à 160 F.

Les Madones
de Nathalie Akoun, mise en scène de l'auteur.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Mo Château-de-Vincennes. Du 12 janvier au 13 février. Du mardi au samedi, 20 heures ; dimanche, 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F.

Claire Désert (piano)
Pascal Moraguès (clarinette)
Xavier Phillips (violoncelle)
Beethoven : *Trio pour piano, violon et violoncelle no 9.* Brahms : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 114.*
Châtelet, 1, place du Châtelet, 1er. Mo Châtelet. Le 12, 12 h 45. Tél. : 01-40-28-28-40. 55 F.

Orchestre de Paris
Strauss : *Mort et transfiguration, Lieder sur des poèmes de Brentano, Salomé, danse des sept voiles, Ariane à Naxos, air de Zerbinette.* Natalie Dessay (soprano), Emmanuel Vuillaume (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. Le 12, 20 heures ; le 15, 16 h 30. Tél. : 01-45-61-65-89. De 90 F à 320 F.

Théâtre de la Ville
DIRECTION GERARD VIOLETTE
PARIS
SAM. 15 JAN. 17H
MIKLÓS PERÉNYI violoncelle
DÉNES VÁRJON piano
MENDELSSOHN – CHOPIN – HONEGGER – WEINER – KODÁLY – MIHÁLY
95F
2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4
01 42 74 22 77

LeMonde Job: WMQ1201--0032-0 WAS LMQ1201-32 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:38 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0403 Lcp:700 CMYK

EN VUE

■ La relance des ventes de gilets pare-balles et de voitures blindées annonce la venue des élections sénatoriales et législatives en Thaïlande.

■ D'un bond en Bourse, lundi 10 janvier, **Ted Turner,** milliardaire américain, qui, en 1997, avait fait un don, déductible des impôts, de 1 milliard de dollars aux Nations unies, s'est enrichi de 3,3 milliards de dollars, en un jour.

■ De peur d'un enlèvement, **Leo Albrecht,** PDG de la chaîne de supermarchés allemands ADI, l'un des hommes les plus riches d'Europe avec une fortune de onze milliards d'euros, vit en reclus depuis vingt et un ans.

■ Le milliardaire qui a obtenu 200 lires en mendiant le jour de la Saint-Sylvestre dans les rues de Sassuolo en Italie, en versera 20 000 aux pauvres (150 francs environ) : il s'était engagé à leur donner cent fois le produit de sa quête.

■ **German Haroldo Lopez,** jeune chômeur guatémaltèque, accusé du vol, par agression, de sept quetzals (environ 45 francs), a été condamné, mercredi 5 janvier, à 34 000 quetzals d'amende et à six ans de prison.

■ L'administration de l'hôpital Merkur à Zagreb a proclamé, en falsifiant ses fiches, « Bébé 2000 », l'enfant d'un médecin, au détriment du vrai premier bébé du millénaire, mis au monde par une serveuse de bar.

■ *« Les Blancs, notamment les Afrikaners, doivent redescendre de leur piédestal »*, estime **Pik Botha,** dirigeant de l'ancien régime raciste blanc d'Afrique du Sud, qui songe à rejoindre l'ANC, fer de lance de lutte contre l'apartheid.

■ Selon une étude scientifique rendue publique par le Fonds mondial pour la nature (WWF) le taux de concentration en spermatozoïdes du sperme des Allemands a baissé depuis 1960 de 70 %. Et d'autant chez les animaux vivant dans ce pays.

■ La Chine vient d'interdire le parfum « Opium », un nom susceptible de *« polluer spirituellement »* la jeunesse. En 1995, « Champagne » d'Yves Saint-Laurent, avait été interdit en France sous la pression des viticulteurs.

■ **Louis Michel**, ministre belge des affaires étrangères, demande à **Rik Daems,** ministre chargé de la Poste, le retrait immédiat d'un timbre de **Lénine** figurant, avec **Tintin**, dans une série consacrée aux personnalités marquantes du XXe siècle.

■ Après le soleil qui fit grand bruit l'an dernier, la lune s'éclipsera discrètement, en France, dans la nuit du 20 au 21 janvier.

Christian Colombani

Du pouvoir des experts à la « politique du risque »

La revue « Mouvements » analyse, à la lumière de récentes affaires touchant à la santé publique, la crise de l'expertise scientifique et propose de rendre à la société civile une parole trop souvent confisquée par les techniciens

SOUS LE TITRE « Savoir, c'est pouvoir : expertise et politique », la revue *Mouvements* s'interroge, dans sa dernière livraison (n° 7, janvier-février 2000, La Découverte, 75 F), sur le rôle joué par les experts dans les décisions des gouvernements et sur la possibilité d'opposer au savoir des spécialistes une *« contre-expertise citoyenne »*. De l'affaire du sang contaminé à celle de la « vache folle », des polémiques sur le nucléaire aux toutes récentes controverses sur les intempéries, l'expertise commanditée par l'Etat a en effet montré ses limites.

« L'expertise, estiment les auteurs du dossier, *est bien souvent une forme pervertie d'exercice du pouvoir. » « Instrumenté »* par le politique, l'expert participe à un jeu *« dont il ne fixe pas les règles »* : il finit par n'être plus que *« l'artisan d'une mise en forme de choix faits ailleurs et selon d'autres paramètres »*. Sa fonction est alors de légitimer les pouvoirs existants *« en technicisant les problèmes »* et en transformant *« incertitudes et interrogations en énoncés dogmatiques »*. Aussi une critique de l'expertise apparaît-elle nécessaire.

Christophe Bonneuil et Jean-Paul Gaudillière, coordonnateurs du dossier, donnent un exemple de cette démarche en montrant comment la crise de l'expertise a

conduit à définir une « politique du risque », dont la question du sang contaminé puis celle des OGM ont marqué des étapes importantes. Une telle politique, expliquent-ils, ne consiste pas à *« vouloir supprimer tout risque »* mais à évaluer les risques éventuels au terme d'*« un débat public contradictoire »* et à refuser de les gérer *« selon des rapports coût-bénéfice »*. Certes, objectera-t-on, si les avis sont contradictoires, l'expertise ne sert à rien. *« A l'inverse,* répondent-ils, *en soulignant les incertitudes de la connaissance et en ouvrant une gamme de choix, une dynamique pluraliste de l'expertise permet de rendre toute sa place au débat public et à la décision politique. »*

Contre-expertise ou anti-expertise ? Eric Fassin défend le second terme contre le premier. Michel Foucault, rappelle-t-il, dans sa réflexion sur *« la fonction politique de l'intellectuel »*, a montré, dans les années 70, comment *« l'intellectuel universel »*, qui intervient au nom d'une morale humaniste, tend à céder la place à *« l'intellectuel spécifique »*, qui s'appuie d'abord sur sa compétence propre. L'un est issu de la figure historique de *« l'homme de justice »*, qui se réclame du droit contre les pouvoirs ; l'autre est dérivé de celle du *« savant-expert »*. Pourtant, selon Eric Fassin, il ne se confond pas avec l'expert.

Il se définit en effet *« comme celui qui use politiquement de son savoir pour porter un regard critique sur les usages politiques du savoir »*. Eric Fassin, qui est beaucoup intervenu, comme sociologue, dans le débat sur le PACS, ne refuse pas *« l'échange entre les décideurs et les savants »*, mais juge indispensable de souligner le caractère *« inéluctablement politique »* du savoir quand celui-ci se donne pour apolitique et *« substitue à la délibération démocratique, dans le cas du PACS, la vérité révélée de la science (ou, dans d'autres débats, la neutralité revendiquée de la technique) »*.

Sur le nucléaire (Patrick Petitjean, Michère Rivasi), le sida (Ilana Löwy), les trente-cinq heures (Philippe Quirion), la politique économique (Dominique Taddéi, Alain Lipietz), l'urbanisme (Marie-Hélène Bacqué), les analyses proposées par la revue montrent d'une manière convaincante comment l'expertise peut et doit être *« mise en péril par la démocratie et le pluralisme des savoirs »*.

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Michel Schifres

■ Le fatras révélé par la Cour des comptes est encore pire que ce qu'on supposait. (...) L'Etat ne se contrôle plus – dans tous les sens du mot. Engoncé dans son monopole, il règne, vieillard sénile, sans même connaître le nombre de ses sujets. (...) Et voilà comment l'Etat devient une société de tolérances, fermant les yeux sur ses faiblesses : il se veut inflexible au-dehors, il tolère au-dedans. Molosse apathique, il désespère ses propres serviteurs. Que ce constat de faillite soit établi sous les socialistes, si c'est un comble (qu'ont donc fait les libéraux ?) n'est un paradoxe que d'apparence. Car l'Etat ne se réforme que contraint et forcé. (...) Sans doute le gouvernement espère-t-il tirer profit du réquisitoire de la Cour des comptes. Il n'est pas mauvais pour un possible candidat à l'Elysée, donc M. Jospin, d'apparaître comme celui qui a entrepris la rénovation de la fonction publique. On se doute bien qu'il va assurer vouloir remettre de l'ordre et jurer de sa volonté de réforme. Après tout, qu'importent les arrière-pensées politiques. S'il s'agit de bouleverser un système archaïque, on ne fera pas la moue.

LA TRIBUNE
Pascal Aubert

■ Le constat de la Cour des comptes, c'est celui d'un demi-siècle d'abandon de pouvoir par l'élite politique de notre pays. Par idéologie pour certains, par opportunisme pour d'autres encore, par commodité pour tous, nos gouvernements ont laissé se développer un mastodonte administratif que personne aujourd'hui ne semble plus contrôler. Dans le rapport de forces qui est devenu le mode de dialogue avec les fonctionnaires, le politique se trouve désormais en situation de faiblesse et soumis à un chantage quasi permanent. Contraint de céder sur les régimes spéciaux de retraite hier, sera-t-il en mesure de s'imposer demain sur les 35 heures et après-demain sur la réforme de l'Etat ou celle des retraites ? Il y faudra beaucoup de courage et de détermination. Car le « mammouth » s'y entend comme pas deux pour décourager les plus audacieux.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Cette enquête n'est pas la première à épingler un mode de fonctionnement régidifié, opaque, coûteux, partial. Tous les gouvernements – et celui-ci comme les autres – affichent leur volonté de moderniser l'Etat. Et cela bouge, c'est vrai. Mais à la marge seulement, en raison d'un blocage à la fois culturel, corportatiste et syndical, que n'ose pas bousculer les pouvoirs élus trop préoccupés par la fragilité de leurs assises politiques. Or, il y a urgence. Pour que la France puisse conserver cet outil précieux qu'est sa fonction publique dans le grand jeu de la vérité et de la comptétion qu'est l'Europe, il lui faut, impérativement, la mettre aux normes de la modernité.

www.beenz.com

Vers l'émergence de cyber-monnaies privées échappant au contrôle des Etats

***« LE BEENZ** est la monnaie du Web. C'est comme de l'argent, en mieux ! »* Les créateurs de cette devise virtuelle n'ont pas voulu se prendre trop au sérieux, car beenz se prononce comme le mot anglais *beans* (haricots). Ils ne manquent pourtant pas d'ambition : leur objectif est de faciliter le commerce électronique en imposant sur Internet une *« alternative à l'argent, acceptable dans le monde entier »*. Il s'agit aussi d'aider les sites commerciaux à fidéliser leurs audiences en récompensant les internautes qui utilisent leurs services ou consultent leurs pages.

Le Beenz vient renforcer un processus déjà bien engagé. Plusieurs dizaines de sites-portails, surtout américains et britanniques, offrent des cadeaux, des coupons ou même des dollars aux internautes qui s'abonnent à leurs sites et leurs forums, utilisent leurs systèmes d'e-mail et d'hébergement, acceptent de recevoir des messages publicitaires ou participent à des jeux. La société Beenz.com veut passer au stade suivant, en fédérant des sites-portails distribuant des récompenses sous forme de beenz et des sites marchands acceptant les beenz comme moyen de paiement universel. Plusieurs centaines de sites tentent actuellement l'expérience : les beenz peuvent servir à acheter des produits allant de la boîte de chocolat

au billet d'avion. D'autres boutiques préfèrent convertir le beenz, au taux de 200 pour un dollar.

Après un an d'activité, la société Beenz.com possède une centaine d'employés et des bureaux à New York, San Francisco, Londres, Sydney et Tokyo. Elle a su attirer des investisseurs internationaux, et recrute des sites dans le monde entier. On peut déjà faire des dons en beenz à diverses ONG et associations humanitaires.

Les économistes spécialisés dans l'Internet surveillent attentivement la progression du beenz, et certains le considèrent comme la première monnaie privée de l'ère numérique. Ils imaginent déjà l'apparition sur Internet de monnaies concurrentes, toutes à vocation mondiale, qui seraient régulées et gérées par des mini-banques centrales privées, elles-mêmes contrôlées par des grandes entreprises. Les Etats seraient alors confrontés à un défi inédit, car, faute de moyens de contrôle, les transactions en monnaies virtuelles privées pourraient échapper à la TVA et à l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, de jeunes internautes entreprenants ont remarqué qu'on pourra bientôt être milliardaire en beenz à l'insu des caisses de chômage et de sécurité sociale de son pays...

Yves Eudes

SUR LA TOILE

PIRATES MILITAIRES

■ Selon le webmagazine Wired News, l'armée américaine a lancé un programme de recrutement de jeunes pirates informatiques, dans le but de créer une unité capable de pénétrer et de neutraliser les systèmes informatiques civils et militaires d'éventuels pays ennemis. Le général Richard Myers, responsable du US Space Command, qui coordonne le projet, a déclaré à la presse : *« Si on peut dégrader le réseau de défense aérienne d'un adversaire en manipulant des 1 et des 0, ce pourrait être une façon élégante de s'y prendre. »*

CHANTAGE

■ Un pirate informatique, vivant probablement en Europe orientale, a publié sur Internet plus de 25 000 numéros de cartes bancaires subtilisés en pénétrant dans le serveur de la boutique électronique de disques américaine CD Universe. Après avoir volé les fichiers, le pirate avait tenté d'exercer un chantage sur CD Universe, exigeant 100 000 dollars pour les restituer. N'ayant pas obtenu satisfaction, il a mis sa menace à exécution. (AP.)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1an.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

☐ **3 MOIS - 562 F** au lieu de 585 F* ☐ **6 MOIS - 1 086 F** au lieu de 1 170 F* ☐ **1 AN - 1 980 F** au lieu de 2340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ **F** 001 MQ 001

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

☐ par carte bancaire N° ____ ____ ____ ____

Date de validité ____ Signature :

☐ M. ☐ Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : ____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS=0309729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518 **Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• **Pour tout renseignement concernant :** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• **Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021**

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

La prochaine Arche de Noé *par Alain Rollat*

OYEZ : la prochaine Arche de Noé naviguera, sans complaisance, sous pavillon cent pour cent français ! Philippe de Villiers fera une bonne vigie. On s'était trompé sur le compte de ce vicomte vendéen. On le croyait archéo-conservateur, il avait l'âme révolutionnaire. Il fait l'unanimité républicaine depuis qu'il incarne la résistance des populations « enfioulées » à l'irresponsabilité criminelle des multinationales pétrolières. Si France 2 avait sollicité un vote sur son programme anti-marées noires, au terme de sa prestation de lundi soir dans « Mots croisés », il aurait été plébiscité. Les slogans du genre *« Pollueur=Payeur »*, *« Pollueur=Nettoyeur »* sont de ceux qu'on aime parce qu'ils ont le mérite de la concision. Il exprimait la *vox pupuli* quand il s'est dit *« ulcéré»* par *« la morgue »* du PDG de TotalFina. A la place de Jacques Chirac et Lionel Jospin nous en ferions, illico, le ministre de la mer propre.

Michel Charasse fera, lui, le meilleur des architectes navals. La « tempête du siècle » a produit sur l'ancien ministre du budget l'effet d'une cure de jouvence. Il ne dit plus de bêtises. Il a même des idées géniales. Ce lundi soir, il en avait deux. Il a d'abord proposé que, désormais, toutes les maisons de France et de Navarre soient construites en dur pour qu'elles puissent résister aux bouleversements climatiques qu'annoncent les météorologistes. Les caractéristiques architecturales du palais du Luxembourg, qui a parfaitement résisté aux intempéries, fourniront les nouvelles normes qualitatives. *« Le beau pas cher,* a dit M. Charasse, *ça n'existe pas ! »* Bravo ! La maison Bouygues sera priée de s'aligner sur les maçons de Marie de Médecis. M. Charasse a ensuite suggéré que le plan de financement de la reconstruction du pays soit confié aux informaticiens. Son argumentation est imparable : *« Ils ont réussi à nous tirer 300 milliards de francs pour un bogue qui ne s'est pas produit, ils trouveront bien les sous pour reconstruire la France. Il faut des escrocs pour s'occuper de ça... »* Il devrait réintégrer le gouvernement pour s'occuper des finitions et, accessoirement, du remplacement des boiseries de la Très Grande Bibliothèque François-Mitterrand, qui, de son propre aveu, *« sont déjà pourries »*...

Quant à Jean-Claude Gayssot, le ministre qui s'inquiète du chaînon manquant entre les prévisionnistes et le commun des mortels, il passera à la postérité pour avoir eu l'idée *« de mettre des gardes champêtres à la télé »* afin de donner, en cas de danger, l'alerte en direct. Il fera, en incrustation dans les bulletins météorologiques, une excellente corne de brume.

LeMonde Job: WMQ1201--0033-0 WAS LMQ1201-33 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 08:56 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0404 Lcp:700 CMYK

MARDI 11 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Crimes contre l'humanité, payer sa dette cinquante ans après... **Forum Planète**
23.00 Mille ans d'économie. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. **Canal +**
18.30 et 21.30L'Invité de PLS. Philippe Douste-Blazy **LCI**
19.00 Archimède. **Arte**
20.50 Fréquenstar. Patrick Bruel. **M 6**
21.05 Temps présent. La Dernière Bataille du cheval suisse. **TV 5**
21.20 Autovision Spécial Salon de l'auto. **RTBF 1**
22.55 Le Droit de savoir. Enquête sur le marché des ados : des clients de marque. **TF 1**
23.00 Alors, heureux ? J'ai peur de la foule. J'élève mon enfant seule. Victime de la rumeur. J'aime le sexe. **France 2**
23.10 Comment ça va ? Dossier : L'oreille cassée. Régime crétois. Comment ça marche ? **France 3**
0.30 Capital. Business en famille. **M 6**

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. [2/4]. **Arte**
20.40 La Vie en face. Hillbrow Kids. **Arte**
21.00 Inde, la saga des Nehru. [1/4]. La lutte pour l'indépendance. **Histoire**
21.25 Les Chefs-d'œuvre et leurs Secrets. [2/6]. **Odyssée**
21.55 Roger Caillois. [3/8]. **Histoire**
22.00 Les Kamikazes de l'Islam. **Odyssée**
22.10 Thema. Melvin Van Peebles. **Arte**
22.25 Jazz sous influences. [9/13]. Afrique mythique. **Planète**
22.30 Danger réel. **13ème RUE**
23.30 Bob Marley & The Wailers. Carribean Nights. **Canal Jimmy**
23.45 Histoires secrètes de la Deuxième guerre mondiale. [10/26]. **Histoire**
0.40 Hitler-Staline, liaisons dangereuses. [2/3]. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

18.30 Football. Championnat de D 1 (21e journée) : Metz - Bordeaux. **Canal + vert**
20.30 Football. Tournoi international de Maspalomas. Rosenborg BK - Croatie Zagreb. **Eurosport**
20.45 Football. Championnat de D 1 (21e journée) : Paris-SG - Lyon. **Canal +**

MUSIQUE

21.00 Rachmaninov Centenary Concert. Lors du festival des Proms de la BBC. Par le London Symphony Orchestra et le Chœur du London Symphony Orchestra, dir. André Previn. **Muzzik**
21.20 Ma patrie, de Smetana. Par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Rafael Kubelik. **Mezzo**
23.00 Oratorio de Noël, cantates n° 4, 5 et 6, de Bach. Par le Concentus Musicus de Vienne et le Tölzer Knabenchor, dir. Nikolaus Harnoncourt. **Mezzo**
23.00 Marciac Sweet 99. Elvin Jones. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

21.45 J'aime pas qu'on m'aime. Stéphane Kurc. **Festival**
22.20 Abus de pouvoir. Brian Trenchard-Smith. **RTL 9**
22.50 L'Homme au double visage. Claude Guillemot. ○. **M 6**
23.15 Le Quatrième Roi. Stefano Reali. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

0.05 Libre court. *Les Petits Souliers.* Olivier Nakache et Eric Tolédano. **France 3**

SÉRIES

19.30 et 0.45 Mission impossible. Episode pilote. Complot à Santa Costa. **Série Club**
21.00 Maximum Bob. Episode pilote. **Canal Jimmy**
21.40 Ally McBeal. Civil Wars (v.o.). **Téva**
22.45 The Practice. Juge et juré (v.o.). **Série Club**
23.25 New York District. Coup de foudre (v.o.). **13ème RUE**

TÉLÉVISION

Le Monde

CANAL+

19.30 Une journaliste au cœur du maquis islamiste algérien
A l'approche de la fin du délai de la Concorde civile (jeudi 13 janvier), un reportage en trois parties, diffusées mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 janvier dans les journaux d'information de la rédaction. Nadia Safir, qui a séjourné dans les maquis des groupes armés algériens, a obtenu une entretien exclusif de l'émir des émirs, Ali Benhadjar.

FRANCE-CULTURE

21.30 L'Invention du monde
Que s'est-il passé sur Terre, le 21 mars 1989, pour l'équinoxe de printemps ? Olivier Rolin a dépouillé près de 500 quotidiens en 31 langues pour écrire *L'Invention du monde* (Seuil), énumération poétique et fantaisiste de l'activité humaine en une journée. Une dizaine de chapitres sont lus par des comédiens (du mardi 11 janvier au vendredi 21 et mardi 25 et mercredi 26).

CINÉ CLASSICS

16.55 Vers la joie ■ ■
Tout au long de ce film d'Ingmar Bergman, distribué en France seulement en 1974 et jamais présenté à la télévision, la musique est présente, symbole de réconciliation avec la vie. Il débute d'ailleurs par une répétition d'une symphonie de Beethoven : le violoniste Stig Eriksson, appelé au téléphone, apprend que son épouse, Marta, vient de mourir dans l'explosion d'un appareil de chauffage.

FILMS

18.00 L'Empire du soleil ■ ■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, v.o., 150 min). **Ciné Cinémas 3**
18.15 La Minute de vérité ■ ■
Jean Delannoy (France, 1952, N., 90 min). **TV 5**
18.35 Le Caporal épinglé ■ ■
Jean Renoir (France, 1962, N., 105 min). **Ciné Classics**
20.30 Capitaine téméraire ■ ■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, 105 min). **Ciné Cinémas 1**
20.30 Ratboy ■ ■
Sondra Locke (Etats-Unis, 1986, 110 min). **Cinéstar 1**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

20.50 Jack ■ ■
Francis Ford Coppola. Avec Robin Williams, Diane Lane (Etats-Unis, 1996, 125 min) ○. **TF 1**
21.00 Tess ■ ■
Roman Polanski (Fr. - GB, 1979, v.o., 165 min). **Ciné Cinémas 3**
22.30 Europa ■ ■
Lars von Trier (Fr. - Dan, 1991, v.o., 105 min). **Paris Première**
23.10 Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■ ■
Melvin Van Peebles (EU, 1971, v.o., 95 min). **Arte**
23.35 Pépé le Moko ■ ■ ■
Julien Duvivier (France, 1936, N., 90 min). **Ciné Classics**
23.45 1900 ■ ■ ■
Bernardo Bertolucci (Italie, 1976, 300 min). **Cinétoile**
0.00 Cléopâtre ■ ■
Joseph L. Mankiewicz (EU, 1963, 215 min). **Ciné Cinémas 2**
0.25 Le Décaméron ■ ■
Pier Paolo Pasolini (France - Italie, 1971, 120 min). **Cinéfaz**
0.45 La Bohème ■ ■
Luigi Comencini (Fr. - It., 1987, v.o., 105 min) ○. **Canal + Vert**
2.25 Lune froide ■ ■
Patrick Bouchitey (France, 1991, N., 90 min) ○. **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Jack ■ ■
Film. Francis Ford Coppola ○.
22.55 Le Droit de savoir.
Enquête sur le marché des ados : des clients de marque.
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.40 TF 1 nuit, Météo.
1.00 Reportages. Coup de foudre.

FRANCE 2

18.00 Friends.
18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
20.00 Journal, Dakar, Météo.
20.50 Pirates ■
Film. Roman Polanski.
22.55 Un livre, des livres.
23.00 Alors, heureux ?
J'ai peur de la foule. J'élève mon enfant seule. Victime de la rumeur. J'aime le sexe.
0.35 Journal, Météo, Dakar.

FRANCE 3

17.40 La Piste du Dakar.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
Le syndrome de Raynaud.
18.20 Question pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport, Le Dakar.
21.00 Les Princesses du cirque 3.
22.35 Météo, Soir 3.
23.10 Comment ça va ?
Dossier : L'oreille cassée. Régime crétois. Comment ça marche ?
0.05 Libre court. *Les Petits Souliers.*
0.25 Le Magazine olympique.

CANAL +

16.15 Ouvre les yeux
Film. Alejandro Amenabar ○.
▶ **En clair jusqu'à 20.45**
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. D 1 : PSG - Lyon.
20.45 Coup d'envoi.
22.50 Flubber
Film. Les Mayfield (v.o.) ○.
0.20 Football. D 1 : Metz - Bordeaux.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Tsunami, la vague mortelle.
20.40 La Vie en face. Hillbrow Kids. Les enfants des rues de Johannesburg.
22.10 Thema. Melvin Van Peebles. Carte blanche à un cinéaste noir.
22.15 Classé X.
23.10 Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■ ■ Film. Melvin Van Peebles (v.o.).
0.45 L'homme qui court.
1.15 Les Cavaliers de l'Apocalypse. Téléfilm. Martin Gies.

M 6

18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.20 Susan !
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 E = M 6 découverte.
20.50 Fréquenstar. Patrick Bruel.
22.50 L'Homme au double visage. Téléfilm. Claude Guillemot ○.
0.30 Capital. Business en famille.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Accord parfait. *Le Messie*, de Haendel, version cinématographique ; Générations 2000. Invités : Natalie Dessay ; Hélène Grimaud ; Jérôme Pernoo ; Anne Bylsma.
21.30 Fiction 30. *L'Invention du monde*, d'Olivier Rolin.
22.10 Multipistes.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Jean-Guihen Queyras, violoncelliste ; Laurent Korcia, violoniste ; Jean-Efflam Bavouzet et Manuel Rocheman, pianistes.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne. La musique des films de Jacques Tati.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Danses et Airs antiques suite* n° 3, de Respighi, dir. Herbert von Karajan.
20.40 Simon Rattle et l'Orchestre philharmonique de Birmingham.
22.15 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Brahms, Zemlinsky.

MERCREDI 12 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Enfants des rues, génération perdue. Invités : Jean-Claude Alt, Jean-Claude Chesnais, Yves Marguerat, Anne Pascal, Alphonse Tay. **Forum Planète**
22.00 Centre Pompidou, la modernité dans la ville. **Forum Planète**
23.00 Quand l'homme devient cobaye. Invités : le professeur Axel Kahn, le professeur Christian Cabrol, Antoine Cournot, Yves Denazzolo, Xavier Rey-Coquais, Gilles, volontaire sain sur médicaments. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Philippe Torreton, K2R Riddim, Jamaïca Kincaid, Gad Elmaleh. **Canal +**
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.00 Le Grand Journal. **LCI**
20.10 Au nom de la loi. Soupirez, vous êtes fichés. **RTBF 1**
20.15 et 23.00 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Pendant la guerre, les affaires continuent. **Arte**
20.50 En direct ce soir. Stars et anonymes dans la tempête des médias. Faut-il protéger la vie privée ? Invités : Alain Delon, Bernard Tapie, Christine Deviers-Joncour, Sonia Rolland. **TF 1**
21.00 Des racines et des ailes. Tous centenaires ? L'enfant parfait. Mon ami le robot. **France 3**
21.05 Au nom de la loi. Oiseaux de malheur. Objectif secte. **TV 5**
22.30 Ça se discute. Du disque piraté au faux billet, qui sont les nouveaux faussaires ? **France 2**
22.40 La Route. Jean-Pierre Mocky et Juliette. **Canal Jimmy**
23.35 Les Dossiers de l'Histoire. La fin du « France ». **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.25 Gavarnie, cirque de plaisir. **Odyssée**
17.55 Etre chinois aujourd'hui. **Planète**
18.15 Elena Ceaucescu, doctor horroris causa. [2/2]. **Histoire**
19.00 Connaissance. Des baleines et des hommes. **Arte**
19.15 Roger Caillois. [2/8]. **Histoire**
19.20 Les Kamikazes de l'Islam. **Odyssée**
19.40 Voyage d'enfer à Edgewood. **Planète**
20.05 La Fête du Saint-Esprit. **Odyssée**
20.15 Quand la nature se déchaîne. [3/4]. Les faiseurs de pluie. **Arte**
20.30 Des bateaux et des hommes. Le Fresnel, navire câblier. **Planète**
20.40 Panoramas du monde. Le Portugal, une balade intime. **Odyssée**
21.00 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [11/26]. La plus grande bataille aéronavale. **Histoire**
21.25 Perspectives américaines. [2/8]. La terre promise. **Planète**
21.30 Femmes Ndebele. Les rites de la rébellion. **Odyssée**
21.55 Hitler-Staline, liaisons dangereuses. [3/3]. L'affrontement. **Histoire**
22.20 Agnus Dei. Les enfants des rues au Brésil. **Planète**
22.25 Embarquement porte n° 1. Moscou. **Odyssée**
23.15 Profil. Frère des intouchables. Pierre Ceyrac, un jésuite en Inde. **Arte**
0.10 La Lucarne. Le Bocal. **Arte**
0.10 Les Deux Morts de Joseph Staline. [3/3]. **TSR**
0.35 La Case de l'oncle Doc. Les Grandes Batailles de monsieur le maire. **France 3**
0.40 Simon Wiesenthal. La liberté n'est pas un don du ciel. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Football. Championnat de France. D 1 : Bastia - Marseille. **Superfoot**
20.30 Football. Tournoi international de Maspalomas. Aux îles Canaries. **Eurosport**
2.05 Basket NBA. Toronto Raptors - Orlando Magic. **Canal +**

DANSE

21.00 La Belle au bois dormant. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique de Tchaïkovski. Par le Royal ballet. Avec Viviane Durante (la princesse Aurore), Zoltán Solymosi (le prince Florimund). **Muzzik**
22.35 Leçons de danse. *Le Fils de l'air.* Chorégraphie de Jean-Pierre Aviotte. Musique de Hans Werner Henze. Par le ballet du Staatsoper de Berlin et l'Orchestre symphonique du SDR de Stuttgart, dir. Sebastian Weigle. **Arte**

MUSIQUE

17.35 Leopold Stokowski dirige... *Roméo et Juliette* de Tchaïkovski. Par l'Orchestre de la Radio suisse italienne. **Muzzik**
18.30 Oratorio de Noël, trois cantates de Bach. Par le Concentus Musicus de Vienne et le Tölzer Knabenchor, dir. Nikolaus Harnoncourt. **Mezzo**
19.30 Best of jazz 1. Montreux 1994. Avec le Wallace Roney Quintet, Bela Fleck and the Fleckstones, John Scofield, le Pat Metheny Quartet. **Muzzik**
20.00 Concert de Noël. Bach par Herreweghe avec le Collegium Vocale. **Mezzo**
21.40 Musica. Yo-Yo Ma Inspired By Bach [2/6]. **Arte**
23.35 Marciac Sweet 99. Avec Ray Baretto, percussions ; Paquito D'Rivera, saxophone. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.30 La Louve. José Giovanni. **Festival**
20.40 Chronique d'une mort volontaire. Richard Signy. ○. **RTL 9**
20.55 La Méprise. Jud Taylor [2/2]. **TMC**
22.10 Ballon mort. György Gat. **Festival**
23.00 La Femme du veuf. Michel Favart. **Téva**
23.20 Engrenage infernal. Dave Payne. ○. **M 6**
23.50 Le Manteau de Saint-Martin. Gilles Béhat. **Festival**

SÉRIES

18.00 Friends. Celui qui hallucine. **France 2**
18.10 Magnum. Le dieu poison. **13ème RUE**
18.30 Sliders, les mondes parallèles. Un monde parfait. **M 6**
19.30 Mission impossible. [1/2]. Les baladins de la liberté. **Série Club**
20.00 That 70's Show. Une soirée inoubliable. **Canal Jimmy**
20.10 Une nounou d'enfer. Crises de cœur. **M 6**
20.15 Ellen. Episode pilote. **RTL 9**
20.30 Sessions. Dogs in the Night (v.o.). **Canal Jimmy**
20.50 The Practice. Intégrité (épisode pilote) ; Sur le fil du rasoir ; Dans l'arène. **M 6**
20.50 Homicide. Carte de famille. **Série Club**
20.50 St Elsewhere. Trisomie 21 ; Cora & Arnie. **Téva**
20.55 L'Instit. Le Rêve du tigre. **France 2**
21.05 Star Trek, Voyager. Distorsions. **Canal Jimmy**
21.40 Ultime recours. Situation critique. **Série Club**
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. De l'autre côté du miroir. **Canal Jimmy**
22.50 Oz. Lits jumeaux (v.o.). **Série Club**
23.10 Columbo. Candidat au crime. **TF 1**
23.20 Les Soprano. Isabella. **TSR**
23.25 Babes in the Wood. Le cambrioleur (v.o.). **Canal Jimmy**

TÉLÉVISION

Le Monde

M6

20.50 The Practice
Diffusée sur la câble (Série Club), cette série adulée en France comme aux Etats-Unis est dorénavant visible par les téléspectateurs de M 6, chaîne hertzienne. Aujourd'hui, c'est *Intégrité,* l'épisode pilote de cette série du producteur à succès David E. Kelley, qui ouvre le feu, avant *Sur le fil du rasoir* et *Dans l'arène.* Une façon de découvrir, pour les futurs fans, une série intelligente et originale.

FRANCE 3

21.00 Des racines et des ailes
Le reportage d'Hélène Frandon et de Zobra Hamdane sur « L'Enfant parfait » est sans doute le clou de ce magazine : on y montre comment des parents peuvent aujourd'hui concevoir un bébé « zéro défaut ». Mais s'il est impressionnant et donne la parole à de nombreux spécialistes, en Belgique, en France et en Grande-Bretagne, on regrettera l'exiguïté de la place accordée à ce sujet grave.

ARTE

0.10 Le Bocal
Dans la très intéressante case « La Lucarne » d'Arte, ce premier film qui inaugure la saison 2000 est signé du Britannique Richard Billingham. Dérangeant, terrible, il plonge dans les bas-fonds quotidiens et imaginaires d'une famille de sous-prolétaires des West Midlands, la propre famille du réalisateur. A déconseiller à ceux qui traversent, actuellement, des tempêtes personnelles...

FILMS

COLLECTION CHRISTOPHE L.

15.35 Le Samouraï ■ ■
Jean-Pierre Melville. Avec Alain Delon, Nathalie Delon (France, 1967, 105 min). **Ciné Cinémas 1**
15.35 Twin Town ■ ■
Kevin Allen (GB, 1998, v.o., 95 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
15.55 Maigret tend un piège ■ ■
Jean Delannoy (France, 1957, N., 120 min). **Cinétoile**
16.55 Coups de feu sur Broadway ■ ■
Woody Allen (Etats-Unis, 1994, 95 min). **Cinéfaz**
17.10 Capitaine téméraire ■ ■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.o., 105 min). **Ciné Cinémas 3**
17.15 Ratboy ■ ■
Sondra Locke (Etats-Unis, 1986, 105 min). **Cinéstar 1**
17.20 Tess ■ ■
Roman Polanski (Fr. - GB, 1979, 165 min). **Ciné Cinémas 1**
18.50 La Bohème ■ ■
Luigi Comencini (Fr. - It., 1987, v.o., 100 min) ○. **Canal + Vert**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

20.30 La Dame de Shanghai ■ ■ ■
Orson Welles. Avec Rita Hayworth, Orson Welles (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
20.30 Cléopâtre ■ ■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1963, 215 min). **Ciné Cinémas 2**
20.40 Lucky Luciano ■ ■
Francesco Rosi (Fr. - It., 1973, 110 min). **Cinéfaz**
21.05 Juliette ou la clef des songes ■ ■
Marcel Carné (France, 1950, N., 95 min). **Cinétoile**
21.35 Un faux mouvement ■ ■
Carl Franklin (Etats-Unis, 1992, 103 min). **TSR**
22.00 Assurance sur la mort ■ ■ ■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 105 min). **Ciné Classics**
22.00 Hélas pour moi ■ ■
Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1992, 85 min). **Ciné Cinémas 1**
22.40 Un jour aux courses ■ ■
Sam Wood (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 110 min). **Cinétoile**
22.50 Au pays des Juliets ■ ■
Mehdi Charef (France, 1991, 95 min). **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.40 Alerte Cobra.
15.40 Le G.R.E.C.
16.40 Mission sauvetages.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 En direct ce soir.
Stars et anonymes dans la tempête des médias. Faut-il protéger la vie privée ?
23.10 Columbo. Candidat au crime.

FRANCE 2

14.50 Le Renard.
15.55 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Cap des Pins.
18.00 Friends.
18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Instit.
22.30 Ça se discute.
Du disque piraté au faux billet, qui sont les nouveaux faussaires ?
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

14.40 Un mariage d'amour.
Téléfilm. Paul Wendkos.
16.10 Les Minikeums.
17.40 La Piste du Dakar.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
21.00 Des racines et des ailes.
23.00 Météo, Soir 3.
23.35 Les Dossiers de l'Histoire.
La fin du « France ».
0.35 La Case de l'oncle Doc.
Les Grandes Batailles de monsieur le maire.

CANAL +

▶ **En clair jusqu'à 21.00**
14.30 Les Simpson.
14.50 H.
15.15 Spin City.
15.35 Seinfeld.
16.00 Total Recall 2070.
16.45 Le ciel est en feu.
Téléfilm. Dan Lerner.
18.30 Nulle part ailleurs.
19.05 Le Journal du sport.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Simples secrets
Film. Jerry Zaks.
22.35 Jour de foot.
23.30 Les Prédateurs de la nuit
Film. Jess Franco. ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 En juin, ça sera bien.
16.00 T.A.F. Aménagement d'intérieur.
16.30 Alf. Soyons naturels.
16.55 Cinq sur cinq. L'étonnante fabrication du plâtre.
17.10 Accro. Héroïne.
17.25 100 % question.
17.55 Côté Cinquième. Tendance femme.
18.20 Météo.
18.25 Le Monde des animaux.
18.56 C'est quoi la France ?
19.00 Connaissance. Des baleines et des hommes.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Quand la nature se déchaîne.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Pendant la guerre, les affaires continuent.
21.35 Les Cent Photos du siècle.
21.40 Musica. Yo-Yo Ma Inspired By Bach.
23.15 Profil. Frère des intouchables. Pierre Ceyrac, un jésuite en Inde.
0.10 La Lucarne. Le bocal.

M 6

13.35 M 6 Kid.
16.55 Les Faux Frères.
18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.20 Susan !
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, les produits stars.
20.50 The Practice. Intégrité. Sur le fil du rasoir. Dans l'arène.
23.20 Engrenage infernal. Téléfilm. Dave Payne ○.
0.50 Fréquenstar. Avec Patrick Bruel.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Mesures, démesures. Un nouveau siècle, une nouvelle musique.
21.30 Fiction 30. Orage sur le Sélangor.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit. Mère-rage ; La double vie de Contumax.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 A pleines voix. Œuvres de Debussy. Par l'Orchestre national de France, dir. Désiré-Emile Ingelbrecht, Suzanne Danco, soprano, Camille Maurane, baryton.
22.30 Jazz, suivez le thème. Young and Foolish.
23.00 Le Conversatoire. Avec Jordi Savall, viole de gambe.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Quatuor n° 3, de Beethoven, par le Quatuor Berg.
20.40 Les Soirées (suite). Œuvres de Bellini, Rossini, Donizetti, Mozart, Bizet, Viardot, Delibes, Rossini.
22.10 Portrait de Cecilia Bartoli. Œuvres de Vivaldi, Mozart, Rossini, Duruflé, Haydn.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◬ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

LeMonde Job: WMQ1201--0034-0 WAS LMQ1201-34 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:52 S.: 111,06-Cmp.:11,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0405 Lcp:700 CMYK

Le Monde

MERCREDI 12 JANVIER 2000

Godillote

par Pierre Georges

DES NOUVELLES DE MAM. La présidente du RPR, à l'heure des vœux, en forme un, de combat : que l'opposition s'oppose enfin, car si elle ne le fait pas qui le fera ? Logique, irréfutable, rien à redire à cela. Que la majorité gouverne, que l'opposition s'oppose et la démocratie sera bien gardée.

Plus surprenant est le souhait formulé par Michèle Alliot-Marie à propos des jeunes pousses du journalisme qu'il conviendrait de modifier génétiquement RPR. Le tout est parti d'un constat angoissant effectué par la présidente du parti gaulliste et confié à *CFJ-Hebdo,* journal des étudiants du Centre de formation des journalistes, rue du Louvre à Paris : *« Il y avait dans le temps de grands journalistes sensibles à nos idées. Aujourd'hui je constate que ce n'est plus le cas »*. Même s'il n'est pas très aimable pour quelques survivants et vétérans qui se décarcassent à longueur de colonnes et d'antenne pour maintenir la flamme gaulliste, le constat de carence est cruel.

D'où l'idée, explicitée dans *CFJ-Hebdo* et citée par *Libération* ce mardi : créer un centre de formation pour aider les jeunes du RPR à préparer les concours des écoles de journalisme : *« Comme cela, nous aurons dans la presse des gens sensibles à nos idées »*. Car, ajoute Michèle Alliot-Marie, *« beaucoup de journalistes se réclament de la gauche. Ils ne reflètent pas la population française »*. Donc, il faut y remédier, préparer la relève et, pour ce faire, ne pas mégoter sur les moyens : *« Les jeunes du RPR attirés par le journalisme se verront proposer des stages dans* [leurs] *publications comme la* Lettre de la nation *ou la* Revue des élus locaux *»*.

Admirable ! Engagez-vous, rengagez-vous sur le front des idées ! Et encartez-vous tant qu'à faire. Journaliste parfois, gaulliste toujours ! Ou socialiste. Ou communiste. Ou Vert. Ou rouge Arlette. Ou radical de gauche. Ou valoisien. Chaque centre de formation de journalisme, qui a la déplorable manie de recruter ses étudiants sur concours et sur capacités présumées, sans tenir compte des idées politiques, devrait observer la plus scrupuleuse loi des quotas en fonction des résultats électoraux. Tant de jeunes du RPR. Tant de non moins admirables jeunes socialistes. Tant d'écologique blé en herbe. Et tant, pourquoi pas, d'aspirants journalistes du Front national de la jeunesse.

La presse n'aurait qu'à gagner à cette entreprise d'entrisme politique institutionnalisé. Tout article serait non seulement signé du nom, mais aussi du parti de son auteur. Dans la plus transparente cohabitation des opinions et divergences d'opinion. Les 35 heures sont admirables, dirait l'espoir socialiste de la presse française. Moi non plus, rétorquerait, colonne d'en face, le non moins performant espoir gaulliste.

Tout changement de majorité provoquerait, *ipso facto*, un changement de ligne éditoriale, avec *spoil system* à la française, ouverture et fermeture automatique, des placards. La presse redeviendrait enfin ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : la voix de la France majoritaire. Godillote. De gauche, de droite, du centre, mais godillote et fière de l'être ! Avant que de passer, étape ultime de la normalisation, sous contrôle de la Time Warner ou des Artistes associés !

M. Jospin défend sa « méthode » pour « débloquer » la société française

Présentant ses vœux à la presse, le premier ministre a répondu aux critiques

C'EST ENFIN son tour, et il n'entend pas le laisser passer. La cérémonie des vœux à la presse, mardi 11 janvier, a permis à Lionel Jospin de répondre aux critiques égrenées, ces derniers jours, tant par le président de la République que par l'opposition. *« Cette année 2000 commence avec des sensations mêlées : la conscience reste vive de l'épreuve infligée à tant de nos compatriotes par les événements dramatiques du mois de décembre ; le sentiment est là, pourtant, que ce choc ne saurait entraver l'élan que notre pays a retrouvé »*, a déclaré M. Jospin. Renvoyant à la réunion de ministres à Matignon, mercredi, l'annonce des dispositions *« pour répondre aux besoins et restaurer pour tous un avenir »* après les intempéries, le premier ministre s'est attaché à défendre le bilan de ses *« trente et un mois »* de gouvernement.

Evoquant le retour de la croissance et la baisse du chômage, il a souligné que ces résultats *« n'allaient pas d'eux-mêmes »*, mais *« résultent d'un changement de cap et de méthode, de la confiance recréée et d'une politique volontariste, persévérante, adaptée à la conjoncture économique de la France »*. En réponse à la polémique sur la « cagnotte » fiscale, le premier ministre a observé que *« la forte croissance de 1999 a généré des marges qui sont utilisées à la préparation de l'avenir, par l'investissement, le désendettement et la constitution d'une réserve pour les retraites, mais aussi à des baisses d'impôts »*. La réforme de l'imposition directe, dans les deux ans qui viennent, devra être *« une réforme au service des classes populaires mais aussi des classes moyennes* (...) *avec comme priorités la recherche de la justice sociale et le nécessaire encouragement au dynamisme économique, au travail et à l'innovation »*, a indiqué M. Jospin.

« ÉCOUTE » ET « VOLONTARISME »

Le premier ministre a tenu également à défendre sa « méthode », citant en exemple l'adoption du PACS – que M. Chirac avait jugé *« inadapté aux besoins de la famille »* – et de la parité. *« Ces deux réformes illustrent la méthode du gouvernement : faite d'écoute – dans la première, nous avons inscrit dans le droit l'évolution de notre société –et de volontarisme – dans la seconde,nous avons mis en mouvement la société par le droit. » « Dans les deux cas,* a ajouté M. Jospin, *nous avons voulu "débloquer" la société française et contribuer à sa modernisation. »*

En réponse à ceux qui l'accusent de ne pas réformer, le premier ministre a affirmé que le gouvernement continuera d'*« accomplir les réformes dont la France a besoin »* et, en premier lieu, la réforme de la justice. *« Complète, équilibrée,* [elle] *répond à une attente profonde de nos concitoyens. La réforme du Conseil supérieur de la magistrature* [CSM] *est un pivot essentiel »*, a insisté M. Jospin, en soulignant qu'après son adoption par les deux Assemblées cette réforme *« doit donc normalement aboutir »*.

« A l'occasion du Congrès que le président de la République a convoqué le 24 janvier à Versailles, les Français verront, parmi leurs représentants, ceux qui restent fidèles à leur vote, sont cohérents avec eux-mêmes, et ceux qui ne le sont pas ; ceux qui veulent l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique et ceux qui, en réalité, ne l'acceptent pas. » Le premier ministre a également confirmé qu'il annoncera, en février, *« les axes de la rénovation du système de retraites »*. *« L'impératif est de conforter le principe de répartition, qui fonde la cohésion nationale. Nous le ferons* (...) *sans opposer les générations entre elles, le secteur privé au secteur public, ni les différents régimes les uns aux autres »*, a-t-il dit.

Le gouvernement *« traite les dossiers dans l'ordre, avec ordre* (...) *Pas plus qu'il ne sépare la gestion de la réforme,* [il] *ne sépare la réflexion de l'action. Il pense sa politique. Il l'articule autour d'un projet »*, a conclu M. Jospin.

Pascale Robert-Diard

Les routiers maintiennent leurs barrages aux frontières

LES FÉDÉRATIONS patronales du transport routier sont-elles dépassées par leur base ? Au départ, le blocage des frontières pour protester contre un projet de décret sur les 35 heures (*Le Monde* du 11 janvier) ne devait durer que quelques heures, lundi 10 janvier. *« Ce devrait être fini en fin de matinée »*, expliquait vendredi 7 janvier un porte-parole de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), en pointe dans ce conflit, aux côtés de la Fédération des entreprises de transport et logistique de France (TLF), de l'Unostra (artisans) et de la chambre syndicale des déménageurs (CSD). Il n'en a rien été. 2 000 camions environ ont établi lundi des barrages filtrants aux principaux postes-frontières. Environ 60 barrages ont été dénombrés. Forts de ce succès, les patrons routiers ont décidé de poursuivre leur mouvement.

LES SALARIÉS MENACENT

« N'ayant reçu aucun signe des pouvoirs publics, les organisations professionnelles du transport routier ont décidé de prolonger leur mouvement sur les bases préalablement définies. Fidèles à leur volonté de gêner le moins possible leurs concitoyens, la FNTR, TLF, l'Unostra et la CSD lancent donc à leurs adhérents un appel à poursuivre leur mobilisation contre les 35 heures et la hausse des charges fiscales », écrivaient les quatre fédérations dans un communiqué lundi.

Outre les 35 heures, les routiers ont donc un deuxième motif de mécontentement : le prix du gazole. Celui-ci a augmenté de 9 centimes mardi 11 janvier, après 50 centimes de hausse en 1999. Les fédérations patronales reconnaissent que le gouvernement français n'est pas responsable de cette hausse mais estiment que son *« envol »* aggrave les difficultés des entreprises françaises.

Alors que Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a rappelé lundi sur France 2 que sa *« porte a été et restera ouverte »*, les syndicats de salariés menacent de se mobiliser à leur tour mais en faveur des 35 heures. Certains responsables évoquaient une possible journée d'action le lundi 31 janvier.

Frédéric Lemaître

M. Hollande réclame une baisse de la taxe d'habitation

PRÉSENTANT ses vœux à la presse, lundi 10 janvier, François Hollande s'est déclaré désireux de *« faire de 2000 une année utile pour préparer toute la décennie qui vient »*. A ce titre, le premier secrétaire du Parti socialiste a fait de la réforme de la fiscalité sa priorité, en demandant qu'en 2000 *« toutes les marges de manœuvre soient affectées à la baisse de la taxe d'habitation »*. Pour 2001, il a réclamé *« une baisse substantielle »* des impôts directs (impôt sur le revenu et contribution sociale généralisée), en prévenant le gouvernement que *« rien n'est pire que le saupoudrage ou l'illisibilité »*.

Le député de Corrèze a réitéré son appel en faveur de listes uniques de la majorité aux élections municipales. Souhaitant parvenir à des accords avant la fin février, M. Hollande a confirmé que des propositions *« sincères, cohérentes, sérieuses »* seraient faites aux Verts afin qu'ils conduisent des listes dans des villes de plus de 20 000 habitants. En interne, le premier secrétaire a répondu à Jack Lang, qui attend du PS une *« stratégie nationale »*, en affirmant qu'il n'a *« ni à encourager ni à décourager quelque candidature que ce soit »*. *« Il faut une stratégie nationale mais aussi le respect des règles »*, a-t-il assuré, en insistant sur la désignation des candidats par les militants.

M. Hollande a ironisé sur la droite qui, en redécouvrant le rôle de l'Etat face à la tempête et à la marée noire, *« a rompu avec le libéralisme »*. Il l'a mis en garde contre un vote hostile sur la réforme de la justice en lui demandant si elle pensait ainsi *« s'opposer au gouvernement »* ou à une réforme *« souhaitée par beaucoup de Français »*. M. Hollande a aussi pris le contrepied de Jacques Chirac en jugeant qu'une relance du dialogue social *« n'exige pas une révision de la Constitution »*, la meilleure façon de le préserver étant *« de ne pas en faire un enjeu politique »*.

Michel Noblecourt

Grève au Centre Pompidou

RÉUNI en assemblée générale lundi 10 janvier, le personnel du Centre Pompidou a voté une grève reconductible. Lundi après-midi, les portes, fermées au nez des visiteurs, étaient constellées de tracts qui dénonçaient, en plusieurs langues, la précarité des emplois et les dangers de privatisation de certains secteurs. La visite inaugurale que devait faire le président de la République, mardi 11 janvier, a été reportée. Le mouvement, qui couvait depuis plusieurs semaines (*Le Monde* du 23 décembre 1999), est relayé par les syndicats CGT, CFDT et FO, qui réclament l'ouverture de négociations sur les conditions de travail (grille des emplois, statut du personnel, horaires, etc.). Elles estiment en outre que la situation des personnels s'est aggravée depuis la réouverture du Centre, le 1er janvier (*Le Monde* du 4 janvier).

De Gaulle : l'avis de Churchill pas inédit

PRÉSENTÉ comme une révélation sortie des archives du Foreign Office britannique (*Le Monde* du 7 janvier), un télégramme du 21 mai 1943, envoyé par Winston Churchill à ses ministres Anthony Eden et Clement Attlee et dans lequel le premier ministre décrivait Charles de Gaulle comme un *« méchant chicaneur »* ayant *« fait alliance avec le mouvement commmuniste de France »*, avait été publié en français dès 1982 par François Kersaudy dans son *De Gaulle et Churchill* (Plon, chapitre 1, pp. 233-234). *« Toute la correspondance de Churchill, alors à Washington, avec le cabinet britannique se trouve dans les dossiers du premier ministre et du cabinet, consultables depuis vingt ans. Sans doute les archivistes du Foreign Office ignoraient-ils le fait »*, a expliqué Jean-Louis Crémieux-Brilhac, ancien résistant et auteur d'un ouvrage qui fait autorité, *La France libre, de l'appel du 18 juin à la Libération* (Gallimard, 1996), au cours d'une émission de France-Culture, « La fabrique de l'Histoire », lundi 10 janvier.

■ **POLÉMIQUE : les éditions POL ont accepté de retirer le nom de la journaliste Catherine Erhel** de la deuxième édition du récit d'Emmanuel Carrère, *L'Adversaire*. La présidente de l'Observatoire international des prisons avait assigné l'auteur et l'éditeur pour diffamation (« Le Monde des Livres » du 7 janvier). *« A la demande de Catherine Erhel, son nom est retiré du livre*, indique un communiqué de POL, diffusé lundi 10 janvier. *En effet, elle conteste formellement avoir tenu les propos qui lui sont attribués, contraires à ses convictions et à ses engagements, en particulier contre la peine de mort. L'auteur et l'éditeur regrettent ce malentendu. Il est ainsi mis fin au différend judiciaire. »* Après un tirage initial de 40 000 exemplaires, POL a effectué un deuxième tirage de 50 000 exemplaires, du livre d'Emmanuel Carrère sur l'affaire Romand, cet homme qui a tué sa famille, après une vie de mensonges.

Les cinq syndicats bancaires signent une nouvelle convention collective

LES SALARIÉS de la banque (230 000 personnes) poussent un ouf de soulagement : ils ne resteront pas sans convention collective. Lundi 10 janvier à 20 h 15, les cinq organisations syndicales du secteur - CGT, CFDT, CFTC, FO et SNB-CGC - ont signé avec l'Association française des banques (AFB) un nouveau texte régissant les conditions de travail. Il modernise celui de 1952, dénoncé par le patronat en février 1998 et qui était officiellement venu à expiration le 31 décembre. Après deux ans de tensions sociales, ce texte sera l'une des rares conventions collectives signées par l'ensemble des syndicats, y compris la CGT.

Avant d'arrêter leur décision, les dirigeants syndicaux ont consulté leur « base ». La CGT a diffusé 120 000 bulletins auprès des salariés pour recueillir leur avis. Sur les 22 639 tracts récupérés, 17 134 étaient favorables à la signature, 4 935 contre et 570 s'abstenaient. La CFDT et FO ont consulté leurs syndicats locaux, qui se sont prononcés favorablement à 62 % et 75 %.

Le texte n'est pas parfait, estiment les syndicats, encore amers face à l'attitude de l'AFB. Tous affirment que la négociation a fait du surplace pendant 18 mois, l'association patronale ne faisant guère preuve d'ouverture, et n'a vraiment démarré qu'après le mouvement de grève réussi du 30 novembre et l'affirmation de l'unité syndicale. Le texte modernise le système de classifications, qui en avait besoin, mais revoit à la baisse certains avantages comme les jours de congés pour circonstances familiales.

COMPROMIS SALARIAL

Sur la question salariale, point le plus difficile, l'AFB a réussi à se débarrasser du mécanisme de point bancaire, mais les syndicats ont obtenu que des salaires minima soient négociés chaque année à l'échelon de l'AFB, et qu'un mécanisme de « garantie salariale individuelle » assure un rattrapage aux salaires inférieurs à 200 000 F annuels, qui auront connu sur cinq ans une hausse inférieure à 3 %. Les partenaires sociaux peuvent aussi décider, à l'échelon de la branche, de négocier une augmentation de la masse salariale des entreprises à effectif constant.

Malgré tout, une certaine satisfaction domine. *« Nous avions décidé de signer la convention si le curseur se rapprochait davantage du texte de 1952 que du code du travail, c'est le cas »*, affirme Jean-Claude Branchereau, de la CFDT. *« On se place parmi les conventions de bon niveau par rapport à d'autres branches où les textes sont difficiles à vivre au quotidien »*, commente Patrick Poisat, de la CFTC. Le représentant de FO surenchérit : *« Cette convention est supérieure sur la quasi-totalité des points (chapitre salarial, garanties sociales, recours contre les sanctions, licenciements collectifs) à toutes les autres conventions collectives. »*

Il manque toutefois un volet essentiel au texte : il ne comprend pas de chapitre sur la réduction du temps de travail. Seul le SNB-CGC avait accepté de signer en janvier 1999 un accord avec l'AFB, signature contestée en justice par les autres syndicats. L'affaire est en appel. Fernand Vidis, représentant du SNB, espère que les négociations sur ce sujet vont pouvoir repartir *« sous quinzaine »* : *« Nous avons demandé à l'AFB une réunion exploratoire. Nous voulons faire adhérer les autres syndicats à ce texte en aménageant ses bases. »* Le SNB-CGC serait prêt à signer un avenant à la convention collective pour y intégrer la question des 35 heures, à condition que l'accord soit adapté à la nouvelle convention qui change les dispositions sur la formation et les jours de fractionnement des congés. Si ces points, ainsi que le statut des jours fériés et l'organisation du travail des dirigeants sont revus, la position des autres syndicats pourrait évoluer. *« L'accord sur les 35 heures du CIC a finalement été signé par les cinq syndicats, y compris la CGT »*, constate un syndicaliste. Cet accord est toutefois beaucoup plus généreux que celui de l'AFB. La négociation sur ce sujet s'annonce donc encore difficile.

Sophie Fay

Tirage du *Monde* daté mardi 11 janvier 2000 : 504 778 exemplaires. 1 - 3

LeMonde Job: WIA0200--0001-0 WAS MIA0200-1 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 18:10 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0511 Lcp:700 CMYK

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | www.lemonde.fr/aietek
MERCREDI 12 JANVIER

HOMMES
Jean-Pierre Balpe est un pionnier de la « littérature assistée par mathématiques et ordinateur », annexe cybernétique du surréalisme.
P. IV

TECHNIQUES
Sur une surface de 1 cm², les « puces bio » concentrent des dizaines de milliers de brins d'ADN. Elles ouvrent d'immenses perspectives à la médecine comme à l'agriculture.
P. V

MÉTIERS
Policier scientifique : une fonction qui requiert de n'avoir pas froid aux yeux mais assure de travailler à la pointe de la technique. **P. VIII**

CANAL+
Rentabilisez l'investissement du Père Noël en apprenant à vous servir de votre appareil photo numérique.
P. VI

ENTREPRISES
Le Web au féminin prend son envol. Les sites s'adressant aux femmes se multiplient, ciblant leurs goûts et convoitant leur budget de consommation. **P. VII**

ENQUÊTE

Les premières pages du livre électronique

Le support est au point, il fait son apparition sur les rayons des distributeurs. Mais pour quel public, et avec quel contenu ?

1450, dans son atelier de Mayence, Gutenberg met au point le premier procédé mécanique de reproduction des ouvrages imprimés. Le monde du livre et plus largement la vie intellectuelle de l'époque se trouvent alors profondément marqués par cette invention, qui bouleverse radicalement la diffusion et la pénétration des idées.

Le 17 mars 2000, les visiteurs du Salon du livre de Paris seront à leur tour témoins d'une importante innovation. Au cours de cette grand-messe annuelle de l'édition, Cytale, une jeune start-up française, présentera en effet le premier prototype de livre électronique disponible en France.

Entre deux rangées de livres papier, les amoureux des mots vont découvrir un curieux objet de forme rectangulaire, plus petit qu'une feuille de papier ordinaire et doté d'un écran occupant la quasi-totalité de la surface de l'appareil. Encore un gadget à puce ? Assurément, non. Moins de deux ans après les Etats-Unis, avec des acteurs comme SoftBook ou Rocket eBook, notre pays accueille ce nouvel outil technologique qui pourrait bien bouleverser non seulement le monde de l'édition, mais également l'ensemble de nos pratiques de lecture. Le livre électronique permet de télécharger des livres ou des journaux sous une forme numérique. Avec lui, l'écrit s'achète par le biais d'une prise téléphonique ou d'un site Internet et se stocke dans quelques kilo-octets de mémoire. Le modèle de Cytale permet de garder en mémoire près de 30 livres de 500 pages. Le tout dans un appareil d'environ 1 kilo vendu aux alentours de 4 000 francs (610 euros).

« Ce n'est pas le tout d'avoir une bonne technique, il faut aussi que les gens aient envie de lire sur un e-book, note Olivier Pujol, directeur de Cytale. *Pour cela, nous avons misé sur une très grande qualité d'écran et, grâce à la couleur, nous pouvons, par exemple, reproduire la couverture d'un livre. »* Avec ses liens hypertextes, sa capacité à gérer des notes ou à rechercher un mot, le livre électronique offre en plus une pratique différente de la lecture, à la fois interactive et dynamique.

Qui seront les premiers lecteurs séduits par le livre électronique, dont Cytale espère vendre plusieurs dizaines de milliers d'unités d'ici à la fin 2000 ? Des élèves ou des étudiants, pour qui l'e-book signera la fin du cartable encombré de manuels, des professionnels de l'aviation, par exemple, qui doivent transporter une importante documentation. Ou encore des malvoyants qui pourront agrandir les caractères imprimés sur leur écrans de pixels.

Encore faudra t-il leur donner de quoi lire. Car, si le livre électronique séduit, il fait aussi peur. Peur, par exemple, à une industrie de l'édition qui cherche, comme sa consœur phonographique, à sauvegarder les droits d'auteur. L'exemple américain montre que, pour le moment, on trouve dans les rayonnages virtuels plus d'ouvrages libres de droits que de nouveautés.

Un problème que Cytale a choisi de régler en travaillant de concert avec les maisons d'édition. Un système de cryptage a été mis au point, et la start-up annonce que près d'un millier de titres seront disponibles dès le lancement de son livre électronique, du dernier prix Goncourt aux livres sortis il y a quelques années. Un avantage pour les maisons d'édition, qui pourront ainsi prolonger la durée de vie de certains ouvrages.

Reste maintenant à savoir comment les lecteurs vont s'approprier ce nouvel outil. Car la lecture en France est une pratique culturelle forte, entourée d'une aura. Comment s'accommodera-t-elle de ce livre rempli de silicium qui va la faire rentrer dans la sphère des loisirs immédiats, au même rang que la télévision ou les jeux vidéo ?

Guillaume Fraissard

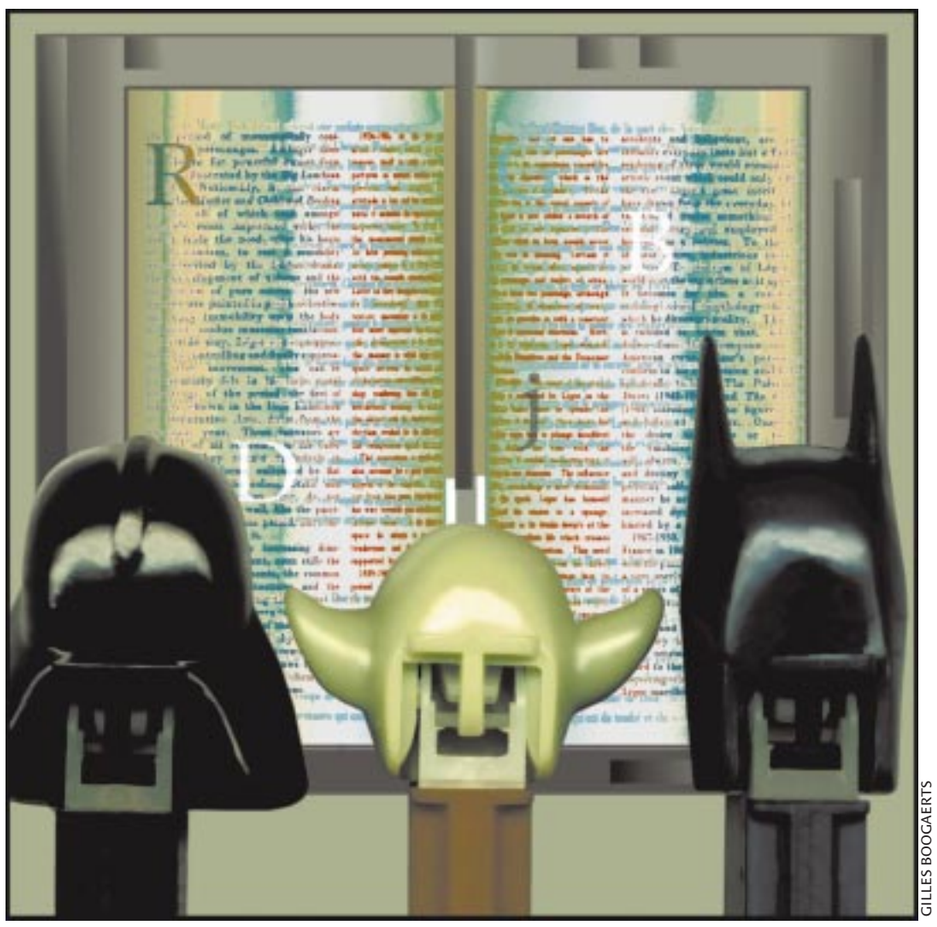

GILLES BOOGAERTS

Malgré les réticences du monde de l'édition, qui craint pour le respect des droits, le potentiel économique du livre électronique est réel. Reste pour ce produit inédit à se créer un marché de toutes pièces

OUTILS
La lecture sur un e-book n'est pas exempte de handicaps, mais elle a aussi ses avantages
P. III

et dialoguez en temps réel avec les messages éclair. Constituez votre liste de contact et conversez avec vos amis, même à l'autre bout du monde pour le prix d'une communication téléphonique locale.

AOL, **n°1 mondial** de l'accès à Internet
Avec les forfaits **AOL TOUT COMPRIS** maîtrisez totalement votre budget Internet
Une assistance technique **gratuite**** 7 jours sur 7 de 9h à 22h

AOL est un service de cegetel

*Sauf la toute première connexion lors de l'ouverture de votre compte. **Au tarif habituel d'une communication téléphonique. .../en Personne ONS INST LM IM2 1299
AOL - 1, Place Carpeaux - 92915 Paris la Défense cedex - RCS : Nanterre 402 192 777

LeMonde Job: WIA0200--0002-0 WAS MIA0200-2 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 17:57 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 58Fap:100 N°:0535 Lcp:700 CMYK

Le. top.des.réseaux

Des sites où télécharger des livres

www.00h00.com
Les textes publiés par 00h00.com sont soit inédits, soit tombés dans le domaine public, soit des textes sous copyright dont les droits en ligne ont fait l'objet d'un accord avec leurs ayants droit. Ils appartiennent aussi bien au domaine de la fiction que de celui des essais. Parmi les services intéressants : la livraison instantanée, les espaces personnels, les outils de recherche et la personnalisation. 00h00. com a constitué en six mois un catalogue de 150 titres. Le site reçoit en moyenne deux manuscrits par jour.

cytale.com
En 1998, Jacques Attali, Marc Vasseur et Jacques Lewiner décident de créer le premier livre électronique européen *(lire ci-dessous)*. Cytale prépare les fichiers numériques (formatage de données au standard international Open E-Book), en respectant la mise en page des éditeurs (formatage de mise en page CytalePage). En outre, le site crypte les fichiers et assure leur commercialisation sécurisée jusqu'au lecteur final.

www.planet4u.com
La particularité du site est de permettre l'édition Internet (et la vente en ligne) d'ouvrages électroniques, mais aussi de commercialiser en ligne des ouvrages papier d'auteurs ou d'éditeurs peu connus. Les ouvrages sont présentés en détail avec le texte de quatrième de couverture, de larges extraits téléchargeables gratuitement, les critiques émises par les lecteurs, éventuellement la photo de la couverture. Ce site, plus qu'une simple base de données de livres, est plutôt une vitrine destinée à promouvoir des auteurs ou éditeurs peu connus.

www.bibliomme.com
Les Editions de la Bibliothèque de l'homme publient en ligne des textes de référence autour des sciences de l'homme. Le téléchargement est gratuit et les morceaux choisis sont renouvelés régulièrement. Le site propose aussi un système de vente en ligne sécurisé et assure la livraison des ouvrages en France sous quarante-huit heures.

www.librissimo.com
Créé par deux éditeurs électroniques, les Editions à la Carte et Bibliopolis, Librissimo se propose de rassembler sur son site plusieurs catalogues de bibliothèques, dont les ouvrages pourront être imprimés à la demande et envoyés dans les quinze jours. Ne figure pour le moment sur le site qu'une partie du catalogue de la Bibliothèque municipale de Lyon (250 000 notices) et de celle des dominicains de Paris (Le Saulchoir). Douze autres bibliothèques sont sur le point de rejoindre le site. Le tarif est d'environ 1 F par page si l'ouvrage est déjà numérisé et 3,95 F (60 centimes d'euro) par page pour une première numérisation.

Cyberbouquins

Un tour d'horizon des premiers modèles de livres électroniques, bientôt en vente

Mobile

CYTALE

Présenté au Salon du livre en mars 2000, le Cytale sera le premier livre électronique français. Il se distingue par une fonction d'agrandissement des caractères qui facilitera la lecture si besoin. Le Cytale, qui pèse 1,2 kilo, est doté d'un modem intégré, d'un lecteur de cartes PCMCIA, d'une liaison infrarouge (pour télécharger des textes via un téléphone mobile) et d'un port USB, d'un haut-parleur et d'une prise de casque. Simple d'emploi, le livre est fourni avec une connexion Internet préconfigurée et se pilote par seulement 4 boutons.
■ **Prix envisagé : 4 000 F (609,80 €)**
■ **www.cytale.com**

Léger

NUVOMEDIA

Poids plume (800 g) et format de poche (12,7 × 17,78 cm), le Rocket eBook de NuvoMedia, qui existe depuis novembre 1998, stocke jusqu'à 4 000 pages, soit 10 livres (version Pro : 36 000 pages, soit 90 livres). Pour télécharger les ouvrages (2 000 environ) depuis Internet, il suffit de le relier à un PC. En activant les icônes de l'écran (environ 9 × 14 cm) à l'aide d'un doigt ou d'un stylet, le lecteur peut annoter le livre, consulter l'index, changer l'orientation de la page (format à l'italienne)... Version européenne prévue en Allemagne au printemps 2000.
■ **199 $ (presque autant d'euros, 1 288 F)**
■ **www.rocket-ebook.com**

Autonome

SOFTBOOK

Doté d'un modem intégré à brancher sur une prise téléphonique (chargement : 100 pages par minute), le SoftBook, premier livre électronique du marché (lancement en septembre 1998), pèse tout de même 1,3 kilo, mais a deux principaux avantages. Une carte à mémoire amovible optionnelle augmente sa capacité de stockage de 5 000 pages à 50 000 pages. Vous pouvez souscrire des abonnements à plusieurs journaux ou magazines, tels que *The Washington Post* ou *Newsweek*, et afficher à l'écran vos propres documents Word.
■ **600 $ (592 €, 3 884 F) ou 299 $ (295 €, 1 935 F), plus un abonnement mensuel de 9,95 $ (9,8 €, 64,4 F)**
■ **www.softbook.com**

Double

EVERYBOOK

Semblable à un vrai livre, l'Everybook s'ouvre sur deux écrans couleur, qui figurent les pages gauche et droite, et se referme. Les données sont stockées sur une carte à mémoire amovible PCMCIA. Chaque ouvrage papier pourra être reproduit sur l'Everybook puis imprimé fidèlement sur une imprimante, car les textes sont au format PDF, qui respecte la mise en page. Une version professionnelle (48,26 × 22,86 cm) pour les avocats et médecins est prévue au deuxième trimestre 2000 et une pour le grand public (22,86 × 15,24 cm) est annoncée pour la fin 2000.
■ **Prix envisagé de la version Pro : 1 600 $ (1 579 €, 10 357 F)**
■ **www.everybook.net**

Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier

ENQUÊTE

Le livre numérique, pour quoi faire ?

BIEN SÛR, il n'offrira jamais, comme pour un « vrai » livre, le plaisir de mouiller le bout de son doigt pour feuilleter délicatement des pages, de sentir le grain du papier entre son pouce et son index ou encore d'humer des pages jaunies par le temps. Et pourtant. Le livre électronique devrait permettre au lecteur des usages que lui interdisait jusqu'alors son ancêtre de papier. Voici, en quelques exemples, ce qu'il pourrait changer demain dans notre relation au texte, à la lecture en particulier, et dans notre vie en général.

Apprendre
Enfin un remède contre le lancinant mal de dos dont souffrent chaque année des milliers d'écoliers et de collégiens ? Le livre électronique annonce la disparition du cartable et des volumineux manuels scolaires qui l'alourdissent. En effet, dans un avenir plus ou moins proche, les élèves pourront probablement télécharger l'ensemble de leurs cours et exercices sur leur seul et unique livre électronique. Solution pratique donc au poids excessif des cartables, l'e-book est également susceptible d'offrir de nouvelles pratiques pédagogiques : consulter plusieurs ouvrages simultanément, vérifier dans un dictionnaire la signification d'un mot ou prendre des notes en bas d'une page, sans avoir à lever les yeux de son écran.

Travailler
Pour de nombreuses professions, le livre électronique pourrait s'avérer un outil de travail particulièrement pertinent dans la mesure où il devrait permettre de simplifier certaines de leurs tâches quotidiennes. Capable de regrouper des documentations volumineuses sur un seul support, le livre électronique devrait ainsi offrir aux avocats ou aux médecins la possibilité de stocker et de mettre à jour instantanément leurs innombrables et imposants traités, respectivement de droit ou de médecine. L'e-book pourra également offrir de nombreux avantages aux employés travaillant dans des services de maintenance industrielle ou encore chez les distributeurs grossistes.

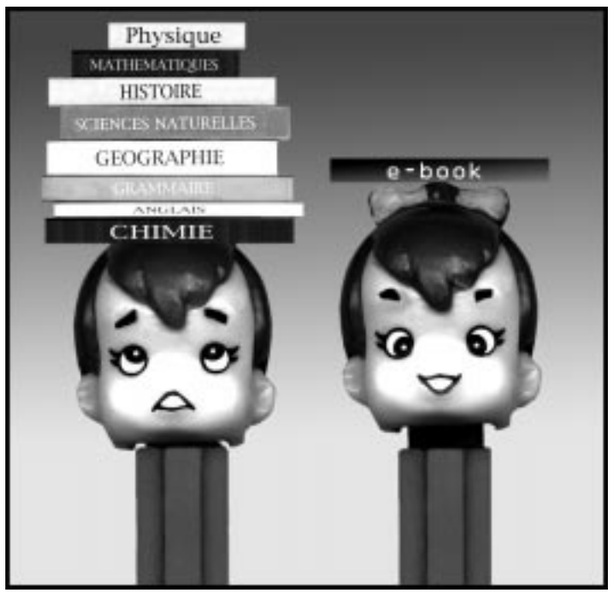

GILLES BOOGAERTS

Il n'est pas encore entré dans nos vies, mais il existe déjà : que peut-il nous apporter de plus que le papier relié ?

S'informer
Fini les taches d'encre sur les doigts ! Fini également les contorsions dans le métro pour déployer les pages de son journal sans risquer de bousculer ses compagnons de banquette ou de strapontin ! Fini enfin les empilements de magazines et de quotidiens sur les bureaux des étudiants, documentalistes et autres professionnels contraints de réaliser régulièrement des revues de presse ! L'entrée dans l'ère numérique annonce la possibilité, pour le lecteur féru d'actualité, de télécharger et d'archiver quotidiennement les titres de la presse écrite régionale, nationale et internationale de son choix sur son livre électronique. Un gain de temps, d'argent et, à n'en pas douter, d'énergie.

Butiner
Rousseau, Deleuze, Paz, Duras, Picouly, Grass... Le livre électronique n'est pas seulement un livre mais, bien plus, une sorte de bibliothèque portable qui devrait permettre aux bibliophages en tout genre de garder leurs auteurs préférés auprès d'eux, en voiture comme dans le métro. Intarissable source de lecture (romans, essais, journaux, rapports...), l'e-book est également susceptible de se transformer en une véritable librairie ambulante pour que le lecteur puisse découvrir et commander directement sur Internet des publications anciennes ou récentes.

Pouvoir enfin lire
S'il est une catégorie d'individus qui fonde beaucoup d'espoirs sur le livre numérique, ce sont sans doute les personnes handicapées visuellement. Selon l'Association nationale des parents d'enfants aveugles (Anpea), l'apparition du livre numérique, couplée au développement d'Internet, constitue une chance extraordinaire pour les malvoyants de pouvoir accéder comme les autres à une grande quantité de sources documentaires. La révolution numérique devrait en effet bientôt permettre de lire un livre ou un journal en affichant de gros caractères (l'eBook de Cytale permet d'agrandir les caractères jusqu'à 2,5 cm de hauteur, du corps 12 au corps 32), dès leur parution sur un support traditionnel. L'association estime que le livre numérique devrait offrir à ces personnes handicapées visuellement un accès accru, et à moindre coût, à un nombre important d'ouvrages. Et donc d'améliorer leurs conditions d'intégration scolaire, professionnelle ou culturelle.

Stéphane Mandard

Un marché difficile à évaluer

SAN FRANCISCO
de notre correspondant

Contrairement à leurs habitudes, les analystes et les médias américains sont très prudents quand il s'agit de chiffrer le marché potentiel des livres électroniques. Le secteur paraît prometteur, mais les estimations varient fortement. Dick Brass, vice-président de Microsoft, est par exemple convaincu qu'en 2020 *« 50 % de tout ce que nous lirons le sera sous forme électronique »*.

Dick Brass a déclaré, lors du Seybold Seminar qui s'est tenu à San Francisco en août dernier qu'en 2001, un million de titres de livres électroniques seront vendus ou donnés, et que, l'année suivante, le nombre d'exemplaires vendus atteindra le milliard. Il va même jusqu'à prévoir la mort du papier dans *« 30, 40 ou 50 ans »*... mais la plupart des analystes mettent un bémol à cette vision extrême. Le cabinet d'études International Data Corporation (IDC) se contente d'affirmer qu'en 2004, alors que 68 % des foyers américains seront connectés à Internet, 5 % devraient utiliser des e-books.

Les freins au décollage du marché sont connues. Du côté de la technologie, elles sont de deux ordres : la difficulté de lire sur un écran et le risque de diffusion incontrôlable sans respect des droits d'auteur. L'année 1999 ayant enregistré de sérieux progrès dans chacun de ces deux domaines, les principaux obstacles à franchir se trouvent peut-être ailleurs.

Les progrès en matière de lisibilité et de nouvelles approches ergonomiques des supports matériels devraient aider à vaincre les réticences des lecteurs qui tiennent à leurs « bouquins ». Mais l'élément déterminant pourrait être l'arrivée à l'âge adulte de la génération X, qui devrait passer sans trop de difficultés de la Game Boy à l'e-book. Grâce à la baisse constante du coût des composants, une réduction du prix des appareils est envisageable.

Mais la vente du texte lui-même demeure une question épineuse. Un rapport de Jupiter Communications publié en septembre dernier indiquait que 47 % des Américains se refuseraient à payer pour voir le contenu d'un site. La « bonne nouvelle », pour les éditeurs, est que le chiffre était de 56 % un an plus tôt. Il n'en reste pas moins que les gros « producteurs de textes » que sont journaux et magazines se sont précipités sur le Web sans savoir comment ils allaient gagner de l'argent et que, pour le moment, c'est la formule du contenu gratuit qui s'est imposée. Les livres sont, certes, de nature différente, mais la présence massive de textes gratuits sur le Web ne facilite pas la commercialisation des livres électroniques.

Le potentiel économique du livre électronique est réel, mais le monde de l'édition demeure réticent

Dernier frein : la résistance des puissances du monde de l'édition. Barnes & Noble (qui vient de signer un accord avec IBM pour offrir, dans ses magasins, l'impression à la demande de livres épuisés) a une section de livres électroniques mais y pratique des prix aberrants : le 30 décembre, les Mémoires de John Glenn y étaient vendus 21,60 dollars alors que la version papier coûtait 13,50 dollars, la version en cassette audio 18,90 dollars et le CD 23,96 dollars (plus frais d'envoi dans ces trois derniers cas).

Une attitude paradoxale, étant donné que les textes électroniques permettent d'éliminer les frais de papier, d'impression et de stockage. Avec plus d'audace, Fatbrain, qui vend en ligne des livres techniques, vient de lancer eMatter, un site sur lequel les auteurs (ils sont déjà 5 500) fixent eux-mêmes le prix de vente et leur titre, et reçoivent *« au moins 50 % »* des rentrées (alors que les droits d'auteur moyens sont de 5 % chez la plupart des éditeurs américains).

Le 15 décembre, Catherine Lanigan, auteur du best-seller *Romancing the Stone,* acceptait de publier sa dernière production sur le site de Fatbrain. De petites fissures commencent donc à apparaître. Les grosses maisons d'édition attendent sans doute un cataclysme du type de celui qui a mis les producteurs de disques dans tous leurs états.

Francis Pisani

■ **www.fatbrain.com/ematter/home.html**

Trois questions à...

Alain Cordier, président du directoire de Bayard-Presse

1 Vous avez présidé une commission de réflexion sur le livre numérique, et remis en mai 1999 un rapport au ministère de la culture et de la communication. Quel sentiment provoque l'arrivée du numérique – consacrée par le livre électronique – dans l'univers de l'édition ?

Un sentiment légitime d'inquiétude. L'idée que le papier serait définitivement un support révolu est certes un peu dépassée. L'Histoire tend à démontrer en effet que l'arrivée de nouveaux médias ne condamne pas les anciens ; elle les contraint à évoluer et à s'adapter, ce qui est très différent. Le vrai problème, face au numérique, est de savoir s'il restera des éditeurs. S'ils sauront donc réagir, collaborer entre eux et avec les auteurs, pour ne pas laisser le champ entièrement libre à d'autres dont ce ne serait pas le métier. Sans quoi, on ne pourrait plus parler de livres, mais de brouillons publics.

2 De quelle manière, précisément, l'édition traditionnelle peut-elle réagir ?

Il ne faut pas avoir de vision passéiste, mais ne pas être non plus des « techno fêlés ». Il faut apprendre et comprendre ces règles différentes qui sont induites par les nouvelles technologies, se les approprier. C'est un savoir-faire nouveau à acquérir. Dans le rapport sur le livre numérique, nous mettions d'ailleurs particulièrement l'accent sur l'importance du travail de formation. Le numérique, en somme, est un nouveau langage à apprendre. Ce n'est pas seulement une affaire technologique, mais essentiellement une affaire culturelle. L'enjeu est de taille : il s'agit de préserver le goût de la pensée. En ayant à l'esprit que l'hypertexte est la colonne vertébrale du numérique. Et que son risque est ce que nous avons appelé l'« hypolecture », l'accumulation de connaissances, sans le temps nécessaire à leur acquisition. Une forme de zapping. Où l'on ingurgite un peu de tout, vite, trop vite. Je crois que c'est vraiment le cœur du problème : il faut apprendre l'hypertexte.

3 Comment, par exemple, un groupe de presse et d'édition comme Bayard compte-t-il s'impliquer dans le numérique ?

Nous allons avoir de plus en plus d'initiatives dans le domaine du numérique en l'an 2000. Je ne peux pas encore tout dévoiler en détail. L'essentiel est, en tout cas, de pouvoir préserver un vrai travail éditorial, qui ne soit pas dépendant uniquement de décisions d'actionnaires éloignés de l'univers de l'édition, ignorant les règles spécifiques de ce métier. C'est un métier de culture, et pas uniquement de finances, même si celles-ci sont indispensables. C'est un métier où il faut savoir prendre son temps. Il peut être dangereux, par exemple, de viser une rentabilité immédiate, ou de s'appuyer exclusivement sur des équations économiques rivées aux cours de la Bourse.

Propos recueillis par Olivier Zilbertin

■ **www.culture.gouv.fr/culture/actualites/forum/livre-numerique**

LeMonde Job: WIA0200--0003-0 WAS MIA0200-3 Op.: XX Rev.: 11-01-00 T.: 10:11 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0513 Lcp:700 CMYK

ENQUÊTE

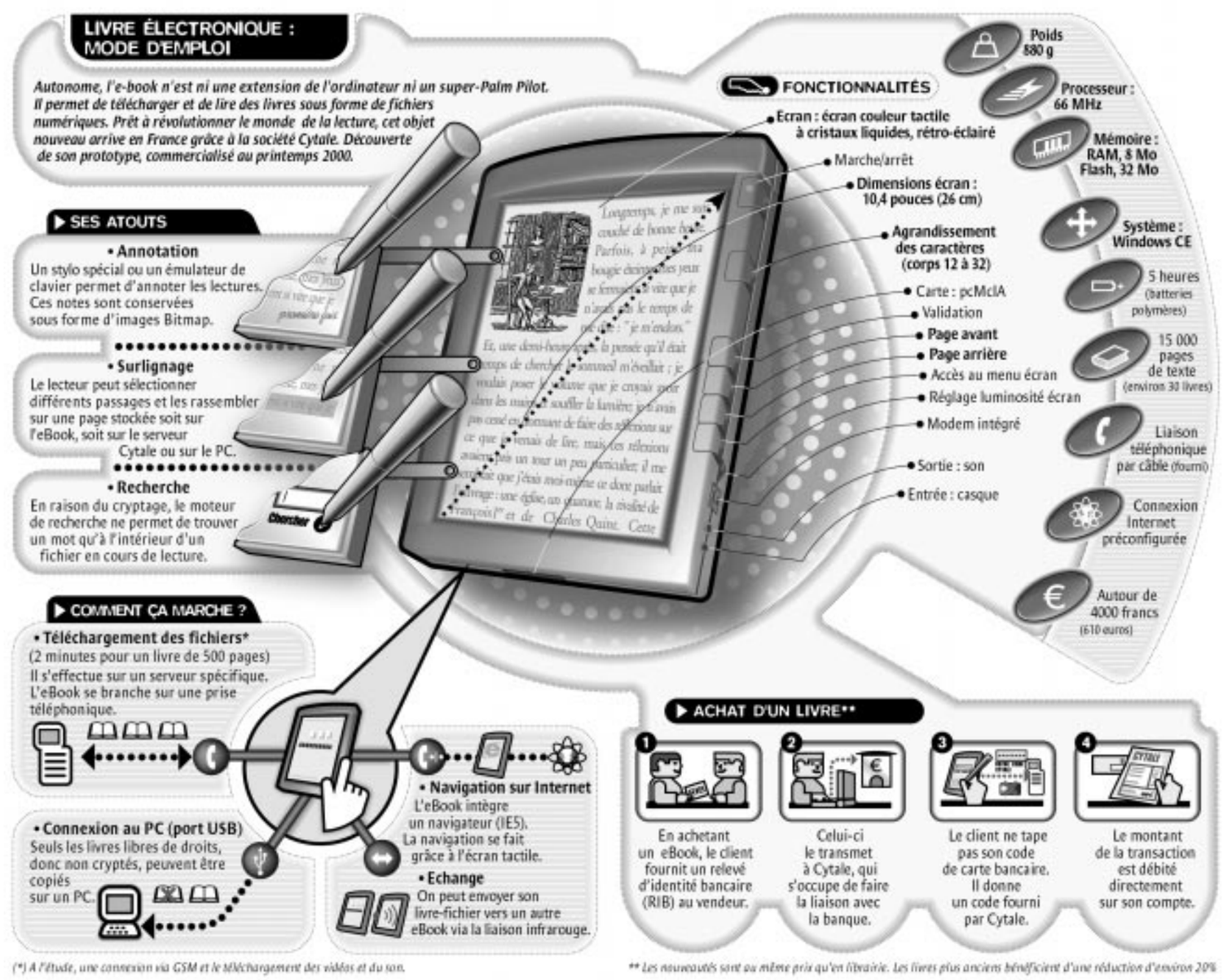

(*) A l'étude, une connexion via GSM et le téléchargement des vidéos et du son.

** Les nouveautés sont au même prix qu'en librairie. Les livres plus anciens bénéficient d'une réduction d'environ 20%

En attendant le papier électronique

Chercheurs et industriels s'allient pour mettre au point le prototype le plus adapté

A PEINE NÉS, déjà dépassés ? Les livres électroniques (e-books) n'échappent pas à la frénétique course-poursuite contre le temps qui rythme l'univers des nouvelles technologies. Et, à regarder ce que nous promettent déjà chercheurs et industriels pour les prochaines années, les merveilleux petits e-books qui devraient apparaître prochainement dans les rayons de nos magasins font déjà presque figure d'antiquités. C'est que, avant tout, un livre électronique est un ordinateur simplifié caché derrière un écran. Qui, lui, va profiter des importantes évolutions à venir.

L'heure est aux écrans plats ? Le livre électronique de demain s'affinera donc en proportion de l'écran, tout en gagnant en définition. Ainsi, IBM a présenté, en 1999, un écran ultra-plat offrant une résolution quatre fois plus élevée que d'ordinaire. Problème : il est très gourmand en énergie et reste réservé, pour l'heure, aux applications de l'imagerie médicale.

Cependant, une fois la question de la consommation réglée, il pourrait à l'évidence apporter beaucoup au confort de lecture.

Plus pratique encore : le bien nommé projet Folio, à l'étude à l'université Carnegie Mellon (Pittsburgh, Etats-Unis). Il s'agit de mettre au point des écrans LCD polymères pliables. Déployés, ils feraient office d'écrans d'ordinateur, tout ce qu'il y a de plus classique. Rabattus, ils pourraient tenir dans une poche. Et nul besoin de les déplier totalement pour y lire un article ou un livre. Le livre de poche électronique, autrement dit.

A moins que le futur de l'e-book ne passe, en réalité, par le papier et l'encre électroniques. L'idée, prônée dès 1977 par Nicholas Sheridon, chercheur au Palo Alto Research Center (PARC) de Xerox, consiste à intégrer l'encre au papier. Nicholas Sheridon avait mis au point un système composé de deux feuilles de plastique entre lesquelles étaient placées des milliers de minuscules billes capables de changer de couleur (noire ou blanche) dès lors qu'elles sont ou non traversées par un courant électrique.

Trop en avance sur son temps, sans doute, le projet avait alors été jeté aux oubliettes. Ressorti opportunément des cartons, Xerox l'a baptisé Gyricon et a annoncé, dans le courant de l'été 1999, un accord de fabrication avec la société 3M. Les premiers prototypes présentaient encore quelques défauts importants : encore un peu trop épais (0,3 mm), ils pâtissaient d'une définition insuffisante pour révoquer définitivement le papier.

Pourtant, ce type d'encre électronique est sur les rails. Joseph Jacobson, chercheur et professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), et son équipe ont emboîté le pas de Xerox. Le principe est sensiblement différent, puisqu'il ne s'agit plus ici de microbilles, mais de capsules susceptibles de changer partiellement ou en totalité de couleur et de forme au contact les unes des autres. L'image, ainsi, ressemble bien plus à une véritable impression sur papier qu'à un écran d'ordinateur. En outre, cette encre électronique peut s'appliquer sur le recto et le verso de supports de différentes matières, Le papier, bien sûr, mais aussi le plastique et certains métaux. Le livre électronique a de nombreuses possibilités de mutation devant lui.

O. Z.

Glossaire

Bitmap
Représentation binaire (faite de 1 et de 0) dans laquelle les bits (unités d'information) correspondent à une partie d'un objet tels qu'une image ou un caractère. Dans un système monochrome, 1 bit représente 1 pixel sur l'écran. Pour la couleur ou le gris, plusieurs bits dans le bitmap représentent 1 pixel ou un groupe de pixels. Le terme est aussi attribué à la zone mémoire qui contient le bitmap.

Hypertexte
Système permettant de stocker et d'explorer des ensembles de textes grâce à des liens entre éléments textuels. L'hypertexte autorise une lecture non linéaire, l'activation d'un lien à partir d'un mot permettant d'atteindre d'autres textes tels que sa définition, les paragraphes le contenant, des références à d'autres textes et, au-delà, de mémoriser toute association d'idées.

LCD
Ecran utilisant les propriétés électrohydrodynamiques d'un état particulier de la matière, le LCD (Liquid Cristal Display, ou écran à cristaux liquides) est apparenté à la fois aux phases liquide et solide. On construit un tel écran en utilisant deux bandes conductrices en contact avec le cristal, placées sur des supports transparents et espacés de quelques millimètres. La majorité des écrans plats font appel à cette technologie, les autres sont à plasma.

OCR
L'OCR (Optical Character Recognition, ou reconnaissance optique de caractères) consiste en une lecture des caractères à l'aide d'un procédé optoélectronique. Un scanner éclaire les formes inscrites sur un support, puis un logiciel analyse la lumière réfléchie à l'aide de dispositifs photoélectriques (cellules, diodes).

PDF (Portable Document Format)
Format de fichier, développé par Adobe, permettant de conserver les caractéristiques d'un document. Peu volumineux, les fichiers PDF peuvent être visualisés et imprimés à l'aide du logiciel gratuit Acrobat Reader.

D'après le **Dictionnaire de l'informatique** *(Larousse)*

Une nouvelle manière de lire

Le livre électronique manque encore de confort visuel, favorisant une lecture « savante » plutôt qu'un usage courant

« L'ÉCRAN *est un mauvais support de lecture* ». Pour Jean-Louis Lebrave, directeur du laboratoire ITEM (Institut des textes et manuscrits modernes) du CNRS, le constat est sans nuance. Aujourd'hui du moins. Car si le confort visuel reste, il est vrai, un des obstacles majeurs au développement du livre électronique, fabricants de matériel et éditeurs de logiciels s'affairent à améliorer cet aspect encore problématique du livre électronique. Mais pour l'heure, on ne veut guère s'avancer d'avantage au CNRS. La mise en place d'un groupe d'expérimentation des usages du livre électronique devrait permettre d'en savoir plus ultérieurement. Reste les études déjà effectuées sur la lecture numérique, via Internet ou les assistants de poche type Palm, dont on a toutes les raisons de penser que les constats pourront être transposés.

En dehors des aspects de confort, le livre numérique bouleverse complètement nos habitudes de lecture. Parce qu'il offre des outils inédits sur le papier et permet, grâce à l'hypertexte, de naviguer d'une manière non linéaire à travers les écrits. C'est pratique, certes, mais rien ne prouve que cela favorise par exemple la mémorisation. *« On ne peut cependant pas affirmer que la lecture linéaire soit un soutien de la mémorisation,* précise Jean-Louis Lebrave. *Le lien entre lecture linéaire et mémorisation tient-il à un phénomène d'apprentissage, de culture, ou bien à un fondement cognitif ? » « Si le livre électronique n'est rien d'autre qu'une ardoise magique qui affiche du texte au kilomètre et permet de stocker* La Comédie humaine *de Balzac ou l'ensemble des Rougon-Macquart, je n'y vois pas grand intérêt »*, ajoute toutefois François Jacob, chercheur au CNRS lui aussi, et spécialiste du grec ancien. Ce n'est pas que l'homme soit allergique aux nouvelles technologies. La lecture sur écran, il la pratique au contraire tous les jours. Il fut même l'un des premiers à réfléchir à de nouveaux modes d'accès au texte grâce à l'informatique. Il participe aujourd'hui à quelques expériences d'édition électronique comme celle de l'éditeur Bibliopolis, dont il est membre du comité éditorial et s'apprête à lancer une collection sur « les mondes lettrés ».

Pour lui, l'hypertexte, les outils logiciels de recherche, sont avant tout susceptibles de servir un projet intellectuel. Ils optimisent la lecture savante. En affranchissant le lecteur de la linéarité, ils lui permettent de gagner du temps pour préparer un exposé ou rédiger une note de synthèse. Poser des hypothèses et les vérifier devient nettement plus simple. *« Les nouvelles technologies du travail intellectuel ne sont pas vouées à se substituer autoritairement, immédiatement et massivement aux méthodes traditionnelles du travail savant »*, notait-il déjà en 1997 lors d'un colloque à la bibliothèque d'Alexandrie sur le thème « Bibliothèques et mutations technologiques ». Mais pour autant, il serait dommage de renoncer à *« des fonctions de base, comme la visualisation des textes et les modalités de leur découpage, l'indexation, les concordances, l'établissement des liens, les recherches documentaires »*, qui améliorent considérablement la lecture et le travail savant. *« Bref,* résume François Jacob, *un support ne s'impose que s'il innove par rapport à ceux qui existaient »*. Soit. Mais les deux peuvent également faire très bon ménage, chacun dans son domaine. *« Je n'ai jamais lu un livre électronique de A à Z sur un écran »*, avoue ainsi François Jacob. A l'un les lectures savantes, à l'autre les lectures plaisir ?

Corinne Manoury et Olivier Zilbertin

■ www.bibliopolis.fr

Test

E-book/livre : le match

« TIENS, un Palm Pilot géant ! » Première impression : le livre électronique (*electronic book* [e-book]) ressemble à s'y méprendre à un assistant électronique de poche. Seule la taille de l'écran (environ 21 centimètres de diagonale) laisse supposer que cet objet a d'autres fonctions.
Et, de fait, l'e-book n'a rien à voir avec un super-agenda ni même avec un ordinateur portable : il a été conçu dans un seul but, la lecture.

Comparer livre électronique et livre papier classique n'est pas chose évidente.
Le poids d'abord.
Pesant entre 1 et presque 3 kilos suivant les constructeurs, le livre électronique est un objet lourd, difficile à tenir longtemps à bout de bras et qui nécessite donc un point d'appui (genoux, tablette de train...) pour être utilisé.
Sa taille ensuite. Un peu plus grande que celle de certains livres de poche, elle permet quand même à l'e-book de rester maniable et de se glisser assez aisément dans une sacoche ou un sac à dos.

Une fois ces contingences ergonomiques maîtrisées, le livre électronique peut enfin faire briller ses atouts et se hisser au rang des appareils les plus révolutionnaires de cette fin de siècle.
L'écran allumé laisse apparaître un menu qui oriente le lecteur vers différents types de lectures : livres ou journaux.
Une pression du doigt et le menu s'affine, révélant le titre des ouvrages stockés dans la mémoire de l'e-book.
En moyenne, une trentaine de livres sont ainsi disponibles en permanence. Qui aurait un jour imaginé pouvoir se déplacer avec une partie de sa bibliothèque sous le bras ?

Le titre désiré est maintenant à l'écran. Le texte occupe la totalité de l'écran, et les mots se détachent parfaitement sur un fond blanc au contraste spécialement étudié.
A noter que, pour plus de similitude avec leurs illustres modèles papier, certains e-books possèdent deux écrans (Everybook, notamment).
Des boutons placés sur le côté de l'appareil permettent ensuite de faire avancer ou reculer le texte à loisir.
La plupart des e-books permettent d'agrandir la taille de caractères. Seul inconvénient, la mise en page est bien souvent mise à mal par cette opération d'agrandissement, mais le français Cytale a mis au point un procédé qui résoud ce problème.

Autre atout du livre numérique, la prise de notes et la sélection de passages. Grâce à un stylo spécial ou à un émulateur de clavier, le lecteur peut annoter ses lectures et archiver sur un document distinct toutes ces notes.

Un e-book permet aussi de retrouver un mot, un nom propre dans l'immensité d'un livre grâce à un moteur de recherche. Utile.

A l'issue de cette comparaison entre le livre classique et son clone numérique, on garde quand même la sensation que l'âme du papier, d'une couverture cartonnée et des caractères d'imprimerie a bien du mal à transparaître sur un écran de pixels. Sans doute n'est-ce là que l'effet de la nouveauté et, peu à peu, le livre numérique devrait gagner, grâce à ses nombreux et séduisants atouts, sa place parmi nos objets électroniques quotidiens.

G. F.

LeMonde Job: WIA0200--0004-0 WAS MIA0200-4 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 17:33 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0514 Lcp:700 CMYK

Carnet interactif

BOL France

Anne Yannic, 37 ans, vient d'être nommée directeur général de BOL France, société de vente de livres en ligne détenue par Havas et Bertelsmann, en remplacement de Fabrice Cavarretta, qui rejoint Vivendi. Elle était auparavant responsable du développement multimédia et on line aux éditions Atlas (1995-1997) avant d'être nommée directeur de la division fascicules de la maison d'édition.

Trade-Match. com

Emmanuel Rey, 37 ans, rejoint la société Trade-Match.com en qualité de directeur marketing and sales operations. Il a notamment travaillé pendant sept ans au sein du groupe L'Oréal en tant que directeur marketing Europe du Nord et du Sud, puis directeur général de L'Oréal Perfumaria (Portugal).

Net2one

Cécile André, 31 ans, devient directeur administratif et financier de Net2one. Après avoir rejoint en 1992 le cabinet d'audit Salustro-Reydel, puis trois ans plus tard *Le Nouvel Economiste* en tant que directeur administratif et financier, Cécile André a participé, à partir de 1997, au lancement de *Marianne,* où elle s'occupa des aspects financiers et de la formation du personnel ainsi que du site Marianne-en-ligne.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Du 19 au 21 janvier
Intergraphic
Ce Salon accueille 250 exposants regroupés dans six villages : Intergraphic, Creapub, Village du papier, Village de la création numérique, Docutique et Flexo.
■ **Renseignements : 01-41-40-41-40.**
■ **Télécopie : 01-42-70-96-43.**

Le 20 janvier
Nouvelles technologies de communication
Jusqu'au mois de mai, un ensemble de séminaires autour des nouvelles technologies se tient à Brest. Le 20, le séminaire a pour thème « Télévision locale et de pays. Dans un paysage audiovisuel en mutation ».
■ **Pleumeur-Bodou (Musée des télécommunications).**
■ **www.technopole-anticipa.com**

Du 21 au 22 janvier
Salon Sup Technologie
Ce Salon réunira tous les acteurs du monde informatique et des télécoms dans le but de promouvoir les nouveaux métiers et technologies, mais aussi de favoriser le recrutement dans ce secteur.
■ **Paris, Espace Champerret.**
■ **Renseignements : 01-41-06-59-00.**
■ **www.supjeunes.com**

Du 31 janvier au 4 février
Imagina 2000
« Le rendez-vous des professionnels de l'audiovisuel numérique » articulera cette année ses débats autour de trois sites complémentaires : Télévision et Internet, la 3D et l'interactivité, le financement de l'innovation.
■ **Du 31 janvier au 2 février : Monaco.**
■ **Du 2 au 4 février : Paris, Palais des congrès.**
■ **www.imagina.fr**

Du 1er au 3 février
Linus Expo 2000
La deuxième édition du Salon professionnel des logiciels libres et solutions sous Linux, organisé par Sky Events, présentera toutes les solutions développées autour de ce logiciel libre.
■ **Paris, Palais des congrès.**
■ **Renseignements : Sacha Dunas, 01-43-45-80-80.**

Du 2 au 4 février
The 2000 GSM World Congress
Ce congrès concerne le marché du GSM.
■ **Cannes, Palais des festivals.**
■ **Renseignements : 00-44-171-453-5493**
■ **www.gsmworldcongress.com**

Les 12 et 13 février
Open des webmasters
La deuxième édition de cette manifestation organisée par l'association S.IN.E.T.I. (Sensibilisation à Internet et aux technologies de l'information et de la communication). C'est un concours de création des sites Internet. Des ateliers de démonstrations techniques seront animés par divers acteurs du milieu Internet et multimédia.
■ **www.opendeswebmasters.net**

Du 21 au 23 février
Cartes à puce, Internet, communication sans fil
L'objet de cette manifestation est de faire le point sur les produits, les applications dans les secteurs d'activité concernés, le droit de la preuve et la signature électronique, la convergence des systèmes et les technologies de communication sans fil.
■ **Paris, Hôtel Intercontinental**
■ **Renseignements : 01-53-40-97-10**

Du 22 au 23 mars
Seca 2000
Le Salon européen des centres d'appels réunit pour sa quatrième édition plus de 160 exposants et organise deux journées de conférences orientées sur les utilisateurs.
■ **Paris, CNIT-la Défense.**
■ **www.seca2000.com**

Du 28 au 30 mars
ATM Developments 2000
Conférence-exposition consacrée aux technologies ATM et IP.
■ **Rennes, Le Triangle.**
■ **Renseignements : 01-42-17-47-00 ;**
■ **www.novamedia.fr**

Du 28 au 30 mars
IT COMDEX 2000
Visiteurs professionnels et sociétés exposantes seront réunis autour du thème « Solutions informatiques et télécoms ».
■ **Paris Expo, porte de Versailles.**
■ **Renseignements : Xavier Fiquemo : 01-44-39-85-00.**

Du 28 au 30 mars
Online 2000
La plus importante conférence sur l'Internet – le Web –, le commerce électronique et les médias interactifs.
■ **Paris Expo, porte de Versailles.**
■ **Tél. : 01-44-39-85-00.**

HOMMES

Les trajectoires numériques d'un écrivain

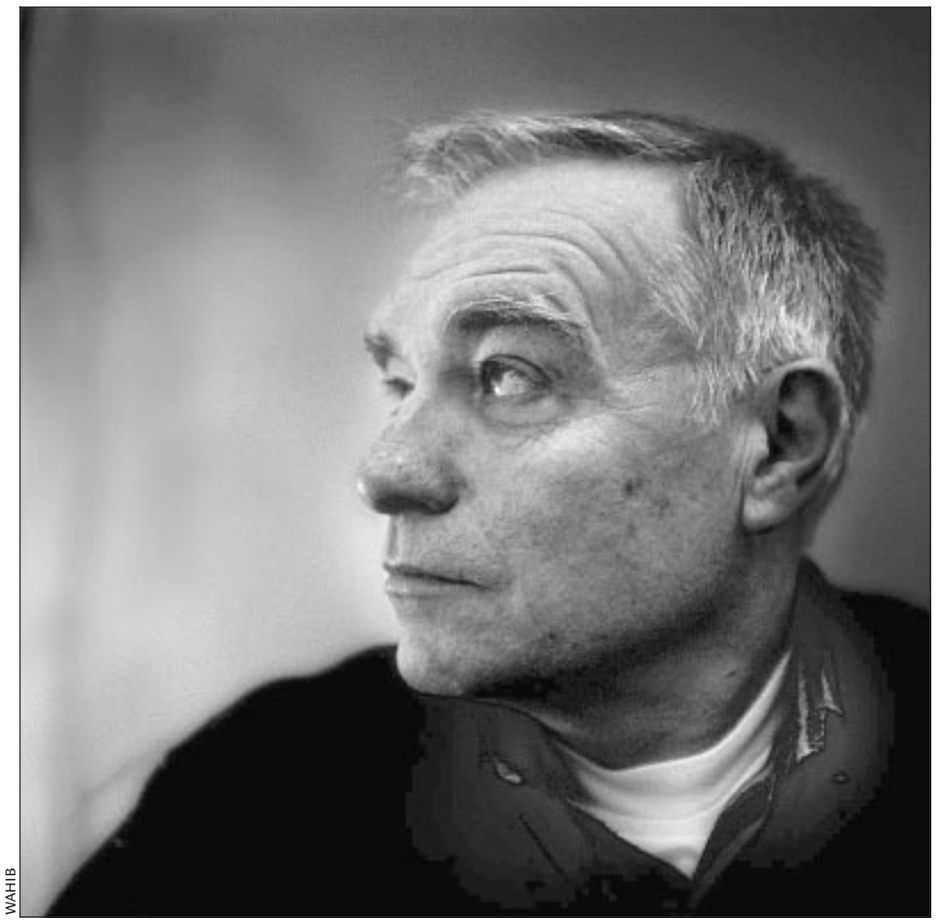
WAHIB

Portrait
Pionnier de la génération automatique de textes littéraires, Jean-Pierre Balpe peaufine un roman écrit en partie par son ordinateur

COMME LE FONT celles des volets mécaniques sur le tableau des vols en partance dans un aéroport, des lettres s'égrènent vivement sur le fond noir de l'écran. Devant son ordinateur, impassible, Jean-Pierre Balpe ne bronche pas. Attentif au défilement sans suite de mots venus de nulle part, effacés aussitôt qu'apparus. Dans cet éphémère galimatias, il devine déjà les premières trames et promesses du roman qui s'écrit. *« Là,* dit-il, *il s'agira d'un personnage féminin, nommé Champagne. La scène se passera en extérieur. »* Et de fait, en quelques secondes, l'ordinateur, ignorant les affres de la page blanche, déroule sans peiner les phrases d'un paragraphe. *« La journée est chargée de lumière, le soleil incendie le paysage. Le soleil est à la verticale des pins ; Champagne se perd dans l'anonymat de l'espace. La matière de l'espace est de la couleur pure ; il y a vingt ans qu'il n'a pas fait si beau ! Un soleil éclatant tombe sur les champs : les corbeaux, seuls, imposent des points noirs... Les champs sont des hymnes à l'air et la campagne est sans rides ni troubles ; la chaleur devient épaisse et les espaces bleutés palpitent comme des mirages il fait beau, chaud, lourd, lourd : le jour étend son tapis de lumière ; des prairies jaunes et les champs sont "une moisson" de lumière, une grande lumière blanche use les reliefs et les couleurs des choses. La grande chaleur d'août oppresse la campagne : le soleil est éblouissant et champs, de betteraves : le soleil est implacable. Des flots ininterrompus de chaleur inondent la campagne ; puanteurs et mélange de trèfle, de pâturage et de luzerne ! Une longue allée de hêtres coupe le jaune violent des blés – le vent soulève une poussière d'herbes : champs, bosquets, prairies. »*

« Encore quelques petites erreurs à corriger », relève Jean-Pierre Balpe, sans s'émouvoir. On devine d'ailleurs que sous le cheveu gris, derrière l'allure discrète et sobre, le geste retenu, Jean-Pierre Balpe n'est pas homme à lâcher la bride de ses émotions. Il ne concède que du bout des lèvres, que de la pointe mouchetée d'un souvenir d'accent lozérien, les enthousiasmes et la fierté que lui procurent les productions littéraires de ses ordinateurs. Travail perpétuel, recherche incessante. Vingt-cinq ans que cet agrégé de lettres modernes, écrivain, auteur d'une multitude d'ouvrages, dont une anthologie de la poésie française, décortique la syntaxe, analyse le style, enrichit des dictionnaires, peaufine des générateurs. Vingt-cinq ans d'une quête singulière qui repousse toujours les frontières de la création et de l'informatique confondues, vingt-cinq ans d'une chasse que l'on ne saurait réduire uniquement à sa plus simple expression : la génération automatique de textes littéraires, puisqu'il faut bien malgré tout lui donner un nom. Curieux ménage que composent ainsi l'ordinateur et la littérature. Unis pour le meilleur et pour le pire sous la bénédiction de Jean-Pierre Balpe. Parce que le professeur de lettres eut, en 1975, le rare privilège de tapoter sur un ordinateur, ce qui se faisait encore très peu alors. Et qu'il est habité de cette certitude – ou, doit-on dire, de ce doute –, *« la littérature est en crise, à bout de souffle »*, *« le roman s'épuise »*.

En 1981, avec d'autres, il crée l'Alamo, l'Atelier de littérature assistée par mathématiques et ordinateur, une annexe de l'Oulipo en somme, cet Ouvroir de littérature potentielle cher à Raymond Queneau et à François Le Lionnais. Le mot et le chiffre, la lettre et le numéro. Antienne qui guide les trajectoires de Jean-Pierre Balpe. De Quimperlé, Oran, Melun, Lille, où il a enseigné, en passant par le ministère de l'éducation nationale, où il fut un temps, de 1982 à 1987, chef de projet informatique. Et jusqu'à Paris-VIII, où il dirige deux départements, le laboratoire paragraphe et le laboratoire Ciren (Centre interdisciplinaire de recherche sur l'esthétique numérique). Un parcours encore qui passera, à partir du 24 janvier, par ce nouveau projet, intitulé *Trajectoires.* Un roman *« interactif et génératif »,* comme le présente Jean-Pierre Balpe, publié sur Internet. Un roman qui se bâtira au fur et à mesure, pour chaque internaute, à chaque connexion. Où le lecteur sera aussi acteur de ces événements historiques et futuristes situés entre 1793 et 2009, dont la trame évoluera en fonction du parcours de l'internaute. Lequel se verra encore être le destinataire de mails anonymes générés par ordinateur, et sera *« pris par le roman, dans tous les sens du terme »,* précise Jean-Pierre Balpe.

Une nouvelle façon de lire. *« L'idée est de montrer qu'Internet peut être un espace de littérature différent. Que l'ordinateur permet de réactiver le roman, en particulier la fiction, parce que l'on met le lecteur en position d'ouverture et de participation. Une forme de convergence entre la littérature et le jeu. »*

O. Z.

Ouvrages

Autobiographie, Paris, 1994.
Epigrammes, Paris, 1994.
Hommage à Jean Tardieu, Paris, 1994.
L'Amour dans l'âme, 1994.
L'Esprit humain, Paris, 1994.
Le Masque, Paris, 1994.
Les Tentations de Tantale, Paris, 1994.
Proverbes, Paris, 1994.
Questions d'amour et de poésie, Paris, 1994.
Réponse à Claude Adelen, Paris, 1994.
Un roman inachevé, Paris, 1994, présenté aux stands du ministère de la culture, Milia (Cannes, 1995) et au MIM (Montréal, 1995).
ROMANS (Roman), origine 1996, présenté à l'exposition « Artifices » (Saint-Denis, novembre-décembre 1996).
Trois mythologies et un poète aveugle, Biennale internationale des poètes (Ircam, novembre 1997).
Barbe-Bleue, opéra numérique (mai 1998).

A bon droit

L'Europe et le commerce électronique

LA COMMISSION européenne, consciente du retard de nos législations par rapport à celles des Etats-Unis et de la nécessité impérieuse d'adopter des règles uniformes et transnationales dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, a fait de l'adaptation du droit européen l'une de ses priorités. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de permettre la libre circulation sur le marché intérieur et de répondre à un besoin de sécurité des consommateurs et des entreprises.

Si les Etats continuent individuellement de jouer un rôle important dans la définition des normes applicables, il revient à l'Union européenne de mettre en place les principes directeurs de ces réglementations.

Au titre des textes en cours de préparation et d'adoption, le conseil des ministres des Communautés a adopté, le 7 décembre 1999, à l'unanimité (avec abstention de la Belgique) une position commune sur le projet de directive sur le commerce électronique. Celui-ci traite notamment des points suivants : détermination du lieu d'établissement des opérateurs, obligations de transparence pour les opérateurs, exigences de transparence pour les communications commerciales, conclusion et validité des contrats électroniques, responsabilité des intermédiaires de l'Internet, règlement des différends en ligne et rôle des administrations nationales. Dans d'autres domaines, la directive s'appuiera sur les instruments communautaires existants en matière d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle des législations nationales. Le texte de cette directive devrait être adopté et rendu public très prochainement, puis être à nouveau soumis au Parlement européen.

D'autres textes communautaires relatifs au commerce électronique sont déjà adoptés ou en cours de préparation. Ainsi, la directive 97/7/CE relative aux contrats conclus à distance du 20 mai 1997. De même, la directive sur la signature électronique, adoptée par le conseil des ministres des télécommunications le 30 novembre 1999 et qui prévoit notamment la reconnaissance légale de la signature électronique, au même titre que la signature manuscrite. Elle institue la libre circulation des produits et services liés aux signatures électroniques, les règles de responsabilité des fournisseurs de services, la mise en place d'un cadre neutre d'un point de vue technologique (c'est-à-dire, quelle que soit la technologie utilisée) ou encore des mécanismes de coopération avec des pays tiers, afin de permettre la reconnaissance mutuelle de la signature électronique et de lui donner une dimension internationale. Cette directive devrait être soumise au Parlement au courant de ce mois.

Enfin, une communication sur la taxation du commerce électronique a été émise le 17 juin 1998 et devrait être suivie d'une proposition de directive l'année prochaine. Les autorités communautaires semblent donc avoir bien pris la mesure de la nécessité de réglementer le développement sans cesse croissant du commerce électronique, tout comme, individuellement, les législateurs de plusieurs pays européens, en particulier la France et la Belgique.

Alain Hazan *est avocat à la cour.*

■ www.europa.eu.int/comm/gd15/fr/media/eleccomm/index.htm

LeMonde Job: WIA0200--0005-0 WAS MIA0200-5 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 17:58 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0515 Lcp:700 CMYK

Les vitraux se protègent de l'eau

Fluides
Pour protéger les parures de verre des églises médiévales, des chercheurs s'emploient à maîtriser la condensation

LA FRANCE possède un patrimoine extrêmement riche en vitraux médiévaux. Mais ces précieux morceaux de silice colorés, montés dans des réseaux de plomb, subissent les affres du temps, et notamment l'assaut de facteurs corrosifs. Le soufre provenant de la pollution de l'air et l'acidité des eaux de pluie ternissent la transparence des vitraux peints par les maîtres-verriers du Moyen Age. Les tempêtes et les pierres sacrilèges brisent ces icônes aux pieds de verre. Si l'on sait nettoyer les oxydes assombrissant le silice, il est apparu également nécessaire de protéger les vitraux.

Pour cela, une expérience rassemble, depuis le début des années 80, les compétences de physiciens, de chimistes, d'informaticiens et de peintres-verriers. Et, en ce début d'année 2000, la grande rosace de la Sainte-Chapelle se prépare à tirer parti de leurs travaux pour se protéger contre les agressions de la pollution parisienne avec un cocon de verre.

La solution choisie amène à monter des verrières de protection à l'extérieur du bâtiment sur une serrurerie en laiton. Une technique de panneaux thermoformés peints suivant l'original est retenue pour les chantiers français. Cette méthode brevetée permet la lecture du vitrail sans que les couleurs soient altérées par la présence de la double verrière. Dans les parties haute et basse de la serrurerie se trouvent les ouvertures qui permettent l'écoulement naturel par convection. Pour mettre en lumière les phénomènes microclimatiques qui entourent l'intérieur et l'extérieur du vitrail, les chercheurs ont décidé de surveiller électroniquement les espaces entre la verrière de protection et le vitrail.

Afin de préserver la lumineuse santé du vitrail, il faut en effet proscrire toute condensation et éviter ce que les scientifiques appellent le « point de rosée ». Ce dernier matérialise l'instant où l'eau contenue dans l'air se dépose sous forme liquide sur le verre. Pour étudier ce phénomène naturel, deux bancs d'essai sont installés. D'abord, en 1994, dans les verrières nord de la cathédrale Saint-Gatien à Tours, puis en 1996, sur la face sud-ouest du laboratoire d'essai de l'Ecole centrale de Nantes. Le problème est, en théorie, simple : comment protéger un vitrail pour qu'il ne subisse que très peu de condensation ?

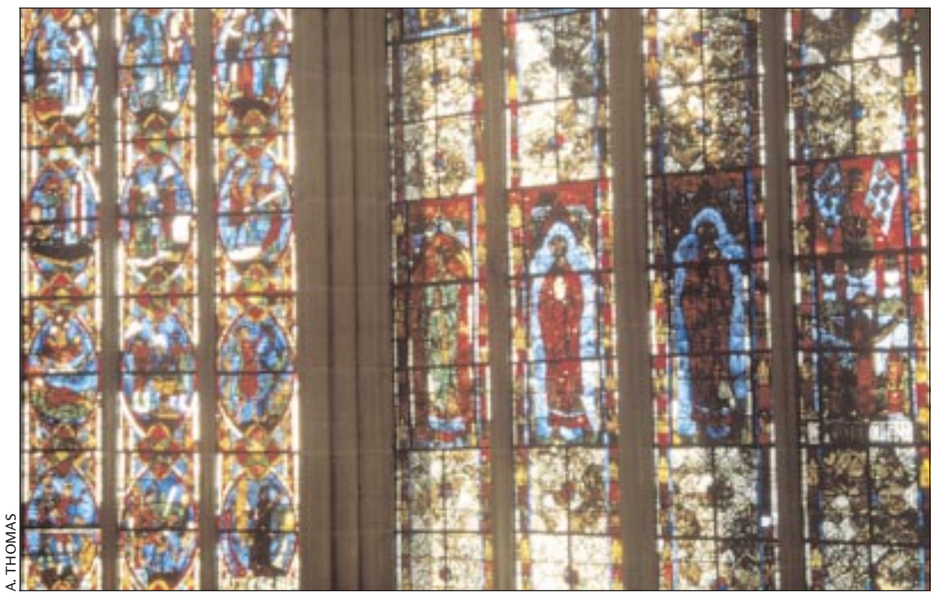
A. THOMAS

Dans le haut chœur de la cathédrale de Tours, les scènes de la vie de l'incrédule saint Thomas et de saint Etienne sont les témoins de cette première étude de microclimat. Des capteurs d'hygrométrie, de température, de convections sont placés dans l'espace compris entre la verrière de protection et le vitrail médiéval. Une fois dirigées dans une centrale d'acquisition de signaux, ces données sont transmises par modem à l'ordinateur du Laboratoire de recherche des monuments historiques de Champs-sur-Marne.

A l'Ecole centrale de Nantes, le laboratoire de dynamique de l'atmosphère habitée observe et analyse à la fois les données de Tours et celles de leur propre vitrail expérimental, qui est composé de quatre fenêtres à échelle 1/2. *« Nous mesurons l'écoulement de la lame d'air entre le vitrail et la verrière »,* explique Jean-Michel Rosant en présentant son banc d'essai, fait de verres de différentes natures, construit dans le laboratoire de mécaniques des fluides. Des « peignes de thermocouples » mesurent la température du verre et de l'air, des capteurs de vitesse celle de l'écoulement de l'air entre le double vitrage, des détecteurs de condensation mettent en lumière l'instant et les conditions pour la formation du « point de rosée ». Sur le toit, une station météo rapporte les conditions climatiques du lieu. Ensuite, les résultats sont intégrés et traités. *« On sait, par exemple, qu'avec un air à 15 °C et 80 % d'humidité, la température de point de rosée se situera à 11,8 °C »,* explique Jean-Michel Rosant. Les mesures transmises sont mises en forme et modélisées par l'équipe de Guy Lauriat, de l'université de Marne-la-Vallée, qui s'est plus particulièrement intéressée aux conditions de condensation pendant la nuit. Enfin, les observations servent de support aux décisions des architectes des Monuments historiques.

Un tel déploiement de technologies trouve sa justification dans l'importance et l'ampleur des chantiers à venir. Déjà les vitraux des cathédrales de Tours, Bourges, Poitiers, Sées sont emmitouflées par ce double vitrage thermoformé. En attendant la Sainte-Chapelle, après Notre-Dame-de-la-Belle-Verrière de la cathédrale de Chartres.

Alain Thomas

Les puces bio progressent

Recherche
La puce à ADN pourrait devenir un outil essentiel à la médecine comme à l'agriculture

DE PUCES, au sens électronique du terme, elles n'ont souvent que la taille. Pourtant, à l'instar des microprocesseurs, qui ont changé le cours de l'histoire informatique, elles sont en train de bouleverser une biologie qui s'attache de plus en plus à nos gènes.

Les puces à ADN, que l'on appelle aussi « biochips » ou « genechips » en anglais, ne sont pas très vieilles – à peine plus de cinq ans. Pourtant ces petits carrés de verre, de polymères ou parfois de silicium, sont capables de distinguer en une seule opération et par un traitement massivement parallèle quelques dizaines de milliers de séquences d'acides nucléiques – ces fameux composants de notre patrimoine génétique –, donnant le vertige aux industriels de la pharmacie comme à ceux de l'agrochimie. Avec les « biochips », ils trouveront les cibles de nouveaux médicaments, ils testeront ceux qui existent pour en faire des traitements adaptés à chaque profil génétique, ils contrôleront la qualité des aliments ou sélectionneront des espèces végétales plus résistantes à certaines maladies. En 1998, le marché des applications des puces à ADN était évalué, à l'horizon 2002, dans une fourchette située entre 100 millions et 1 milliard de dollars (540 millions à 5,4 milliards de francs).

Quelle que soit leur architecture, toutes les puces à ADN reposent sur le même principe d'appariement, découvert par les Prix Nobel Watson et Crick. A un brin d'ADN, succession de bases symbolisées par les quatre lettres A, T, C et G, correspond un autre brin portant les bases complémentaires. Il suffit donc de fixer un brin solitaire, aussi appelé « sonde », sur un support, tel un hameçon, pour partir à la pêche aux gènes. C'est ainsi que sont construites toutes les sondes, à partir des quatre bases A, T, C, G ordonnées de différentes façons.

Affymetrix a été la première société à exploiter ce principe à grande échelle. En mariant la chimie avec la photolithographie, technique utilisée pour la gravure des puces électroniques, elle a réussi à insérer plusieurs dizaines de milliers de sondes sur des supports dont la taille ne dépasse pas le centimètre carré. Dès lors, on ne cherche plus un gène, mais une multitude de gènes en une seule opération.

Pourtant, si elle est efficace et extrêmement bien protégée par une batterie de brevets, cette technique de synthèse in situ des sondes d'acides nucléiques – par apposition de masques successifs et utilisation de la lumière –, laisse entrevoir quelques failles, et par conséquent des opportunités pour les concurrents d'Affymetrix. *« Avec la lumière, le rendement chute très vite »,* explique Eliane Souteyrand, chargée de recherche au CNRS, qui, à l'Ecole centrale de Lyon, développe un autre prototype de puce à ADN. Elle s'interroge également sur la force de ce qui lie la sonde et son support dans la technique d'Affymetrix. A son sens, cet élément est déterminant, car il conditionne la réutilisation de la puce pour de nouvelles analyses.

Marc Cuzin, au Leti, Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation du CEA, met pour sa part l'accent sur la pureté de la sonde. Les masques, dit-il, ne permettent pas de construire exactement la même séquence d'acide nucléique au centre et au bord de l'espace délimité. Or, dans les années à venir, ce paramètre risque fort de devenir essentiel. Les puces ne devront plus seulement dire si « oui » ou « non » la séquence génétique recherchée est présente, mais en quelle quantité elle est présente. Par conséquent, le CEA s'engage aussi sur la voie du robot pour faire de la synthèse de sondes in situ. Le travail de cet automate sera couplé à la technologie d'adressage électrochimique que le CEA a déjà développée pour la puce MICA. Dans ce cas, le support de la puce est en silicium et les brins d'ADN sont fixés sur des plots qui sont en fait des électrodes d'or. La place des sondes est déterminée par le passage d'un courant électrique.

Ces différents développements ne sont que quelques exemples de puces à ADN. Car de l'accrochage ou synthèse des sondes à la lecture des résultats, nombreux sont encore les points sur lesquels des innovations ou des améliorations sont possibles. Mais, tous les biologistes en sont persuadés, la puce à ADN sera à la génétique ce que la photographie aérienne est aujourd'hui à la cartographie.

Corinne Manoury

WCJ

La Net Economie, une réalité pour les entreprises à la conquête de nouveaux marchés, impose, en matière de simplicité d'administration, des choix technologiques stratégiques. Les multiples ressources de votre système d'information d'entreprise, vos accès à l'Internet, vos applications de commerce électronique, doivent pouvoir être contrôlés et gérés efficacement en un point d'administration unique. Comme les 50 millions d'utilisateurs qui ont mis en œuvre les services d'annuaire NDS® de Novell (Novell Directory Services®), assurez efficacement la gestion de votre infrastructure réseau et Internet à travers des solutions sécurisées, fiables et simples à administrer. Avec Novell, soyez prêt, dès à présent, à entrer dans la Net Economie.
Pour plus d'informations, visitez notre site
ou appelez Allô Novell au

Novell.

©1999 Novell, NDS et Novell Directory Services sont des marques déposées de Novell, Inc. aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

LeMonde Job: WIA0200--0006-0 WAS MIA0200-6 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 16:40 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0516 Lcp:700 CMYK

Que faire de ses photos numériques ?

Tout s'explique

Posséder un appareil photo numérique c'est bien, mais il est bon de comprendre en quoi il diffère d'un appareil classique

SOUS LE SAPIN, il y avait bien cet appareil photo numérique tant espéré, mais il reste maintenant à tenter de rentabiliser l'investissement du Père Noël. Au bout du compte, on y parviendra, et la photo numérique est certainement l'avenir de la photo tout court. Restent aujourd'hui quelques obstacles qui font la différence entre le présent et l'avenir. Comment les surmonter ? Et d'abord, que faire des photos une fois qu'elles sont prises ? Bien sûr, on peut les voir tout de suite sur l'écran LCD (à cristaux liquides) au dos de l'appareil, mais pas très bien à la lumière du jour. Bien sûr, on peut souvent connecter l'appareil au téléviseur ; mais, en pratique, il vaut mieux avoir une télévision avec une prise en façade ou sur le côté, si possible une prise ronde (RCA) et jaune (vidéo).

Vient le moment où l'on veut en faire d'autres, et l'appareil est plein. A ce stade, tôt ou tard, deux nouveaux investissements vont s'imposer : d'abord celui d'une carte mémoire de bonne capacité (Compact Flash ou Smartmedia), d'au moins 16 mégaoctets – on en trouve, cependant, qui vont jusqu'à 128 Mo. Il existe, hélas, des appareils livrés avec des cartes de capacité ridicule (4 Mo) et, si la résolution du capteur CCD (Charged Couple Device, ou dispositif à transfert de charge) est bonne (plus d'un million de points) et les images peu compressées, on arrive au résultat consternant suivant : l'appareil est plein en moins d'une dizaine de photos. Il faut ensuite transférer les photos de la carte sur son micro-ordinateur. Là, le pire (certains Minolta) côtoie le meilleur (Kodak), mais tout utilisateur sérieux finit par acheter un lecteur de cartes. Ce dernier n'est pas très cher, presque rien si l'on a un lecteur PCMCIA ou PC-Card (très répandus sur les micros portables), environ 600 francs (91 euros) si l'on achète un lecteur externe de Compact Flash. Cela peut paraître un luxe, mais quand on sait que les temps de transfert seront divisés par 20, on finit par y passer, si l'on se sert vraiment de son appareil.

Une fois les photos sur le micro, les problèmes ne cessent pas pour autant. Attention au crash de disque dur qui, cette fois, risque de volatiliser vos albums de photos, pour le coup très virtuels. Des sauvegardes fréquentes seront nécessaires pour conjurer la disparition de clichés inoubliables.

Attention également aux appareils qui ne donnent pas un nom différent à chaque photo qu'ils prennent, car il y a alors un fort risque qu'une nouvelle photo écrase un jour une ancienne portant le même nom. La prudence incite à renommer les photos en leur donnant un nom explicite : cela prend du temps sur le moment mais c'est très utile à long terme.

Mais ces photos mises en sécurité sont-elles bonnes ? Les appareils photos numériques font aujourd'hui de bonnes photos, avec un équilibre des couleurs convenable, parfois meilleur que celui des bons argentiques, et avec une définition qui supporte le tirage papier courant. Ils ont encore trois défauts. Le premier est le temps, ou plutôt les temps, de réaction : d'abord, pour passer du sommeil à l'éveil, ils mettent entre deux secondes (Kodak) et (parfois) huit secondes. Autant dire que la biche a largement eu le temps de traverser la route. Même allumé, l'appareil numérique a tendance à prendre des clichés surprenants car retardés, parfois de plus d'une seconde (Canon) par rapport au moment où l'on a déclenché. Déception garantie, surtout si l'on possède un zoom et un autofocus. On se consolera en se rappelant que les antiquités argentiques avaient aussi parfois le même problème.

E. JOLIVET/CANAL+

Le deuxième défaut des numériques est leur faible sensibilité à la lumière. La quasi-totalité en ont une de l'ordre de 100 ISO. Cela veut dire, en pratique, que le risque de « bougé » est élevé, car la vitesse d'obturation va être faible. Surtout si l'on s'est dépêché et un peu énervé à cause du temps de mise en œuvre de la petite merveille technologique....

Le troisième défaut tient à des focales souvent un peu longues (38 mm en moyenne) pour la photo grand public, de groupe ou de paysage, par exemple. Il faut donc s'attendre à beaucoup de déchets avec un appareil numérique.

Ce n'est pas grave, car on peut prendre pour un coût quasi nul autant de photos que l'on veut, et vérifier tout de suite le résultat sur l'écran LCD. Il n'empêche qu'en pratique une photo ratée ne peut pas toujours se reprendre. Quand, enfin, on arrive à tenir de belles photos, bien archivées sur un disque dur, que faire pour les montrer ? Là, c'est plus facile et plus gratifiant : on peut utiliser l'écran du micro ou les envoyer par Internet.

Si l'on veut les imprimer, alors les ennuis recommencent. Une bonne imprimante dite de qualité photo se trouve aujourd'hui pour 1 500 francs (230 euros). Autour de 2 500 francs (380 euros), l'Epson 750 donne d'excellents résultats. Mais, en pratique, il faut se procurer du papier photo, encore cher, et se préparer à en gâcher assez souvent car les ennuis de l'apprenti imprimeur sont nombreux : l'imprimante peut mettre parfois plus de vingt minutes à sortir une photo de grande taille en résolution maximale. Les couleurs imprimées sont rarement celles qui ont été vues à l'écran. Les nombreux réglages nécessaires (type de papier, format, résolution, marges, corrections de couleur) ne paraissent simples qu'aux fabricants. L'usager réel, lui, c'est bien le diable s'il ne s'est pas mélangé les pinceaux pour l'un d'entre eux. Quand la photo voulue sort enfin, dans les bonnes couleurs et dans le bon format, attention aussi au séchage : il est prudent de laisser la photo à plat pendant plus d'une heure et à l'abri des doigts indélicats. En revanche, si tous ces obstacles sont surmontés, quel plaisir ! Un appareil classique sert pour une centaine de photos par an en moyenne, avec un numérique on en fait plusieurs milliers. C'est en cela que réside la vraie différence.

Isis (Canal+)

Sur le Réseau, devenez maître du jeu

WEBMASTER,
LE MAÎTRE D'INTERNET
Editeur : Gallimard Multimédia
Support : CD-ROM pour PC et Mac
Prix : 299 F (46 €)

Aventure

Jouer les cobayes pour contrer un hacker, une bonne idée pour un jeu qui manque de piquant

C'EST UN JEU sur le Web ou plutôt dans le Web : Webmaster a donc pour décor un réseau, avec ses câbles, ses sites, son courrier, ses « firewalls » (barrières qui filtrent les accès aux sites ou les interdisent, très pratiques sur les bornes publiques), mais surtout ses virus.

Ils n'ont l'air de rien au début, ils croisent comme des bactéries avec des bruits de gremlins version peluches adorables en plus virtuel. Mais leur chef est un méchant très méchant, sans doute capable de rendre impraticable tout le Réseau. Il faut un cobaye du bon côté de la « force de communication », un cobaye qui osera se lancer au milieu des petits paquets qui filent dans les tuyaux vers toutes sortes de sites. Et le cobaye, c'est vous. Immergé dans le Web, vous devez traverser les quatre barrières protectrices du hacker et le détruire. Au début, vous l'amusez, le hacker, et il vous laisse croire que tout sera facile : vous allez sur des sites bizarres, univers onirique à la Moebius revu par les auteurs du Maître des éléments (l'une des équipes les plus créatives en matière de jeux). Chaque fois, il faut ramasser des images d'objets ou les objets eux-mêmes. Ça dépend du hasard, et ça change à chaque nouvelle partie. Les membres d'une tribu de rebelles, les Southernautes, habitent dans les recoins du Web et se cachent du hacker. Mais si vous leur faites passer vos cartes, ils sauront vous aider à deviner la combinaison du prochain firewall.

Alors vous musardez dans un jeu d'arcades (le palet dans une ambiance bar très réussie), vous vous grisez dans les câblages en tentant de toucher les petites cibles qui font gagner des coupons et très vite vous trouvez la clef. Mais le nombre de sites augmente après chaque barrière et bien vite le réseau ressemble à un réseau avec, en prime, une agressivité croissante, des particules aux grognements de gremlins – version affamés d'images et d'objets – qui s'approchent de vous comme s'ils allaient se régaler. Puis c'est la course avec des sites plus alambiqués, avec des pages en cascade, et vous jouez pour gagner maintenant les précieux coupons nécessaires à la fabrication d'antivirus.

GALLIMARD MULTIMÉDIA

Vous êtes bien content de retrouver votre page de démarrage, sorte de *home, sweet home* avec tentures et objets expédiés par mail : c'est là que vous trouverez aussi les deux vies qui vous restent (sous forme de gants – indispensables pour saisir les objets et la carte – ou de dés, selon le cas). Les surprises abondent et plusieurs sites font preuve d'une folie imaginative qui manque en revanche sur nombre d'autres.

En fait, les limites de ce jeu sont liées à ses qualités : on est vraiment dans le Réseau, et c'est un peu monotone, tout ce temps dans des câbles ; on doit trouver la combinaison d'une porte puis d'une deuxième et ainsi de suite, mais cette combinaison est toujours formée d'objets à découvrir. Bref, on finit par penser qu'on se concocterait bien un petit virus pour fermer bien des sites inutiles, simples décors en deux dimensions uniquement là comme des culs-de-sac : c'est un peu comme certaines pages personnelles sur le vrai Réseau (genre photos du petit dernier qui bave après son rot).

Si Webmaster fait preuve d'imagination, ses défauts sont donc ceux du Réseau lui-même, et les auteurs l'ont bien senti : le jeu peut se poursuivre sur Internet, et des scénarios téléchargeables sont déjà annoncés. En définitive, c'est une excellente idée mais qui manque de pittoresque, de ces petits détails qui mobiliseraient en nous l'aventurier très intelligent dont personne ne soupçonne assez le talent.

Patrick Longuet (Canal+)

Sabir cyber

Navigateur

UN *NAVIGATEUR,* ou *browser* en américain, est un logiciel qui permet d'accéder au Web, comme Internet Explorer de Microsoft ou Communicator de Netscape. Dans les années 60, *browser* était déjà un terme informatique, version courte de *database browser,* désignant la partie d'un programme de gestion de base de données qui permettait de parcourir l'ensemble des fiches pour retrouver celles qu'on souhaitait. *To browse* signifie, en anglais, « flâner », « parcourir », mais aussi « brouter », et le Concise Dictionary of English Etymology de Walter Skeat indique qu'il s'agit d'une corruption de ce verbe français. Un internaute serait donc le lointain avatar d'un ruminant.

Avec le succès du Web à partir de 1992, le logiciel Mosaic, premier « World Wide Web browser », devint un *browser* tout court. L'un de ses créateurs, Mark Andreesen, parti ensuite fonder Netscape, nomma son second browser Navigator en 1994, avec comme logo une roue de timonier. Les francophones avaient alors l'embarras du choix : *brouteur* n'aurait pas fait sérieux, les Québécois proposèrent alors *butineur, fureteur* et même *arpenteur,* mais sans grand succès à Paris. Microsoft lança en 1995 son Explorer, qui pouvait donner *explorateur* en français. Mais ce fut finalement navigateur qui s'imposa, au moment même où Netscape renommait son Navigator en un pompeux Communicator, nom de produit encore en vigueur aujourd'hui.

Navigateur avait alors l'avantage, en 1996, d'être une traduction directe du nom du logiciel utilisé par plus des trois quarts des internautes francophones. Il était ensuite moins trivial que *butineur* ou *fureteur,* et on a déjà noté la réticence du sabir cyber envers les termes évoquant le règne animal. Dans un pays qui se flatte de former de grands marins, il était également plus en phase avec le sentiment des pionniers du Web de participer à une aventure, et qui plus est une aventure maritime, le terme renforçant l'image du « surf » sur le Web. *Navigateur* ne pouvait donc pas perdre.

Cléo (Canal+)

Tendance

LES CONCURRENTS de *navigateur* sont très mal en point, sauf un, le terme américain *browser* lui-même, dont l'usage ne faiblit pas. Dans la presse, c'est parfois par un souci de précision, le mot *navigateur* pouvant prêter à confusion, dans un titre notamment. Et, dans le franglais parlé, *browser* se trouve bien d'être prononcé comme *brother.*

Dico

LE PETIT LAROUSSE illustré a ajouté la définition informatique de navigateur dans son édition 2000. Le Hachette en répartit étrangement la définition correcte dans les trois entrées : navigateur, navigation et naviguer.

Le Monde INTERACTIF
http://www.lemonde.fr
Palmarès des classes préparatoires : tous les **résultats aux concours** d'entrée des Grandes Ecoles.

LeMonde Job: WIA0200--0007-0 WAS MIA0200-7 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 18:05 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0517 Lcp:700 CMYK

Le Web s'intéresse aux femmes

Cibles
Encore peu actives sur le Web, les consommatrices sont vivement convoitées par les marchands en ligne

LA FEMME pourrait bien être l'avenir du commerce électronique. Ce sont les femmes qui dépensent le plus pour les besoins du ménage et pourtant, elles représentent aujourd'hui moins de 20 % des acheteurs sur la Toile en France, selon le cabinet Novatris. Mais le vent tourne. Toujours selon Novatris, 26 % des mères de famille utilisent Internet depuis moins de trois mois avec l'espoir d'y trouver du pratique et le moyen de gagner du temps, y compris pour les courses du week-end.

Les investisseurs l'ont bien senti : trois portails féminins français se sont donc lancés depuis l'automne dernier. Planetfemmes.com et auféminin.com en septembre, newsfam.com, fin novembre. Aufeminin et NewsFam ont levé respectivement 25 et 20 millions de francs (3,81 et 3 millions d'euros) de capitaux, et bouclent déjà leur deuxième tour de table. Planetfemmes espère récolter auprès des investisseurs plusieurs dizaines de millions de francs en janvier 2000.

Les trois sites ont la même stratégie : une reproduction assez fidèle, au niveau du contenu, de ce que l'on peut déjà trouver dans les kiosques sous le dénominateur « presse féminine ». Horoscope, mode, beauté, psycho, sexe, enfants... Ils veulent gagner de l'argent en vendant des bannières publicitaires et en prenant un pourcentage (de 5 % à 20 %) sur la vente de produits de partenaires référencés.

Mais, dans les faits, ces sites ont des histoires et un aspect différents. Planetfemmes, le premier né des trois, n'est certainement pas le plus sexy, avec son fond violine qui fatigue vite et son manque d'illustrations. C'est cependant le plus complet aujourd'hui. Flanqué de son partenaire amoureux.com, site de rencontres très soft, le portail est un catalogue de sites utiles ou jugés tels, avec une galerie marchande qui comportera bientôt les offres spécial « Dames » d'un assureur, d'un constructeur informatique et d'une banque.

Des correspondantes francophones dans une dizaine de pays alimentent l'actualité en ligne. Derrière le site, des autodidactes complets du Web et de l'univers de la mode. Depuis Saint-Bris-des-Bois, petit village de la Charente-Maritime entre Saintes et Cognac, Marie Martin-Lioux, quarante ans, s'occupe du contenu et son mari, Bernard Martin, cadre commercial dans la grande distribution, des partenariats commerciaux.

Marie se passionne depuis cinq ans pour Internet. Elle s'est formée sur le tas et a très vite construit des sites personnels. *« J'avais des copines à l'étranger qui ont accepté de devenir correspondantes bénévoles. »* Le site serait déjà visité, à raison de 3 000 pages par jour, par 46 % de Françaises et 38 % de Canadiennes. Nettement plus léché, NewsFam est proche de Planetfemmes par son contenu. Mais avec aux manettes Alexandra de Waresquiel, webmestre de l'agence de production audiovisuelle Capa, et Chine Lanzmann, présentatrice de Cyberculture à Canal Plus, NewsFam est beaucoup plus branché.

« Pour l'achat, nous proposerons le choix de la rédaction, effectué par une journaliste qui passe sa journée à surfer sur le Web pour trouver les trucs les plus "tendance". Notre rédacteur en chef vient de Nova Magazine, *et notre culture est plutôt magazine »,* explique Alexandra de Waresquiel. De leurs bureaux, place de la République à Paris, dans une ambiance movida (toute la palette des iMac y passe), les deux fondatrices de NewsFam restent cependant très discrètes sur les chiffres de fréquentation du site, se contentant d'un *« plus que prévu »*. NewsFam a beaucoup communiqué sous le nom de domaine initial desfemmes.com avant d'agir. Auféminin, troisième portail aujourd'hui en lice, en a profité pour occuper le terrain par surprise dès le 20 septembre 1999. Alexandra de Waresquiel reconnaît que sa concurrente a mis la barre très haut et regrette qu'elle ait lancé quelque chose qui ressemble tant à son propre site.

« En mieux, en plus riche et en pluspratique », serait tentée d'ajouter Anne-Sophie Pastel, 30 ans, polytechnicienne, la fondatrice d'Auféminin. Mais cette dernière reste fair-play. Elle se veut en effet rassurante et proche de sa cible : les cadres supérieures mères de famille. Au cours de sa grossesse, elle aurait cherché en vain des informations sur Internet, ce qui lui aurait mis la puce à oreille. Depuis cinq ans chez CarnaudMetalbox comme analyste financière, puis chef de projet sur des produits pour la cosmétique, elle voulait voler de ses propres ailes. Un mari ancien entrepreneur l'aide à franchir le Rubicon. Des copains cadres dans l'édition, la communication et le conseil montent dans la barque. Et le tour est joué en six mois. Installée dans un centre d'affaires près des Champs-Elysées, l'équipe propose, sur un site haut de gamme et à la graphie soignée et rigolote, du dialogue avec des experts, des forums de discussion et des informations journalières beaucoup moins amusantes. 80 000 internautes se seraient connectés au mois de décembre. Le site espère 10 millions de francs de chiffre d'affaires en l'an 2000 et prévoit d'entrer en Bourse à la fin de l'année. Ambitieux ? Pas plus que les deux autres. Les trois sites affichent un profil de start-up Internet : ils veulent devenir européens dès cette année. Et ils rêvent d'une croissance à la manière de women.com, le géant américain créé en 1992, qui pèse déjà près de 650 millions de dollars (102 millions de francs) en Bourse.

Face aux trois portails féminins, et à tous les autres sites qui s'apprêtent à voir le jour dans leur sillage (portails, sites plus spécialisés tel decoralia.com, qui ouvre en février), les groupes de presse qui éditent les magazines féminins papier ont des soucis à se faire. Leur image de marque ne suffira plus à leur assurer de l'audience sur le Net s'ils n'offrent pas davantage d'interactivité. Elle.fr, qui occupait seul le créneau depuis 1995, doit bouger. *« En l'an 2000, nous allons créer de nouvelles rubriques – décoration et table – et renforcer le côté pratique du site. Nous cherchons à fédérer les rédactions de* Elle *dans le monde »,* explique Laurent Louët, directeur délégué de Hachette Filipacchi Grolier (actionnaire du Monde interactif), qui chapeaute les sites du groupe de presse.

Mais la concurrence vient aussi des portails généralistes. Ainsi MSN ouvre-t-il, à partir de fin janvier 2000, une partie de son portail aux femmes (www.msn.fr/femmes), notamment avec des rubriques telles que « mariage », « carrière », « sexualité », « maternité », « beauté », ou « maison ». Un concurrent de poids pour les jeunes sites spécialisés.

Cécile Ducourtieux

WAHIB

De gauche à droite et de haut en bas, Anne-Sophie Pastel, Alexandra de Waresquiel et Chine Lanzmann, Marie Martin-Lioux

Féministes cherchent pub

LES SITES féministes sont arrivées sur le Web dès 1995. L'apparition des portails a pour eux un goût amer. *« Les nouvelles venues ont toutes les défauts de la presse féminine : création pure d'envies qui ne sont aucune des raisons pour lesquelles les femmes se connectent »,* regrette Joëlle Palmiéri, l'une des deux fondatrices des Pénélopes, arrivées sur le Web avant les Internénettes et les Cyberebelles. Pourtant, les sites français engagés n'ont pas encore réussi à attirer les millions. *« Aucun annonceur n'acceptera de nous acheter des bandeaux publicitaires, même si les Pénélopes enregistrent 55 000 connexions par semaine. »*

Pourtant, il existe des sites plus ou moins militants qui gagnent de l'argent à l'étranger. Aux Etats-Unis, women.com et i-village.com alimentent des rubriques consacrées aux droits des femmes, mais il existe aussi des sites plus « durs » et pourtant très commerciaux, tel womenwire.com. *« Les Américaines militantes savent où trouver de l'argent »,* remarque Joëlle Palmiéri. Au Québec, rien de tel encore, malgré la présence du très documenté netfemmes. org, pas encore marchand.

Beaucoup plus près de nous culturellement, il se passe des choses en Belgique. Lut Verstappen, webmestre du portail féministe bruxellois amazone.org, signale l'apparition, en décembre 1999, du flamand *Vrouwen Van Vandaag* (« femmes d'aujourd'hui », vrouwvandaag.com). Créé par deux femmes du Parti libéral belge, c'est un portail marchand nettementengagé pour la cause des femmes dans l'économie.

■ **www.mire.net/penelopes**
■ **www.internenettes.fr**
■ **www.cyber-rebelles.com**

Combien coûte vraiment un assistant numérique ?

Outils
Au-delà du prix d'achat, l'utilisation d'ordinateurs de poche représente un coût non négligeable

ACCESSOIRE indispensable du cadre moderne, l'assistant numérique personnel (PDA) coûte cher à l'entreprise. C'est en tout cas la conclusion d'une étude du cabinet Gartner Group, réalisée sous la direction de Ken Dulaney, qui estime à près de 2 700 dollars (environ 17 300 francs) par an le « coût total de possession » d'un Palm Pilot ou autre agenda numérique, au sein d'une entreprise quelconque. Ce coût total de possession prend en compte non seulement le prix d'achat, mais aussi la formation de l'utilisateur, la perte de temps en synchronisation (échange de données entre l'assistant numérique personnel et le micro-ordinateur), le support technique et la gestion du parc de PDA par l'entreprise.

A l'heure où les agendas électroniques se propagent à grande vitesse en milieu professionnel, aucune entreprise ou presque n'a tenu compte dans son budget du coût supplémentaire engendré par cet accessoire, mettent en garde les analystes de Gartner Group. En effet, selon le cabinet d'études, le marché des assistants numériques personnels – qui englobe à la fois les agendas équipés d'un stylet et d'un écran tactile, les micro-ordinateurs de poche et les téléphones portables dotés d'un clavier – devrait atteindre 12 millions d'unités dans le monde en 2003, avec au total 20 millions d'utilisateurs. IDC, un autre cabinet d'études, prévoit même 18,9 millions d'unités à la même date.

Un Palm V – le Palm Pilot le plus répandu – coûtera à une entreprise exactement 2 693 dollars (17 238 francs), avance Gartner Group, qui, pour réaliser son étude, s'est basé sur des paramètres complexes comme par exemple le salaire moyen d'un cadre américain, le temps qu'il passe à synchroniser son Palm Pilot avec son micro-ordinateur, etc. D'abord, il y a le coût d'achat : 657 dollars (soit 24 % du coût total de possession). Le support technique représente 357 dollars (2 285 francs, 13 % du coût) et la gestion informatique de l'appareil 621 dollars (3 975 francs et 23 % du coût), ce qui équivaut à peu près aux frais induits par le support technique et l'administration d'un micro-ordinateur portable. Finalement, c'est l'utilisateur qui coûte le plus cher : il prend en moyenne une heure par semaine sur son temps de travail pour synchroniser son Palm V, ce qui représente une perte annuelle de 1 058 dollars (6 772 francs, 40 % du coût total de possession) pour l'entreprise qui l'emploie. Toujours selon l'étude de Gartner Group, par rapport aux Palm Pilot, les assistants numériques fonctionnant sous Windows CE coûtent encore plus cher en raison de la complexité de leur système d'exploitation. Ainsi, le coût total de possession d'un Compaq Aero reviendrait à 2 791 dollars (17 865 francs) par an.

3Com, le fabricant des Palm Pilot, refuse de valider les chiffres de Gartner Group. *« L'utilisateur ne met pas une heure par semaine pour synchroniser son Palm V. Il est faux de dire qu'il le fait sur son temps de travail. La synchronisation prend à chaque fois quelques secondes, et quand bien même cela durerait plus longtemps, l'utilisateur synchronise son Palm tout en travaillant »*, commente Alain Pauchet, responsable du secteur entreprises de Palm Computing Europe. *« Nous préférons parler de retour d'investissement qui se traduit par des gains de temps et de productivité »*, ajoute-t-il, avançant un exemple concret : utilisant des Palm au lieu de carnets de commandes, les représentants d'une entreprise pharmaceutique peuvent effectuer chaque jour une visite supplémentaire. *« Sachant qu'une visite supplémentaire représente un gain de 1 000 francs pour l'entreprise en question, cette dernière a rapidement rentabilisé le Palm. »*

Hai Nguyen

L' e-commerce reste local

Echanges
La Toile est-elle bien « mondiale » ? Pas en matière de commerce en ligne, pour cause de monnaies, transports et douanes

LES VENTES générées par le commerce électronique doublent ou triplent chaque année dans de nombreux pays. Mais cette évolution masque un curieux paradoxe : le commerce qui s'effectue grâce au réseau mondial qu'est le Web reste terriblement casanier. Un exemple concret en est fourni par le groupe d'études Forrester Research, selon lequel près de la moitié (46 %) des sites d'e-commerce basés aux Etats-Unis sont obligés de refuser des commandes en provenance de l'étranger pour la simple raison qu'ils ne savent pas comment les honorer. C'est d'autant plus inquiétant pour eux que, selon le cabinet International Data Corp. (IDC), si en 1998 24 % du commerce électronique a été réalisé hors des Etats-Unis, la proportion s'élèvera à 45 % en 2002. D'ores et déjà, les internautes sont plus nombreux hors des Etats-Unis qu'à l'intérieur.

Les difficultés rencontrées en Amérique latine sont révélatrices. Une enquête d'IDC auprès de 500 entreprises de la région révèle que 85 % d'entre elles font du commerce électronique ou ont l'intention d'en faire dans les deux ans. Mais, si les nuances de la langue représentent un problème mineur, il n'en va pas de même avec les modes de paiement, le transport et les formalités douanières. En effet, pas d'e-commerce sans une infrastructure de stockage et de livraison d'excellente qualité dans le monde réel.

Cependant, une lente internationalisation des pratiques de commerce électronique commence à se manifester. En Grande-Bretagne, par exemple, British Telecommunications vient d'inaugurer un service de comparaison en ligne de produits vendus aux Etats-Unis et outre-Manche. Le fait qu'il s'agisse de la même langue ne résout pas tout. Certains mots ne sont pas épelés de la même façon, et les monnaies ne sont pas les mêmes. Et : même les gouvernements bougent. Au début du mois de décembre, les pays membres de l'Union européenne ont jeté les bases d'un accord-cadre pour le commerce électronique *(lire p. IV)*. Parmi les sujets de discussion : les problèmes de responsabilité transfrontalière. Le consensus est nécessaire si l'on songe que de 18 milliards de dollars (2,8 milliards de francs) cette année, le commerce électronique mondial devrait passer à 305 milliards de dollars (48 milliards de francs) en 2003.

Les détails culturels revêtent parfois une grande importance. Ainsi le portail Lycos a-t-il découvert, au moment d'ouvrir un site en Corée, que sa mascotte – un chien – était du plus mauvais effet. *« Nous espérions que notre chien, qui a l'air très gentil, deviendrait un symbole mondial,* a déclaré à InfoWorld Jeff Vander, responsable des opérations globales de Lycos. *Mais les responsables de Lycos Corée nous ont signalé que, là-bas, les chiens ont une connotation alimentaire. Il n'était pas très populaire en Europe non plus. »* Face à cette diversité culturelle, les entreprises américaines, qui tendent à penser que tout le monde parle anglais, ne sont pas nécessairement les mieux placées pour en profiter, malgré l'expérience technique et commerciale dont elles disposent. Habitués à vivre avec des différences institutionnalisées, les Européens ont une carte à jouer.

Francis Pisani

Start-up

Opt[e]way, le service à la carte

*« **OPT[E]WAY** doit devenir d'ici à juin 2002 la référence de l'information géodépendante ! »* Christophe Lefort assène son leitmotiv avec toute la conviction dont le directeur marketing et fondateur d'une start-up peut faire preuve. Fondée en avril 1999 par trois hauts cadres et chercheurs issus du monde des télécommunications et de l'informatique, Opt[e]way développe une plate-forme permettant l'extraction des informations contenues dans une base de données, qu'elles concernent l'état du trafic sur les routes, les restaurants ou les monuments importants. L'application permet de les situer sur une carte en fonction de l'endroit où l'utilisateur se trouve.

Cette plate-forme, à laquelle les ingénieurs d'Opt[e]way apportent les derniers développements, pourra donc permettre à un opérateur de téléphonie mobile de proposer à ses clients de visualiser une somme d'informations extraites de bases de données qui viendront s'empiler par-dessus la carte affichée à l'écran de leur téléphone mobile.

La solution développée par Opt[e]way s'adresse également aux portails de services sur Internet, depuis lesquels le possesseur d'un assistant numérique du type Palm Pilot pourra télécharger un plan d'accès ou le trajet qu'il devra parcourir d'une rue à une autre dans un secteur qu'il aura défini au moment de sa requête.

A côté de ces applications grand public, la société souhaite également s'adresser aux marchés professionnels. Christophe Lefort imagine, par exemple, des techniciens de service après-vente reliés par des assistants numériques ou des téléphones mobiles à l'intranet de leur entreprise pour connaître le trajet le plus rapide entre deux interventions.

Contrairement aux autres solutions proposées, les cartes et couches d'informations sont affichées au format TPF (Topological Portable Format), format breveté par la société, qui présente l'avantage de réduire fortement le poids des cartes. Au format vectoriel, il peut être par la suite manipulé par l'utilisateur. Ce dernier réalise alors sa propre carte interactive en récupérant les différentes couches d'information.

Actuellement en négociation avec plusieurs sociétés européennes, dont Cegetel, pour diffuser sa technologie, Opt[e]way s'engage dans un second tour de table. Cette levée de fonds auprès de capital-risqueurs européens et américains, qui devrait porter sur 50 à 100 millions de francs (7,6 à 15,2 millions d'euros), doit être bouclée à la fin du premier trimestre 2000. Christophe Lefort est confiant face à cette échéance. L'entrée du fonds d'investissement 3i au capital pour un montant de 12 millions de francs (1,83 million d'euros) en avril 1999 permet de financer jusqu'à la fin du troisième trimestre 2000 la recherche et les développements stratégiques mis en œuvre par la vingtaine de collaborateurs installés à Sophia-Antipolis et à la Défense.

Pour le fondateur d'Opt[e]way, *« les marchés s'ouvrent ; Opt[e]way développe maintenant des solutions qui seront utilisées dans un futur proche. »*

La société ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires de 150 à 200 millions de francs (22,8 à 30,5 millions d'euros) à l'horizon 2004.

Olivier Puech

■ **www.opteway.com**

LeMonde Job: WIA0200--0008-0 WAS MIA0200-8 Op.: XX Rev.: 08-01-00 T.: 17:21 S.: 111,06-Cmp.:11,12, Base : LMQPAG 25Fap:100 N°:0518 Lcp:700 CMYK

Profil

Le curriculum vitae idéal

■ **Age :** 30 ans.
■ **Formation :** niveau bac + 5. Ecoles d'ingénieurs. Spécialisation en biologie, chimie, physique, toxicologie, informatique, électronique ou encore traitement du signal.
■ **Compétences :** excellente maîtrise des outils informatiques et expertise poussée dans un des domaines cités ci-dessus.
■ **Qualités :** capacité à coordonner les travaux d'une équipe. Esprit de synthèse. Sens aigu de la précision. Très bonnes capacités d'expression écrite et orale. Contrôle de soi (surtout lorsqu'il s'agit de faire un exposé devant une cour d'assises). Disponibilité et mobilité géographique totales. Expérience professionnelle : travaux, thèse et stages dans des domaines scientifiques spécialisés.
■ **Langues :** anglais.
■ **Salaire :** de 9 000 F (1 372 €) net par mois pour un ingénieur premier échelon à un peu plus de 18 000 F (2744 €) net pour un ingénieur en chef.

Les formations

Pas de formation spécifique. Les ingénieurs des laboratoires de police scientifique sont sélectionnés sur concours. Les candidats doivent être titulaires d'une maîtrise ès sciences ou d'un diplôme équivalent, ou d'un diplôme d'ingénieur, et être âgés de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Une formation initiale puis continue est dispensée aux jeunes recrues pour les familiariser avec des disciplines comme la balistique, la criminologie ou la biologie moléculaire appliquée aux indices.
■ **Renseignements :** Bureau de recrutement de la police nationale, 73, rue Paul-Diomène, 63000 Clermont-Ferrand.
■ Tél. : 04-73-19-53-00.

Sur la Toile

SITE FRANÇAIS
Le site de la police technique et scientifique, sur le serveur du ministère de l'intérieur, est l'unique adresse pour recueillir des informations sur la PTS, son organisation au niveau national, son historique, ses activités, ses métiers et les démarches à entreprendre pour intégrer ses rangs.
■ www.interieur.gouv.fr/police/dcpj/pts/pts.htm

SITES INTERNATIONAUX
Interpol
L'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Fondée en 1914, Interpol réunit aujourd'hui 177 pays. Les techniques les plus avancées utilisées par les policiers sont présentées sur le site.
■ www.interpol.com

Forensic science service
Ensemble des services et matériels scientifiques mis à disposition des célèbres policiers de Scotland Yard.
■ www.forensic.gov.uk

Le palmarès des prépas rénové

DEPUIS une quinzaine d'années, les lecteurs du *Monde* et du *Monde de l'éducation* sont fidèles au rendez-vous du palmarès des classes préparatoires aux grandes écoles. Cette année, Le Monde interactif propose ce palmarès sur le site www.lemonde.fr.

C'est au cours de ce deuxième trimestre scolaire que vont se faire les procédures d'inscription en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). D'ici quelques semaines, les élèves de terminale vont être prévenus par leur établissement des dates d'ouverture des procédures d'inscription. Il leur sera demandé d'indiquer trois classes préparatoires de lycées publics, qu'ils devront classer par ordre de préférence : les derniers résultats des « prépas » aux concours des grandes écoles constituent alors un élément incontournable pour ce choix. Le palmarès aide également à évaluer les classes préparatoires privées, en permettant de comparer leurs performances.

Pour faciliter l'accès à ces informations, Le Monde interactif offre, pour la première fois et en exclusivité, la possibilité de consulter les résultats de deux façons complémentaires. La recherche par concours permet de comparer les performances de toutes les prépas qui ont présenté des candidats à ce concours ; l'élève peut ainsi choisir son lycée en regardant sa performance au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure, à l'Ecole polytechnique, HEC, etc.

La recherche par prépas indique les résultats à l'ensemble des concours figurant dans le palmarès : c'est la possibilité de nuancer le rang obtenu par un lycée, une prépa, à l'un ou l'autre des concours par une information sur les succès obtenus à tous les autres. Un établissement peut n'être leader dans aucun des concours d'entrée mais s'inscrire, régulièrement, dans la première moitié ou le premier tiers des classements et, finalement, assurer l'intégration d'une grande école à un plus grand nombre de ses élèves.

Le palmarès des prépas a été mis au point grâce à la collaboration établie de longue date entre Le Monde, des proviseurs et des responsables de CPGE. D'une année à l'autre, de la part de ces professionnels, ce sont les mêmes recommandations majeures : bien choisir une classe préparatoire, c'est, d'abord, avoir une bonne connaissance de soi, de ses capacités de travail.

Il faut également bien définir ses objectifs professionnels, le type d'école que l'on souhaite intégrer : en dehors des écoles les plus réputées, il en existe un grand nombre d'excellentes et plus facilement accessibles. Le choix de la prépa s'en trouvera facilité et mieux assuré, celles qui occupent régulièrement les premières places des palmarès réclamant généralement de leurs élèves, au-delà d'un dossier scolaire irréprochable, un volume de travail, une résistance nerveuse et physique qui ne sont pas forcément supportés par tous.

Enfin, en dehors des lycées « parisiens », il existe, en province, et en particulier dans les lycées des grandes métropoles régionales, des prépas affichant des résultats tout aussi bons : il suffit de surfer sur les tableaux de résultats pour en avoir un rapide aperçu.

Jean Lamoure

L'Actualité Multimédia sur France Info
tous les samedis dans "Multimédia"
avec Jérôme Colombain
FRANCE info 105.5

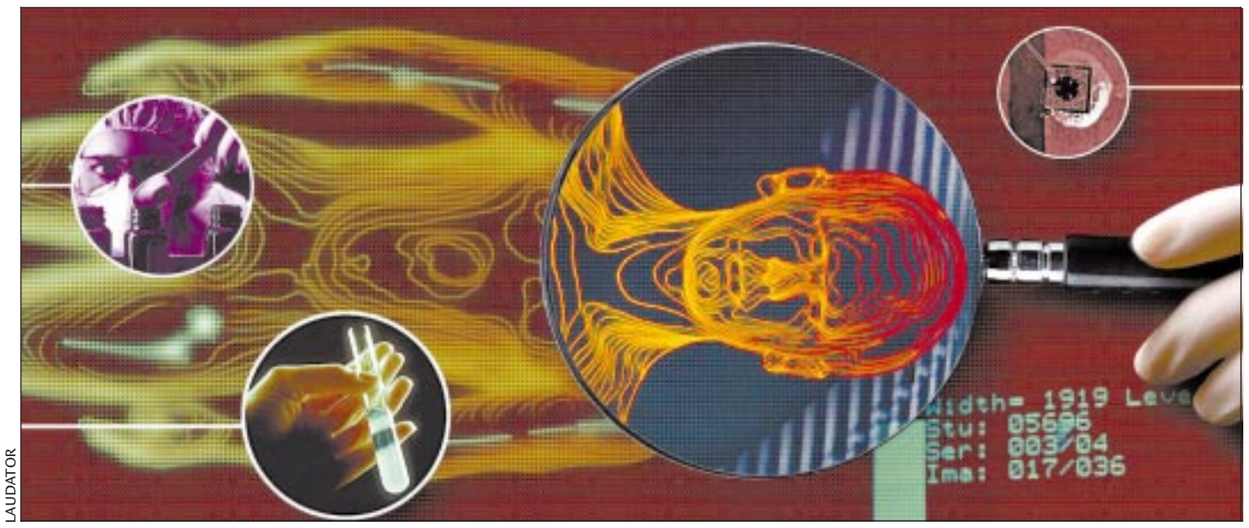

LAUDATOR

Limiers en blouses blanches

Profession : policier scientifique

A la pointe du progrès technique, ils permettent à de nombreuses enquêtes judiciaires de trouver leur dénouement

QUINZE ANS après le meurtre du petit Grégory Villemin, l'affaire aux multiples rebondissements, jamais élucidée, est susceptible de connaître un nouvel épisode. Non que les avocats de la famille du jeune défunt aient recueilli de nouveaux indices ou témoignages, mais parce que l'analyse de l'ADN contenu dans la salive prélevée sur le timbre d'une lettre adressée au grand-père de la victime pourrait permettre d'identifier le « corbeau ». Cette issue est aujourd'hui envisageable, car la justice peut désormais s'appuyer sur l'expertise d'un corps de métier en pleine émergence: la PTS.

Que dissimulent ces trois initiales ? *« La police technique et scientifique est un ensemble de services qui participent à une enquête policière en matière d'identification judiciaire, de documentation criminelle et d'analyse scientifique des indices et des preuves trouvés sur les lieux d'un crime »,* résume Jean-Paul Milan, directeur de la sous-direction de la police technique et scientifique, rattachée au ministère de l'intérieur.

Premier maillon de la chaîne, les « techniciens de scène de crime », ces policiers dont se régalent les séries télévisées américaines et qui débarquent les premiers sur les lieux d'un meurtre pour recueillir ici une empreinte digitale, là une mèche de cheveux, et toutes les autres traces, si infimes soient-elles, qu'aurait pu laisser sur son passage l'auteur d'un homicide.

Les traces papillaires sont intégrées et confrontées à une base de données nationale – de plus de 900 000 fiches individuelles – gérée par une armée de plusieurs centaines d'informaticiens triés sur le volet, et l'ensemble des indices sont parallèlement soumis à l'examen d'ingénieurs spécialisés dans des domaines aussi variés que la balistique, la physique, la chimie, la toxicologie ou la biologie moléculaire.

Répartis dans cinq laboratoires de police scientifique (LPS), ces détectives d'un genre particulier, dont le nombre ne dépasse pas aujourd'hui 180, ont traité quelque 12 000 affaires en 1998 à la demande de la police et de la gendarmerie nationale ou de juridictions d'instruction et de magistrats du parquet. Et avec un certain succès : les seuls limiers du LPS de Lille sont ainsi parvenus à confondre le « violeur de Maubeuge », coupable d'une quarantaine d'agressions sexuelles, à partir d'analyses biologiques. Plus récemment, les tests génétiques pratiqués sur plus de 3 500 personnes ont permis de blanchir un sans-abri soupçonné du viol et du meurtre de la jeune Caroline Dickinson, en juillet 1996.

Longtemps laissés de côté par certains de leurs collègues, les policiers scientifiques gagnent peu à peu une reconnaissance. Si le premier laboratoire a été créé dès 1943 par un médecin légiste lyonnais, ce n'est qu'à la fin des années 80 que la police scientifique prend son véritable essor. *« Contrairement aux pays anglo-saxons, la police française a longtemps privilégié les méthodes de preuve subjectives : par aveu ou témoignage »,* explique Jean-Paul Milan. *« La police scientifique est une activité nouvelle dans nos sociétés »,* ajoute Michel Savart, directeur du laboratoire de police scientifique de Lille, tout en se félicitant que *« la justice s'appuie de plus en plus sur des preuves scientifiques avant de rendre un jugement ».*

Cette reconnaissance, la PTS la doit largement aux progrès scientifiques et technologiques, qui ont fait passer les méthodes d'investigation policière de l'âge de l'empreinte digitale à l'ère de l'empreinte génétique. *« La police scientifique suit les évolutions technologiques de la société »,* observe Michel Savart. Et elle essaie de s'y adapter. Ainsi, un laboratoire d'analyse et de traitement de signal (LATS) a été créé au sein du service central des laboratoires de police scientifique afin de développer des méthodes et des techniques de lutte contre les nouvelles formes de criminalité, liées à l'informatique ou à l'électronique.

Pour l'heure, le LATS concentre ses travaux sur la reconnaissance du son et de l'image à partir du décryptage d'enregistrements de cassettes de répondeurs téléphoniques ou de systèmes de vidéosurveillance, et développe des analyses sur les différents supports qui intègrent des puces informatiques, de la carte de crédit au téléphone portable. Un pôle consacré aux technologies cellulaires devrait bientôt voir le jour. *« Il nous reste à mettre en place des structures dédiées à la recherche des empreintes sur un disque dur et à l'analyse des traces numériques »,* affirme Jean-Paul Milan. Une mission qui ne devrait pas laisser de susciter quelques vocations chez les émules du commissaire Maigret. Ils seront, cette année encore, plusieurs milliers à vouloir rejoindre les rangs de la police technique et scientifique. Mais seule une petite vingtaine de privilégiés parviendront à franchir le très sélectif concours qui ouvre les portes des laboratoires de la PTS. La preuve par la science est à ce prix.

Stéphane Mandard

Les Français au bon niveau

EN UNE DIZAINE d'années, la sous-direction de la police technique et scientifique (PTS) a considérablement augmenté sa capacité opérationnelle, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Si bien que la police technique et scientifique française n'a désormais plus grand-chose à envier aux pays les plus en avancés dans ce domaine, tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne.
Possible grâce à un important effort financier consenti par le ministère de l'Intérieur – 80 millions de francs (12,20 millions d'euros) ont été consacrés à l'équipement des laboratoires de la PTS en matériels performants – ce rattrapage permet aujourd'hui à la PTS française d'être reconnue par ses pairs. Au point que nombre de pays sollicitent ses services pour bénéficier de son savoir-faire. Ainsi, depuis 1997, une centaine d'actions de formation internationales ont été menées aussi bien en Afrique qu'en Amérique latine et en Amérique centrale, ainsi qu'en Europe de l'Est.
Cette coopération internationale donne lieu également à des échanges d'informations dans un certain nombre de secteurs prioritaires pour la sécurité intérieure des Etats comme le terrorisme, le trafic de drogue, l'immigration irrégulière ou la criminalité organisée. Au cœur de ce dispositif transfrontalier, le service de coopération technique internationale de police (SCTIP), qui coordonne notamment le travail des policiers scientifiques français au niveau international, rassemble plus de 400 fonctionnaires répartis entre la France et l'étranger, et possède des représentants permanents au sein d'institutions, tels l'Organisation des Nations unies (ONU) ou le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid).
A l'échelle communautaire, le SCTIP participe au groupe Coopération opérationnelle et technique de l'Union européenne et aux commissions police et sécurité, armes, télécommunications et crypto de Schengen. Des thèmes qui sont amenés à s'élargir avec le développement de nouvelles formes de criminalité liées aux technologies de l'information et de la communication.

La preuve par la science

Portrait

Frédérique Berlot-Picard est un des 180 agents de la police scientifique

ELLE n'est pas avocate et encore moins juge. Il n'empêche. Frédérique Berlot-Picard possède le pouvoir de pousser la justice à priver un homme de sa liberté ou à la lui rendre. Lorsqu'elle prend la parole en cour d'assises – à raison de deux fois par semaine –, ses conclusions souffrent rarement contestation et font souvent pencher la balance dans le camp de la « vérité ». Car les preuves qu'elle avance portent toujours le sceau de la science.

A tout juste 40 ans, Frédérique Berlot-Picard est responsable de la section biologie du laboratoire de police technique et scientifique (LTS) de Lille, et les test génétiques qu'elle met sur pied ont permis de confondre plus d'un criminel et de blanchir des innocents injustement soupçonnés. La majorité des cas traités par les quatorze ingénieurs et techniciens qu'elle orchestre sont des affaires de viol. *« Pour trouver les empreintes génétiques d'un violeur, nous travaillons sur des prélèvements sanguins, vaginaux, anaux ou buccaux réalisés sur le corps d'une victime... »,* explique Frédérique Berlot-Picart avec, dans le ton, cette froideur propre aux médecins légistes. Mais c'est également de mégots de cigarette, de restes de nourriture, d'armes et de tout autre objet sur lequel un criminel aurait pu laisser des traces génétiques, c'est-à-dire son ADN, dont on se sert. Gratter, découper, écouvillonner, les moyens pour extraire l'acide désoxyribonucléique de son support emprunte parfois plus au système D qu'aux rigoureux protocoles scientifiques. Reste que, au moment de l'analyser, l'opération s'apparente davantage à de la recherche fondamentale.

« Nous identifions les séquences d'ADN par électrophorèse, c'est-à-dire en faisant migrer les nucléotides sous l'effet d'un champ électrique », explique Frédérique Berlot-Picard, dans un jargon souvent incompréhensible pour les non-initiés. Dans son laboratoire, les tubes à essai ont disparu au profit d'ordinateurs qui permettent aux ingénieurs qu'elle dirige de piloter des appareils dont la sophistication progresse au rythme des avancées réalisées dans la conquête du génome humain.

Résultat : les analyses ont gagné en rapidité et en fiabilité. *« En l'espace d'un an, nous sommes devenus capables d'identifier en quelques heures et avec un risque d'erreur nul une empreinte génétique dans des conditions de prélèvement optimum ! »,* s'enthousiasme la détective scientifique. Au point que certains inspecteurs pensent parfois que la police scientifique résoudra l'enquête, alors qu'eux mêmes n'ont pas l'ombre d'un suspect. *« Nous essayons de faire avancer la justice en apportant des preuves scientifiques aux juges »,* nuance Frédérique Berlot-Picard, tout en reconnaissant traiter les dossiers qu'on lui confie comme si elle menait une investigation policière.

L'âme d'un policier dans la peau d'un scientifique pourrait-on résumer. Consciente que le destin d'un être humain peut reposer sur les résultats de ses expertises, cette ancienne thésarde en biologie moléculaire a été convertie à la cause de la police nationale il y a dix ans par un oncle commissaire. Elle avait auparavant usé sa blouse blanche sur les paillasses d'un laboratoire de recherche sur le cancer de Villejuif et avoue ne pas tirer une moindre satisfaction de son métier actuel, par exemple lorsqu'il permet d'appréhender un violeur de jeunes filles multi-récidiviste.

Stéphane Mandard